L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI

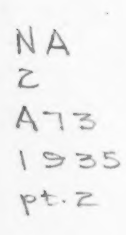
5, RUE BARTHOLDI, BOULOGNE (SEINE) — TÉL.: MOLITOR 19-90 ET 91

REVUE MENSUELLE — 5e ANNEE — NUMERO 7 — JUILLET 1935

DÉPOSITAIRES GÉNÉRAUX DE « L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI » A L'ÉTRANGER
ROUMANIE: LIBRAIRIE « HASEFER », RUE EUGEN CARADA, BUCAREST. — ESPAGNE: ÉDITIONS INCHAUSTI, ALCALA 63, MADRID. — ARGENTINE: ACME AGENCY, CASILLA CORREO 1136, BUENOS-AYRES. — BRÉSIL: PUBLICACOES INTERNACIONAES, AVENIDA RIO BRANCO, 117, RIO-DE-JANEIRO. — COLOMBIE: LIBR. COSMOS, CALLE 14, N° 127, APARTADO 543, BOGOTA. — AUSTRALIE: FLORANCE ET FOWLER, ELISABETH HOUSE, ELISABETH STREET, MELBOURNE CT

TARIF DES ABONNEMENTS: FRANCE ET COLONIES: UN AN (DOUZE NUMÉROS) .... 150 FR.
PAYS ÉTRANGERS A 1/2 TARIF POSTAL: UN AN: 230 FR. — PAYS ÉTRANGERS A PLEIN TARIF POSTAL .... 250 FR.

PRIX DE CE NUMÉRO: FRANCE ET COLONIES: 18 FR. - ÉTRANGER 25 FR.


NA
2
A73
1935
pt.2

L'HABITATION A BON MARCHÉ

DEUXIÈME PARTIE

ACTUALITÉS

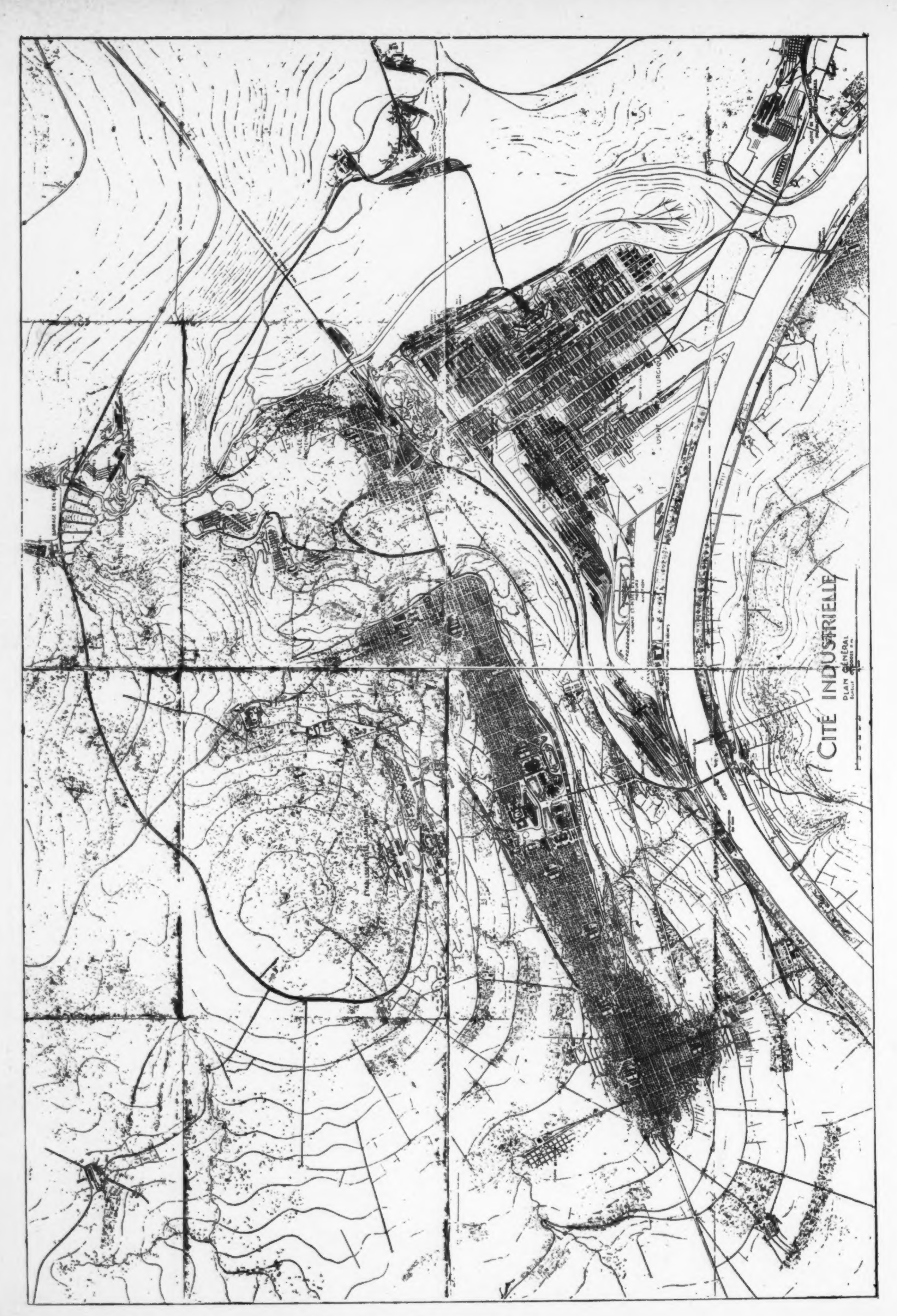
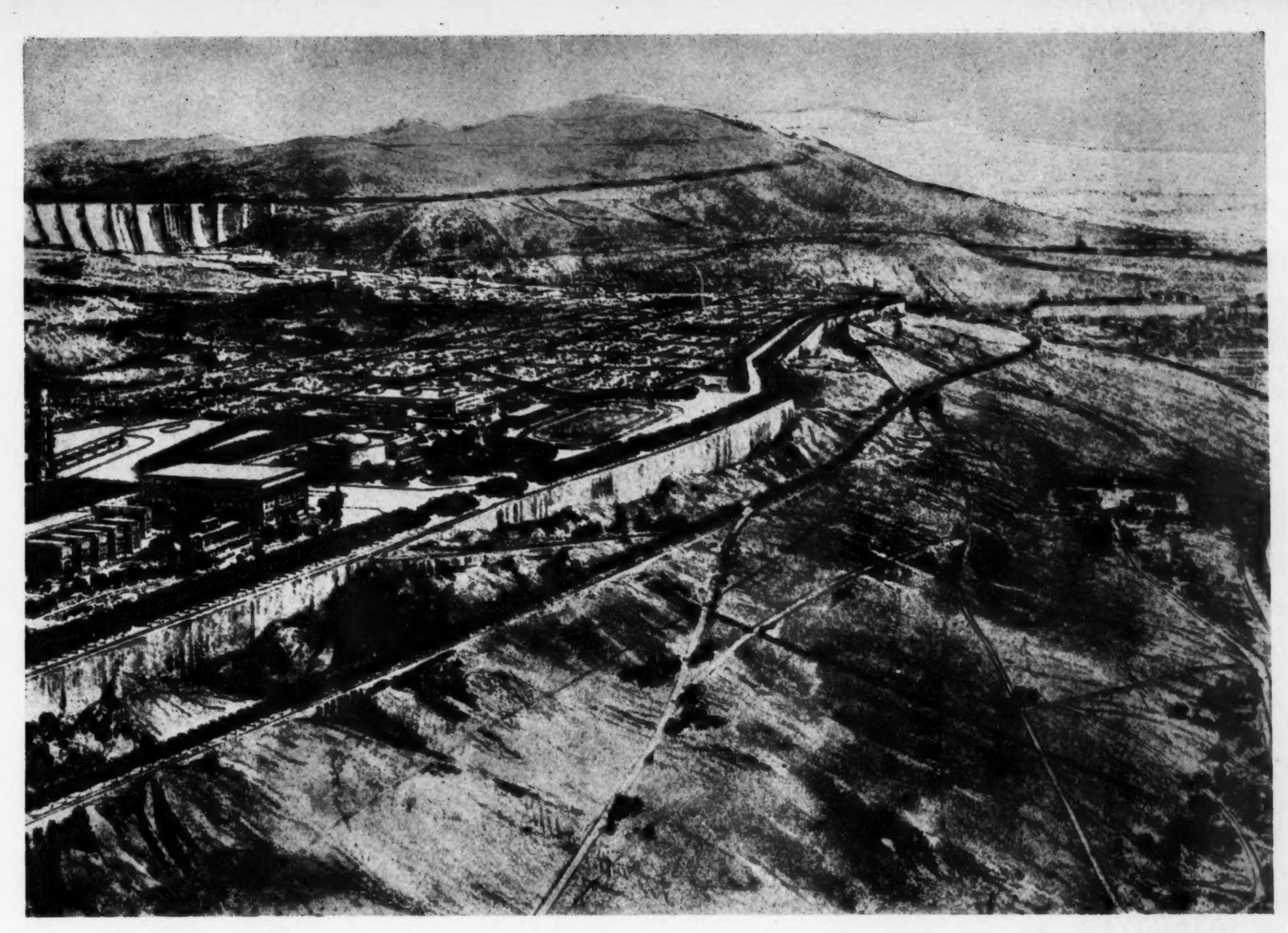


 Planche d'après « L'œuvre de Tony Garnier »; éditions de l'Architecture Vivante, Paris



LA CITÉ INDUSTRIELLE DE TONY GARNIER (1901-1904)

I N T R O D U C T I O N

Nous commençons la deuxième partie de notre étude par deux planches: la Cité Industrielle de Tony Garnier. On connaît l'histoire du projet: pensionnaire de la Villa Médicis, un jeune architecte ne voit qu'un seul sujet digne d'occuper des années consacrées à la recherche: la cité autonome de nos jours, faite de toutes pièces. Son nerf vital est une industrie métallurgique: du haut-fourneau jusqu'à l'usine d'automobiles. D'autres industries s'y rattachent; la force électrique vient d'un barrage monumental; le trafic est organisé dans une gare centrale et un aéroport; des établissements sportifs se trouvent disposés dans plusieurs endroits du vaste territoire urbain; une cité hospitalière en pavillons tous orientés vers le midi et la vallée, domine la ville d'habitation, sur le coteau d'une montagne. Celle-ci, en larges gradins est-ouest, s'étend entre la colline et le fleuve qu'elle ne borde pas, et de la plaine à l'ouest jusqu'au complexe industriel à l'est, qu'elle évite de toucher. Elle est couronnée d'un centre civique, où la Salle d'Assemblées et les Hautes Ecoles voisinent avec le champ de sport.

Le projet de Tony Garnier fut refusé; il ne fut pas jugé sérieux. Cherchons à comprendre:

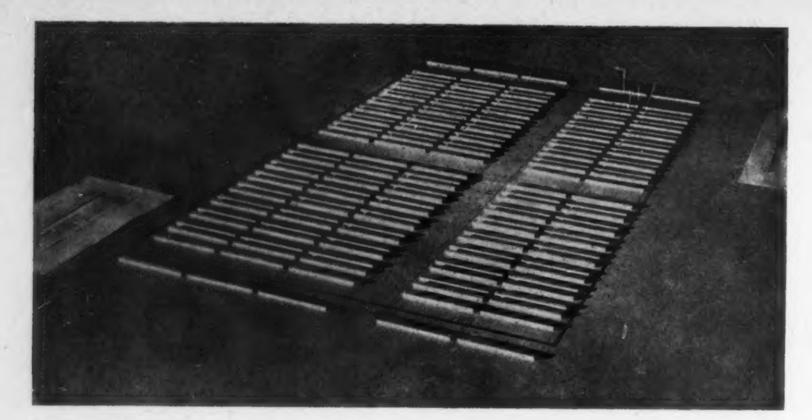
Pour être qualifié de sérieux, dans le sens d'« immédiatement réalisable », le projet d'un architecte doit être, en effet, moins complet. Celui-ci voulait prouver trop de choses: que l'industrie commande désormais notre existence; que l'habitation ouvrière se confond avec l'habitation de tous; l'habitation avec l'urbanisme; et que l'urbanisme lui-même n'est plus que la construction sobre et précise de ces grandes unités nouvelles qui ne s'attachent plus guère aux cités existantes, mais naissent là où les conditions naturelles commandent leur édification.

Or, en tout ceci, les résultats de la première partie de notre étude ne sont pas loin de la Cité Industrielle, on pourrait dire qu'ils s'y résument. Nous la plaçons donc au début de la deuxième partie, qui a pour but de traiter les détails du logement populaire, pour ne pas perdre de vue l'échelle que la question impose.

Jules POSENER.

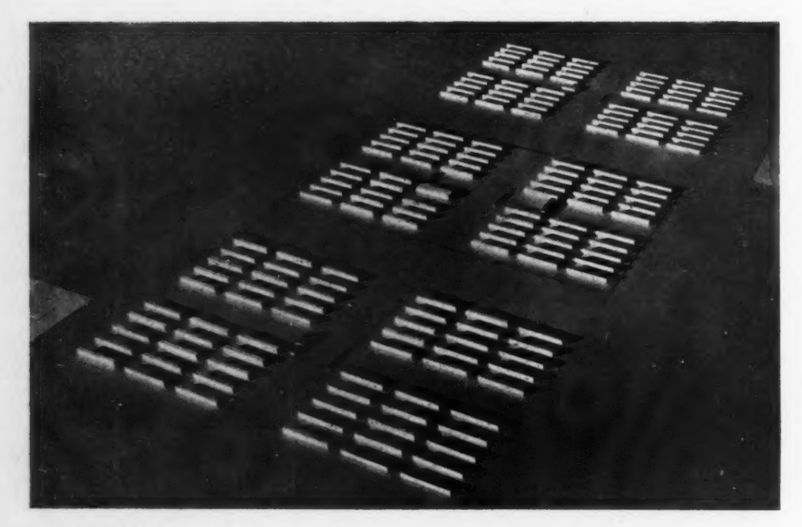
TROIS CITÉS D'HABITATION:

D'APRÈS: OTTO ERNST SCHWEIZER



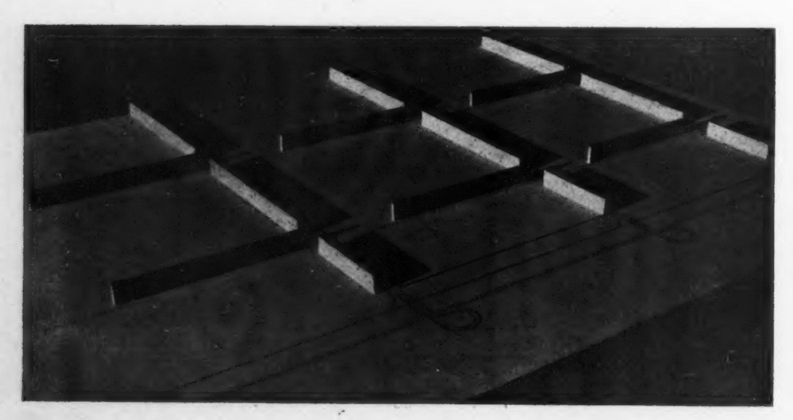
A REZ-DE-CHAUSSÉE

Ville d'habitation en lignes à deux étages: 12.000 personnes sont logées sur le terrain ci-contre. Ils vivent en liaison étroite avec le sol, dans des conditions très salubres. Un jardin de 200 m² garantit un supplément de légumes et de fruits à leur nourriture. Densité d'habitation: 98 personnes par ha. Désavantages: le paysage est éparpillé par les lignes de petites maisons; les distances à parcourir sont assez grandes; dépenses considérables pour la voirie.



A QUATRE ÉTAGES
ARCHITECTE: M. BERNHARDI, SÉMINAIRE DU PROF. O. E. SCHWEIZER

Cité d'habitation à quatre étages: habitations pour 12.000 personnes. Plan plus économique (moins de rues); accès commodes à la gare de métro de banlieue (au centre de chaque groupe). Grands espaces libres entre les groupes d'habitations. Densité d'habitation: 237 personnes par ha. Mais les bandes vertes entre les lignes d'immeubles sont encore étroites. Si, par des raisons d'économie, on est forcé de rapprocher encore plus ces lignes, les habitations des étages inférieurs ne sont plus suffisamment ensoleillés.



A DOUZE ÉTAGES
ARCHITECTE: K. KAISER. SÉMINAIRE SCHWEIZER

Ville d'habitation en immeubles de douze étages: 12.000 personnes. Destination: élément de plan pour une zone d'expansion d'une métropole. Surface bâtie minima; donc: le paysage reste intact, les larges vues sont gardées. Surface de rue minima; densité: 187 personnes par ha; ce système demande que le plan des communications se conforme rigoureusement avec le plan d'urbanisme.

Carrés de 700 à 700 m., un côté libre. Bande verte de 200 m. de large le long de l'autostrade.

PROGRAMME ET TENDANCES

PAR

G. H. PINGUSSON

Le problème du logement à bon marché est un de ceux que l'architecte doit aborder avec l'esprit le plus compréhensif et le plus fraternel, avec le cœur le plus généreux pour ses semblables, soutenu par la volonté la plus terme et le désintéressement le plus complet s'il le faut. Ce rappel d'une vérité première peut paraître à certains empreint d'une sentimentalité excessive et même inutile devant un problème d'ordre technique. Il me semble au contraire que ce point de départ est indispensable, car s'il existe une technique de l'habitation économique, celle-ci ne doit être qu'un moyen, conduit par l'esprit, seul créateur de solutions neuves et hardies, en même temps que nobles et humaines.

Sous ce titre général d'H. B. M. nous placerons non seulement les programmes de logement populaire tels qu'ils sont actuellement compris et mis en application, mais encore ceux qui s'en rapprochent vers le haut ou vers le bas, immeubles construits ou grands tracés pour les classes moyennes dont les circonstances économiques accélèrent de plus en plus le nivellement, soit pour la classe la plus pauvre actuellement logée dans les taudis des îlots insalubres ou des lotissements maudits de la banlieue, et à laquelle doivent être procurés des logements à très bas prix, en somme une portion de plus en plus grande des habitants des grandes villes.

A ce programme d'une considérable importance, puisqu'il fixe le statut moyen de vie de l'individu pour de très longues années et peut entraîner pour plusieurs générations les conséquences les plus graves au point de vue physiologique, intellectuel et moral, donnons pour caractère principal l'économie en donnant au mot son sens le plus large, celui d'ordre et de méthode dans la gestion d'une affaire, d'harmonieux équilibre dans les fonctions d'un organisme vivant et non dans le sens de bon marché à tout prix, quel qu'en doive être la répercussion sur l'homme.

Inscrivons quelques propositions en ouvrant cette étude: le programme de l'H. B. M. doit être d'une certaine importance. Répondant à des besoins nombreux, uniformes pour une foule d'individus, il doit être traité avec une certaine ampleur pour que les principes de composition d'ensemble avec centralisation des services communs, et de construction en série par méthodes industrialisées puissent apporter leur efficacité, dans le meilleur sens de l'économie.

Au contraire de l'immeuble isolé qui constitue une solution individuelle au problème du logement économique, liée de mille servitudes sur la forme, l'exiguïté, l'orientation du terrain, les gabarits impropres, et surtout l'esprit particulariste orienté vers le profit maximum, le groupe d'H. B. M. constitue une réponse d'inspiration collective à un problème collectif, conduite par l'esprit de coopération et d'entr'aide. Nous nous trouvons donc devant un programme de grande échelle essentiellement liée à l'époque actuelle et qui doit être traité avec des moyens modernes.

Deuxième proposition: la conception même de ce vaste ensemble nécessitera de remonter du particulier au général. Le problème ne sera pas traité en soi, dans ses limites étroites mais par rapport à la cité entière, pour se placer dans les conditions optima dans l'économie générale de la ville.

L'emplacement sera choisi en rapport avec les circonstances de lieu et de temps: zone de la ville, distance des lieux de travail, mouvement naturel de peuplement dans le voisinage, permanence ou précarité, etc. Il nécessitera, pour atteindre la forme et la dimension nécessaires, des expropriations et un regroupement systématique de parcelles. Cette constitution préalable du domaine foncier est préliminaire à tout projet et devrait être entreprise par des services spéciaux complètement distincts travaillant de longue main, surtout pour la partie centrale des villes, première urgence. Viendraient ensuite les zones voisines des centres industriels, puis les zones suburbaines à population semi rurale, semi artisanale.

Un examen attentif serait fait de l'exploitation ultérieure, des services également distincts seraient chargés de gérer la nouvelle cité et devraient intervenir, dès la conception du plan d'ensemble, pour apporter des bases d'appréciation sur l'économie du fonctionnement avec statistiques diverses sur les types de logement les plus demandés, ceux donnant la meilleure adaptation au genre de locataire, ceux donnant le meilleur rendement économique, etc. Les services spéciaux: des transports publics, de l'hygiène et des sports, de l'équipement central urbain, chauffage urbain, collecte pneumatique centrale des ordures, nettoyage par le vide, etc., interviendraient également.

Le terrain étant fixé par rapport à la ville, l'étude du projet comprendra successivement celles:

De l'implantation des blocs par rapport au terrain;

De la disposition des logements dans le bloc;

De l'emplacement des pièces dans le logement;

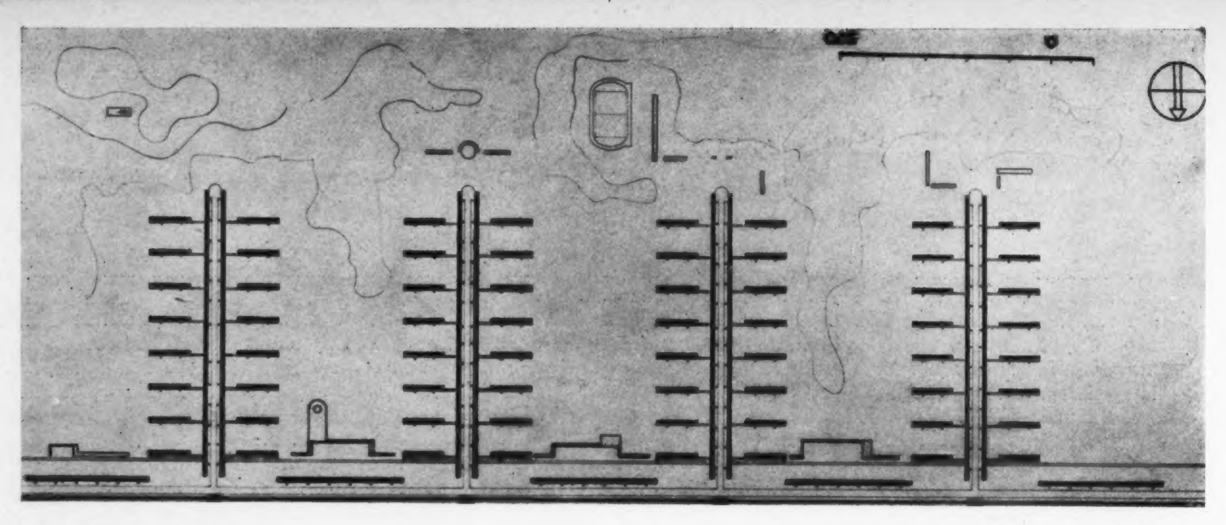
De la position des meubles dans la pièce.

La position des blocs dans le terrain dépend des données locales d'orientation et de topographie et du choix de la hauteur, de la densité et des prospects. Ces 3 dernières données sont fixées lorsque l'une d'entre elles est fixée. Les règlements de voirie actuels indiquant, par exemple, pour une largeur de voie ou de cour donnée, donc un prospect, les gabarits de hauteur, donc la forme enveloppe et par le cube minimum des pièces d'habitation, la densité.

En revanche, aucun règlement ne fixe les minima des rapports des largeurs des voies créées entre elles et avec les voies anciennes, ni la largeur et le nombre des voies pour un nombre d'habitants déterminé, ni le cube des bâtiments par rapport au cube des espaces libres, etc. Ainsi l'exploitation systématique des règlements actuels au maximum a conduit à certaines réalisations dramatiques qui sont une des lourdes hontes de notre temps. On a suivi en cela les lois originelles de création des villes. Nous sommes à cet égard bien près du moyen-âge puisque nous subissons sans les contrôler les phénomènes de croissance libre des villes, croissance qui s'est faite par juxtaposition de cellules nouvelles à la demande de besoins individuels, limités à eux-mêmes, aveugles quant à leur portée sur le quartier ou sur la ville, flux puissant et sans autre loi que les nécessités immédiates, comparable à la croissance des forêts, la ville, organisme artificiel, ou plutôt naturel à un deuxième degré après passage par la volonté de l'homme, qui peut en être l'élément régulateur, ordonnateur qui crée la croissance harmonieuse, qui maintient entre les diverses formes de la vie des rapports normaux. Si cette volonté est absente, l'arbitraire fleurit et avec lui des maladies de villes déjà visibles. On arrive, par des réalisations comme celles qui entourent Paris d'une muraille symbolique, à donner à la ville une nature étrangère au reste du monde.

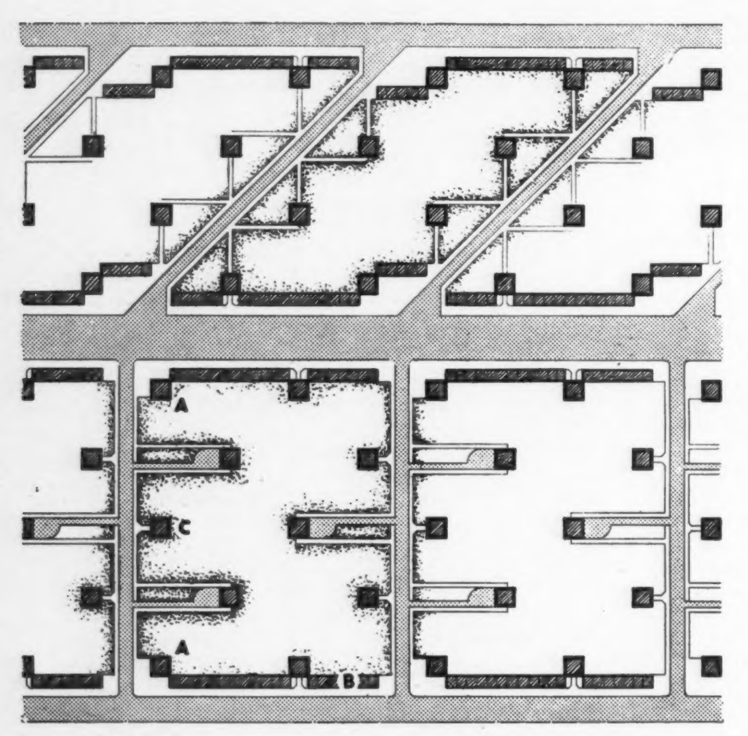
C'est dans cet orgueilleux isolement de la terre que réside le danger de déchéance des villes.

La contexture d'un pays doit être seulement différenciée comme la substance même des cellules du corps humain. Le sol de la grande ville est fait de terre labourable. C'est un champ comme tant d'autres où l'homme a laissé pousser une forêt de pierre. Lorsque cette croissance, par recherche de profit des possesseurs du sol devient de plus en plus drue, touffue, serrée, il vient un moment où cette filiation avec la terre nourricière disparaît, l'air devient triste, l'homme reparaît et refuse. Les calculs de rendement financier étaient magnifiques, basés sur le locataire type, mais l'homme refuse l'abstraction, il ne marche pas. Il refuse de s'accommoder à des conditions de vie rendues sans joie par l'entassement, par le morne vis-à-vis de fenêtres regardant des fenêtres.



VILLE VERTE EN BANDEAU — PROJET OTTO ERNST SCHWEIZER

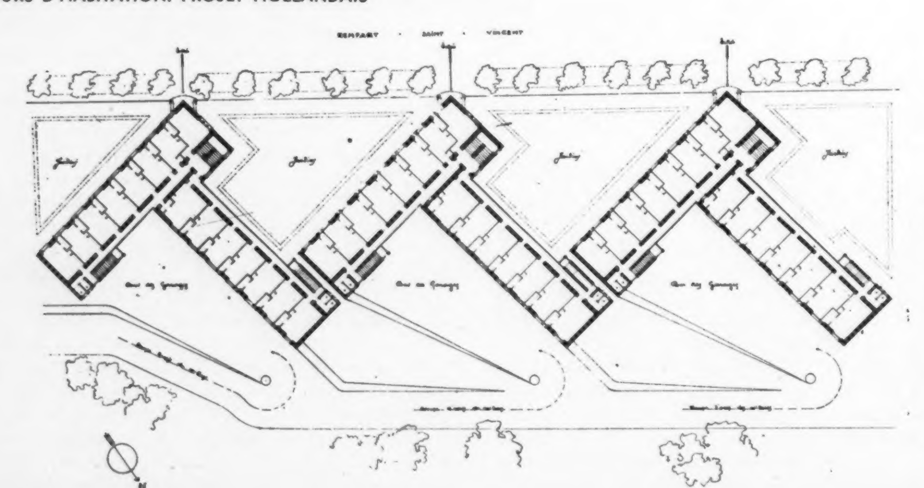
La synthèse des études de la page 6: la ville se compose d'éléments de 12.000 habitants, en immeubles de 12 étages, rangés le long d'une bande de trafic. Des unités de plus de 12.000 personnes paraissent trop grandes: les arêtes deviendraient trop longues, l'horizon se fermerait. Au sud de la ville en bandeau: bois et champs, où s'inscrivent les écoles, champs de sports, hôpitaux. Au nord, l'auteur prévoit d'autres unités d'habitations individuelles, destinées au jardinage (légumes). Deux types d'appartements: dans les arêtes centrales deux appartements par palier, orientés est-ouest. Dans les lignes secondaires: couloir extérieur du côté nord; appartements orientés vers le midi.



Habitations dans des tours de 15 étages; dans les bâtiments de deux étages qui accompagnent les rues est-ouest sont logés des boutiques, cafés, etc. Tracé des rues libre; orientation libre; très grandes surfaces vertes; rues agréables bordées de boutiques; mais il reste à prouver que la tour d'habitation est économique.

Echelle: 1/3.000 — *d'après Rationelle Bebauungsweisen*

VILLE VERTE EN TOURS D'HABITATION. PROJET HOLLANDAIS

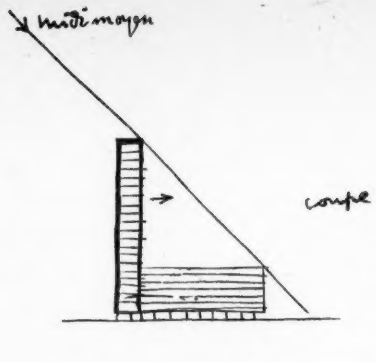


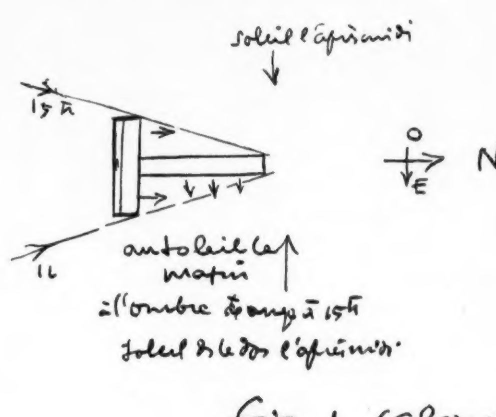
ÉLÉMENT D'HABITATION EN ZIG-ZAG

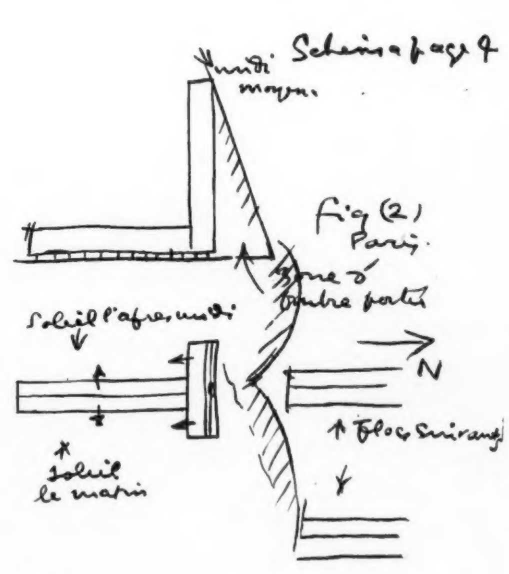
EN CONSTRUCTION A CHALON-SUR-SAONE

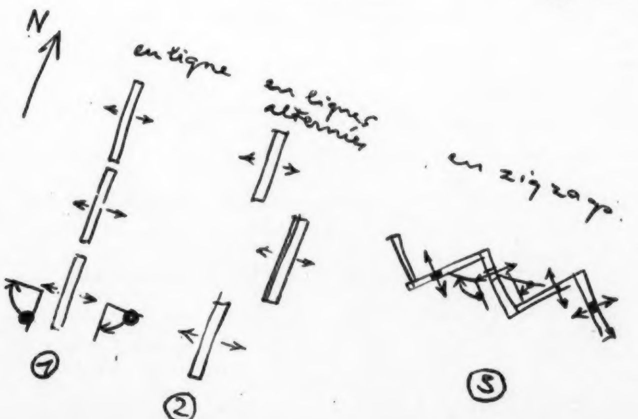
ARCH.: MAURICE GRÉMERET

Disposition choisie pour des raisons d'orientation d'une part (orientation sud et est, en effet, très agréables pour des appartements à une pièce), et de vues directes d'autre part. Les ombres d'une aile sur l'autre sont portées presque toujours sur le côté couloir des bâtiments à l'exception de quelques heures du matin où les appartements orientés vers le midi reçoivent de l'ombre des ailes nord-sud.









Les contre-exemples de cités d'H. B. M. existent en trop grand nombre pour qu'il soit besoin de les citer, un tour de Paris suffit, en avion si possible. A cette faillite, quelle conclusion?

La nécessité absolue, pour ceux qui créent de nouvelles cités d'H. B. M., de voir, de prévoir les lointaines conséquences et de créer pour eux-mêmes, en attendant de nouvelles règles de voirie, leur propre discipline.

Ces nouveaux règlements, qui pourraient être appliqués à l'occasion d'une nouvelle réalisation d'ensemble, seraient basés sur des études comparatives analogues à celles que l'architecte Gropius a établies à l'occasion du congrès de l'habitation minimum (voir A. A. N° 6, p. 75). Interviendraient comme éléments déterminants les durées d'ensoleillement moyen minimum. Pour chaque pièce, les prospects (considérablement élargis) et leur rapport au cube habitable et à la hauteur des bâtiments, la proportion des surfaces boisées et des surfaces construites, celle des cubes habités et des volumes libres.

Ces règlements, plus souples, permettraient d'ailleurs une quantité de solutions neuves et des aspects architecturaux variés et hardis, en même temps que des conditions plus humaines de logement.

L'implantation dans le terrain obéira aussi aux conditions climatiques. L'ensoleillement maximum recherché à Paris sera évité à Alger. On pourra déterminer des types de plans où certains bâtiments en hauteur pourraient porter ombre sur des bâtiments plus bas pour les climats méridionaux avec exposition unique au soleil levant ou au nord (fig. 1).

Dans les climats du nord on évitera les occultations du soleil d'une façon analogue (fig. 2).

Ces exemples ne sont donnés que comme de hâtives improvisations permettant d'illustrer les possibilités d'un règlement élargi. D'une façon générale, l'implantation s'apparente aux types principaux schématisés ci-contre dans lesquels la règle d'insolation minima est d'une demi journée par logement pour les bâtiments à deux façades habitables (fig. 1 et 2) et quart de journée pour appartements ayant vue sur 2 façades (fig. 3).

Comme exemple illustrant les avantages des constructions hautes à grand prospect par rapport aux constructions moyennes et basses, voir p. 6.

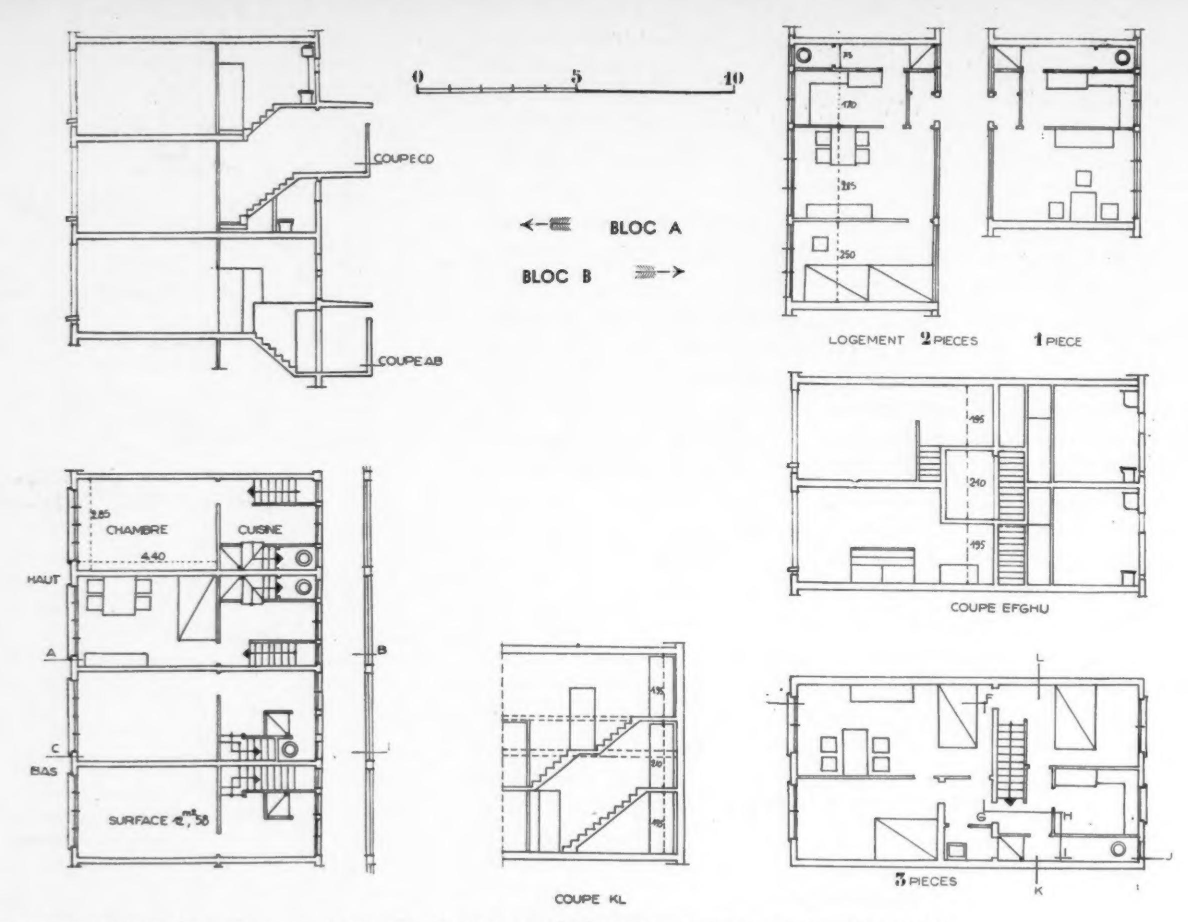
La répartition des logements à l'intérieur des blocs est conditionnée par celle des moyens d'accès aux différents étages. Deux dispositifs principaux de caractéristiques opposées:

1°) Groupement des logements autour d'axes verticaux correspondant aux connexions verticales et répartis dans le plan suivant les besoins. Pour en diminuer le nombre on s'efforce de desservir par cage le plus grand nombre d'appartements possibles, soit à chaque palier (fig. 1), soit en dédoublant les paliers (fig. 2), soit en imbriquant les volées (fig. 3), soit surtout en décalant les étages d'un corps de logis à un autre d'un demi étage (fig. 4). (Voir figures p. 13).

Ces dispositifs ont l'inconvénient d'entraîner des orientations multiples généralement défectueuses pour une partie, de créer des épaisseurs de corps de logis considérables, ce qui rend la ventilation difficile et entraîne la création de cours intérieures ou de redents à faibles prospects.

2°) Groupement des locaux autour d'un axe horizontal desservi par une cage d'escalier centrale. Les dispositions sont très variées: soit couloir latéral et cellule, à 2 orientations dont l'une donnée au service (sur couloir extérieur), (fig. 1), soit couloir central desservant des logements avec une seule façade (fig. 2), soit avec couloir décalé (fig. 3), permettant de placer sur ces 2 façades des pièces d'habitation, soit avec couloir central et passages dessus et dessous desservant soit sur une façade, soit sur deux façades des logements simples ou doubles (fig. 4 et 5), soit avec couloir décalé desservant 2 étages et supprimant ainsi un couloir sur 2 (fig. 6).

Ce groupement sur axe horizontal permet une orientation unique optima pour tous les locaux desservis, une économie de surfaces d'escalier qui compensent largement l'accroissement de couloirs et donnent le moyen d'adopter un ou deux ascenseurs, des vide-ordures même dans les immeubles à loyers très bas, étant donné le nombre de logements sur lesquels se répartissent les frais d'établissement. De plus, l'épaisseur des corps de bâtiment très faible permet une ventilation différentielle permanente et des prospects réguliers et étendus. Comme variantes à ces types les systèmes Duplex et Maréchal (voir pages 15-17) et un projet d'H. B. M. (p. 12 en haut).



PROJET D'APPARTEMENTS MINIMUM POUR UN CONCOURS RÉCEMMENT OUVERT PAR LA VILLE DE PARIS
ARCHITECTE: G. H. PINGUSSON

Bloc A: appartements à une chambre, cuisine, douche, w.-c., accessibles d'un couloir extérieur qui est décalé par rapport au niveau des appartements. Chaque couloir donne accès à deux étages d'appartements; toutes les pièces sont bien éclairées, aucune ne donne sur le couloir.

Bloc B: appartements à trois chambres, cuisine, douche, lavabo, w.-c., accessibles d'un couloir intérieur, également décalé par rapport au niveau des appartements. Un couloir donne accès à deux étages par des escaliers qui aboutissent dans des vestibules d'une hauteur minimum, sur lesquels s'ouvrent toutes les pièces. Le bloc B comporte encore un troisième type d'appartements, aux deux côtés d'un couloir mitoyen qui, cette fois, se trouve au même niveau qu'eux.

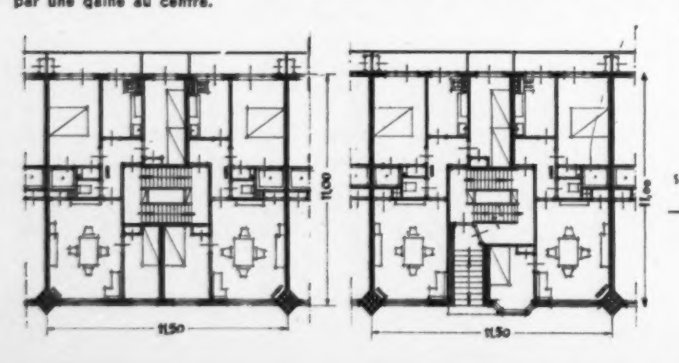
GROUPE D'HABITATIONS AUX TERRAINS « LANDLUST » A AMSTERDAM
ENTREPRISE VAN SAANE

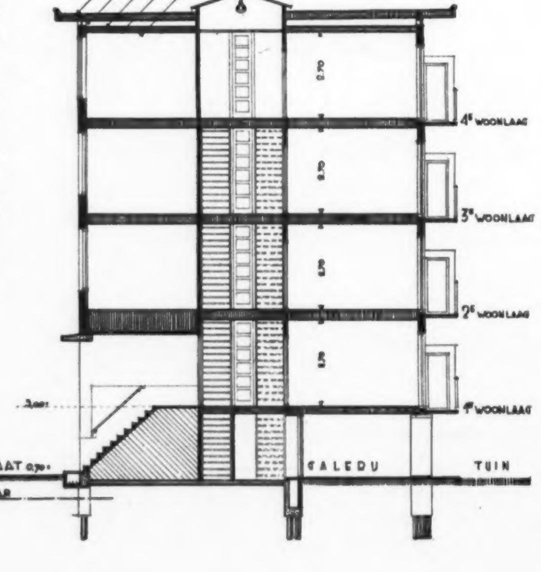
Ce groupe d'habitations, actuellement en construction, comprend 480 appartements, 4 boutiques avec appartements, une chaufferie, etc.

La municipalité d'Amsterdam a exigé que l'ensemble comprenne: au moins 50 % d'appartements avec, à part le living-room, 3 chambres; ensuite 45 % avec 2 chambres et 5 % avec 1 chambre. Les figures montrent comment, malgré ces diverses grandeurs, on est arrivé à un type-standard qui permet la variation nécessaire sans modifier quoi que ce soit au principe.

Ces appartements sont situés en 2 groupes autour d'un jardin commun; le rez-de-chaussée est surélevé de 2 m. 30 au-dessus du niveau du trottoir de façon que par terre on trouve les débarras appartenant aux divers logements et une galerie où les enfants peuvent jouer pendant le mauvais temps.

Une disposition spéciale a été adoptée pour la cage d'escalier. Un escalier commun mène à un palier au niveau de 2 m. 30. En entrant par la porte à droite on arrive à l'appartement à droite du 1er étage, à l'appartement à gauche du 2e étage, à droite du 3e étage et à gauche du 4e étage. En entrant au niveau de 2 m. 30 par la porte d'en face on arrive à l'appartement à gauche du 1er étage, à droite du 2me étage, à gauche du 3e étage et à droite du 4e étage. Deux escaliers sont superposés, d'après le système du château de Chambord. Les escaliers et les paliers sont éclairés par une gaîne au centre.





La répartition des pièces dans le cadre même du logement obéit dans la mesure du possible à un classement suivant les fonctions principales: service et habitation, cette dernière se divisant en deux, nuit et jour: salles de vie en commun et chambres (intimité). Cette répartition s'obtient en affectant une façade au service (orientation moins bonne) et dans certains cas un étage différent pour le sommeil (voir Duplex).

Cette répartition est aussi conditionnée par des raisons d'économie: groupement des pièces de service autour d'un axe de symétrie permettant d'utiliser des conduites d'alimentation, d'évacuation communes.

Dans certains programmes, cette loi est rigoureuse. Tandis que la pièce d'habitation pouvant servir à la fois à l'habitation de jour et de nuit sont souvent laissées en voisinage immédiat (tendance américaine (lits rabattables). Une autre considération intervient souvent d'une façon gênante: celle de l'économie des surfaces de dégagement, ce qui entraîne à ne pas grouper les chambres côte à côte en utilisant la salle commune comme hall de distribution.

Néanmoins cette étude de position respective des pièces dans le périmètre du logement a une très grande importance, c'est d'elle que dépendent la commodité d'usage, économie des trajets de travail, l'agrément d'habitat, vues multiples pour une même pièce, indépendance maxima pour les logements à plusieurs chambres, etc.

Enfin, la composition des meubles dans la pièce et même des objets dans les meubles doit faire l'objet d'une étude très serrée. On ne doit pas, en effet, oublier que chaque partie est conditionnée par le tout, qu'elle-même conditionne dans une certaine mesure; l'enchaînement de cause à effet est complexe entre les différents stades d'étude. Ce paragraphe demanderait à être considéré aussi bien comme point de départ que comme aboutissement.

Le housing anglais et américain donne des solutions très étudiées. Une tendance mériterait de s'implanter: celle du lit sous la fenêtre ou à défaut dans la zone d'ensoleillement du logis. Egalement celle d'incorporer le « mobilier » au cadre permanent en supprimant en partie l'armoire avec dessus et dessous malpropres, les meubles de cuisine non architecturés, etc.

Signalons aussi une tendance à encourager dans l'équipement de la pièce et du logis celui de l'élargissement de l'élément de composition, notamment les pièces à fonction fixe: salle de bains ou salle d'eau, les cuisines, les escaliers, traitées par l'industrie en pièce usinée, uniforme, deviendraient ainsi: le bloc salle de bains type « familiale », type « single »; le bloc cuisine 2-3 places série, 4-7 places « familiale série »; l'escalier type industriel; l'ascenseur de série « le standard 2-3 places » à 7.000 fr.; les descentes d'ordures types, etc.

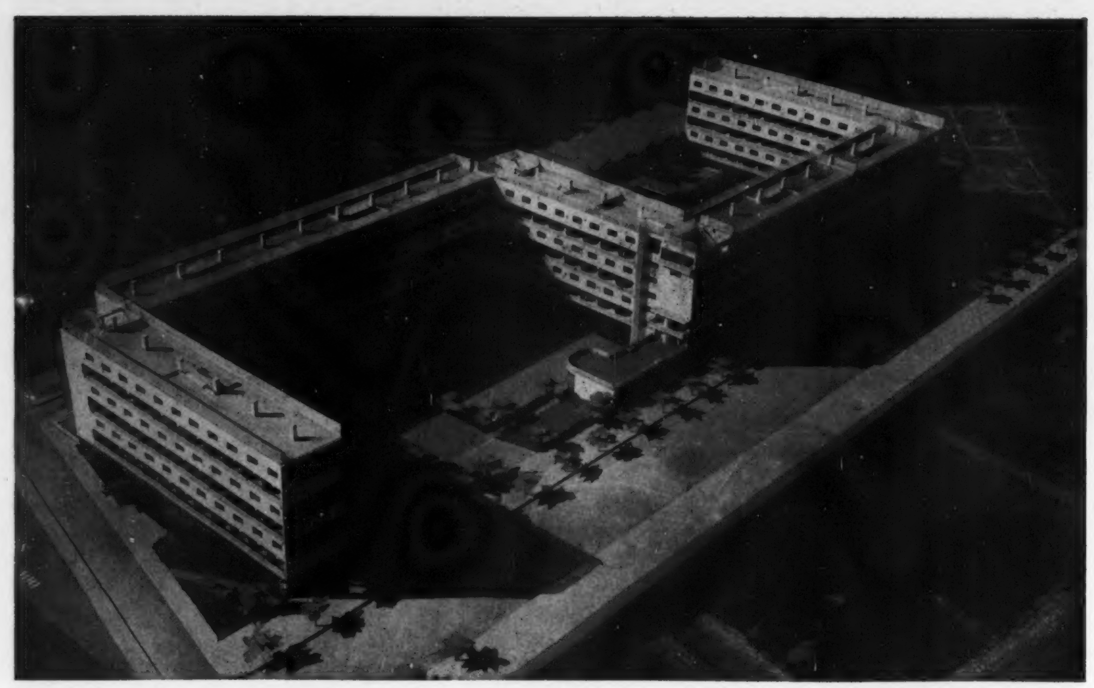
Dans ce domaine si passionnant et aventureux des anticipations ou des recherches de tendances, plaçons dans le plan constructif l'intervention du standard sur les poteaux, les poutrelles de hauteur et portées fixes en 2 ou 3 types maxima. La série sur les appareillages de plomberie, de chauffage s'ajoutant à celui déjà réalisé des menuiseries métalliques, des cloisons, des carrelages, etc.

Enfin, sous son angle le plus général: allègement de la construction, suppression des poids portés, des poids morts, leur transformation en poids actifs, porteurs, allègement général du gros œuvre, se répercutant sur les fondations, sur les dépenses de manutention et de matière première, allègement sans diminution des marges de sécurité dans les calculs de résistance par l'augmentation des modules d'inertie et surtout l'accroissement du rapport:

$$\frac{\text{module d'inertie de la pièce considérée}}{\text{poids par unité de volume d'encombrement}}$$

Cet exposé, forcément incomplet par sa nature même qui l'attache à un sujet immense, aurait atteint son but s'il pouvait donner la preuve de l'intérêt passionné que nous portons à ce qui touche la condition de l'homme, notre souci de répondre à ses aspirations nobles en lui permettant de vivre dignement et de trouver, par une libération des tâches inférieures, un chemin vers une nouvelle culture spirituelle.

G. H. PINGUSSON.



PROJET D'UN BLOC D'H. B. M., SYSTÈME DUPLEX, A BARCELONE — ARCHITECTES: GATEPAC

E X E M P L E S

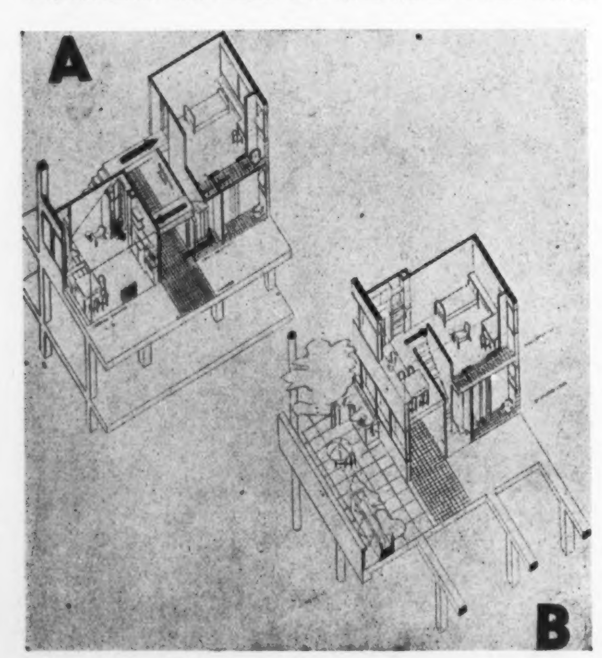
LE SYSTÈME DUPLEX POUR LE PLAN D'APPARTEMENTS

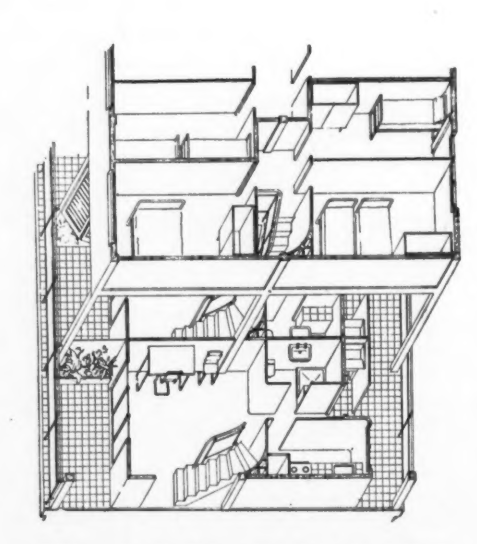
PAR DEXTER MORAND

L'architecte Herbert W. Tullgreen, de Milwaukee, s'est fait breveter l'usage du système Duplex pour plans d'appartements, un système applicable à la construction d'immeubles collectifs de 4 étages ou plus. Il comporte des appartements à deux étages: pièces d'habitation sur le niveau d'un couloir extérieur et chambres à coucher à l'étage au-dessus. L'espace qu'on gagne par la suppression des couloirs intérieurs permet de loger une pièce de plus. Le brevet porte sur l'élimination des couloirs intérieurs, l'utilisation de l'espace ainsi gagné et l'accès par couloir extérieur tous les deux étages (1).

Le premier immeuble Duplex a été construit par M. Pratt à New-York, en 1905. Il existe, du reste, plusieurs blocs d'appartements Duplex en U. S. A.; mas ils sont affectés à la classe aisée. M. Tullgreen a utilisé cette idée pour des H. B. M. Ces appartements

(1) Nos illustrations démontrent que le brevet n'a pas été respecté; peut-être aussi qu'on a inventé le même système ailleurs, indépendamment. Nous sommes d'avis qu'un système de plan n'est pas une invention qu'un architecte devrait breveter.

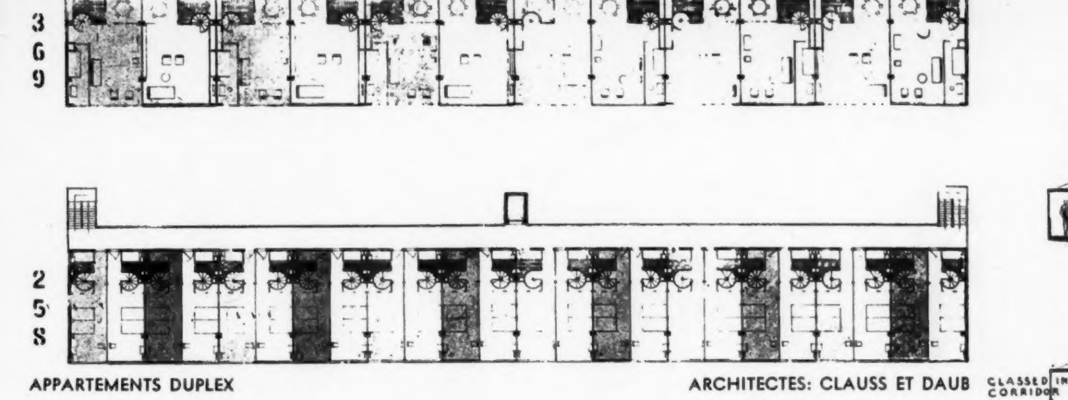




PLANS AXONOMÉTRIQUES D'APPARTEMENTS DUPLEX. A GAUCHE: PRAGUE. CI-DESSUS: BARCELONE

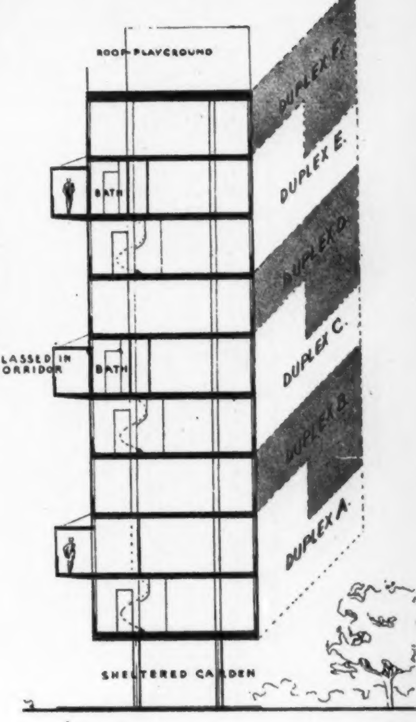
BARCELONE: couloir extérieur, escalier intérieur montant du living-room au petit palier central de l'étage en-dessus, qui groupe 4 chambres à coucher. La douche en bas, du côté du living-room; ceci est une solution douteuse: les architectes auraient dû renoncer à une chambre à coucher et la remplacer par la douche. Du reste, 7 lits nous paraissent trop dans un appartement où tout le monde passe par le living-room.

PRAGUE: couloir intérieur; du living-room, on monte aux chambres à coucher qui se trouvent à l'étage au-dessus, de l'autre côté du couloir (voir plan p. 14).



APPARTEMENTS DUPLEX

ARCHITECTES: CLAUSS ET DAUB



COUPE

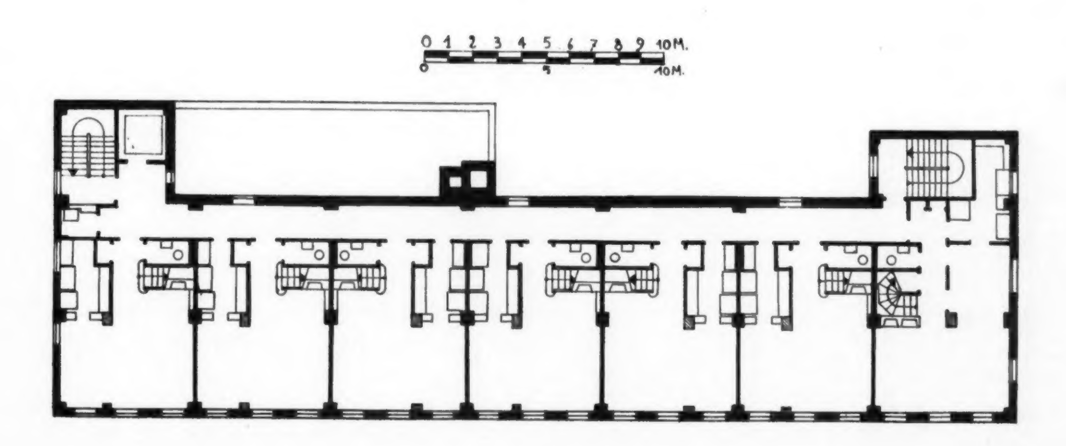
sont très populaires en U. S. A., parce qu'ils réunissent l'intimité d'une habitation individuelle avec les commodités de l'habitation collective. Le plan Duplex réalise une économie de 15 % d'espace, comparé à un appartement habituel en étage. Il revient donc à 15 % moins cher (prix du m³).

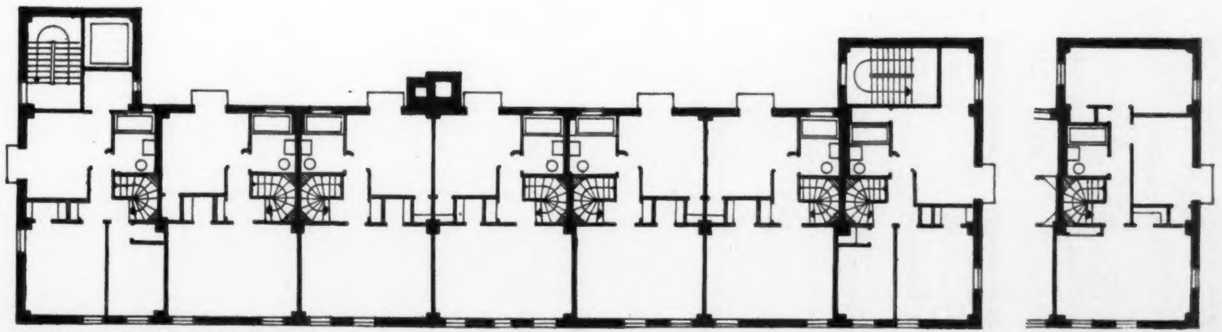
Il y a lieu de préciser que du fait qu'il n'y a que la moitié de la surface de couloir public à meubler, chauffer, éclairer et nettoyer, les frais d'entretien sont considérablement réduits et font ressortir une économie de 20 %. Un des avantages importants à souligner est que les parties réservées à l'habitation de nuit sont séparées de celles affectées à l'habitation de jour, ce qui assure à l'occupant plus de tranquillité et d'intimité.

M. Tullgreen soutient que son plan apporte une solution rationnelle à l'aménagement efficace de la maison type H. B. M.: construction à bon marché, entretien économique, loyers modérés; la réalisation idéale de son plan comporterait selon lui, 7 blocs d'appartements sur un îlot oblong. Les bâtiments ne couvrant que 22 % du terrain total, chacun d'eux serait entouré du maximum de surface libre; l'emplacement tout entier serait traité comme un ensemble complet, les blocs groupés dans un parc central avec pelouses, allées, jardins fleuris et bassins, avec, à l'entrée, un jardin formant cour d'honneur et un petit bâtiment d'administration.

Entre les blocs, des terrains de jeux sont prévus pour les enfants sous la vue des appartements.

L'immeuble d'appartements Tullgreen consiste dans une composition d'éléments « appartement », soit du type « simple » où le bâtiment comprend une file d'appartements avec couloir latéral, soit du type « double » avec deux files d'appartements aux deux côtés d'un couloir central.





PLANS D'APPARTEMENTS DUPLEX

ARCHITECTE: TULLGREEN

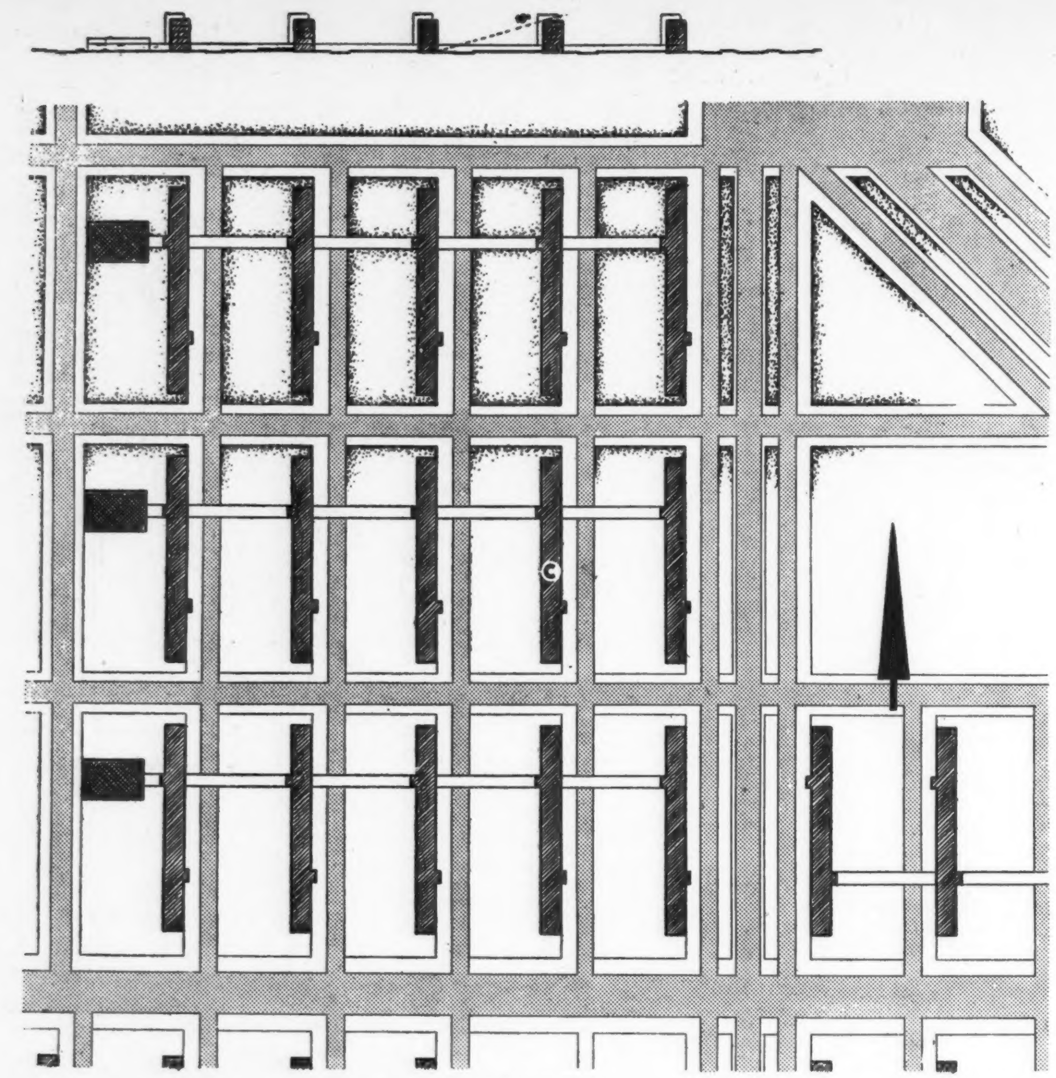


SCHÉMA URBANISTE POUR PRAGUE AVEC DES MAISONS DUPLEX *d'après Rationelle Bebanungsweisen*

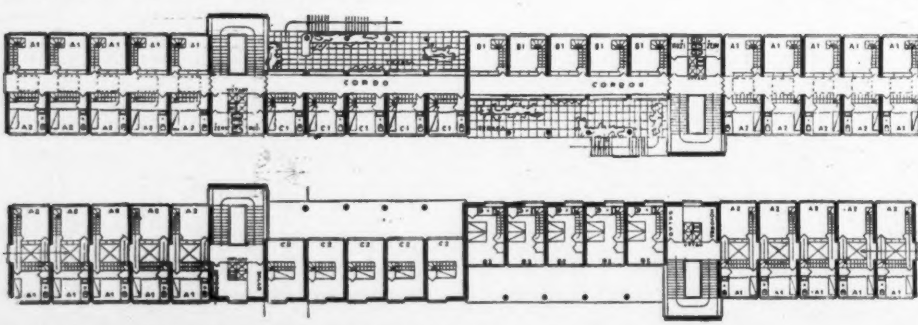
En ce qui concerne la construction, il est prouvé que le terrassement, les fondations, les murs de soutènement et toute l'ossature, dans un immeuble d'appartements, s'élèvent à 20 % du coût total, tandis que les murs de périmètre, les cloisons, la couverture, les planchers et les plafonds se chiffrent à 80 %. D'après ce plan, ces dernières dépenses données à 80 % du total correspondent à des ouvrages standardisés et pouvant être pré-fabriqués. Par la méthode de pré-fabrication le travail se réduit à une suite d'opérations d'assemblage et les dépenses sont par conséquent considérablement diminuées.

M. Tullgreen a dressé un tableau analytique qui donne une documentation tirée de nombreux schémas choisis parmi les grandes villes d'Europe et d'Amérique. D'après ce tableau, le prix moyen par pièce de onze projets examinés s'élève à 1.076 dollars tandis que le prix de la pièce dans le plan Tullgreen n'est que de 580 dollars. (16.000 fr. contre 8.700 au cours de 15 fr. le $). Le loyer moyen par pièce sur 11 projets considérés s'élève à 9 $ 72 (146 fr. par mois, soit 1.750 fr. par an), et il faut remarquer que ce chiffre s'applique aussi à 2 projets européens dont l'un avait bénéficié d'une commande et de subventions de l'Etat, tandis que l'autre faisait partie d'un programme national avec financement à taux réduits. Il est manifeste qu'en certains cas ce taux moyen de loyer ne procure pas de bénéfice.

D'autre part, M. Tullgreen expose qu'avec un loyer de base évalué à 6 dollars par pièce (90 fr.), en suivant son plan et en tenant compte des frais de l'opération, on pourrait escompter un bénéfice net de 10 %. Le tableau analytique montre en effet un coût par pièce de 46 % plus bas et une base de loyers plus basse de 38 %.

Les plans, figures, tables et remarques constituent une information utile sur les principes brevetés de Herbert W. Tullgreen appliqués aux plans d'immeubles d'appartements.

Dexter MORAND.



PLAN DES MAISONS DUPLEX POUR PRAGUE (voir p. 12)

A

B

C

PLAN D'UNE CITÉ D'H. B. M. ET DE LOYER MODÉRÉ POUR UNE VILLE BELGE

ARCHITECTE: FRANÇOIS MARÉCHAL

Ancien terrain d'exposition bordant le fleuve à proximité d'un nouveau pont. Quartier appelé à prendre une importance considérable. Certains tracés de rues étant faits, il en a été tenu compte pour l'établissement du projet.

Trois groupes différents d'immeubles sont à créer. Afin d'éviter la promiscuité des habitants, les immeubles ne comprennent qu'un nombre limité de types différents d'appartements. Tous les bâtiments ont été orientés nord-sud sauf quelques éléments de liaison dont les appartements sont orientés vers le midi. Ces blocs protègent les jardins des vents frais du fleuve.

BATIMENTS A: Les bâtiments A, les plus proches du fleuve, comprendront des appartements de cinq pièces, cuisines et salle de bains. Chaque appartement formera un petit hôtel particulier de deux étages, un couloir commun donnant accès à l'étage supérieur.

BATIMENTS B: Les bâtiments B comprennent des appartements de une, deux et trois pièces.

Un couloir disposé tous les quatre étages desservira les différents appartements de une et trois pièces; ceux de deux pièces se trouvant au 9e étage.

Dans les couloirs se trouveront une série d'escaliers communs, chacun donnant accès à six appartements, deux à une pièce et quatre à trois pièces.

La volée droite descend et donne accès à un palier où se trouvent les entrées de trois appartements, la porte centrale étant celle de l'appartement d'une pièce.

La volée gauche de l'escalier commun monte et donne accès à un palier superposé au précédent et où se trouvent trois entrées semblables.

Les appartements de trois pièces sont à deux étages.

BATIMENTS C: Appartements de quatre pièces. Un couloir par quatre étages, le neuvième étage réservé aux « deux pièces ».

Disposition semblable aux bâtiments B, mais les petits escaliers communs ne desservent plus que quatre appartements de quatre pièces chacun.

Les couloirs communs sont accessibles par trois ascenseurs dont chacun n'a que deux arrêts; les petites villas superposées offrent une intimité encore plus grande que dans les systèmes Duplex. Là, le couloir passe devant la cuisine, etc. Ici, aucune pièce donne sur le couloir (voir aussi page 10). L'espace perdu sous les escaliers intérieurs est utilisé pour des placards.

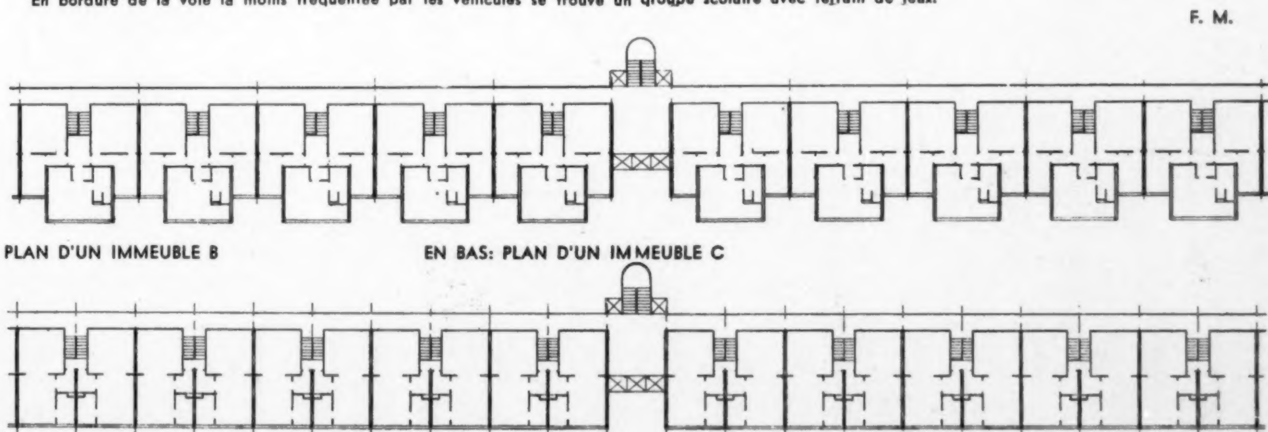
Sous les bâtiments C bordant l'avenue, en prolongement du pont, sont disposés au rez-de-chaussée des magasins de toutes natures.

Un building de 60 mètres environ contiendra des bureaux.

Un groupe central (piscine couverte, salle de spectacle, de restaurant, brasserie, thé, etc.), dans l'axe du pont, créera avec les magasins précités un centre commercial.

En bordure de la voie la moins fréquentée par les véhicules se trouve un groupe scolaire avec terrain de jeux.

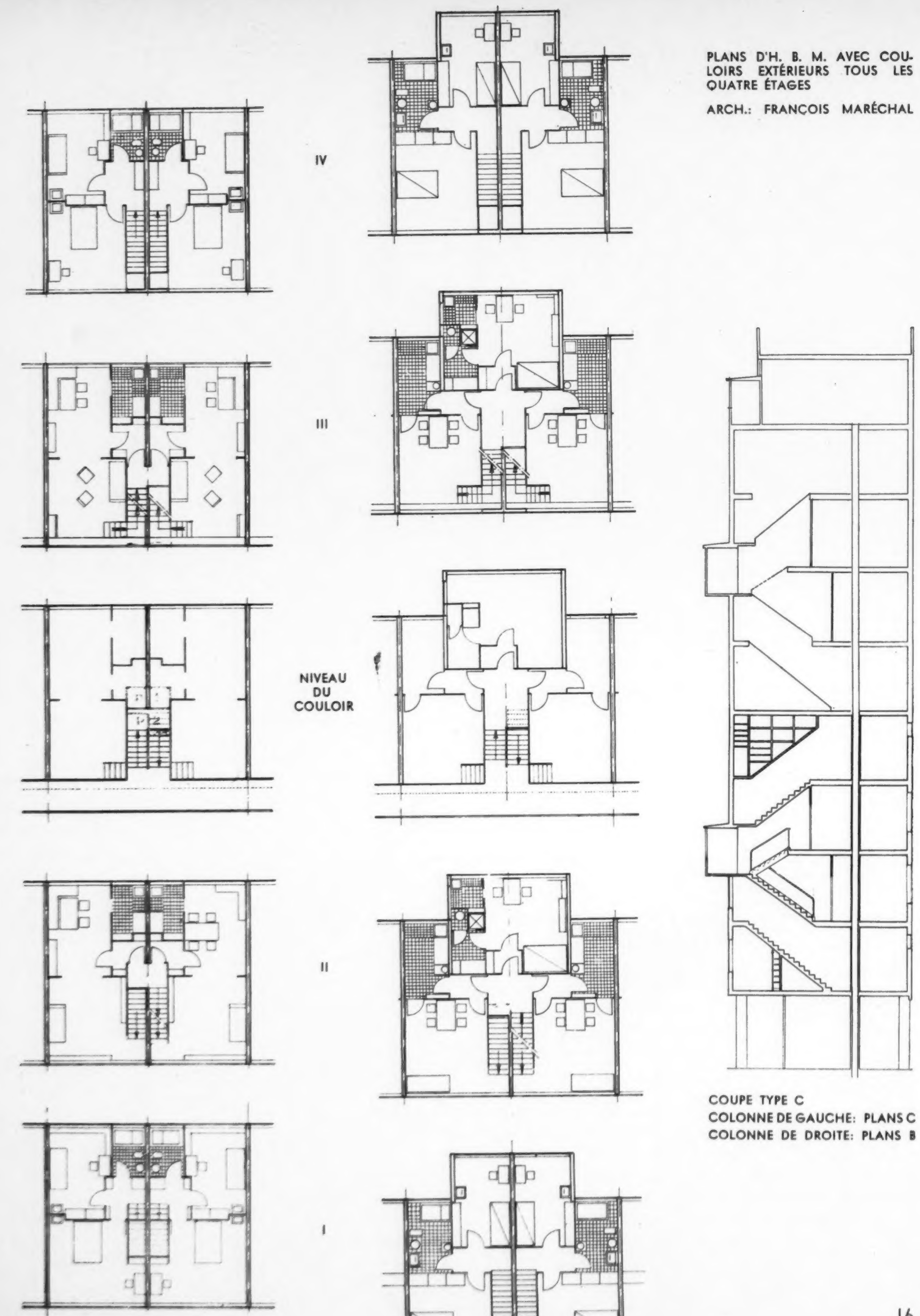
F. M.



PLAN D'UN IMMEUBLE B — EN BAS: PLAN D'UN IMMEUBLE C

PLANS D'H. B. M. AVEC COULOIRS EXTÉRIEURS TOUS LES QUATRE ÉTAGES

ARCH.: FRANÇOIS MARÉCHAL



COUPE TYPE C
COLONNE DE GAUCHE: PLANS C
COLONNE DE DROITE: PLANS B

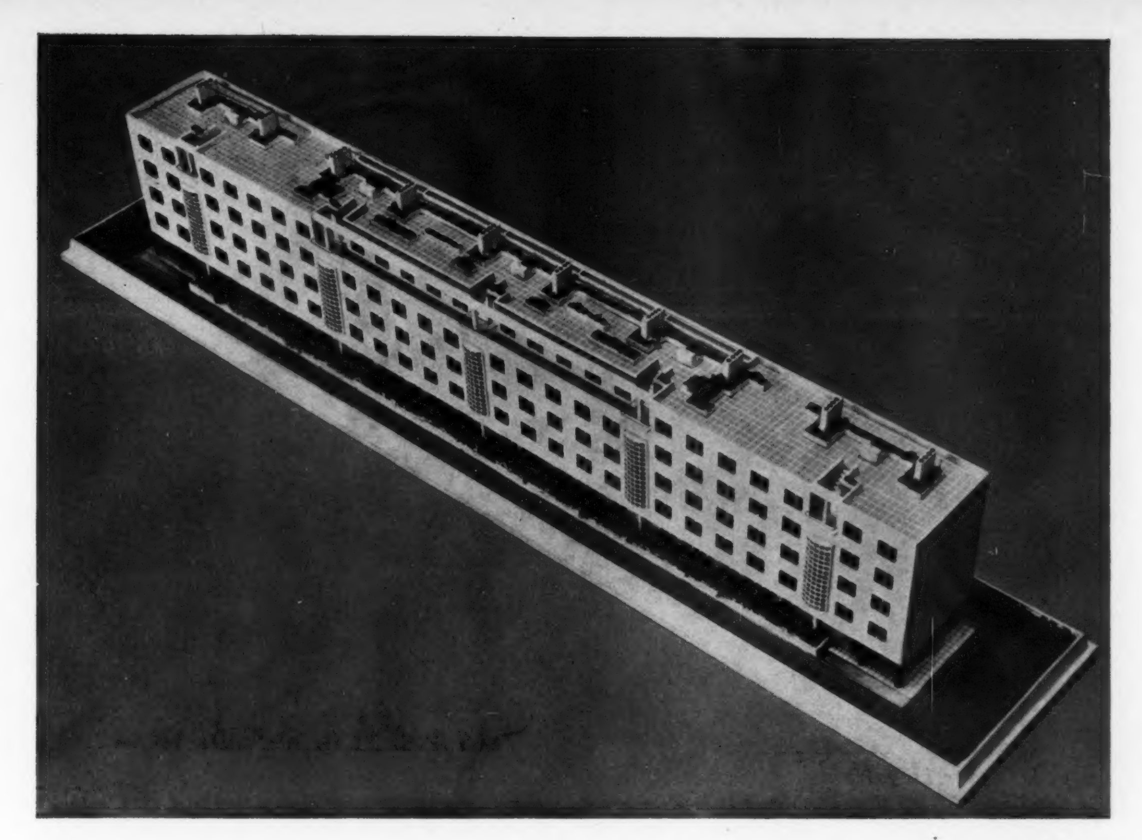


Photo Havinden

CONCOURS D'HABITATIONS OUVRIÈRES OUVERT PAR LA CEMENT MARKETING COMPANY, LONDON

PREMIER PRIX: ARCHITECTES: LUBETKIN, TECTON ET ARUP

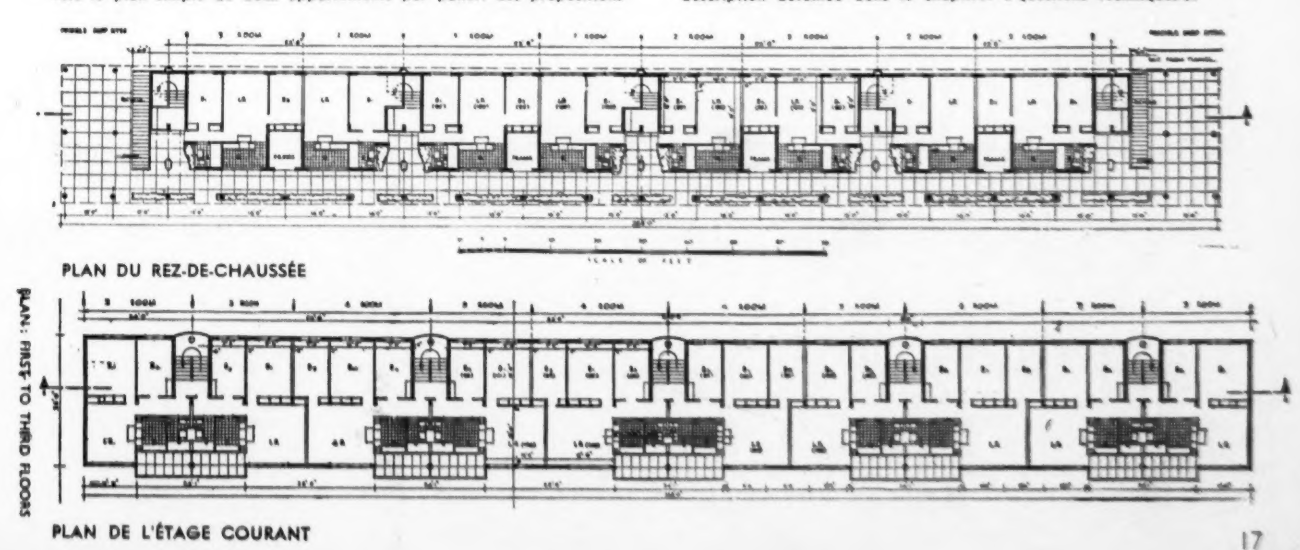
Le concours ouvert récemment par la Cement Marketing Company et gagné par Berthold Lubetkin, Tecton et Arup, à qui le jury a décerné le premier prix et des félicitations emphatiques, est intéressant sous plusieurs rapports.

Notons, malgré le bon niveau de ce concours, certaines critiques qui se sont élevées contre quelques-unes des conditions imposées aux concurrents:

Ces critiques regrettent que: 1) la hauteur de 5 étages ait été imposée comme hauteur « normale » pour immeubles d'habitation; 2) que 65 à 70 % des appartements étaient prévus comme appartements minima de 3 pièces ou moins, tandis que le problème serait de pourvoir aux besoins des familles nombreuses; 3) que le foyer à charbon était prescrit pour la cuisine au lieu d'un foyer à gaz ou électrique.

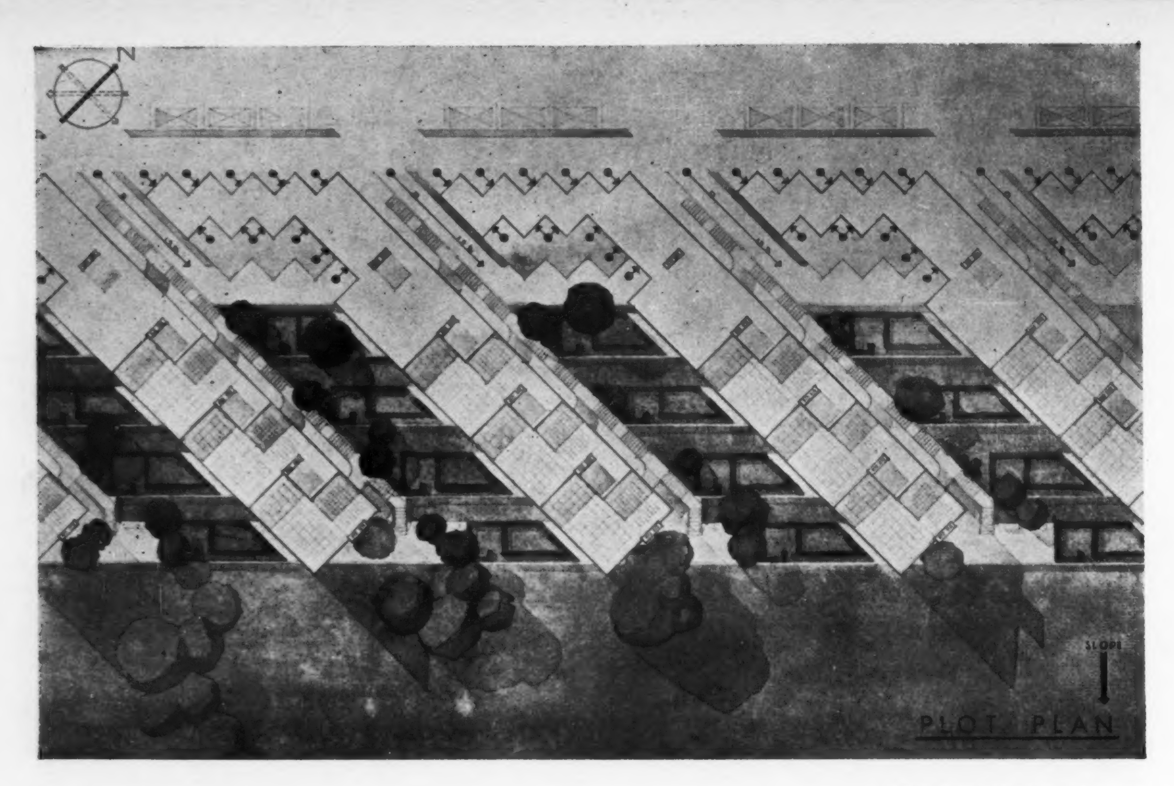
Du rapport du jury se dégage nettement une tendance de retour vers le plan simple de deux appartements par palier. Les propositions de réaliser des économies sur les accès des appartements en groupant le plus possible de demeures autour d'un escalier (couloir extérieur, duplex, etc.), sont rejetées comme créant de « nombreux inconvénients » et le rapport sur le premier prix exprime que c'est le choix de la disposition simple et normale qui a été considéré comme un des grands avantages du projet.

D'autres avantages sont: la standardisation rigoureuse des éléments d'habitation; le groupement des cuisines et salles de bains dans un « bloc plomberie » avec descente commune pour 10 appartements; les balcons profonds devant ce « bloc plomberie » qui protègent les cuisines du soleil et ne gênent pas l'ensoleillement des living-room; l'arrangement heureux de la cheminée qui communique avec le foyer à charbon des cuisines; enfin, la construction en murs portants en béton, montés au moyen d'un coffrage mobile, et dont le lecteur trouve une description détaillée dans le chapitre: « questions techniques ».



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

PLAN DE L'ÉTAGE COURANT



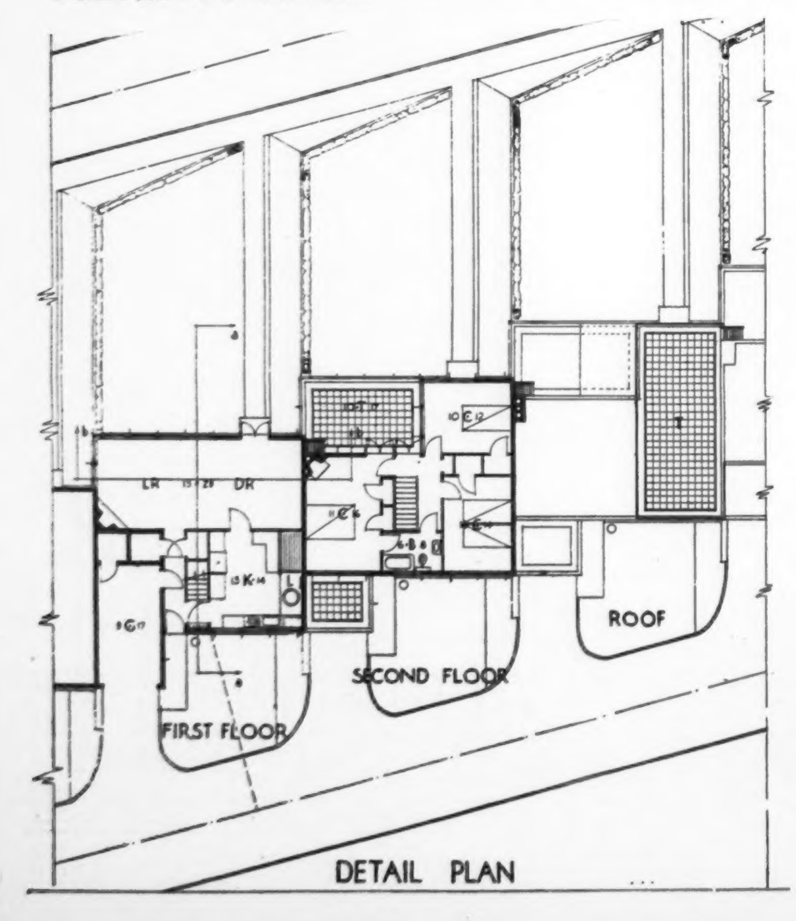
d'après The Architectural Record

HABITATIONS FAMILIALES INDIVIDUELLES SUR TERRAINS INCLINÉS

Avantages: élargissement des prospects, insolation totale de toutes les surfaces habitables, jardin-terrasse pour chaque logement, économie de la construction par blocs avec plus grande diversité d'aspect, corrélation étroite entre l'architecture et l'aménagement du site, petit jardin individuel ensoleillé.

En haut: type « diagonal », pente du terrain 43 %, des voies d'accès obliques 31 %. Vue totalement élargie pour chaque maison. Le niveau de l'entrée est au premier étage sur jardin. Les garages à la partie supérieure du plan.

En bas: type « perpendiculaire », pente 15 %. Vue élargie à rez-de-chaussée. Vue semi-totale au 1er étage. Accès selon 2 types: simple et double pour 1 ou 2 files de maisons.



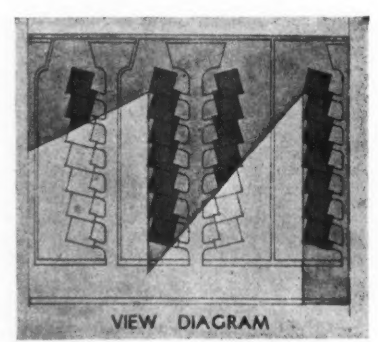
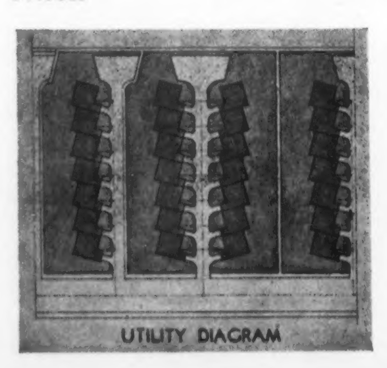


DIAGRAMME DES VUES

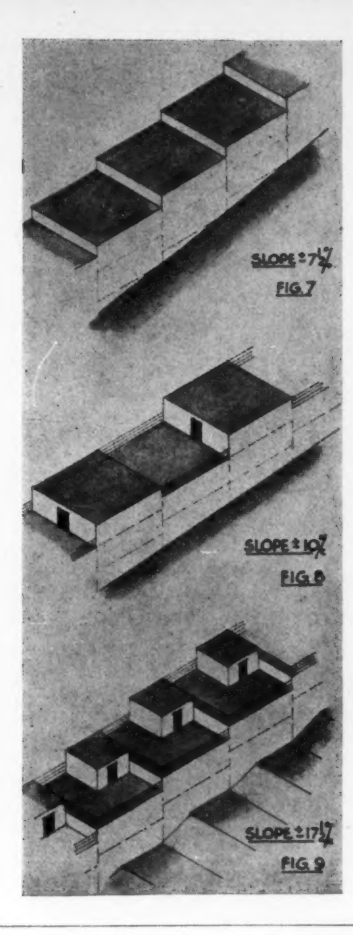
DIAGRAMME MONTRANT LES SURFACES D'HABITATION ET LES SURFACES D'ACCÈS

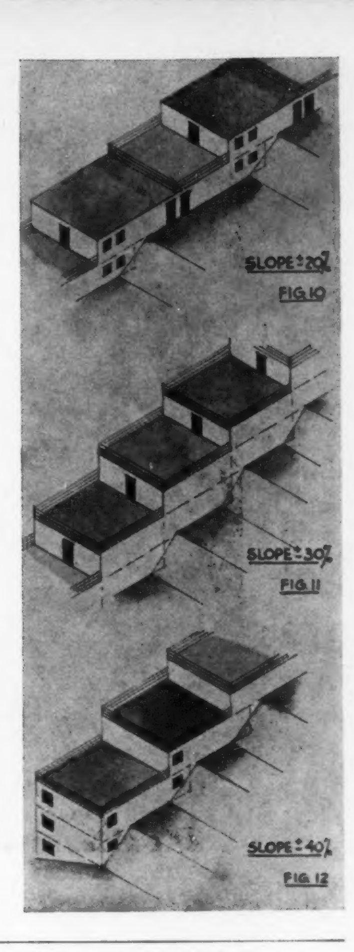


HABITATIONS INDIVIDUELLES SUR TERRAIN INCLINÉ

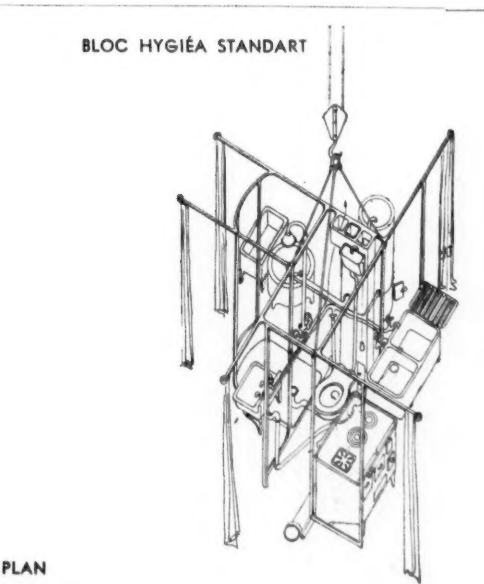
SCHÉMAS POUR DIFFÉRENTS DEGRÉS D'INCLINAISON

d'après The Architectural Record





BLOC HYGIÉA STANDART



PLAN

HABITATIONS OUVRIÈRES (CONCOURS BATA-ZLIN)

ARCHITECTE: JURAJ NEIDHARDT

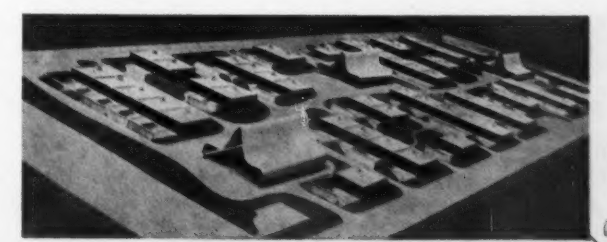
Cité ouvrière à rez-de-chaussée. On accède par les petits jardins que l'on peut isoler de la vue par des rideaux. L'habitation: living-room et chambres à coucher, se groupe en angle autour du bloc hygiéa standart comprenant: cuisine, w.-c., salle de propreté, buanderie, qui est placé d'une seule pièce dans les demeures (voir l'axonométrie. Le bloc est dessiné comme porté par une grue, prêt à être placé dans le plan). Il s'y ajoute encore les lavabos dans les chambres. Le bloc est ventilé par un lanterneau commun.

Les grandes tentes visibles sur le plan d'urbanisme sont des préaux couverts pour les enfants. Le plan démontre les quelques avantages et tous les désavantages du logement ouvrier à rez-de-chaussée: manque d'intimité, toutes les pièces accessibles du living-room seulement, chambre à coucher orientée sur la petite rue, et manque d'espaces libres; l'unité de 65 m² est peut-être un peu petite pour la demeure à rez-de-chaussée; nous nous rappelons pourtant en avoir vu avec des plans plus praticables sur une surface qui n'était guère plus grande.

1. Jardin commun.
2. Jardin privé (a: rideau, l'abri des vents et solarium).
3. Entrée (enfants et parents indépendants).
4. Enfants.
5. Halle (b: bibliothèque — c: crédence).
6. Parents et petit enfant.
7. Cuisine.
8. Buanderie.
9. Bains-toilette.
10. W.-C.
11. Réservoir.
12. Charbon.
13. Ventilation et lumière.

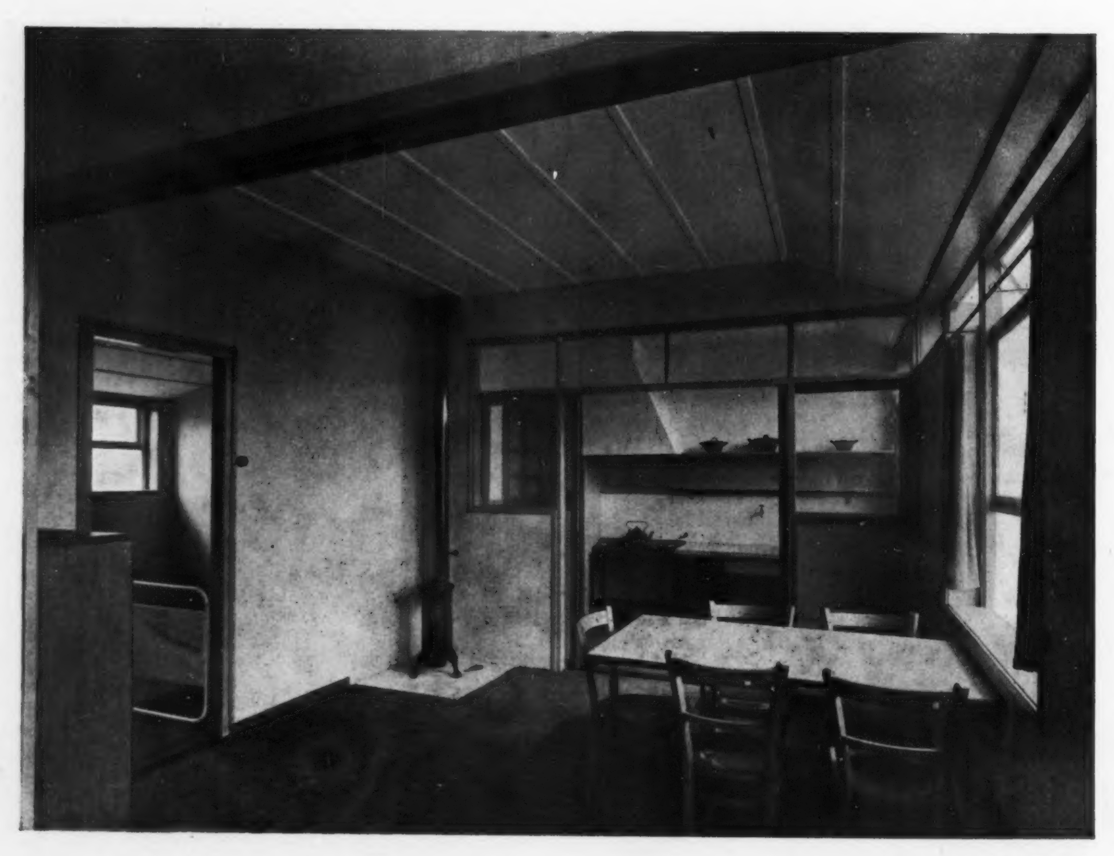
(4 à 13 : 65 m²)

VUE GÉNÉRALE





INTÉRIEURS DE DEMEURES OUVRIÈRES EN HOLLANDE (ZUTPHEN) ARCHITECTE: VAN TIJEN



Photos Kamman

IMMEUBLES COLLECTIFS - INTÉRIEURS INDIVIDUELS

PAR J. P. SABATOU

Le problème de loger une collectivité d'individus repose de nos jours sur une base: le régime capitaliste.

Les efforts mêmes des municipalités, moins intéressées au rendement du capital engagé, ont toujours été dirigés vers des solutions « capital-argent », au lieu de celles qui devraient satisfaire à la fois l'individu et la collectivité, la solution « capital-travail ».

Cette nécessité d'un rendement que l'esprit capitaliste cherche à rendre « maximum », a contraint les architectes à adopter des solutions quelquefois indignes de leur profession, et pour lesquelles le rendement financier est souvent le facteur déterminant de leur œuvre.

C'est paralyser le rôle créateur et mésestimer le rôle social de l'architecte que de l'employer à des fins aussi strictement matérielles.

Des efforts ont été tentés pour chercher quel pouvait être le minimum acceptable de la « cellule » dans laquelle l'individu va vivre au milieu de la société.

Pour établir cette cellule et ses dimensions, les Allemands dont la réglementation sur les constructions et les minima habitables diffère sensiblement de la nôtre, sont partis, centimètre en mains, à la découverte de ce qui était nécessaire à l'homme moyen pour vivre honnêtement chez lui, et ils ont établi un certain nombre de plans types, présentant des solutions toujours très étudiées et parfois assez malencontreuses. Avec méthode et conscience, ils ont essayé de retourner dans les limites d'un rectangle le problème individuel de la chambre des enfants, de celle des parents, du living-room et de condenser chacun des besoins, de réduire chacun des gestes à leur amplitude, strictement utile et d'obtenir ainsi un élément-type, théoriquement parfait, et dont la juxtaposition avec d'autres éléments devait donner l'appartement, la demeure « minimum pour l'existence ».

Il est très important de comparer l'assemblage des divers éléments. Le résultat peut être franchement mauvais et le logement inhabitable alors que chacun des éléments est bon en lui-même. Pour ne pas dépasser une certaine surface construite, et tenir compte de certaines obligations, soit d'orientation, soit d'ouvertures, l'habitabilité est sacrifiée, et le plan réduit à un puzzle d'éléments standardisés, indépendamment les uns des autres.

Les exemples tirés de la Wohnbaufibel sont explicites. (p. 23, 24).

Que doit-on demander à une surface habitable? Le Corbusier, dans son chapitre sur « une cellule à l'échelle humaine » * trouve que dans sa cabine de paquebot un homme est heureux, réalise toutes les fonctions de la vie domestique, dort, se lave, écrit, lit, reçoit ses amis dans 15 mètres carrés.

C'est un point de départ, non un aboutissement. Il est certain que nos besoins restent les mêmes, et qu'un minimum est seul nécessaire à les satisfaire.

Mais nous avons, en plus de nos besoins primordiaux, des fonctions à remplir, nous pouvons réduire les meubles à des auxiliaires, n'encombrant pas une superficie inutile, et se limitant au volume exact nécessaire à leur destination.

Nous les établirons pour nous satisfaire et non pour « paraître ». Leurs dimensions seront basées sur leur contenu. Tout cela est parfait et indiscutable: il faut à l'homme nouveau une demeure nouvelle.

Mais la difficulté apparaît lorsque les cellules types, basées sur la satisfaction des besoins et des fonctions de l'individu, donc théoriquement parfaites, sont réunies en grand nombre pour réaliser l'habitation collective.

Un plan minimum, mais suffisant, une distribution, un aménagement, un équipement réunissant les meilleures conditions n'auront au fond de « valeur sociale » qu'avec certaines conditions extérieures à ces qualités, bien remplies, dès que la notion d'une collectivité apparaît.

Bien plus, la réunion de ces « cellules humaines » peut arriver en certains cas, à donner l'impression, le sentiment d'une œuvre inhumaine, hors de notre échelle, et inaccessible à notre sensibilité.

Nous demandons à nos demeures, à notre appartement, un confort, un délassement, un repos, nous attendons de notre foyer une simplification de l'existence. Nous n'avons plus la sensiblerie des « meubles de famille », ni le besoin de donner à nos meubles la richesse ou l'apparence qui nous « classe » socialement.

Mais nous n'avons pas perdu toute sensibilité, au contraire. Refoulée par l'âpreté de l'existence, la complication et la turbulence de la vie moderne, elle a sa place dans notre demeure dont nous attendons des joies physiques et morales qu'elle doit être à même de nous donner.

Le reproche du « standard » n'est qu'un préjugé.

Des meubles, des chaises pourront être les mêmes dans les appartements différents, et nous émouvoir différemment, nous pourrions vivre dans des espaces restreints où nous serions seuls, et fuir ces mêmes espaces si d'autres pareillement occupés par nos semblables leur sont directement voisins.

Par un aménagement des surfaces habitables si judicieux, si bien étudié soit-il, nous ne pourrons jamais faire d'un immeuble collectif une œuvre digne de ce que les occupants en attendent si des facteurs puissants, bien qu'indépendants du plan de la cellule, ont été oubliés.

Mais tout ce qui est nécessaire à la vie domestique devrait être incorporé au plan, et non laissé au libre arbitre de l'occupant. Son éducation est souvent à faire. Les armoires, les penderies, les casiers destinés au rangement des objets usuels de chacune des pièces, sont à prévoir dans le plan et dans la réalisation. Les espaces libres seront ainsi agrandis, libérés de leurs obstacles à notre vue et à nos gestes.

Le compartimentage étroit de certaines pièces est inutile à notre vie moderne, plus libre; nous voulons amener une fantaisie, une diversité dans notre demeure, pouvoir la modifier par une cloison mobile ou tout autre moyen, au gré du moment, ou même de notre humeur.

Et d'autant plus que l'homme n'est pas fait pour vivre uniquement dans un cube de maçonnerie, si bien proportionné soit-il, il lui manquera toujours un arbre, une branche, ou un coin de verdure qui le rattache à la nature.

J. P. SABATOU.

* Précisions.

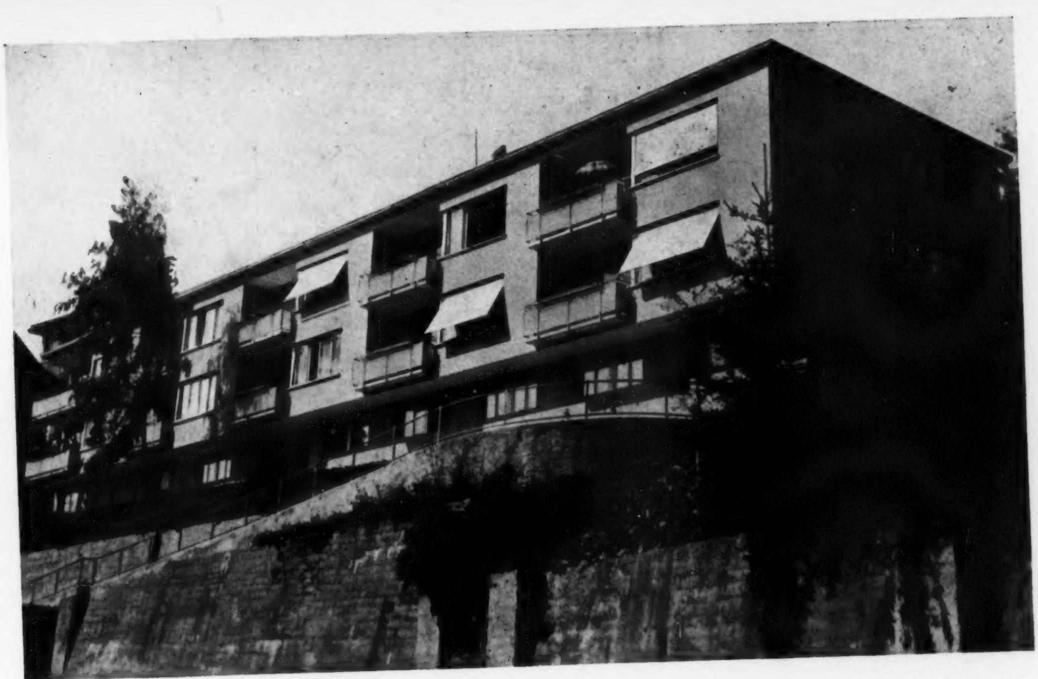


LIVING-ROOM DANS UNE MAISON A COULOIR EXTÉRIEUR A ST-GALLEN ARCHITECTE: HAUSER

Voir plan et photos page 23: ce plan est habile, économique et habitable. Les appartements sont assez larges; seules, les fenêtres des pièces accessoires donnent sur le couloir; chaque pièce est accessible directement de l'entrée. Les chambres sont de proportions très agréables, et très faciles à meubler. Le coin intime du balcon suggère des solutions individuelles. Voir aussi le plan de Kvarnholmen, p. 25, qui est du même esprit. Ces plans ne sont pas les résultats du jeu de puzzle avec des éléments standard.

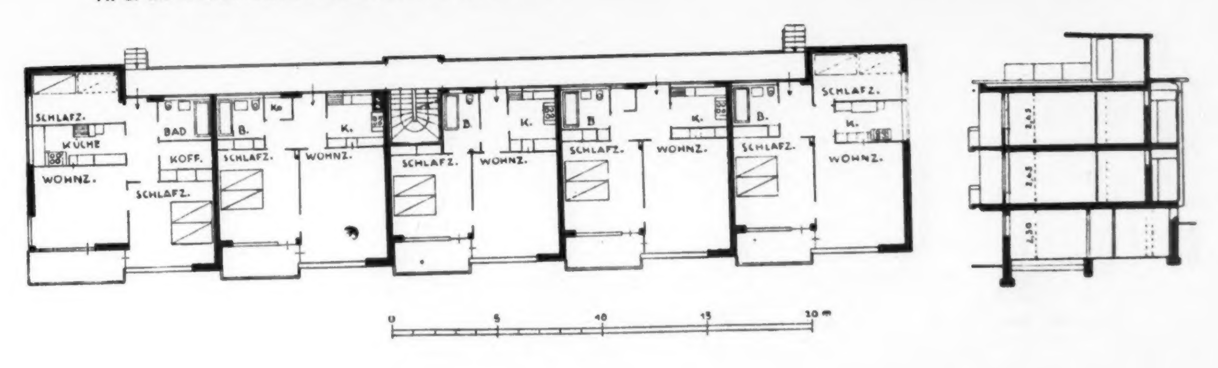


INTÉRIEUR D'UN APPARTEMENT H. B. M. A MADRID ARCHITECTE: EMILIO AMANN

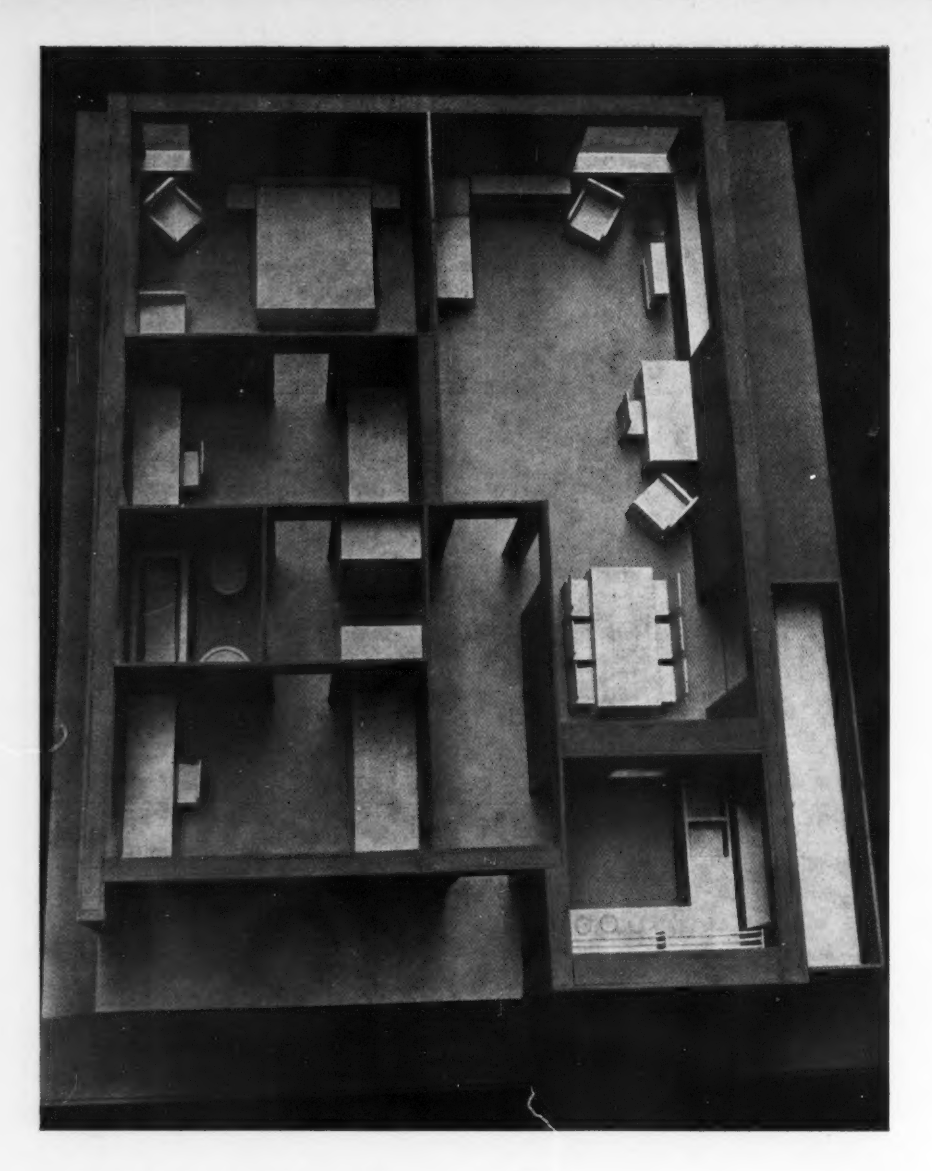


H. B. M. A COULOIR EXTÉRIEUR A ST-GALL (SUISSE)

ARCHITECTE: H. HAUSER

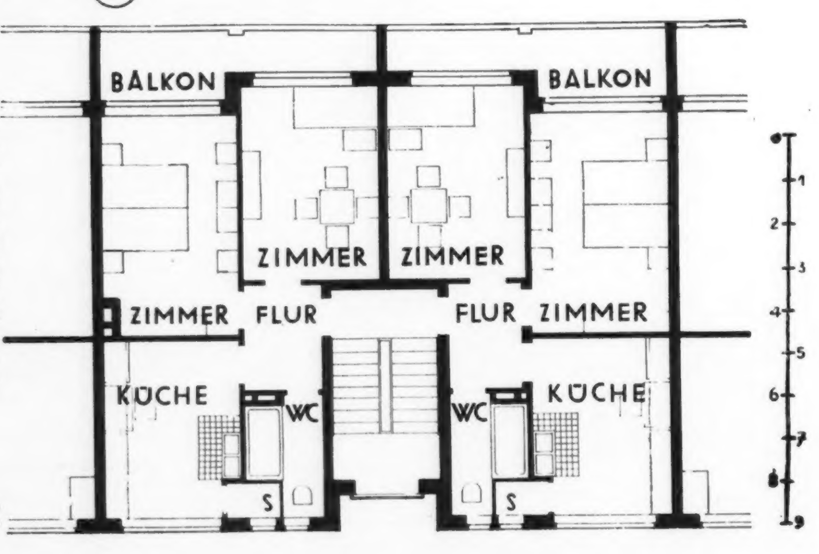






EN HAUT: UN PLAN A 4 LITS BIEN ORGANISÉ. ARCHITECTE: ALEXANDER KLEIN

54



Toutes les pièces, à l'exception de celle des parents, accessibles d'une entrée non spacieuse, grâce à la disposition habile du groupe des deux chambres d'enfants et de la salle de bains. On accède à la chambre des parents soit par la pièce commune, soit par l'une des chambres d'enfants. La niche pour les repas se trouve à côté de la cuisine et communique avec elle par un passe-plats. Cette annexe fait paraître très grande la pièce commune, dégagée de la table familiale. La surface de cet appartement n'est pourtant pas beaucoup plus grande que celle de l'appartement ci-contre.

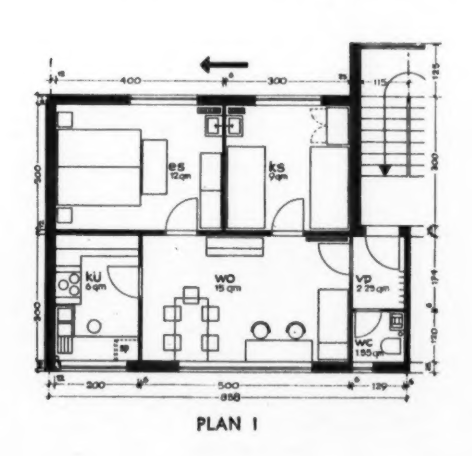
CI-CONTRE: PLAN HABITUEL POUR 4 LITS. ARCH.: KARL SCHNEIDER, HAMBOURG

ÉLÉMENTS MINIMA POUR DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PIÈCES

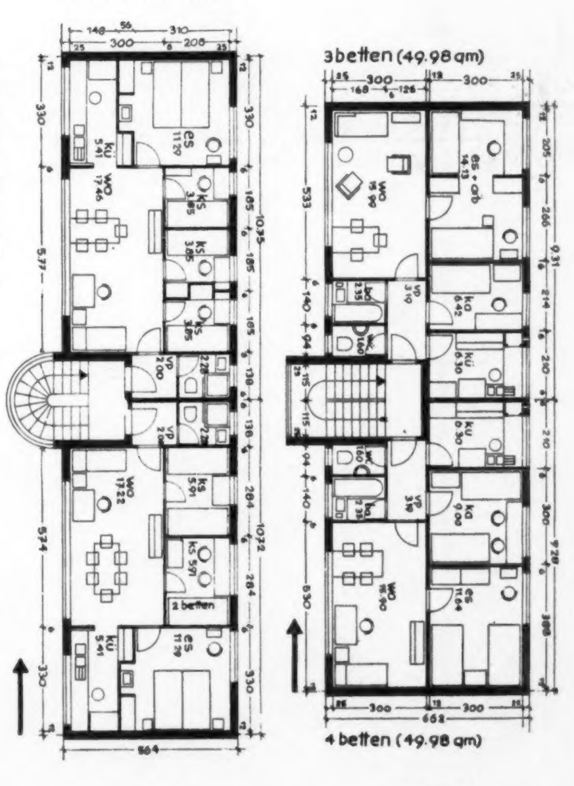
EN BAS: LES RÉSULTATS DE LEUR ADDITION

VÖLCKERS: WOHNBAUFIBEL

Nous ne nions pas l'utilité de définir les cotes minima possibles pour différentes catégories de pièces dans l'habitation à bon marché. Mais quand on s'efforce de composer des plans d'appartements avec de tels éléments minima, on arrive nécessairement à des solutions peu organiques. Dans le plan 1, la salle commune donne accès à 4 lits et à la cuisine. Etant donné que les chambres à coucher sont des éléments minima, les enfants doivent travailler dans cette unique pièce d'habitation. Dans le plan 3, une chambre à coucher donne accès à une autre; dans le plan 2, encore tout le groupe de « cellules » donne sur la salle commune. Pour chaque « élément lit », 1 m. 85 s'ajoute automatiquement à la longueur de cette pièce, sans souci des proportions...



PLAN 1

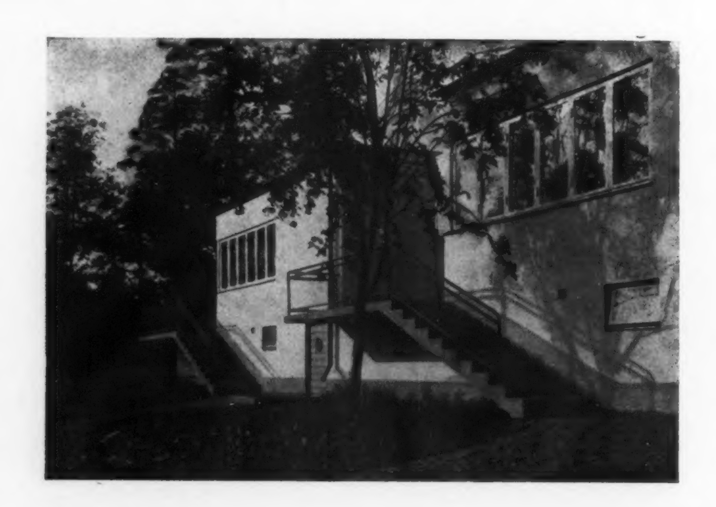


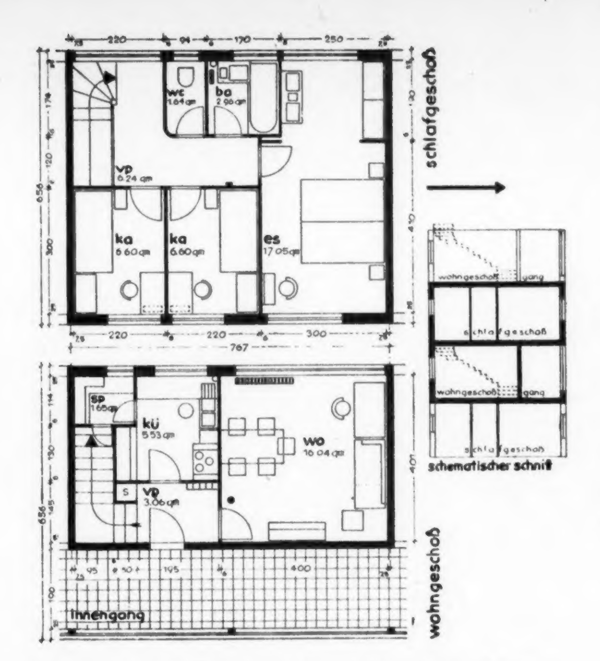
PLAN 2

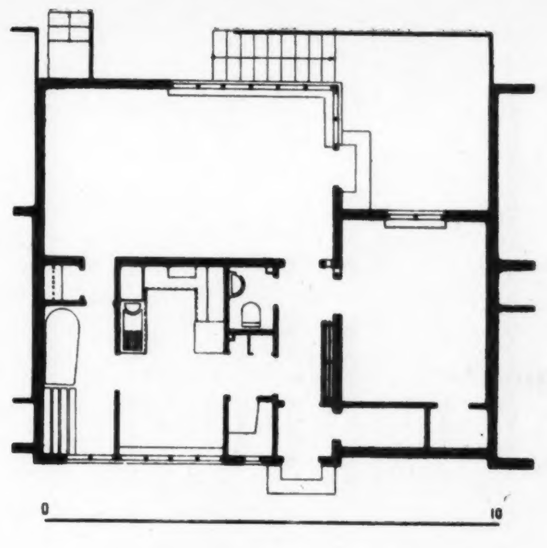
PLAN 3

LOTISSEMENT DE LA « COOPÉRATIVA FÖRBUNDET », KVARNHOLMEN (STOCKHOLM)

Utilisation d'un coteau qui fait clairière d'une forêt. Plan économique et intime. Ces lignes de maisons minimum ne font pas une impression de schématisme, tout au contraire: on se sent dans une ravissante cité-jardin. C'est que les plans, malgré leur égalité, suggèrent des aménagements individuels. Le lotissement se trouve à trois minutes de l'usine, sur une île aux portes de Stockholm, dans des conditions d'aération et d'ensoleillement idéales.

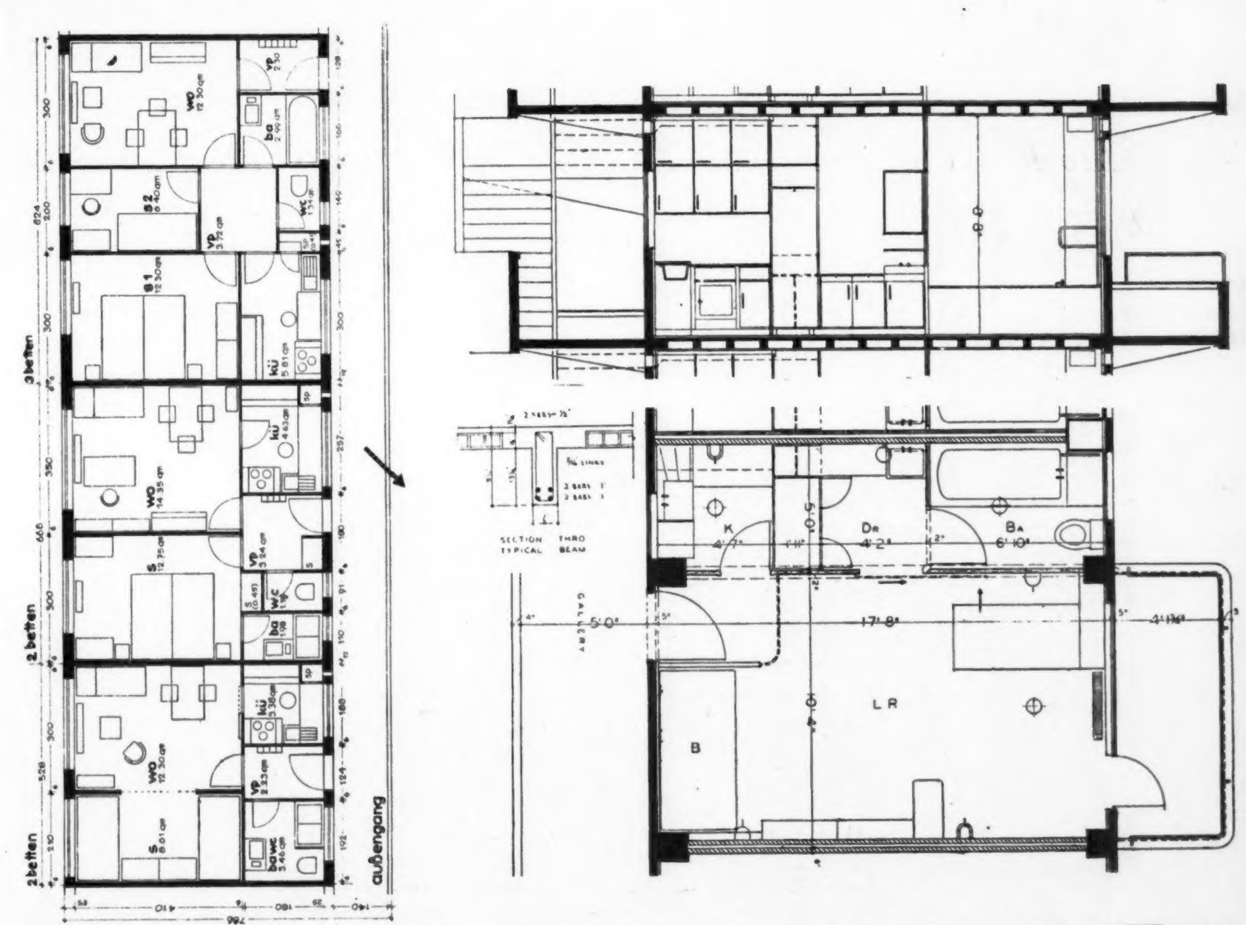






EN HAUT: PLAN D'UNE MAISON A COULOIR EXTÉRIEUR DONNANT ACCÈS A DEUX ÉTAGES: Niveau du couloir: cuisine, living-room, entrée. A l'étage: 3 chambres à coucher, w.-c., bains.
EN BAS: COULOIR EXTÉRIEUR: APPARTEMENTS DE LARGEUR VARIABLE
d'après Vœlckers Wohnbaufibel

EN HAUT: PLAN D'UNE MAISON MINIMUM A KVARNHOLMEN. Ce plan peut être appliqué également dans un immeuble à couloir extérieur.
EN BAS: PLAN D'APPARTEMENT A COULOIR EXTÉRIEUR A HAMPSTEAD. ARCHITECTE: WELLS COATES



DANS LES PLANS DE LA COLONNE DE GAUCHE, L'AMEUBLEMENT EST FIXÉ D'AVANCE. LES PLANS DE LA COLONNE DROITE SUGGÈRENT DES SOLUTIONS INDIVIDUELLES.
Remarquons que, malgré toute leur mathématique, les plans de Vœlckers sont loin d'être impeccables. Serait-ce la faute de cette mathématique?...

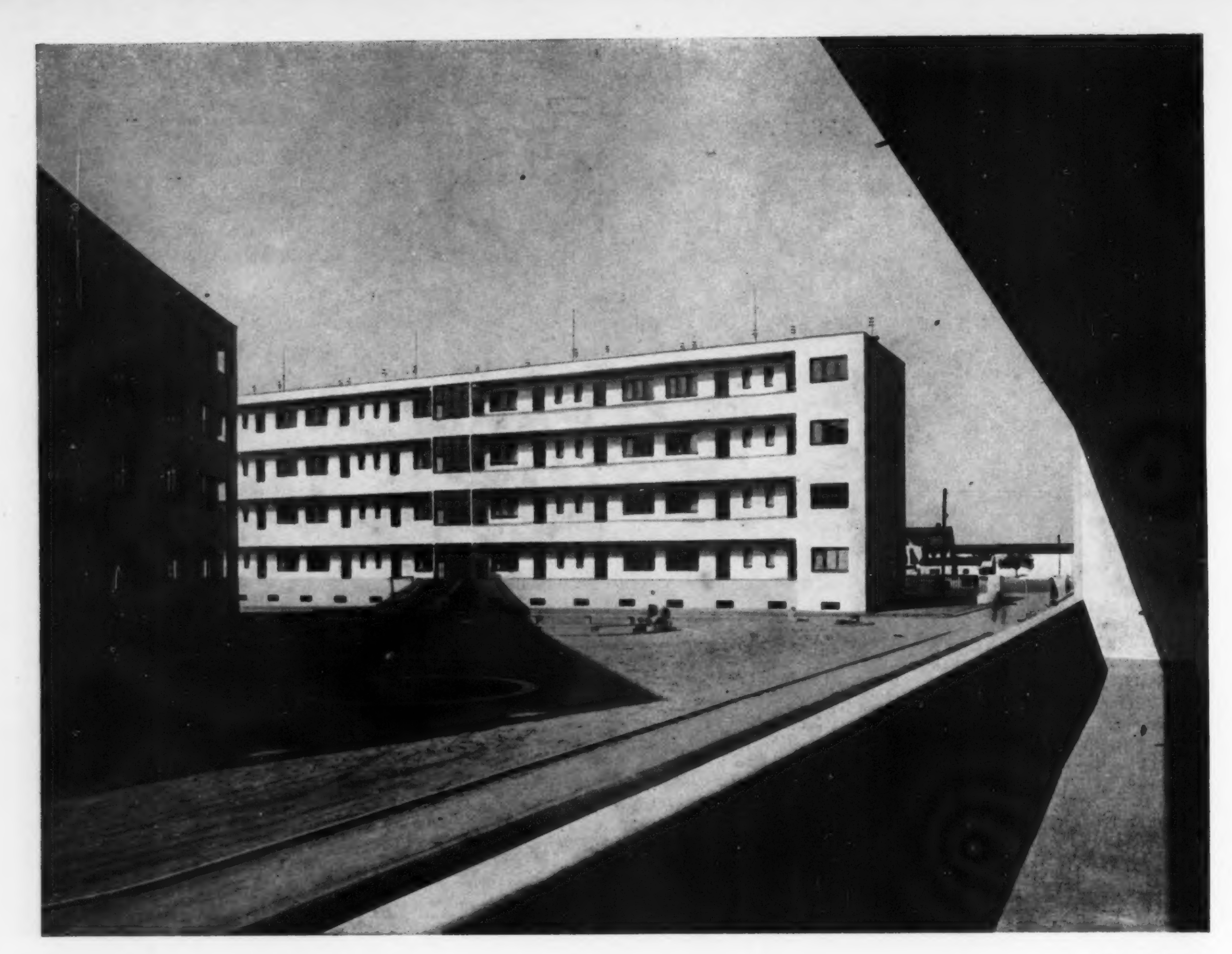


Photo Gubcevsky

IMMEUBLES D'H. B. M. A COULOIR EXTÉRIEUR A PRAGUE ARCHITECTES: LIBRA ET KAN

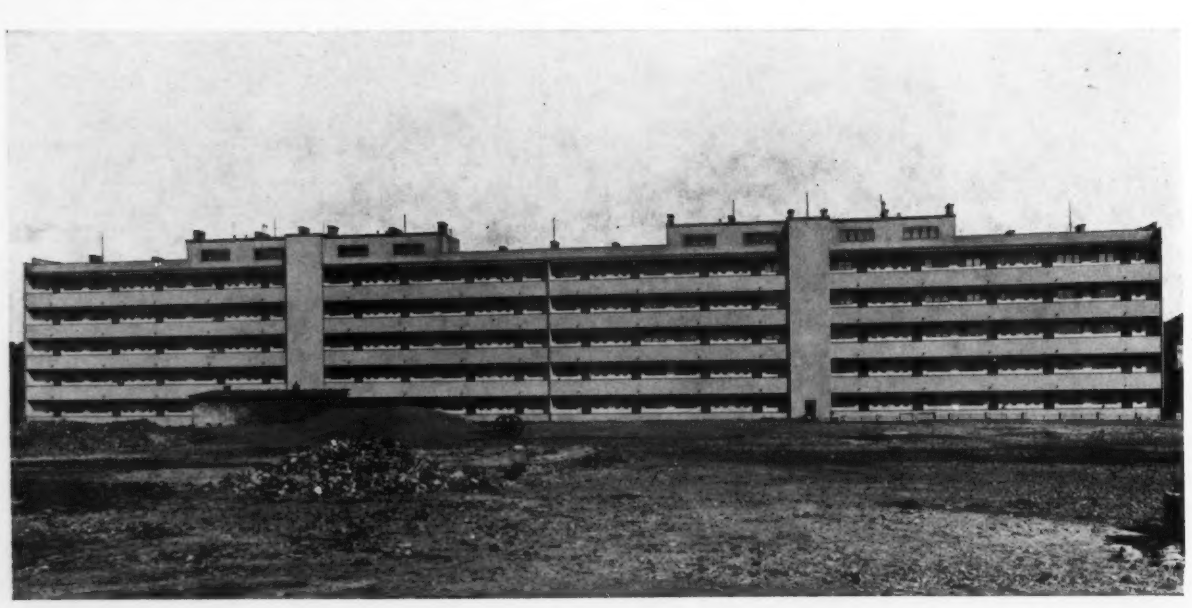
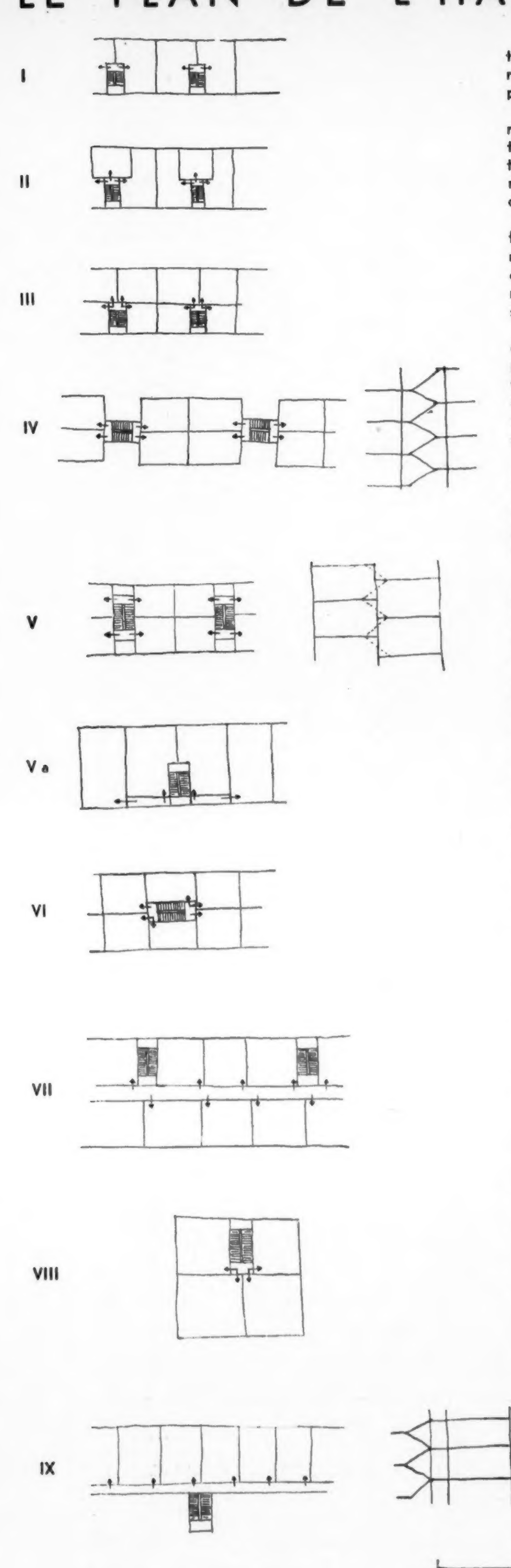


Photo Gubcevsky

LE PLAN DE L'HABITATION A BON MARCHÉ



Après les propositions pour l'avenir, il est intéressant de regarder le plan de l'appartement H. B. M. tel qu'il est réalisé de nos jours. Le lecteur trouvera donc, dans les pages qui suivent, une nouvelle revue de plans, choisis parmi les meilleurs que nous avons pu trouver dans une documentation comprenant à parties égales les efforts français et étrangers.

Les efforts de tous les architectes portent sur des économies à réaliser: le but est de créer le maximum de surface habitable avec le minimum de surface de rues, d'escaliers et de masse de construction. Nous ne voulons, certes, pas proposer des appartements de luxe pour une population qui se contenterait de parvenir à se loger à raison d'une pièce pour deux personnes. Mais nous ne pouvons pas manquer de constater que, très souvent, l'architecte se laisse enfermer dans un cadre de conditions qui, dès le début, rendent impossibles des solutions larges.

Dans un schéma d'urbanisme tout fait, où toutes les rues sont asphaltées et traitées comme de futures rues à grand trafic, l'architecte est amené à développer des plans en profondeur pour économiser des mètres de façade. Il crée des pièces mal éclairées, étroites, difficiles à meubler, au lieu de protester contre ce schéma établi d'avance et de démontrer qu'avec un classement habile de rues, on arrive à des appartements larges, agréables et dont la surface et le prix de revient sont sensiblement inférieurs à celui des logements en profondeur.

Dès que la recherche de l'économie compromet la valeur d'habitation d'un appartement, implique des pièces d'une forme désagréable, des coins difficiles à nettoyer, l'entassement de lits dans une pièce et la promiscuité, l'architecte doit s'efforcer de découvrir la source du mal, peut-être, dans les taux du crédit, ou dans le tracé des rues. Si, par contre, il accepte toutes les conditions et cherche à s'y conformer en s'efforçant d'éviter simplement le taudis, il est en danger de consacrer de mauvais modèles, de fausser l'échelle des recherches, de sacrifier à une économie de détail la conception économique de l'ensemble.

Dans cette recherche, pour regagner sur l'appartement même ce qui a été gaspillé par une conception trop étroite de la cité, il arrive souvent qu'on exagère l'importance d'une seule condition.

Jetons un coup d'œil sur la disposition des appartements dans l'immeuble d'H. B. M. Il est évident que des économies d'espace et de construction peuvent être réalisées, si l'on trouve des moyens pour desservir le plus possible d'appartements par un même escalier. Les plans qui occupent les pages suivantes sont groupés d'après le schéma suivant, exprimé par les croquis ci-contre:

I. Deux appartements par palier; II. Trois appartements par palier; III. Quatre appartements par palier; IV. L'escalier se trouve entre deux corps de logis; chaque palier dessert deux appartements; les niveaux des étages sont décalés d'un demi-étage; V. L'escalier dessert à chaque palier deux appartements dans le même corps de logis; VI. L'escalier dessert trois appartements à chaque palier; même disposition que la précédente; VII. Un couloir intérieur donne accès à une série d'appartements; VIII. Quatre appartements par palier dans une tour d'habitation; IX. Un couloir extérieur donne accès à une série d'appartements; X. Un couloir extérieur donne accès à des appartements à deux étages.

On est amené à croire que ces différents systèmes donnent à l'architecte la possibilité d'apporter à un problème donné la solution adéquate. Or, l'examen de ces solutions démontre que la plupart d'entre elles ne sont applicables qu'à des appartements à deux ou trois lits, tandis que pour des appartements plus larges, l'ancienne formule de deux appartements par palier reste encore la meilleure.

Pour le démontrer, prenons le cas du couloir extérieur: l'inconvénient de cette solution consiste surtout en ce que le voisin passe devant les fenêtres de l'appartement. Il faut donc, en tout cas, éviter de disposer des chambres sur le couloir. Celui-ci doit être bordé exclusivement de cuisines, salles de bains, vestibules. Cette condition limite à elle seule la grandeur de l'appartement. Il s'y ajoute la difficulté d'accès direct pour toutes les pièces, dès que l'appartement se compose de plus de deux chambres. Seul, l'escalier desservant deux appartements par palier donne accès au cœur même de l'appartement qui s'ouvre, d'un vestibule central, sur les deux façades. Toutes les autres dispositions amènent l'arrivant à une extrémité de l'appartement et rendent inévitables soit de longs couloirs intérieurs, soit des salles communes par où l'on passe continuellement.

L'étude attentive des exemples que nous donnons affirme cette observation.

Il faudra donc accepter de nouveau le type « classique » et chercher à le rendre habitable et économique. Qu'il nous soit permis d'indiquer rapidement quelques points dont l'observation nous paraît importante dans ce type d'appartement:

ACCÈS: A partir de 3-4 lits, chaque chambre doit avoir un accès direct. Pour une chambre à coucher, on peut se contenter de deux accès indirects, afin d'avoir en tout cas un passage libre. De même pour la salle de bains, si elle ne contient pas en même temps le w.-c., il faudrait éviter strictement de commander une chambre à coucher par une autre. La cuisine doit communiquer avec le vestibule, ne serait-ce que par un guichet.

SURFACE: Nous ne sommes pas partisans des cellules minima. Nous croyons très souhaitable que chaque chambre à coucher contienne une petite table où des enfants puissent travailler, puisque autrement toute la famille est constamment assemblée dans la salle commune. Du reste, la surface seule ne veut rien dire: si l'on évite des chambres étroites et profondes, et si on leur donne aussi peu d'ouverture (portes, niches, etc.) que possible, on peut se contenter d'une surface très petite.

CUISINE: Nous ne sommes pas partisans de la cuisine-salle commune, même si cette cuisine se trouve dans une niche qui peut être fermée par un rideau. Dans des appartements à plus de trois lits il est avantageux d'avoir une véritable pièce d'habitation avec une petite cuisine indépendante. Du reste, les nombreuses recherches faites à ce sujet ont prouvé que l'économie d'espace réalisée par la « niche à cuisiner » est très peu importante.

HYGIÈNE: Nous ne croyons pas que dans chaque chambre à coucher il faudrait un lavabo avec eau courante; mais nous tenons que, même dans des appartements très « populaires », il faut un bain ou du moins une douche suffisamment séparée du w.-c. La douche au-dessus du w.-c. à la turque nous paraît une solution peu hygiénique.

LOGGIA: Elle nous paraît presque indispensable, mais plus importante encore devant la cuisine que devant le living-room.

SÉCHOIR, BUANDERIE: Ce sont deux locaux dont on pourrait facilement se passer. Les expériences faites à l'étranger avec des buanderies en commun pour toute une cité sont très encourageantes.

PLACARDS: Il nous paraît indispensable d'avoir des placards et même des débarras dans l'appartement d'H. B. M. A cet égard, du reste, la plupart des plans français sont supérieurs aux plans étrangers.

Ce sont là quelques points pour la demeure de plus de trois lits, avec groupement de deux appartements par palier. Pour les petits appartements, d'autres questions se posent, et elles varient encore, selon le groupement choisi.

Il n'y a pas de plan type d'H. B. M., et l'architecte ne peut standardiser que les petits éléments, comme portes, fenêtres, etc. Il n'y a surtout pas de tâche standard dans la conception des H. B. M. L'architecte qui, par exemple, essaierait de grouper quatre grands appartements autour d'un escalier commun parce qu'il a trouvé un plan très praticable pour six petits appartements par palier, n'a pas cette entière liberté d'esprit ni cette faculté de reprendre constamment la tâche, indispensables à celui qui conçoit des plans de logements populaires.

Jules POSENER.



GROUPE DE SAINT-MANDÉ. FAÇADE ARRIÈRE

Photo Salaün

OFFICE PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ARCHITECTE: FÉLIX DUMAIL

(Voir page 87, A. A. 6). On remarque les loggias devant les cuisines.

DEUX APPARTEMENTS PAR PALIER

SÈVRES

H. B. M. A. 60 m², 3-4 lits. Orientation nord-ouest-sud-est.

Type large et peu profond. Très belle salle de famille. Salle de bains et w.-c. aérés par le séchoir. Une chambre à coucher sans accès direct.

BRUXELLES

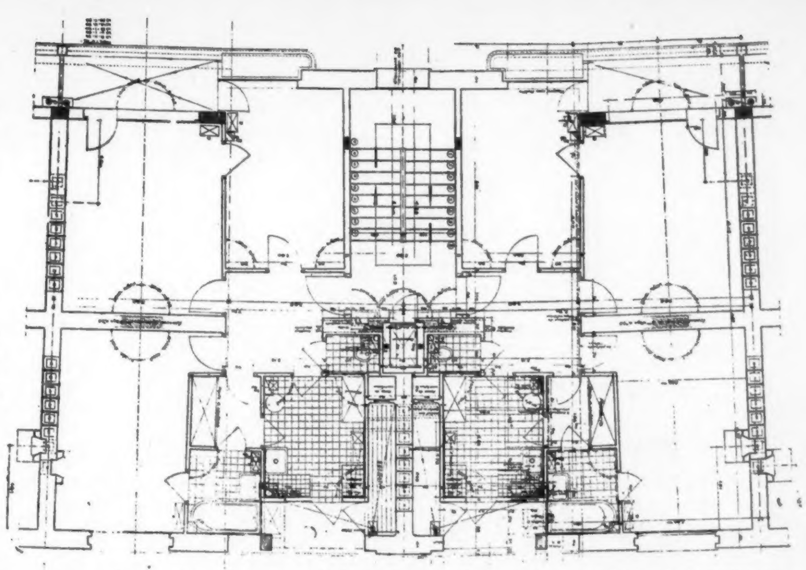
70 m² environ, loggia comprise. 6 lits. Orientation est-ouest.

Appartements pour familles nombreuses. Henvaux nous écrit à propos de ce plan: « les locaux d'occupation diurne sont parfaitement bien groupés. Une parfaite adaptation à l'orientation aurait sans doute fait grouper les chambres à coucher à l'est plutôt qu'à l'ouest ». Une chambre sans accès direct.

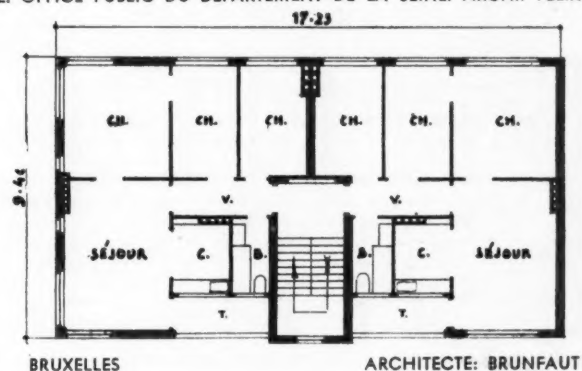
SAINT-MANDÉ

H. B. M. A. 54 m², 2 lits (4 maximum). Orientation est-ouest (le living-room donne sur le bois de Vincennes).

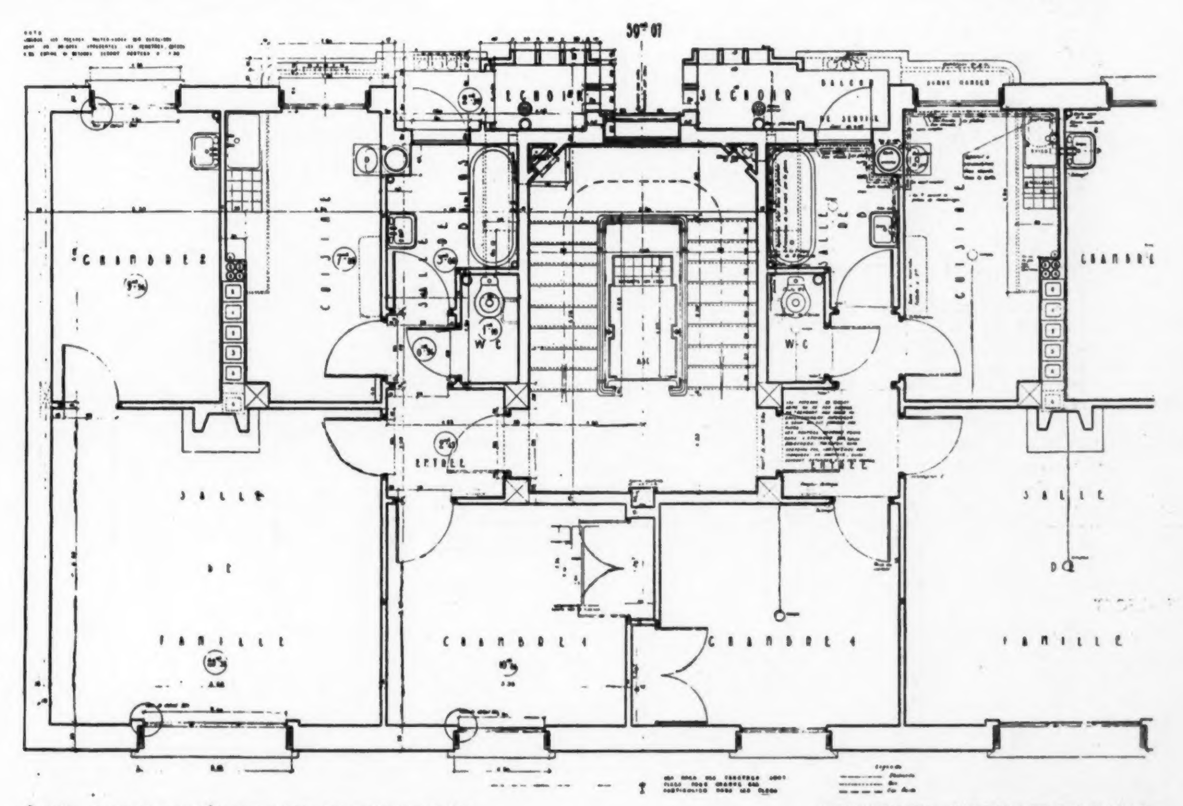
Salle de bains, cuisine, w.-c. séparés mais groupés autour du même tuyau de descente. Séchoir accessible par une loggia de cuisine. Une autre belle loggia entre les deux chambres de la façade. Toutes les pièces sont accessibles d'un vestibule qui n'est pourtant pas spacieux. Sans doute un des meilleurs plans d'H. B. M.


ST-MANDÉ. OFFICE PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE. ARCH.: FÉLIX DUMAIL

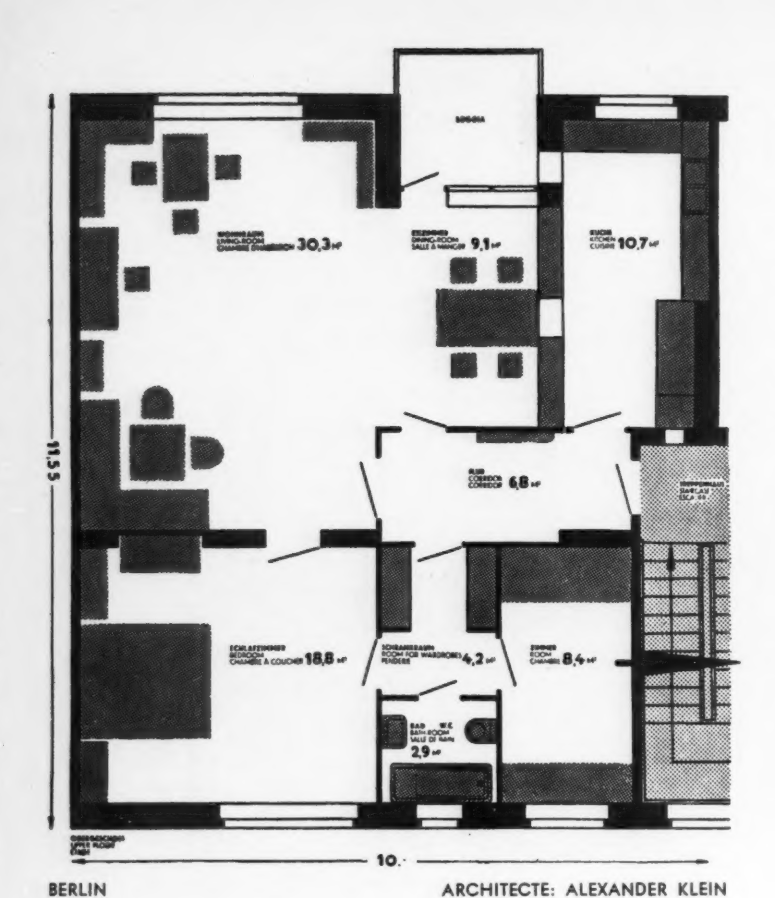
Pour les appartements à quatre lits et plus, la disposition de deux appartements par palier semble la meilleure. La difficulté principale est de rendre accessibles directement toutes les pièces sans avoir besoin d'un long couloir. Il n'y en a que deux, parmi les appartements que nous publions, qui ont résolu cette difficulté.



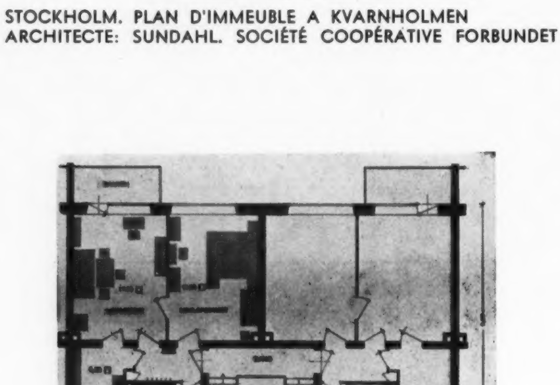
BRUXELLES ARCHITECTE: BRUNFAUT



SÈVRES. OFFICE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE ARCHITECTES: GUTTON ET RANFAING



BERLIN ARCHITECTE: ALEXANDER KLEIN



STOCKHOLM. PLAN D'IMMEUBLE A KVARNHOLMEN
ARCHITECTE: SUNDAHL. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FORBUNDET

FRANCFORT-ROMERSTADT

DEUX APPARTEMENTS PAR PALIER

BERLIN

58,4 m². 4 lits 1/2. Orientation est-ouest.
La disposition d'une niche pour les repas, du côté de la cuisine, fait paraître plus spacieuse la salle commune. Une petite pièce destinée à loger des placards donne accès à la salle de bains et aux chambres à coucher.

KVARNHOLMEN, STOCKHOLM

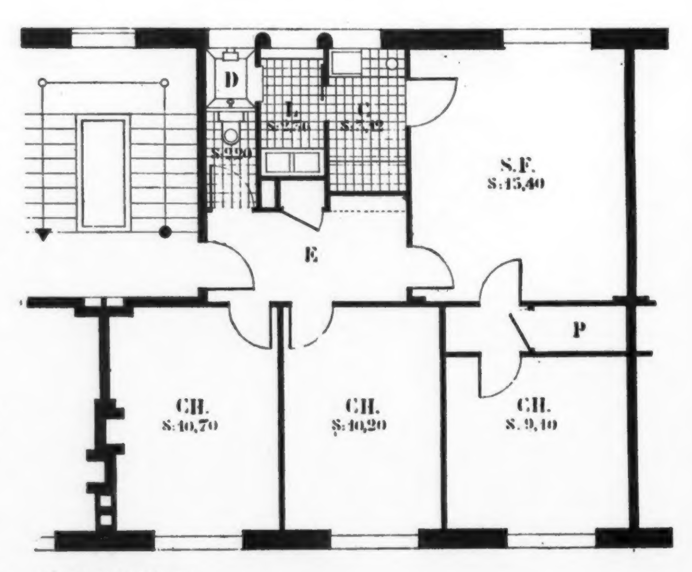
60 m². 2 lits 1/2. Orientation nord-sud.
Type large. Salle de bains (en même temps buanderie) accessible par la chambre à coucher et par la cuisine. W.-C. séparés de la salle de bains, du côté de l'entrée. Beaucoup de placards et de débarras. Vestibule minimum.

FRANCFORT

50 m². 2 lits 1/2. Orientation nord-sud.
Type large et peu profond. La forme des chambres est agréable, l'appartement paraît spacieux bien qu'il soit très petit. De tels avantages devraient l'emporter sur un m² courant de pavage gagné sur la rue.

MAISONS-ALFORT

60 m² environ. 5-6 lits. Orientation libre.
Egalement d'un type large et peu profond: mêmes avantages que le plan précédent. Groupement très habile des « pièces d'eau »: cuisine, laverie de vaisselle et buanderie, douche et w.-c. Mais la douche est accessible seulement par la cuisine et la buanderie.



MAISONS-ALFORT
OFFICE PUBLIC D'H. B. M. DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE
ARCHITECTES: HUMMEL ET DUBREUIL

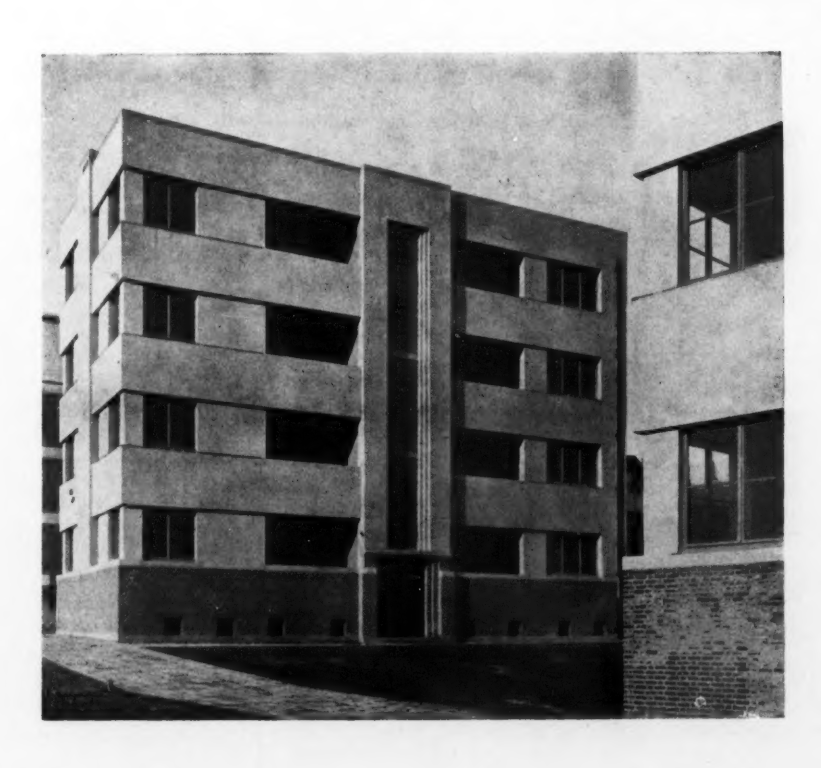


GROUPE D'HABITATIONS A QUATRE APPARTEMENTS PAR PALIER A BRUXELLES

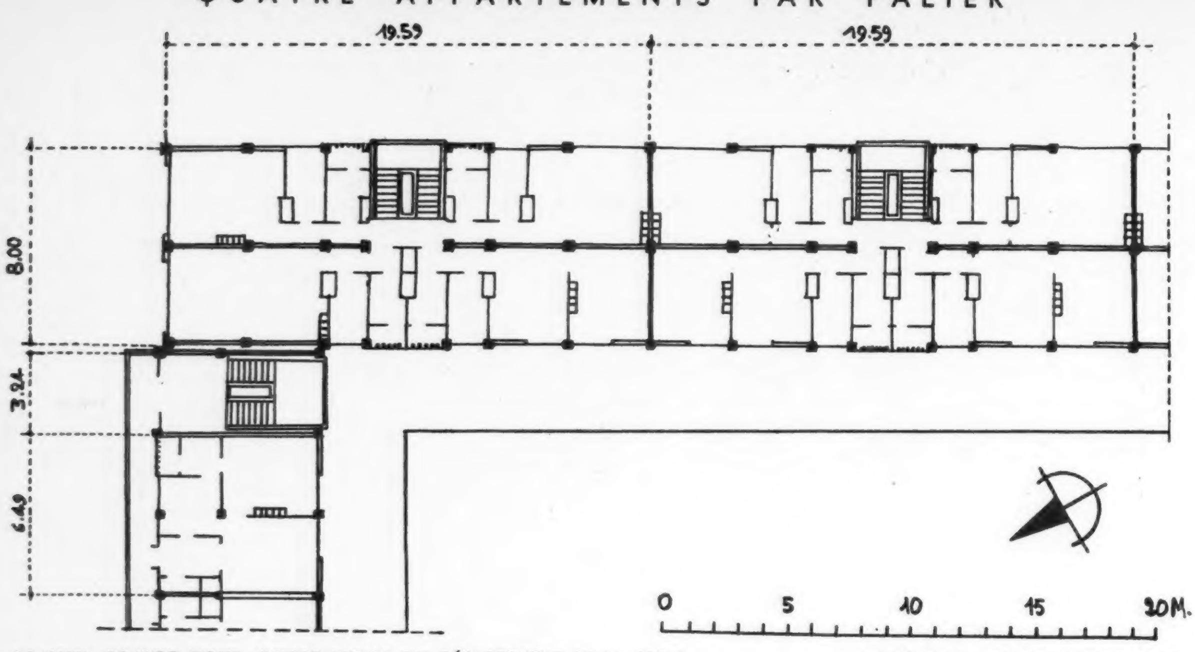
ARCHITECTE: BRUNFAUT

« Le plan-type de ce bloc s'apparente aux plans déjà classiques de logements minima. Cependant le groupement par quatre appartements à chaque étage paraît quelque peu défavorable puisqu'il compromet un élément intéressant: l'aération transversale des logements » (Henvaux).

Dans la note qu'il nous communique, M. Henvaux souligne la valeur de ce groupe d'habitations, un des rares essais d'assainissement au milieu de la ville qui utilise un terrain étroit et profond d'après les principes d'urbanisme d'aujourd'hui.



QUATRE APPARTEMENTS PAR PALIER



DRANCY. GRANDE COUR. OFFICE PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE — ARCHITECTES: BEAUDOUIN ET LODS

DRANCY

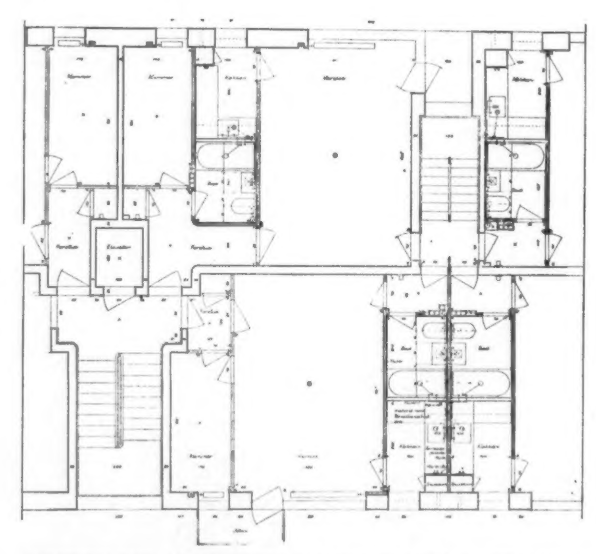
38 et 32 m². Orientation nord-ouest-sud-est.

COPENHAGUE

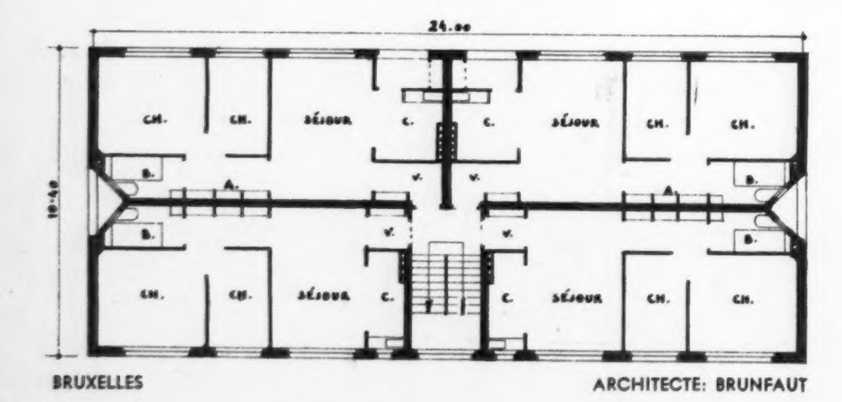
2-3 lits. Orientation libre: les appartements se groupent autour d'une large cour triangulaire, au centre de la ville. Appartements à une pièce. Salles de bains à l'intérieur, ventilées par gaines. Nous croyons qu'on aurait pu renoncer au deuxième escalier.

BRUXELLES

61 et 55 m². 3 lits 1/2. Orientation est-ouest.
On passe par le living-room pour accéder dans toutes les autres pièces. Seule, la cuisine a un guichet donnant sur le vestibule.



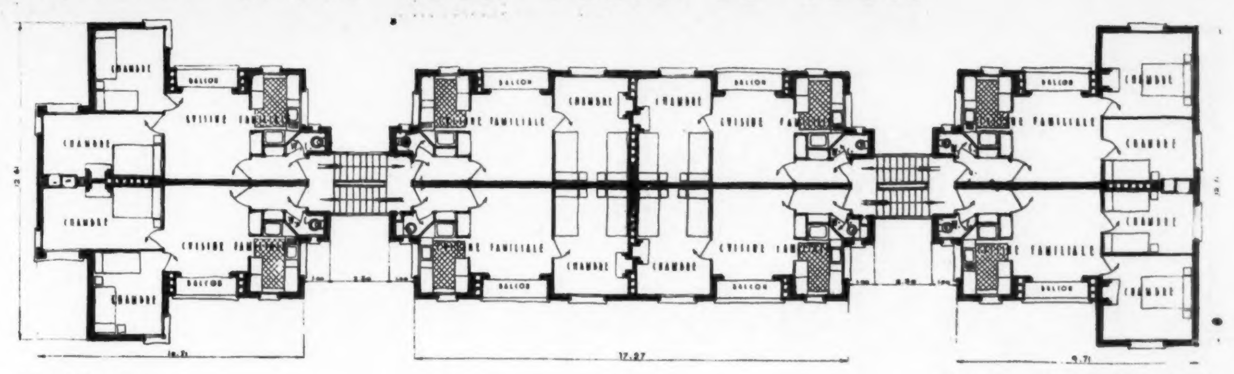
COPENHAGUE. ARCHITECTES: KAY FISKER, MULLER, STEGMANN (photo page 16, A. A. 6)



BRUXELLES — ARCHITECTE: BRUNFAUT

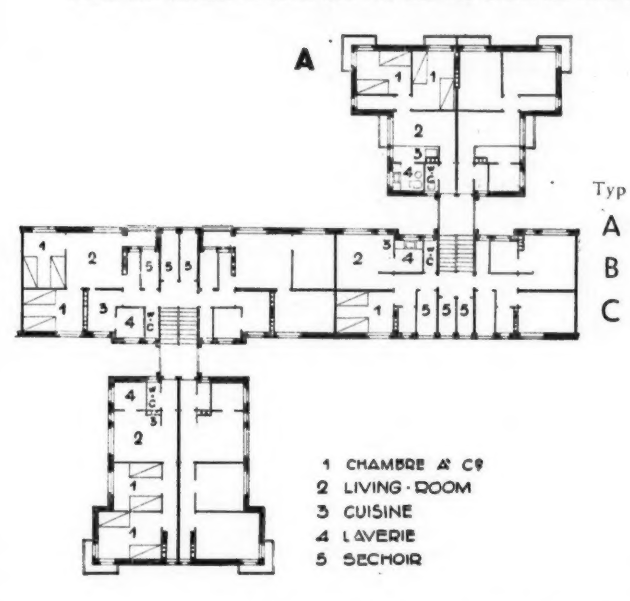
Inconvénient de cette disposition: pas d'aération transversale. Pour les appartements de plus de 2 lits 1/2, il s'y ajoute la difficulté de rendre les pièces accessibles du vestibule.

ESCALIER ENTRE DEUX CORPS DE LOGIS

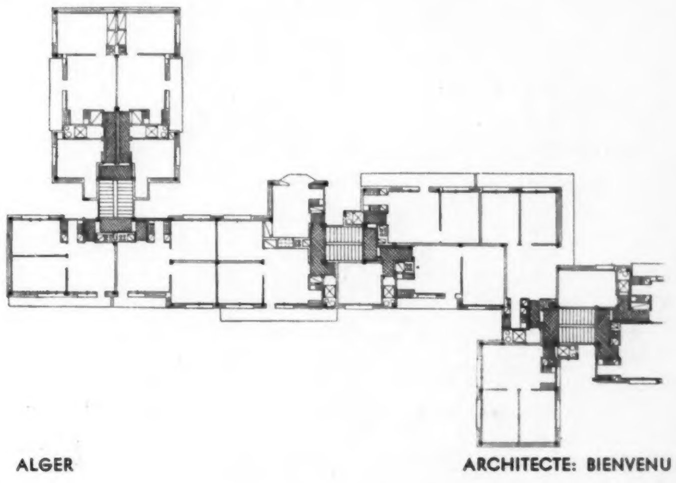


ARGENTEUIL **ARCHITECTE: GEORGES APPIA**

L'escalier dessert à chaque palier deux appartements; le niveau des appartements est d'une volée plus bas (resp. plus haut) dans le corps central que dans les ailes. Appartements du bloc central: ca 35 m², 2 lits 1/2; dans les ailes ca 45 m², 4 lits. Orientation est-ouest. Les plans du bloc central sont parfaits; les autres peut-être déjà trop grands par cette disposition (accès).



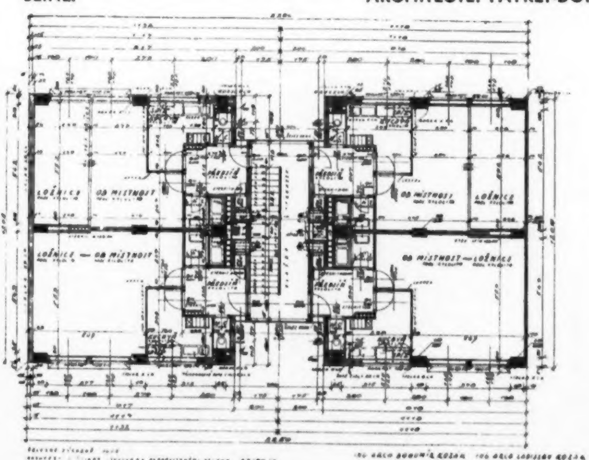
LE PLESSIS-ROBINSON. OFFICE PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE. **ARCHITECTE: PAYRET-DORTAIL**



ALGER **ARCHITECTE: BIENVENU**

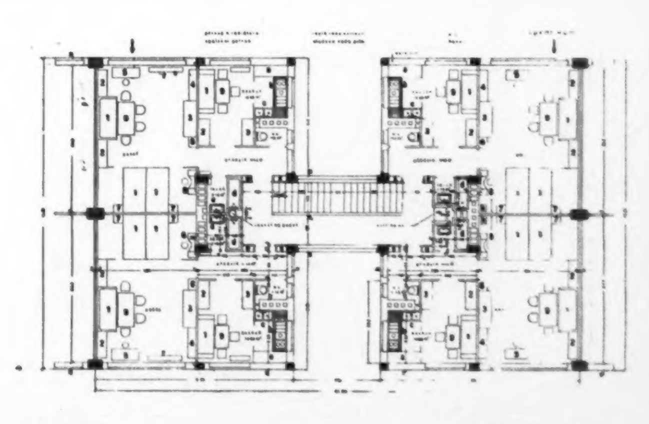
LE PLESSIS
Même système que le précédent. Mais l'orientation est moins bonne dans les corps orientés nord-sud. Du reste, les blocs se portent ombre mutuellement.

ALGER
Pour rendre une chambre à coucher du moins accessible, directement, l'architecte l'a disposée face à l'entrée, dans les appartements du bloc nord.



PRAGUE **ARCHITECTE: KOZAK**

Les appartements se trouvent au même niveau dans les deux corps de logis. Ce sont des appartements à deux lits, cuisine et salle de bains. Toutes les pièces directement accessibles. Regrettable seulement la forme désagréable des pièces, dès qu'on veut séparer les lits du living-room.

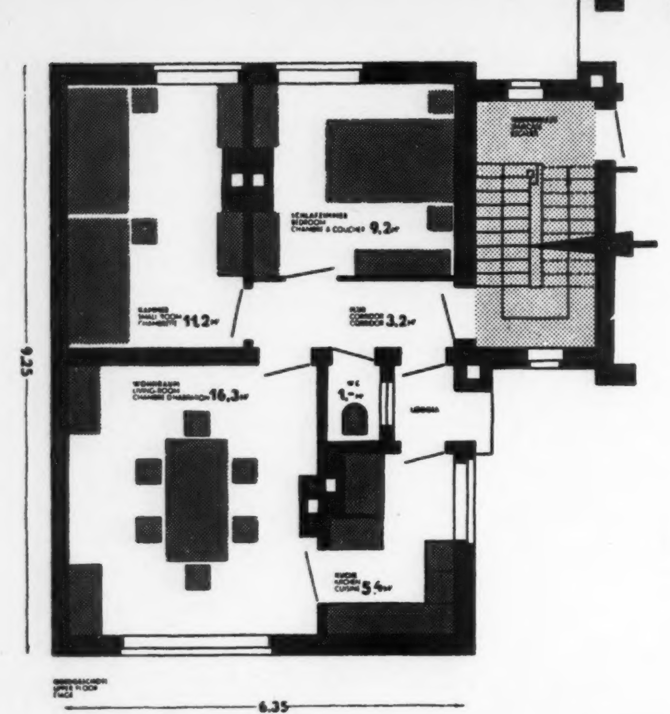


PRAGUE **ARCHITECTE: CZERNY**

Appartements à deux lits, avec deux pièces de séjour. En pratique, la plus grande de ces deux pièces servira comme deuxième chambre à coucher. On y logera trois lits et on passera par cette pièce pour aller à l'autre chambre à coucher.

L'aération transversale est rétablie; mais l'accès des pièces reste toujours difficile; cette disposition, également, ne se recommande que pour des appartements minima.

ESCALIER DESSERVANT QUATRE APPARTEMENTS: TROIS SYSTÈMES:

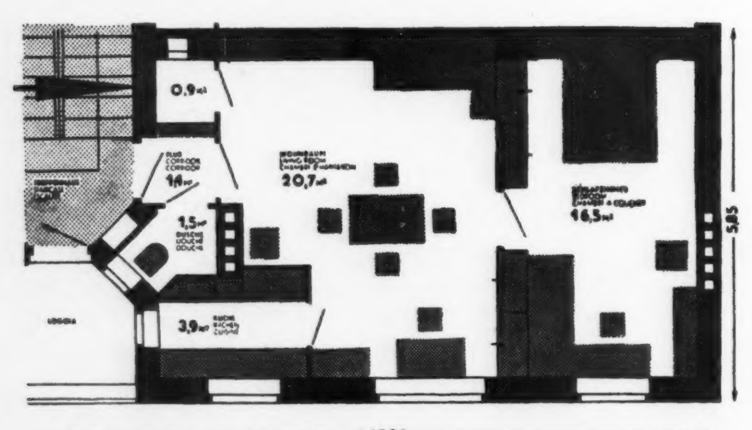


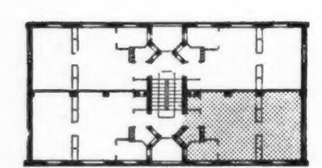


46,2 m². 4 lits. Orientation est-ouest. Toutes les pièces accessibles (la cuisine par la loggia). Solution économique, habile, habitable.

ESCALIER ENTRE DEUX CORPS DE LOGIS

BRUXELLES. ARCHITECTE: V. BOURGEOIS

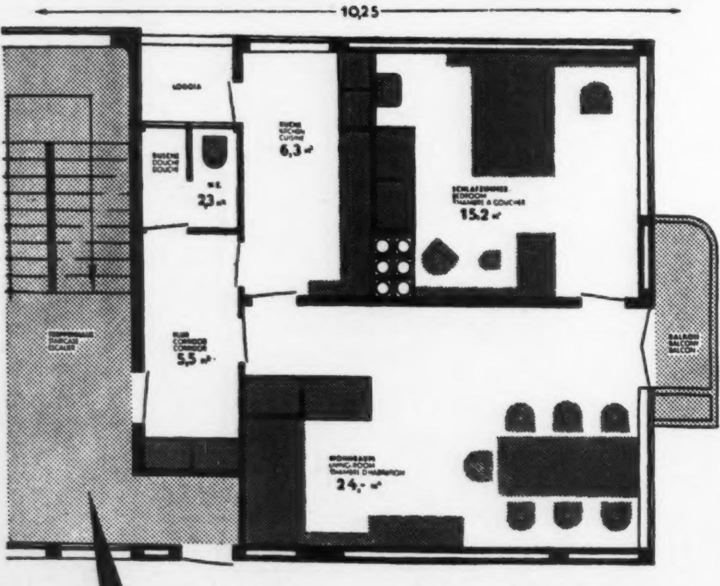


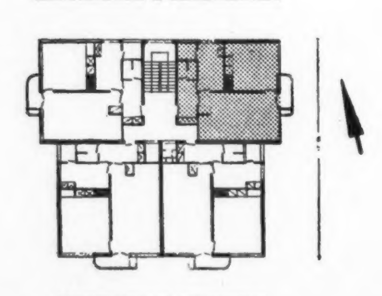


44 m². 4-5 lits. Orientation est-ouest. Pour 2 lits 1/2, cet appartement serait possible; pour 4 lits il est nettement insuffisant. La forme des pièces n'est pas très satisfaisante. L'aération transversale presque inexistante. Le niveau des appartements est ici décalé dans le même corps de bâtiment; solution peu recommandable, puisque de cette façon chaque appartement a cinq voisins.

ESCALIER ENTRE DEUX CORPS DE LOGIS: VARIANTE TRÈS ÉCONOMIQUE

VIENNE. ARCHITECTE: BRENNER





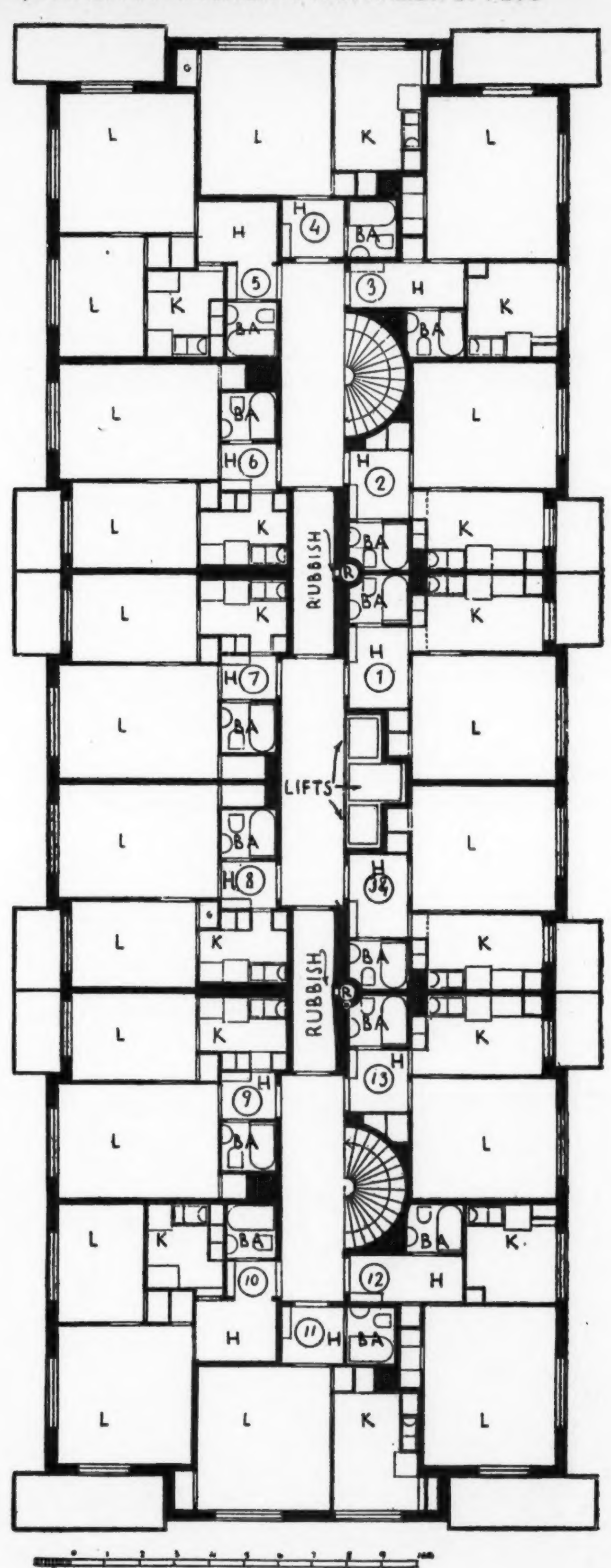
53,2 m². 3 lits. Seules, deux cuisines sont orientées nord. Aération transversale, belles pièces; une chambre à coucher accessible par le living-room. La tour d'habitation est une solution généreuse, mais peut-être pas assez économique.

QUATRE APPARTEMENTS PAR PALIER. TOUR D'HABITATION

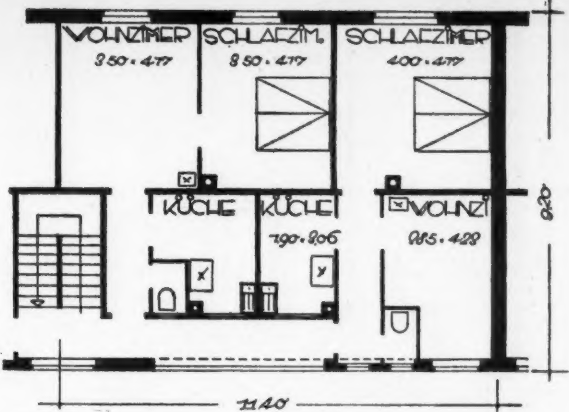
PARIS. ARCHITECTE: A. LURÇAT

d'après l'« Habitation Minimum »

QUATRE APPARTEMENTS PAR PALIER ET PLUS

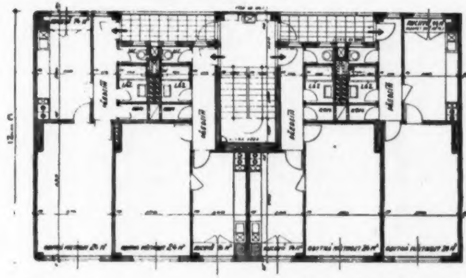


STOCKHOLM. KUNGSKLIPPAN. SOCIÉTÉ H. S. B.
ARCHITECTE: SVEN WALLANDER



BERLIN
40 m^2 environ. 2 lits. Orientation est-ouest. Quatre appartements par palier, dont deux accessibles par une galerie extérieure. Voir aussi la figure suivante. Les appartements n'ont pas de salle de bain.

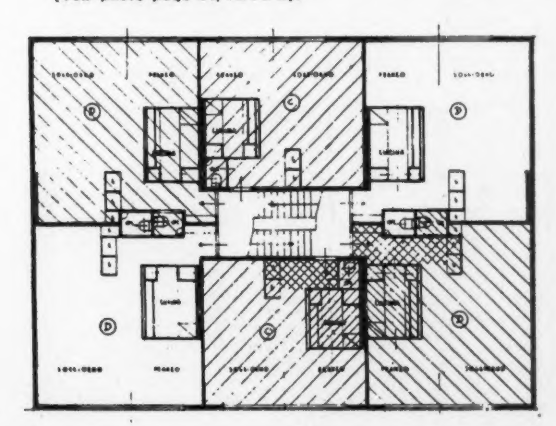
PRAGUE
Quatre appartements par palier, dont deux accessibles par des galeries extérieures. 40 m^2, 2 lits 1/2. Orientation nord-ouest-sud-est. Une pièce, cuisine, salle de bains, w.-c., débarras. De longs couloirs donnent accès aux pièces: nous ne croyons pourtant pas que dans cet ordre de grandeur, l'accessibilité joue un rôle. La solution paraît compliquée; elle a tous les inconvénients du type couloir extérieur sans en partager les avantages.



PRAGUE — ARCHITECTE: KOZAK

MILAN
Trois appartements par palier. Le niveau des appartements est décalé d'un demi-étage par rapport aux trois prochains appartements. Appartements à une pièce, avec niche pour les repas. Cuisine sans éclairage direct, aérée par gaine. W.-C. également. Pas de salle de bains.

STOCKHOLM
Couloir intérieur. Deux escaliers et deux ascenseurs donnent accès à 14 appartements d'une ou de deux pièces avec cuisine, salle de bains, w.-c. minimum, balcon. Les salles de bains et la plupart des cuisines sont à l'intérieur, aérées par gaine, au moyen d'une ventilation artificielle. Plan très étudié, habitable et économique. (Voir photo page 84, A. A. 6).



MILAN

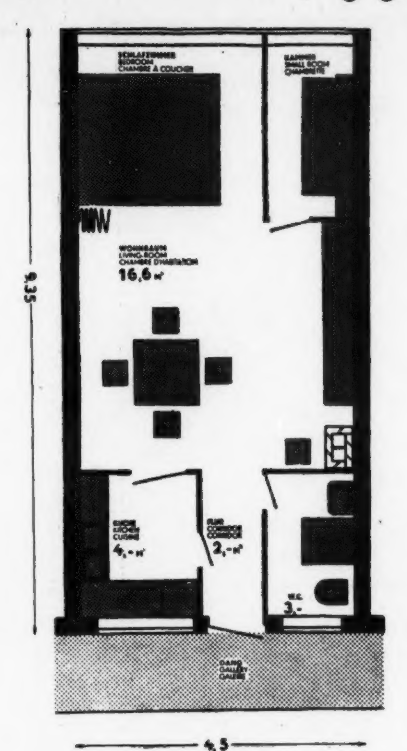
IMMEUBLE A COULOIRS EXTÉRIEURS A HAMPSTEAD

SOCIÉTÉ ISOKON. ARCHITECTE: WELLS COATES



Plan et coupe, voir page 27

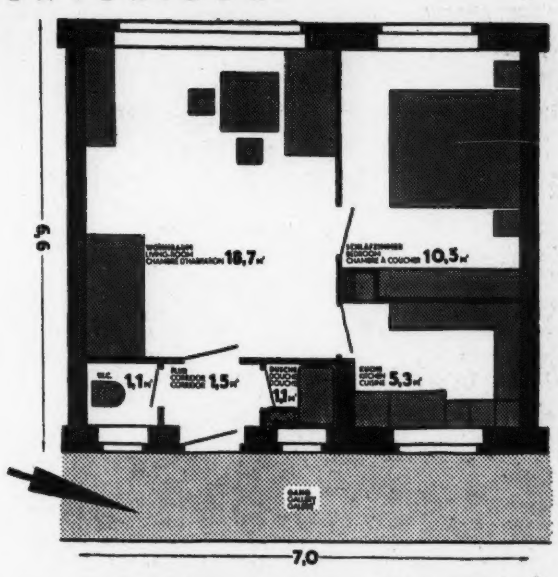
Photos John Havinden

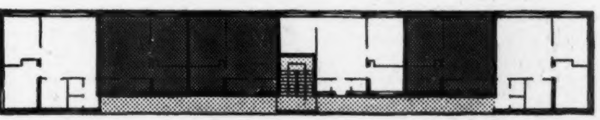


FRANCFORT

37,4 m². 3 lits. Orientation nord-sud.

Salle commune avec niche pour les lits. Pièce minime pour le troisième lit. Bain-w.-c. minimum. Le plan profond et étroit n'est pas bon pour les appartements à couloir extérieur.



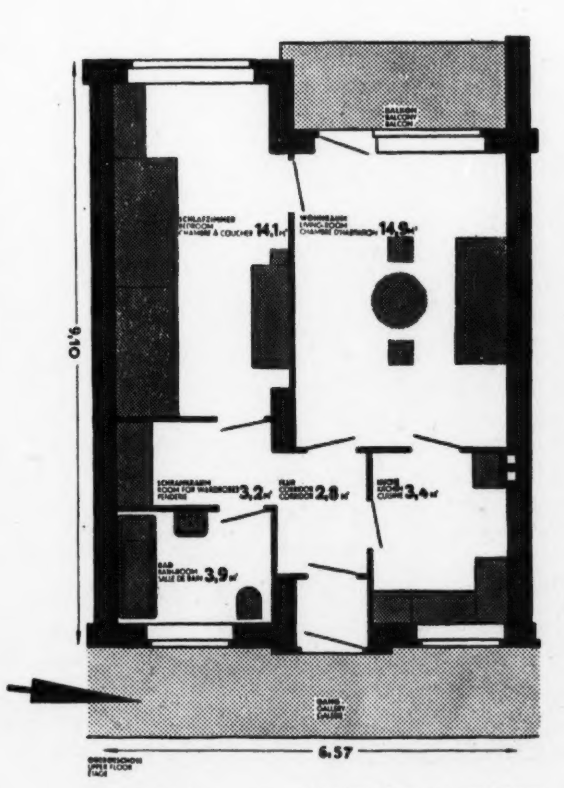


FRANCFORT

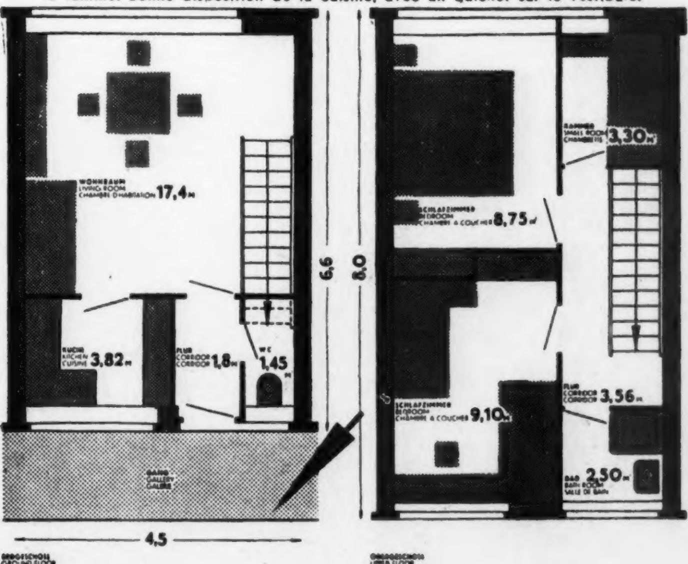
38,2 m². 3 lits. Orientation est-ouest (1). Salle commune, chambre à coucher, cuisine, w.-c., salle de bains. Avec la même surface que le précédent, ce plan, grâce à sa largeur, est infiniment plus habitable. Faire des plans étroits pour gagner des mètres courants de pavage sur la rue est inutile dans l'appartement à couloir extérieur, puisque l'immeuble à couloirs extérieurs peut être disposé entre deux rues, perpendiculaire à la direction de celles-ci.

FRANCFORT

53 m². 5-6 lits. Orientation est-ouest. Couloir extérieur, appartement à deux étages. C'est le plan d'une maison individuelle entre mitoyens. Mais les inconvénients sont indiscutables: ce n'est pas l'escalier intérieur qui rend un appartement intime, notamment si cet escalier part de la salle commune qui est ainsi traversée continuellement par tous les membres de la famille. Bonne disposition de la cuisine, avec un guichet sur le vestibule.



CARLSRUHE ARCHITECTE: W. GROPIUS



CARLSRUHE

42,3 m². 2 lits. Orientation est-ouest (1). Exemple d'un mauvais départ: l'architecte a voulu donner à chaque pièce un accès direct du vestibule. Il y a réussi sans perdre trop de place en disposant deux vestibules et un débarras; or, dans un appartement à deux lits la question des accès ne se pose pas, et des appartements plus grands ne devraient pas être logés dans un immeuble à couloirs extérieurs.

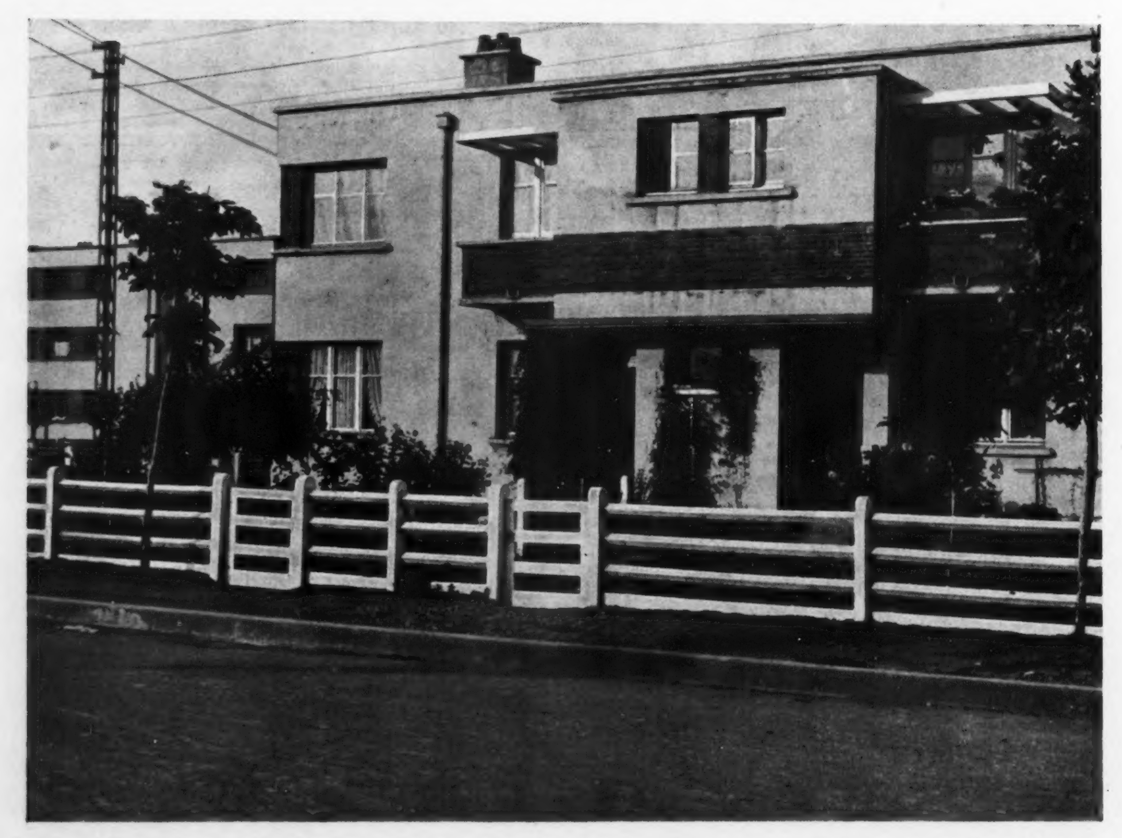
Plans d'après l'« Habitation Minimum »

BARCELONE

ARCHITECTE: GATEPAC

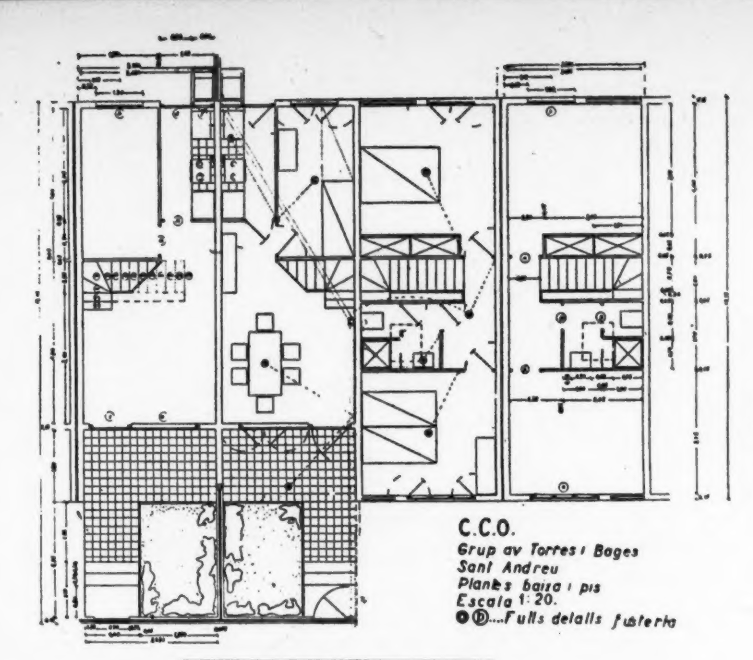


MAISONS ENTRE MITOYENS



GROUPE DE MAISONS OUVRIÈRES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

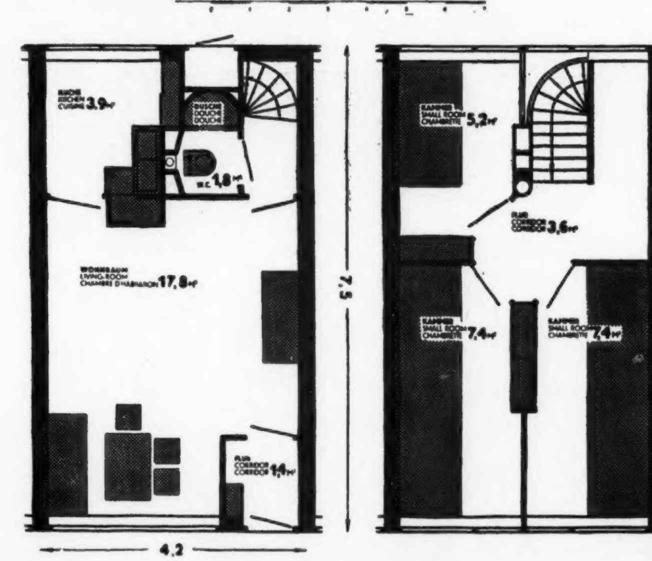
ARCHITECTE: JEAN DÉMARET



BARCELONE. ARCHITECTE: GATEPAC
OFFICE D'H. B. M. DE BARCELONE

70 m². 5 lits. Orientation est-ouest.

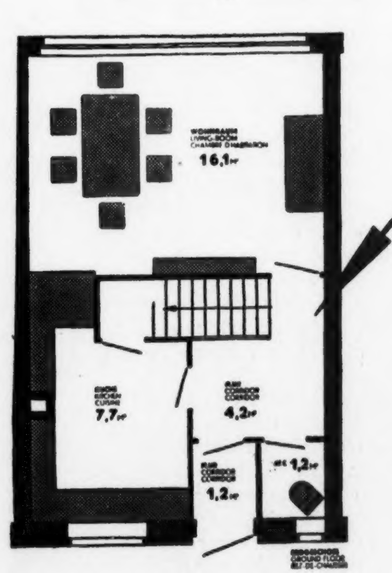
Ce plan pourrait être appliqué aussi à un plan à couloir extérieur type « Duplex ». Il en a les avantages comme les inconvénients.

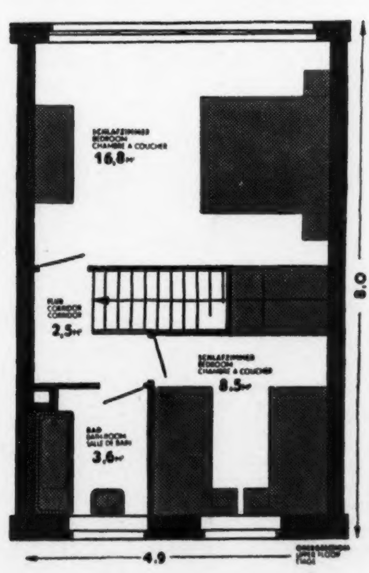


ROTTERDAM-KIEFHOEK. ARCHITECTE: OUD

48 m². 5 lits. Orientation est-ouest.

Plan nettement insuffisant: trop étroit; « le slum réhabilité », dit Catherine Bauer. Il y a des limites inférieures pour chaque type de demeure; vouloir loger, dans des conditions humaines, cinq personnes dans des maisons à deux étages ne possédant qu'une surface habitable de 48 m², ce n'est pas possible.



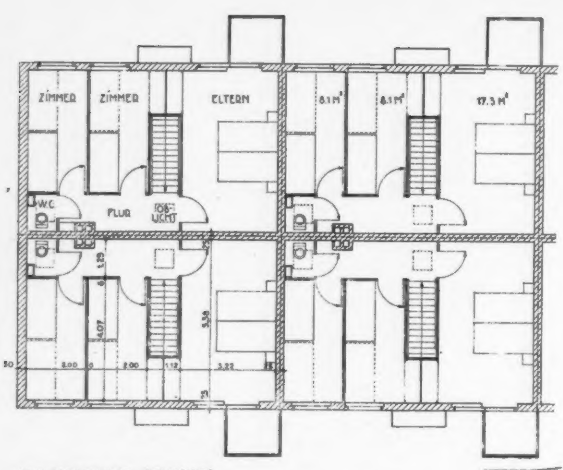


VIENNE

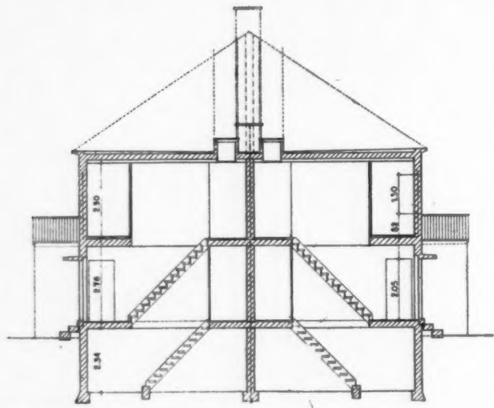
61,8 m². 4 lits. Orientation sud-est.

Plan parfait. Les 4,2 m² du « hall » ne sont pas une dépense inutile d'espace. Ils rendent accessibles toutes les pièces de la maison. L'escalier qui monte d'une seule volée perpendiculaire aux murs mitoyens occupe un minimum d'espace et laisse libres les façades pour les pièces d'habitation.

MAISONS ENTRE MITOYENS
TYPES SPÉCIAUX

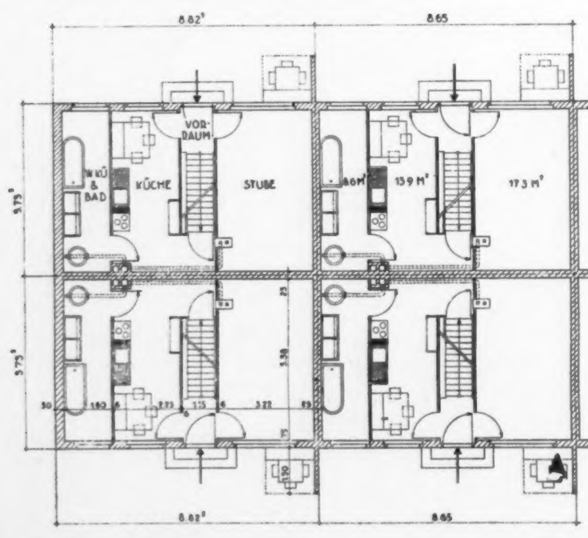


WINTERTHUR (SUISSE)
ARCHITECTES: KELLERMULLER ET HOFMANN
(Photo et plan d'urbanisme, p. 82, 83, A. A. 6)

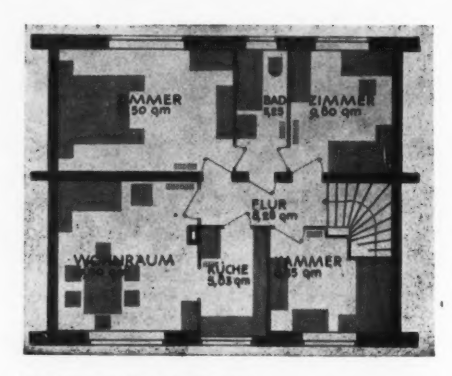


COUPE

Réédition d'un système appliqué au dix-neuvième siècle pour loger le maximum de monde dans une ligne de maisons à deux étages: deux lignes dos à dos. Chaque maison n'a qu'une seule surface extérieure. Malgré cette difficulté, les architectes ont réussi à donner un éclairage direct à chaque pièce. Chaque pièce est accessible d'un vestibule et d'un palier très concentrés; et même l'aération transversale est rétablie (par la lucarne au-dessus de l'escalier).

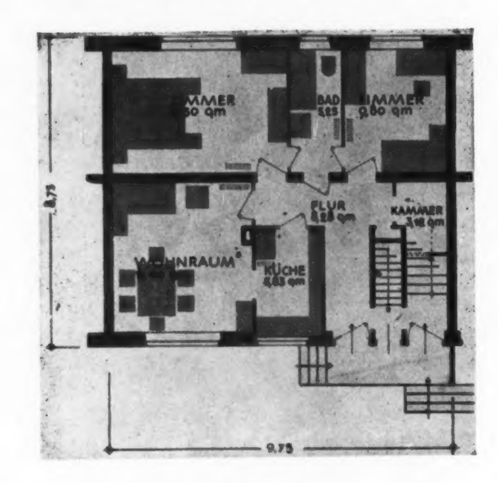


REZ-DE-CHAUSSÉE



FRANCFORT-ROEMERSTADT

Un autre système, encore plus ancien (voir Fuggerei, 1511) pour loger plus de familles dans des lignes de maisons à deux étages: un appartement par étage avec entrées et escaliers séparés.



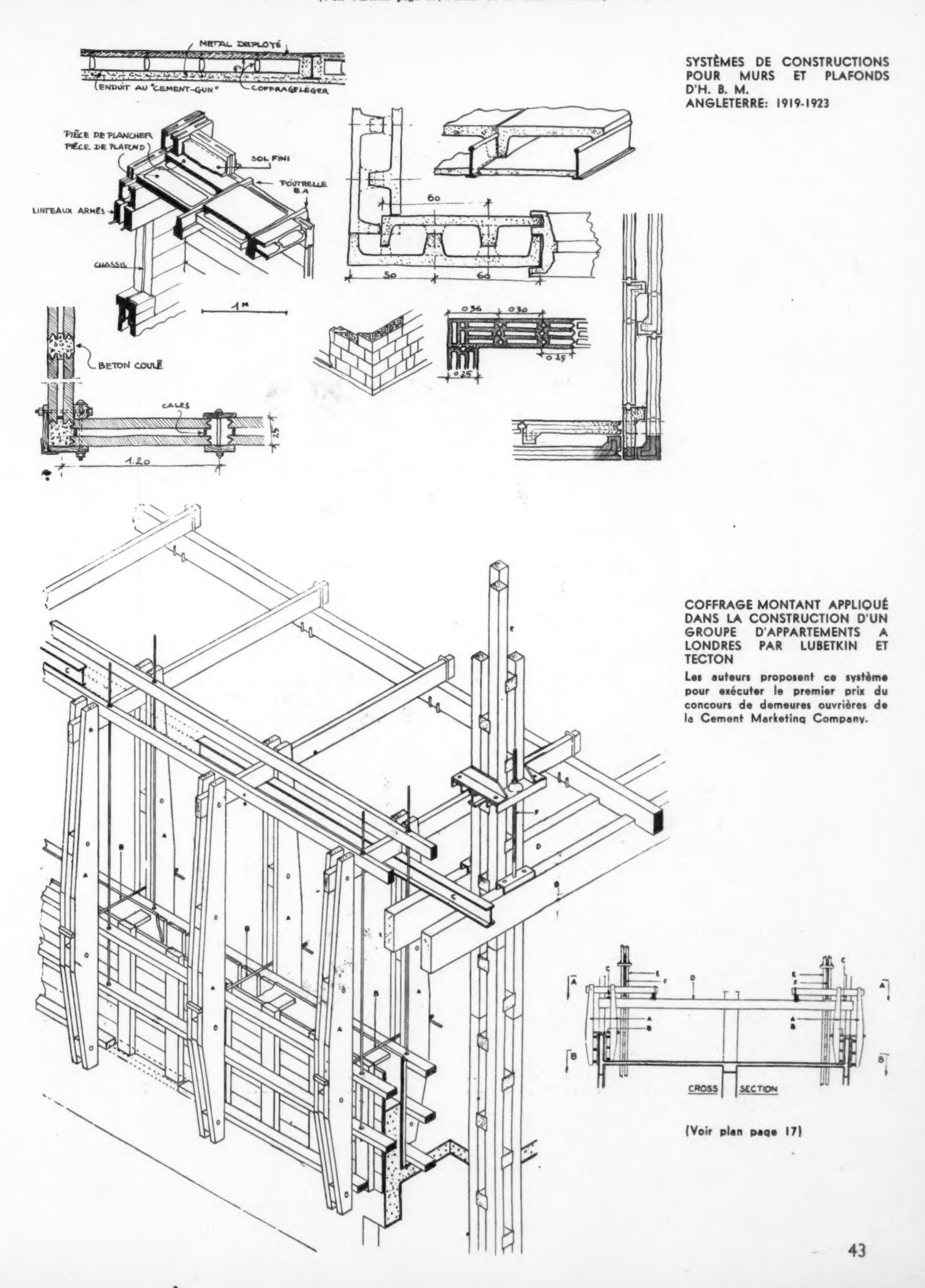
CONCLUSION

Le but de cette collection de plans était de démontrer, à propos des exemples les plus caractéristiques réalisés en Europe au cours des dernières années, qu'il y a pour chaque type d'appartement, des limites inférieures et supérieures au-delà desquelles il n'est plus applicable. Ainsi, par exemple, le couloir extérieur est bon pour des appartements à deux, trois lits, et de 50 m² maximum, la maison entre mitoyens, par contre, n'est pratique qu'à partir de 4 lits et 60 m² de surface habitable. Aussi, les questions qu'il faut se poser en projetant un plan d'H. B. M. varient selon la grandeur de ce plan: celle de l'accès direct pour toutes les pièces, si essentielle quand il s'agit d'un appartement à 4 lits ou plus, est inexistante dans les appartements pour deux ou trois personnes. L'orientation optima est différente pour des appartements à couloir extérieur et pour des appartements groupés à deux par palier, etc.

La revue des plans qui ont tous une certaine valeur et ont comme auteurs des architectes spécialisés dans la question des H. B. M. fait voir combien cette élasticité manque parfois. Dans l'étude du plan H. B. M. beaucoup de travail reste encore à faire.

QUESTIONS TECHNIQUES DANS LA CONSTRUCTION DES H. B. M.

(Voir l'article page 45, l'étude de M. André Hermant)



SYSTÈMES DE CONSTRUCTIONS POUR MURS ET PLAFONDS D'H. B. M.
ANGLETERRE: 1919-1923

COFFRAGE MONTANT APPLIQUÉ DANS LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE D'APPARTEMENTS A LONDRES PAR LUBETKIN ET TECTON

Les auteurs proposent ce système pour exécuter le premier prix du concours de demeures ouvrières de la Cement Marketing Company.

(Voir plan page 17)



CITÉ DE LA MUETTE A DRANCY. FAÇADE DONNANT SUR LA GRANDE COUR *Photo Henrot*
OFFICE PUBLIC D'H. B. M. DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE ARCHITECTES: BEAUDOUIN ET LODS

QUESTIONS TECHNIQUES DANS LA CONSTRUCTION DES H. B. M.

PAR ANDRÉ HERMANT

C'est pour la première catégorie d'édifices que le plus grand nombre de systèmes a d'abord été proposé: nous résumons, p. 43, quelques-uns des types de murs en agglomérés de moyenne dimension avec ou sans ossature, qui ont été essayés il y a plus de 15 ans. Il ne semble pas que ces procédés de remplissage aient détrôné la brique, plus souple, plus familière aux ouvriers, et guère plus coûteuse.

Un autre système, tout différent, de construction, les murs en béton léger et isolant coulés sur place entre banches, semble appelé à un avenir plus important. Ici le coffrage est étudié pour un réemploi facile et un démontage instantané. Ce système peut être combiné avec l'emploi de certaines pièces moulées à l'avance, (encadrements de baie, par exemple (p. 46). Ce principe, déjà ancien, appliqué en grand il y a déjà plus de 10 ans à la Cité Michelin, près de Clermont-Ferrand, vient d'être repris et étudié à nouveau pour des bâtiments à étage, et a reçu la sanction favorable d'un important concours (p. 43).

Il semble que les recherches doivent se poursuivre entre cette solution extrême (murs en béton banchés) et la solution toute opposée qui consiste à apporter sur le chantier des éléments de grandes dimensions (pans de murs avec leurs baies) et dont l'application est limitée par la puissance des appareils de levage et les difficultés de transport. (Une firme américaine a cependant proposé un type de petite maison métallique transportable, finie, sur un camion !)

Au type intermédiaire se rattachent certains systèmes de petites maisons métalliques usinées (1) et les réalisations de la « Cité des Oiseaux » à Bagneux, où ont été appliqués méthodiquement les procédés de fabrication de pièces en béton moulées par vibration. La vibration permet de faire un grand nombre de pièces avec le même moule: l'emploi de béton très sec permettant un démoulage immédiat, ce moule peut être dès lors soigneusement étudié, construit en matériaux coûteux, compliqué s'il le faut: l'amortissement en est rapide.

L'application des mêmes principes aux immeubles à étages a été faite par les mêmes architectes à Drancy. La Cité de la Muette est actuellement la plus récente et la plus intéressante réalisation dans ce domaine immense qu'est la normalisation des éléments du gros œuvre. Elle groupe plusieurs systèmes de construction très différents, appliqués à titre d'expérience à divers types de construction de 3 à 4 étages et à une série de tours de 15 étages.

Tout un numéro de notre organe technique CHANTIERS (2) a été consacré à la construction de la première série de bâtiments, les « Peignes ». Nous n'y reviendrons donc pas. Rappelons seulement qu'il s'agit d'une ossature en profilés rivés supportant en partie un remplissage en pièces de béton moulé vibré dont la face extérieure est revêtue de cailloux de marbre venus de moule. Les pièces ont la hauteur d'un étage, 30 cm. environ de largeur, et sont doublées d'une cloison isolante revêtue intérieurement de contreplaqué. Dans les cuisines, les escaliers, etc... les cloisons sont formées de pièces moulées en ciment alumineux. Les pièces de revêtement extérieur se portent elles-mêmes et reçoivent une partie des surcharges, elles contribuent ainsi avec l'ossature à la rigidité de l'ensemble.

Le même système de construction a été appliqué aux tours: la forme de celles-ci (plan carré) a entraîné, pour la résistance à la flexion due au vent, un renforcement important de l'ossature, renforcement qui pourrait être évité par une forme autostable: volume en gradins, ou plan en L, en T, ou en U, de plus grand moment d'inertie.

Dans la troisième partie des constructions de la Cité de la Muette, les « redents », l'ossature est en tôle soudée avec les mêmes dispositifs de revêtement que plus haut: il en résulte, à résistance égale, une grande diminution de poids d'acier (p. 46-47).

Mais tous les dispositifs à ossature d'acier ont cet inconvénient commun d'exiger un parfait enrobement pour la bonne conservation du métal: dans une dernière phase de Drancy, l'ossature est en béton armé à éléments moulés à l'avance en usine et assemblée sur place par coulage de béton autour des bouts d'armature en attente (p. 44, 48). C'est en somme l'ancienne technique de la charpente en bois avec ses assemblages par tenon et mortaise à laquelle s'ajoutent les avantages de monolitisme du béton armé.

Ce système semble le plus indiqué pour des bâtiments peu élevés. Il ne peut être appliqué à de nombreux étages à cause des sections exagérées aux étages inférieurs et l'insuffisance de continuité des poteaux verticaux. Le problème des constructions à nombreux étages, solution des groupements urbains à haute densité, est infiniment mieux résolu, de l'avis même des architectes de Drancy, par l'ossature métallique rivée ou soudée, de forme autostable, mais avec remplissage isolant ultra-léger et revêtement métallique: type Empire-State building.

Les expériences du genre de celle de Drancy, sont encore, malheureusement exceptionnelles. La majorité des grandes réalisations d'H. B. M. n'évolue que très lentement vers la standardisation généralisée, mais qui se limite encore actuellement à certains éléments: encadrement de baies, couronnement d'acrotères, etc.... réalisés souvent en pierre reconstituée. Les remplissages se font encore toujours en brique, apparentes ou enduites, et ce système de construction semble actuellement encore le plus économique pour les bâtiments de quatre à six étages: on en trouve de nombreux exemples dans les récentes réalisations de l'Office public d'habitation du département de la Seine.

Nous ne parlerons pas ici de certains problèmes techniques posés par le groupe sanitaire « cuisine salle de bains »; la normalisation très nécessaire de ce bloc se rattache plus à la composition des plans qu'à la technique de la construction, et sera traitée ailleurs.

En ce qui concerne la centralisation de certains services: évacuation des ordures ménagères, chauffage, blanchissage, etc... nous noterons seulement le grand développement de l'évacuation des ordures par voie humide (éviers-vidoirs) et de leur incinération dans des centrales avec, dans certains cas, récupération de la chaleur produite pour le chauffage des locaux. La séparation des eaux usées et des déchets solides pose certains problèmes qui sont étudiés par ailleurs.

Le chauffage des grands ensembles d'immeubles d'habitation est une forme réduite de chauffage urbain: rappelons que la vapeur d'eau ou l'eau chaude à haute température peuvent être indifféremment utilisées comme véhicule de la chaleur à distance, avec des échanges à eau chaude à basse température pour chaque immeuble ou appartement. La solution des foyers individuels, plus économique, n'est évidemment admissible que pour des logements pauvres.

En France la tendance est aux buanderies individuelles, généralement combinées avec le lavabo ou la douche. A l'étranger, au contraire, la centralisation des appareils de blanchissage est fréquente: les chaudières pour le lavage mécanique ou à la main, des essoreuses et des séchoirs collectifs sont groupés dans un même local où les ménagères peuvent elles-mêmes effectuer le travail dans de bien meilleures conditions que dans leur propre appartement où un peu d'espace précieux est ainsi récupéré. Peut-être est-ce un exemple à suivre.

L'habitation à bon marché est le domaine de l'architecture où les problèmes techniques les plus difficiles se posent avec le plus d'acuité. Dans les autres domaines, en effet, la question de prix n'a pas la même gravité et n'influence pas comme ici les conditions mêmes de la vie d'un grand nombre d'individus. Il devient urgent que les architectes, avec l'encouragement de municipalités clairvoyantes, quittent les sentiers battus des vieilles techniques pour des expériences plus difficiles mais plus fécondes: l'application au Bâtiment des méthodes industrielles modernes permettra bientôt, sans augmentation des dépenses, de donner à chacun un peu plus du bien-être auquel tous ont droit.

A. HERMANT.

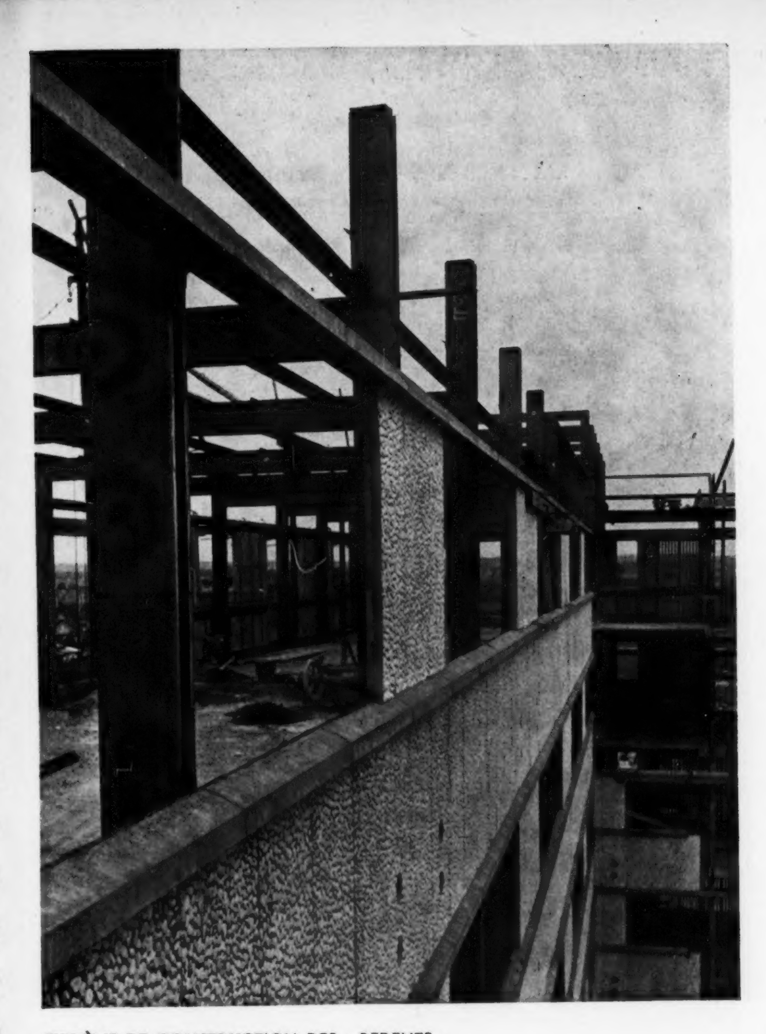
1) « Chantiers », n° 1, 1934.
2) « Chantiers », n° 2, 1933.



CITÉ DE LA MUETTE A DRANCY. CONSTRUCTION DES « REDENTS » DERRIÈRE LES TOURS

Photos Henrot

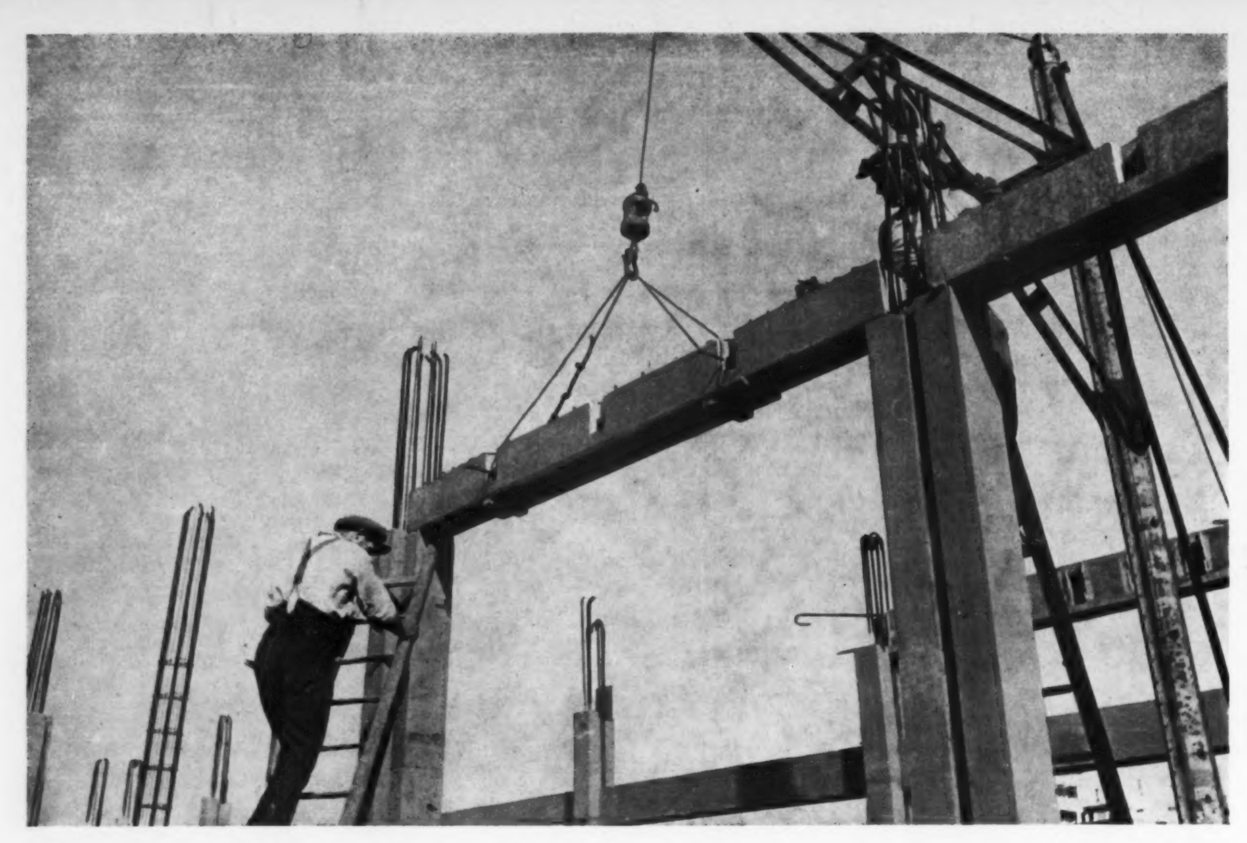
CITÉ DE LA MUETTE A DRANCY. OFFICE PUBLIC D'H. B. M. DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE
ARCHITECTES: BEAUDOUIN ET LODS



SYSTÈME DE CONSTRUCTION DES « REDENTS »

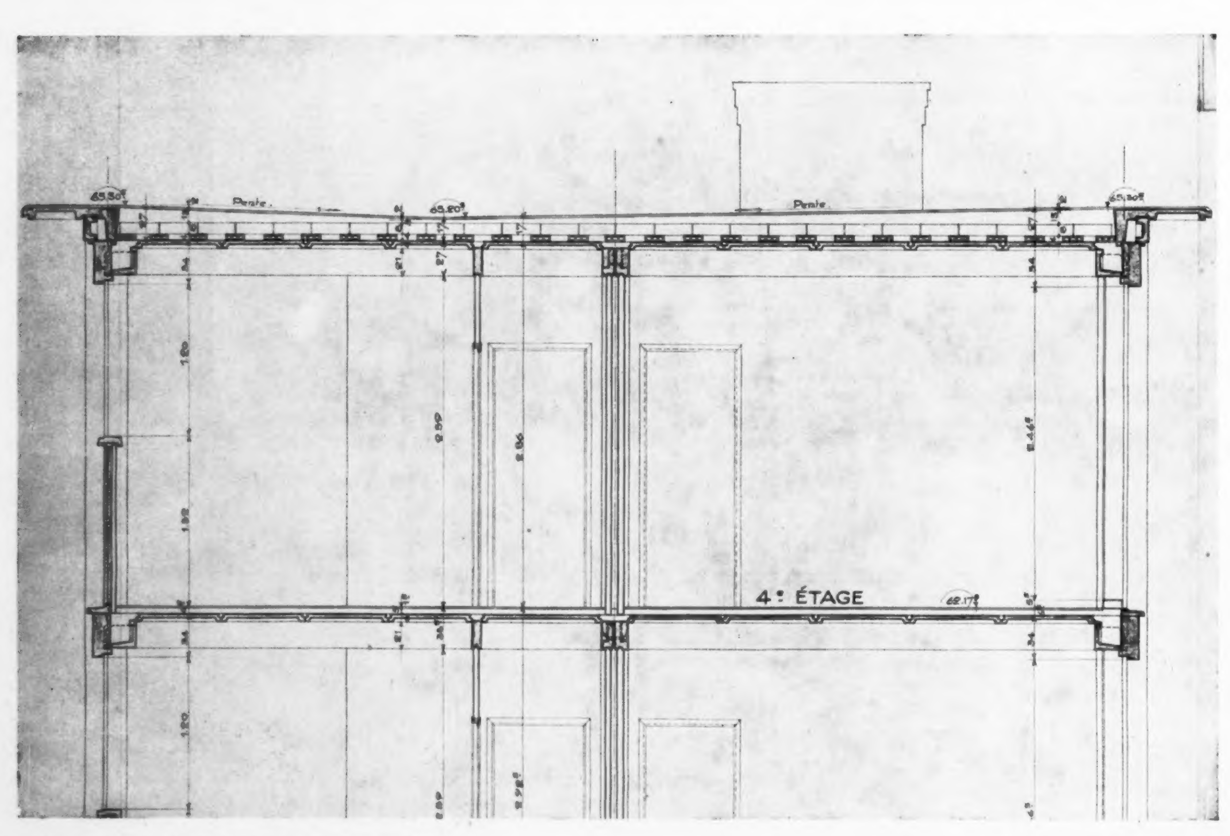


Photos Henrot



CITÉ DE LA MUETTE A DRANCY. IMMEUBLES DE LA GRANDE COUR
MONTAGE DES POUTRES EN BÉTON ARMÉ

Photo Henrot
ARCHITECTES: BEAUDOUIN ET LODS



COUPE D'UN IMMEUBLE DE LA GRANDE COUR

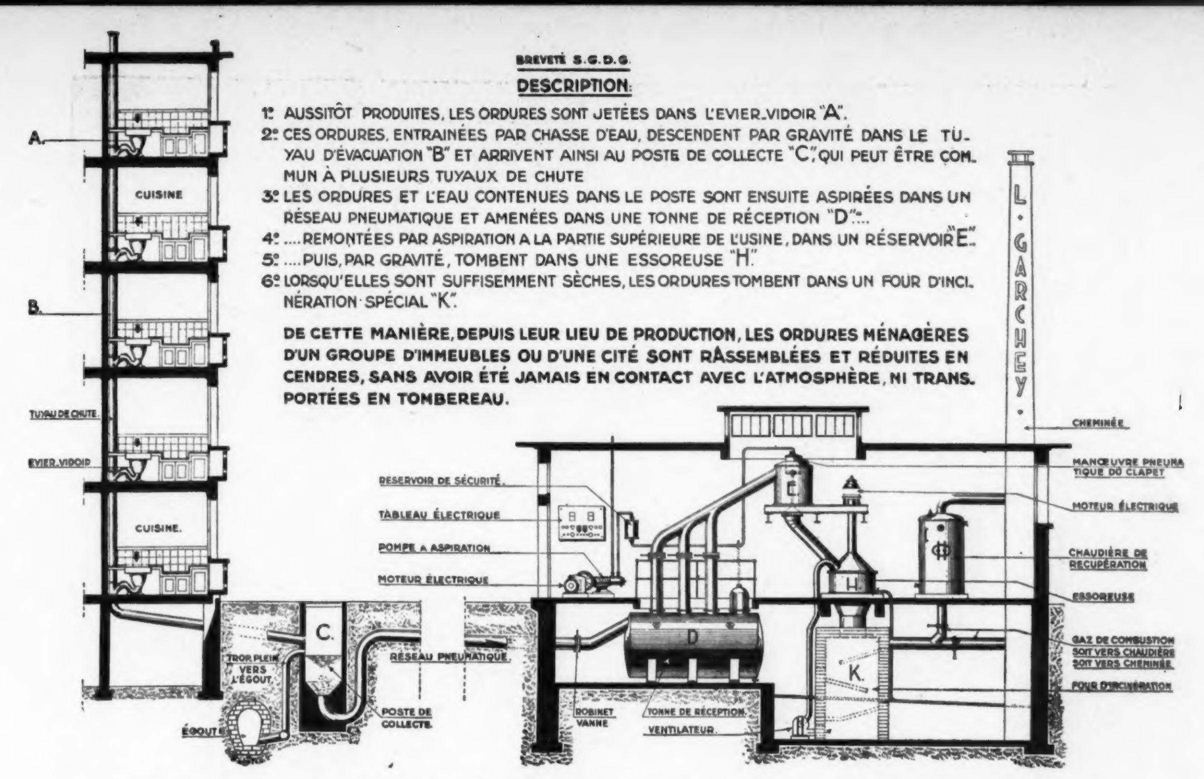


SCHÉMA D'ÉVACUATION D'ORDURES MÉNAGÈRES. SYSTÈME GARCHEY

L'ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LA CITÉ D'H. B. M.

L'édification de grandes cités-jardins ou de blocs d'immeubles compacts, réunissant plusieurs centaines ou même plusieurs milliers d'appartements, n'a pas été sans troubler les architectes dans leurs méthodes de travail: ils se sont heurtés à des problèmes qui ne sont plus du domaine de la construction courante tels que ceux de distribution d'eau ou d'évacuation des eaux usées auxquels s'ajoutaient des procédés nouveaux, pour le chauffage urbain ou l'évacuation des ordures ménagères par exemple.

Leur devoir de constructeurs leur interdisait d'ignorer ces questions, mais, mal préparés à ces problèmes techniques, ils ne possédaient pas les connaissances très spéciales qui leur auraient fourni une base solide d'examen.

Nous voudrions indiquer, par quelques exemples concrets, comment ils ont triomphé de difficultés réelles. Ils ont commencé par poser les problèmes, en ont défini les termes exacts, suscitant les recherches des ingénieurs spécialistes. Quand ceux-ci leur ont proposé des solutions, leur sens de la construction a su leur montrer ce qu'il fallait retenir, et ce qui était à rejeter. Profitant chaque fois des progrès accomplis, ils n'ont jamais laissé les inventeurs s'arrêter; ils ont su exiger d'eux l'étude de questions paraissant irréalisables et qui, finalement, se sont révélées pleines d'intérêt.

Suggestions d'un côté, recherches techniques de l'autre, même goût pour les solutions hardies, tels sont les principaux éléments de cette collaboration de l'architecte et de l'ingénieur qui s'est faite plus étroite ces dernières années.

Une des questions qui montre peut-être le mieux les étapes de cette collaboration est sans doute celle de l'évacuation des ordures ménagères par chasses d'eau. Il y a seulement dix ans, personne n'en envisageait la possibilité, tandis qu'elle constitue maintenant un système dont la technique semble bien définie, susceptible de recevoir seulement des perfectionnements de détail.

C'est en 1924, sur les très vives instances de M. PAYRET-DORTAIL, alors architecte en Chef de l'Office Public d'Habitations à bon marché du Département de la Seine, que M. GARCHEY a poursuivi la mise au point des premiers éviers-vidoirs et a accepté le risque d'établir tout un réseau de canalisations gravitaires pour le transport, par chasses d'eau, des ordures ménagères de la première cité-jardins du Plessis-Robinson.

Rappelons encore que l'architecte s'est opposé à toute extension jusqu'à ce que les inventeurs aient pu compléter ce système de transport par un système de traitement. Il bouleversait toutes les conceptions habituelles des spécialistes de ces questions en leur demandant d'envisager l'incinération de matières qui avaient baigné dans l'eau pendant plusieurs jours. Mais il a pourtant suffi de son insistance pour que les créateurs réalisent, en 1929, une première installation d'incinération au groupe d'H. B. M. de Vanves.

Sans doute eurent-ils soin d'accumuler toutes les précautions, séchage complet des ordures et apport de combustible sous forme de mazout par exemple; le résultat fut un succès très réel puisque rien n'a été modifié depuis le début et que cette usine marche sans incidents depuis 6 ans; elle reste une petite installation propre et soignée.

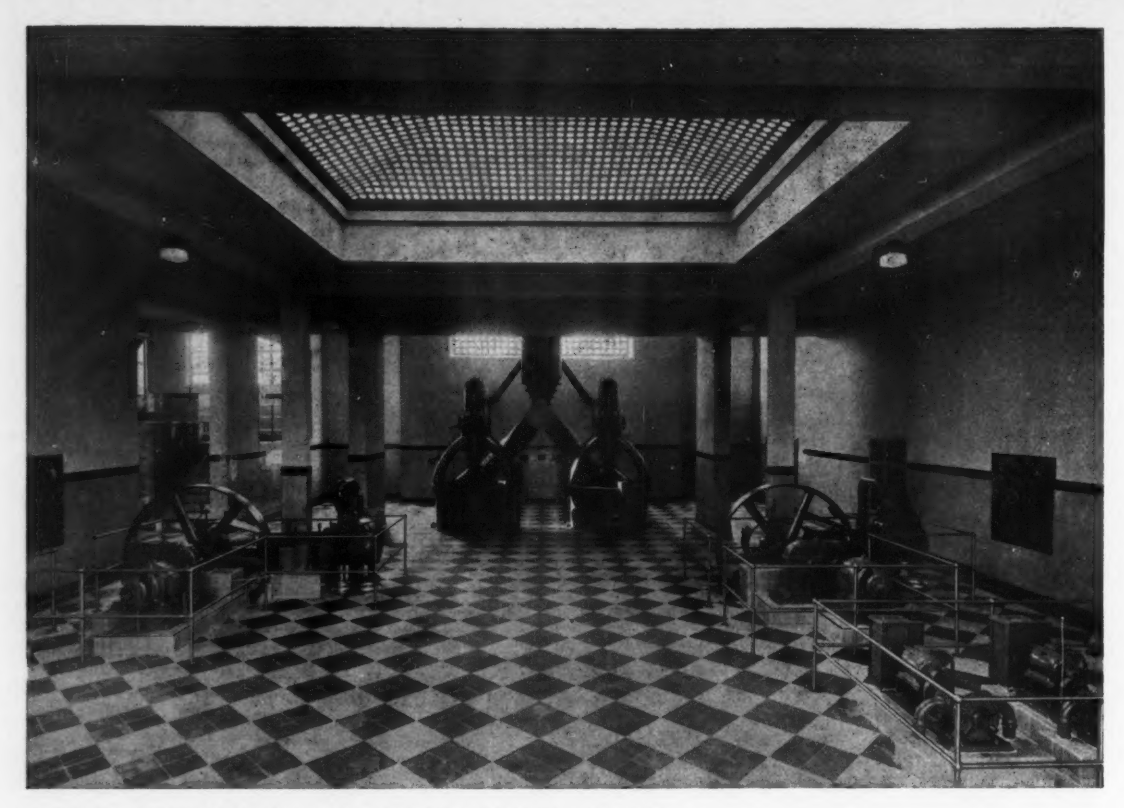
Le succès a été tel qu'il a suffi ensuite d'utiliser l'enseignement de cette première usine pour réaliser les suivantes; les architectes ne sont plus alors intervenus pour susciter l'invention de procédés nouveaux, mais seulement pour signaler les améliorations possibles et établir le plan des usines en tenant compte de l'importance des installations suivantes. C'est ainsi que successivement:

pour la 2me cité-jardins du Plessis-Robinson, les tonnes de réception, les machines et les services accessoires ont été disposés de manière à rendre l'exploitation sûre et facile.

pour la Cité-jardins de Chatenay-Malabry, on a retenu le plan général de l'usine de Robinson, en l'améliorant sur certains points.

Le plan comporte en outre l'adjonction à l'usine Garchey d'une piscine dont l'eau sera chauffée par l'incinération des ordures.

Au groupe de la Muette à Drancy, les Architectes et les ingénieurs se sont livrés à des recherches spéciales pour rendre plus facile l'extraction des ordures après leur passage dans l'essoreuse et pour qu'avant leur arrivée sur la grille d'incinération proprement dite, les ordures ne soient jamais manipulées que mécaniquement.

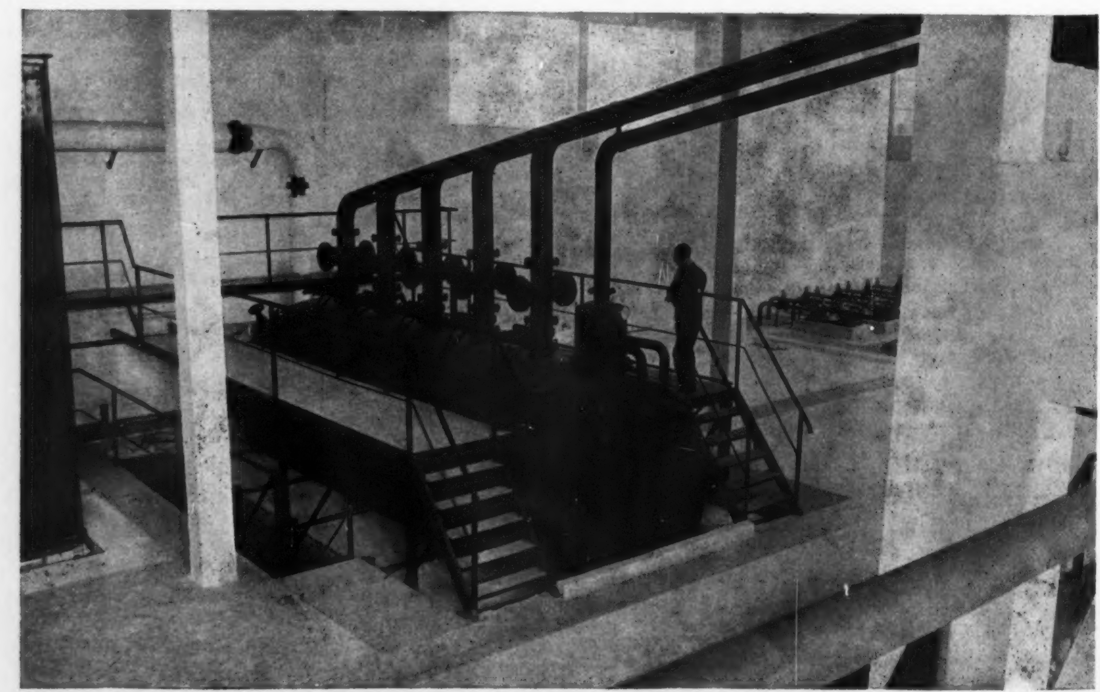


L'USINE DU PLESSIS-ROBINSON. DANS LE FOND: LES DEUX ESSOREUSES

La dernière des usines construites d'après ce système, est celle du groupe d'H. B. M. de Charenton. Elle a profité de toutes les observations de détail faites au cours de l'exécution et de l'exploitation des précédentes installations. Située dans un talus dont la forme se prêtait bien au groupement rationnel de tous les éléments, elle apparait comme celle dont l'exploitation sera la plus facile et la plus économique: les machines sont rassemblées dans une partie du local; la robinetterie est groupée dans un espace très restreint, ce qui en facilitera la manœuvre. De DRANCY, on a retenu l'essoreuse à vidage automatique, de CHATENAY-MALABRY, on a conservé le four et l'accessibilité entière des canalisations, ainsi que la manutention des mâchefers en dehors du local même de l'usine. D'ISSY-LES-MOULINEAUX on a conservé la disposition en hauteur avec la tonne de réception en sous-sol dans laquelle on reprend les ordures par fractions successives pour les amener au point haut de l'usine; toutes les manipulations se font ensuite par gravité, d'étage en étage, jusqu'au four.

M. POSTEL,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

J. POSENER.



L'USINE DE DRANCY. TONNE DE RÉCEPTION ET TUYAUX CONDUISANT VERS LE RÉSERVOIR, AU-DESSUS DES ESSOREUSES

CONCOURS POUR DES LOGEMENTS POPULAIRES DESTINÉS AUX EXPULSÉS DES ILOTS INSALUBRES DE LA VILLE DE PARIS

Il y a quelques mois, la ville de Paris a pris une initiative fort intéressante en matière d'H. B. M. Sur la proposition de M. Louis Sellier, député et conseiller municipal de Paris, elle a ouvert un concours d'idées entre architectes français en vue de la construction de 5.000 logements de 1, 2, 3 pièces à très bon marché pour les expropriés des îlots insalubres et les gens peu fortunés. Ce concours vient d'être jugé; ses résultats, comme ses bases, suscitent notre plus vif intérêt.

Pour la première fois, on a tenté de satisfaire aux besoins d'une catégorie de locataires pour lesquels les loyers des immeubles pour expropriés de la ville de Paris: 1 pièce: 1.400 fr.; 2 pièces: 2.000 fr., 3 pièces: 2.700 fr., ne sont pas abordables.

Si elle arrivait à loger ces gens, la ville de Paris se verrait délivrée d'un grave danger tant hygiénique que social. Elle pourrait enfin envisager la réalisation de plans d'urbanisme qui se rattachent à la démolition des îlots insalubres. En confiant ces travaux à des architectes et entrepreneurs libres, elle pourrait diminuer une partie du chômage dont le bâtiment est particulièrement touché. La baisse du coût de la construction devrait permettre de telles réalisations, malgré les difficultés qui s'y opposent.

Ces difficultés résultent surtout des conditions particulières dans lesquelles la ville de Paris est placée. Pour réaliser des habitations à très bon marché, il faut qu'on puisse disposer de capitaux à taux réduit et de terrains nombreux et bon marché. Or, ce sont exactement ces deux choses qui manquent à la ville de Paris.

La ville ne dispose pas de fonds pour la construction d'habitations populaires et l'Etat ne lui alloue pas de crédits dans ce but. Elle se voit donc réduite d'emprunter sur le marché libre, au taux d'environ 6,12 %. Ce taux ajoute aux prix de location une charge considérable.

Quant aux terrains disponibles, la situation est au moins aussi grave. La ville de Paris ne possède, en effet, que 54.388 m² de terrains à bâtir, surface capable de contenir les 5.000 appartements du programme à raison de constructions à six étages et avec utilisation de 50 % de la surface.

Sans fonds et sans crédits à taux réduits, insuffisamment pourvue de terrains, la ville de Paris ne fut évidemment pas bien placée pour attaquer une solution d'envergure. A défaut de bases saines, les économies inévitables pour balancer l'affaire étaient toutes reportées sur les appartements mêmes. La proposition Louis Sellier prévoyait à cette fin deux nouveaux types d'appartements, type F et G, dont le type F serait doté d'un certain confort: chauffage central, entrée, w.-c., débarras et salle d'eau prenant accès sur la cuisine, tandis que le type G, très simple, ne comporterait ni entrée, ni salle d'eau, ni chauffage central.

Ce sont, évidemment, des conditions très difficiles. Le concours a pourtant montré qu'il est possible, en s'y conformant, de répondre au problème. Créer, en des circonstances « normales », dans le sens de l'économie libre, sans intervention favorable de la part des administrations, des logements à très bon marché qui, certes, sont des logements de « troisième classe », mais acceptables. Mais il a aussi montré les dangers qu'un tel concours comporte: à savoir celui de consacrer des modèles difficilement admissibles et celui de surcharger la surface du terrain.

Nous considérons la proposition Louis Sellier telle qu'elle fut soumise au Conseil Municipal, comme une mesure minimum. Elle apporte un remède, bien que provisoire, à un mal des plus dangereux et qui demande une solution de toute urgence. Il était à supposer que l'Administration, dont la politique peu prévoyante est pour quelque chose dans le manque de conditions considérées comme normales pour la construction d'H. B. M., faisait tout son possible pour en mitiger la rigueur. Ceci réclamait que: 1°) les terrains de la ville fussent mis à la disposition des constructeurs à des conditions très favorables; 2°) que le terrain choisi pour servir de base pour le concours d'idées présentât les conditions optima pour la construction de logements populaires; 3°) que des règlements spéciaux fussent élaborés, permettant aux concurrents d'envisager des solutions libres et garantissant, en même temps, aux habitations l'ensoleillement nécessaire; 4°) que tout le temps fut laissé aux architectes pour qu'ils fussent en état de présenter des projets très sérieux.

Or, sur tous ces points, l'Administration a encore augmenté les difficultés.

Dans une lettre adressée au préfet de la Seine, le 14 mai 1935, M. Louis Sellier proteste contre les défigurations qu'a subie son initiative:

Monsieur le Préfet,

« Absorbé jusqu'à tous ces derniers jours par ma campagne électorale « et par celle de mon voisin et ami, M. Charles Joly, je lis avec stupéfaction le « Programme du concours ouvert en vue de la recherche des « conditions de réalisation économique de logements populaires », tel « qu'il a été établi par la Direction des Services d'Architecture.

« En attendant qu'il me soit possible de le faire à la tribune du Conseil « Municipal, j'ai l'honneur de protester auprès de vous non seulement « contre le fait qu'il n'ait été tenu aucun compte de la délibération votée « dans la nuit du 29 au 30 mars, mais contre la volonté manifeste d'en « stériliser la principale intention.

« Je doute que le Conseil accepte cette façon de procéder, moins « parce que son amour-propre pourrait légitimement s'en émouvoir qu'en « raison du fait infiniment plus grave et plus attristant que les 80.000 chômeurs parisiens du bâtiment et les 200.000 foyers logés dans des conditions dangereuses pour leur santé, sont appelés à faire les frais de « ce qui pourrait être, sans cela, considéré comme une plaisanterie d'atelier et pas du meilleur goût.

« Comment admettre que l'Administration recherche elle-même « la « condition OPTIMUM de réalisation du logement populaire à bon marché » quand elle accumule, dans les conditions mêmes du concours, le « MAXIMUM de difficultés?

« Il était impossible de choisir, dans tout Paris, un terrain plus mauvais, « plus mal orienté, plus malencontreusement mutilé par la rue qui le coupe en oblique aux trois quarts de sa longueur, en un mot — et c'est « tout dire — PLUS CHER A CONSTRUIRE que le terrain de la rue « Damesme (1).

« A ces disgrâces de surface déjà plus que suffisantes pour engager « la responsabilité des services intéressés, il faut ajouter que ce terrain « présente, dans tous les sens, des dénivellations dont la plus importante « atteint près de quatre mètres et que sa qualité est si mauvaise que des « fondations de 10 mètres sont indiquées comme nécessaires pour supporter l'immeuble éventuel!

« Dix mètres de fondation, trois mètres de dénivellation, 457 francs « comme valeur du mètre carré pour un terrain inutilisable, plusieurs murs « mitoyens à démolir, quel est le propriétaire qui, désirant construire du « logement au meilleur marché possible, commencerait par s'imposer une « aussi lourde série de handicaps?

« Et que dirait ce propriétaire à l'architecte qui lui proposerait un « pareil plan?

« Mais l'hypothèse est absurde: aucun propriétaire privé, aucun architecte privé, ne se mettrait jamais dans un cas aussi ridicule ou aussi « blâmable.

« Faut-il donc admettre que cette situation ne devient possible qu'à « l'égard de la ville de Paris et parce qu'on pense que là, la responsabilité est un mot privé de sens?

« C'est ce que nous allons voir.

« Je ne me permettrai pas de me demander quelles seront les réactions « personnelles du Chef de l'Administration en présence d'un pareil état « de chose; mais je suis curieux de savoir si la nouvelle assemblée municipale sera capable de briser, une fois pour toutes, des « erreurs » de « cette sorte.

« Je passe, pour l'instant, sur tous les autres points du programme dont « la plupart procèdent de la même intention de jouer à la fois avec la « volonté du Conseil Municipal et avec les concurrents.

« J'indique seulement que, dans la préparation du mémoire que vous « avez bien voulu introduire devant le Conseil, sur la question, en mars « dernier, votre service d'architecture, en tablant sur un prix de terrain « de 200 francs le mètre carré et en basant ses plans et devis sur un « terrain ne présentant aucune des difficultés que ce service a accumulées dans les conditions du programme, il s'est montré infiniment plus « généreux pour lui-même que pour les autres; plus généreux même quant « au délai d'examen: le service d'architecture a pris deux mois et demi « pour dégager les chiffres insérés dans votre mémoire; il ne laisse qu'un « petit mois aux concurrents du fameux concours pour réaliser un travail « gonflé à plaisir et comportant, au surplus, des obstacles insurmontables.

« Dans la meilleure des hypothèses, les prix de revient et par conséquent, les prix de location des logements dits populaires, tels qu'ils « apparaîtront à la suite de cet étrange concours, SERONT PLUS CHERS « que les logements construits au cours des années précédentes sous le « contrôle du même service d'architecture, alors que le prix de la construction était de 40 % plus élevé qu'aujourd'hui et que le taux de « l'argent était au moins d'un point et demi plus cher.

« Autrement dit, l'effort tenté par le Conseil Municipal: pour créer les « locaux de relogement sans lesquels le programme des îlots insalubres « ne peut même pas démarrer; pour sortir 200.000 familles des taudis; « pour éponger une importante fraction du chômage parisien, est d'ores « et déjà frappé de nullité.

« C'est ce contre quoi je m'élève avec la plus grande force en attendant que le Conseil Municipal soit mis à même de dire ce qu'il en « pense.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments « très distingués ».

Signé: Louis SELLIER,
Conseiller Municipal et Député de Paris.

Etant donné toutes ces difficultés, le résultat obtenu par quelques-uns des concurrents est étonnant. Encore faut-il observer que les prix de location tels que nous les publions dans le tableau p. 52 ne peuvent pas servir de base de comparaison avec les prix normaux d'H. B. M. Abstraction faite des taux de capital et d'amortissement (6,12 %) et du prix du terrain (à calculer pour 735.000 fr.), il reste encore à considérer les frais pour une substructure de 10 m. de profondeur et une majoration de 5 % sur les frais de construction par suite du terrain étroit et difficile, de sorte qu'un bénéfice de 20 % serait encore à réaliser sur ces prix.

Sur les pages suivantes, le lecteur trouvera les plans de quelques projets primés. Il est étonnant de voir combien la qualité de ces projets est différente. A côté de projets qui résolvent presque toutes les difficultés de ce programme peu commode, en paraissent d'autres qui consacrent des erreurs si graves que nous ne comprenons même pas qu'on les ait pris en considération pour une prime. Malheureusement, le jury n'a pas tenu à publier ses délibérations, de sorte qu'il ne nous est pas possible d'entrer dans la critique des jugements.

Retenons, de cette revue hâtive des bases et des résultats d'un grand concours, ce fait fondamental: si le concours n'a pas donné beaucoup de solutions satisfaisantes du problème, il a démontré clairement que les architectes sont capables d'apporter des suggestions fort intéressantes et qu'il ne tient qu'à la ville de Paris de placer le problème dans des conditions favorables.

Jules POSENER.

(1) N. D. L. R. — Le terrain se compose de deux parcelles, l'une de 534 m², l'autre de 1.074 m². La plus grande largeur est de 29 m. 44. Le terrain est coupé par une voie oblique large de 15 m. Il est bordé de deux autres rues aux côtés étroits et de mitoyennetés aux côtés longs.

R É S U L T A T   D U   C O N C O U R S

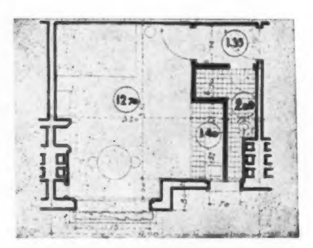
N° DE LA PRIME	NOM DES ARCHITECTES	NOMBRE D'APPts	SURFACE APPts 1 pièce	SURFACE APPts 2 pièces	SURFACE APPts 3 pièces	PRIX DE LOCATION 1 pièce	PRIX DE LOCATION 2 pièces	PRIX DE LOCATION 3 pièces
1re	M. SOLOTAREFF Marc	208	17 m^2	28 m^2 70	39 m^2	1.015 fr.	1.440 fr.	1.860 fr.
2e	M. GARNIER Jean-Jacques	152	17 m^2	31 m^2	40 m^2	1.126 fr.	1.490 fr.	1.912 fr.
3e	M. CHAILLEUX Henri-Joseph	151	23 m^2	38 m^2	52 m^2	1.170 fr.	1.650 fr.	2.120 fr.
4e	M. VENNER Charles-Emile	190	20 m^2	35 m^2	47 m^2	1.000 fr.	1.600 fr.	2.200 fr.
7e	MM. BASSOMPIERRE, DE RUTTÉ et SIRVIN	138	20 m^2	34 m^2	49 m^2	1.222 fr.	1.880 fr.	2.440 fr.
8e	M. GAUTHIER Maurice-Louis	159	20 m^2	32 m^2	48 m^2	1.150 fr.	1.760 fr.	2.260 fr.
11e	MM. BRANDON Jacques et CATELAIN	120	19 m^2	32 m^2	43 m^2	1.180 fr.	1.858 fr.	2.528 fr.

P R E M I E R   P R I X :   A R C H I T E C T E :   M A R C   S O L O T A R E F F

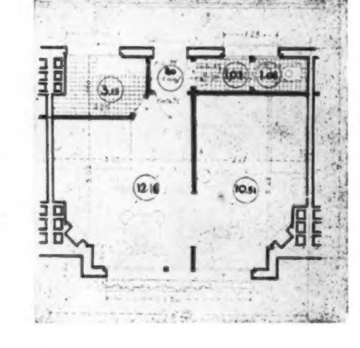
Terrain A: 4 appartements par palier dans les ailes nord-sud; couloir extérieur dans l'aile est-ouest.

Terrain B: couloir extérieur.

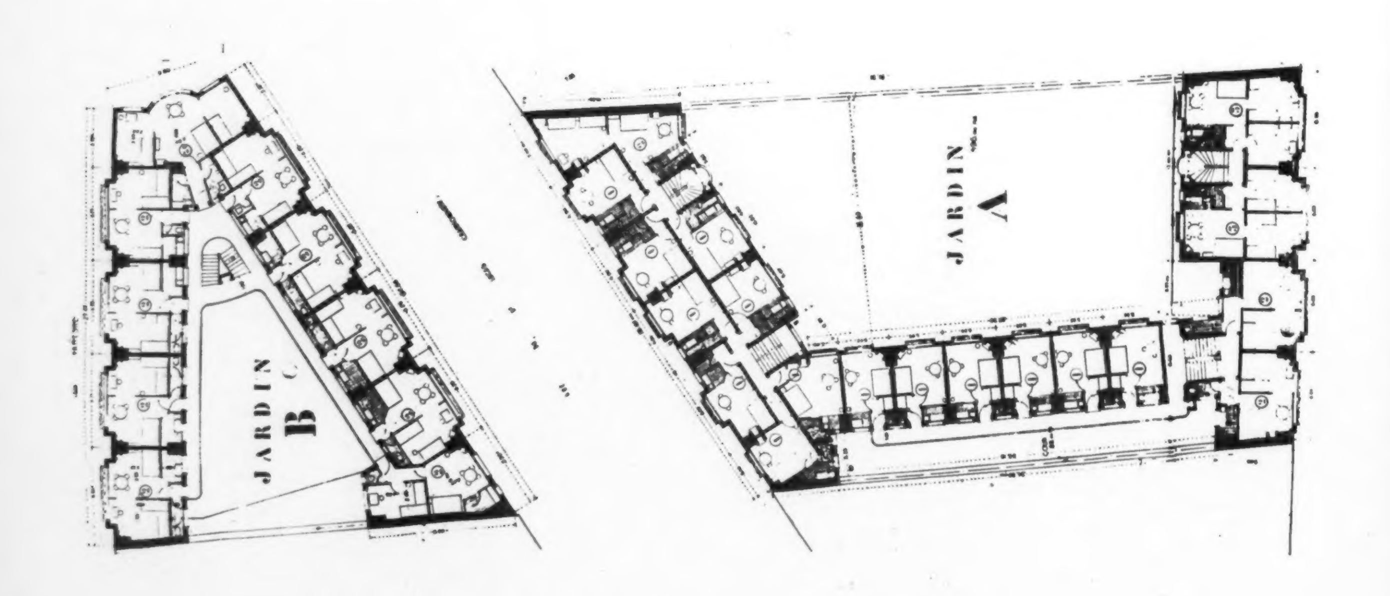
Orientation: sud, est, ouest, sud-ouest. 5 appartements par étage nord-est. Tous les appartements ont vue sur des grands espaces libres. 14 1-pièce, 12 2-pièces, 3 3-pièces par étage.

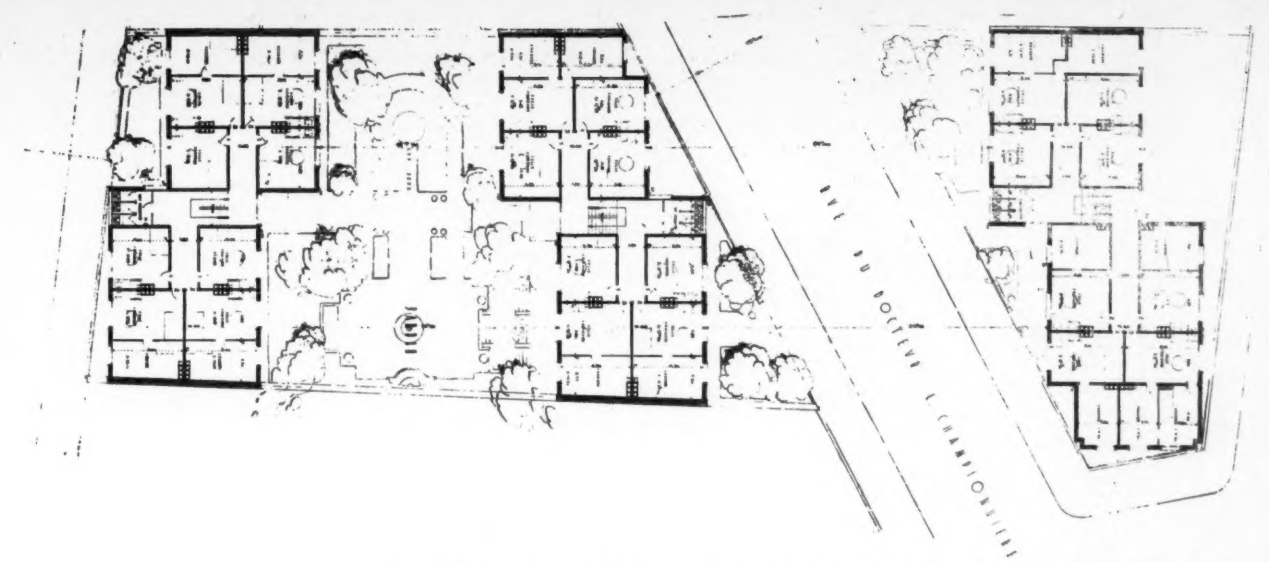


APPARTEMENT D'UNE PIÈCE



CI-CONTRE: APPARTEMENT DE 2 PIÈCES





DEUXIÈME PRIX. ARCHITECTE: J. J. GARNIER

Le concours étant un concours d'idées, l'auteur du projet a présenté l'adaptation sur le terrain donné d'une cellule-standard formant 2 bâtiments, accouplés au centre par un seul escalier desservant 8 logements à chaque étage.

Le parti adopté est basé principalement sur l'orientation; toutes les pièces reçoivent le soleil (est-ouest).

Toutes les pièces sont à angles droits, donc facilement meublables et sans recoins obscurs.

La disposition des cellules à redents permet des perspectives plus étendues et un éclairage maximum des escaliers et paliers.

W.-C. sur les paliers.

12 1-pièce, 9 2-pièces, 3 3-pièces par étage.

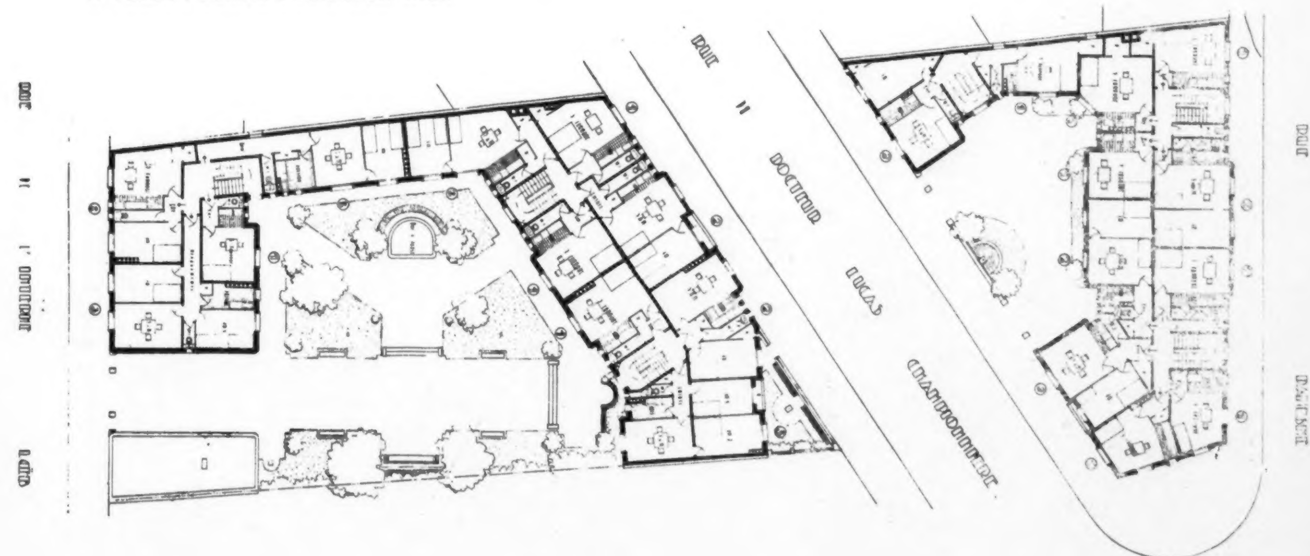
PLAN TYPE

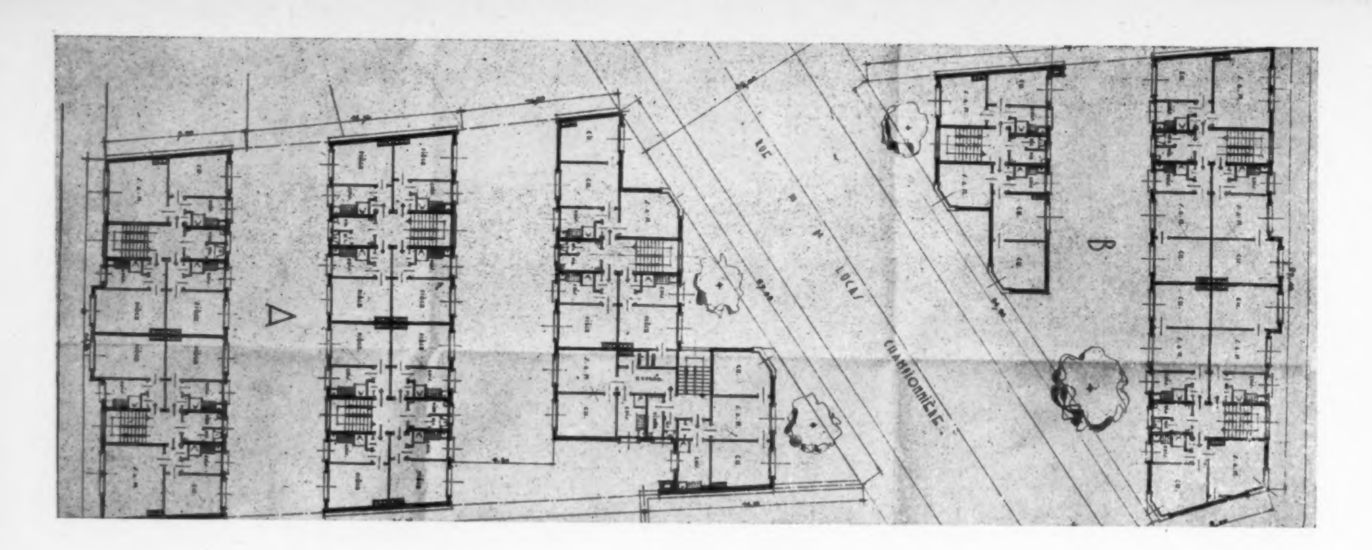
TROISIÈME PRIX. ARCHITECTE: H. J. CHAILLEUX

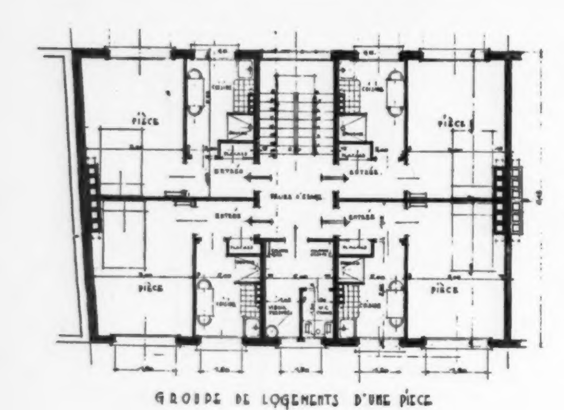
La disposition des bâtiments ressemble à celle du premier prix. Mais l'auteur cherche à éviter les couloirs extérieurs, ce qui le conduit à prévoir un escalier de plus que le premier prix et d'avoir recours à de longs couloirs intérieurs mal éclairés. Les pièces sont d'une forme agréable; la cuisine, bien qu'elle soit accessible du living-room seulement, est éclairée par un châssis ouvrant. Pas de douche.

Certaines solutions dans les angles sont discutables. Sur un terrain d'une forme si compliquée, il est sans doute préférable que la construction ne suive pas les alignements (II[e] prix).

11 1-pièce, 9 2-pièces, 2 3-pièces par étage.







QUATRIÈME PRIX. ARCHITECTE: CH. E. VENNER

L'auteur du projet nous écrit:

« Le projet comporte une série de cinq immeubles parallèles orientés nord-sud, de manière à ce que CHACUNE DES FAÇADES BÉNÉFICIE D'UNE INSOLATION MAXIMUM et que le type de construction adopté soit aussi simple que possible tout en conservant un certain caractère architectural et en LAISSANT AUX COURS UNE SUPERFICIE APPRÉCIABLE, BIEN QUE LES CONSTRUCTIONS OCCUPENT 60 % DE LA SURFACE DU TERRAIN ».

Les immeubles ont 6 étages. Leur distance est de 6 m. 80. L'affirmation que les façades bénéficient alors d'une insolation maximum ne manque pas d'un certain humour !

W.-C. commun pour 4 familles.

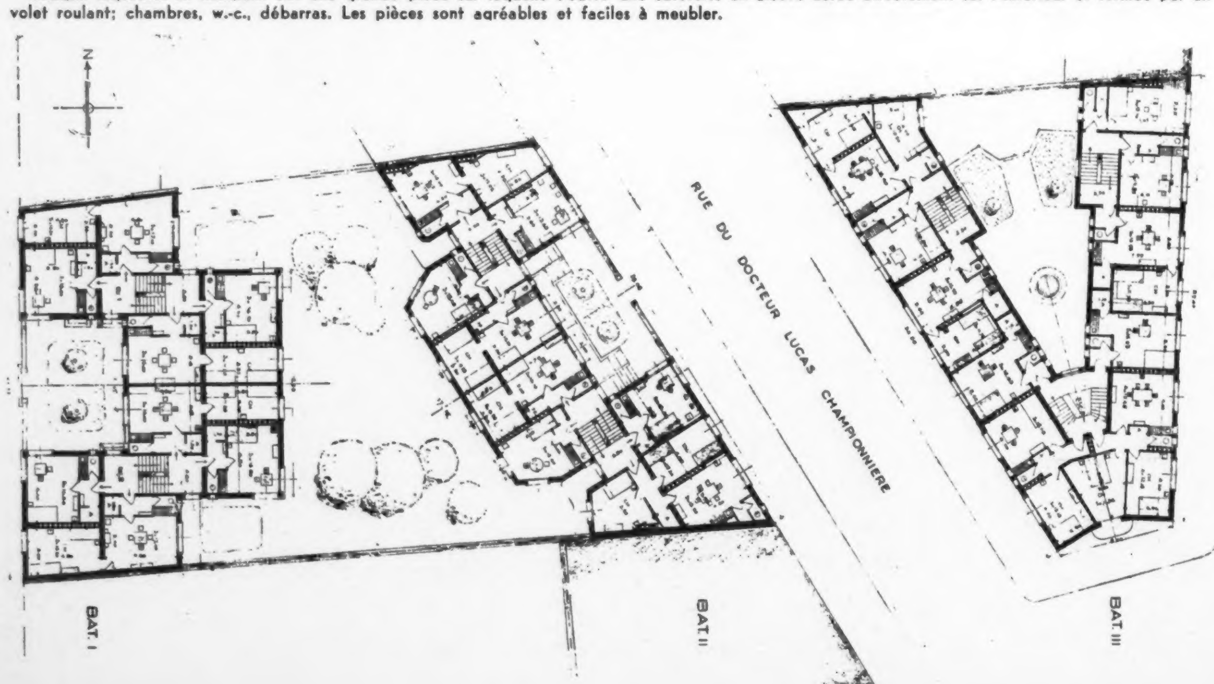
Ce projet est le seul qui étudie en détail le système de construction. C'est sans doute, seulement, cette recherche que le jury a voulu primer.

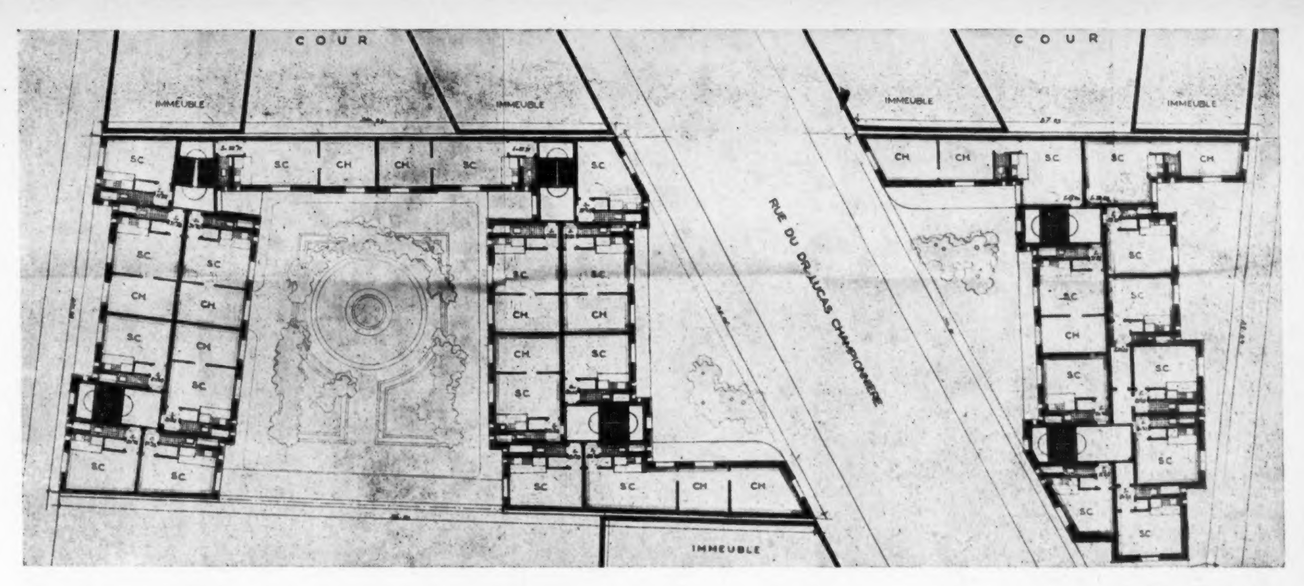
SEPTIÈME PRIX. ARCHITECTES: BASSOMPIERRE, DE RUTTÉ, SIRVIN

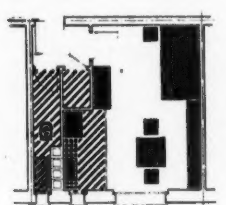
Le projet a été établi en tenant compte des nivellements et de l'orientation (est-ouest).

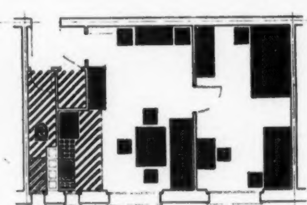
Les escaliers à double aération ont de larges paliers sur lesquels s'ouvrent les logements à chaque niveau intermédiaire, évitant ainsi les couloirs ou dégagements.

Chaque logement se compose de: une grande pièce sur laquelle s'ouvre une cafeterie en alcôve aérée directement sur l'extérieur et fermée par un volet roulant; chambres, w.-c., débarras. Les pièces sont agréables et faciles à meubler.









HUITIÈME PRIX. ARCHITECTE: M. L. GAUTHIER

Disposition en deux cours. 3 à 4 appartements par palier. Solution très claire. Pièces rectangulaires. Un élément standard: cuisine, w.-c., douche se répète dans chaque appartement. 14 1-pièce, 10 2-pièces, 3 3-pièces par étage.

APPARTEMENTS TYPE

ONZIÈME PRIX. ARCHITECTES: J. BRANDON ET L. CATELAIN

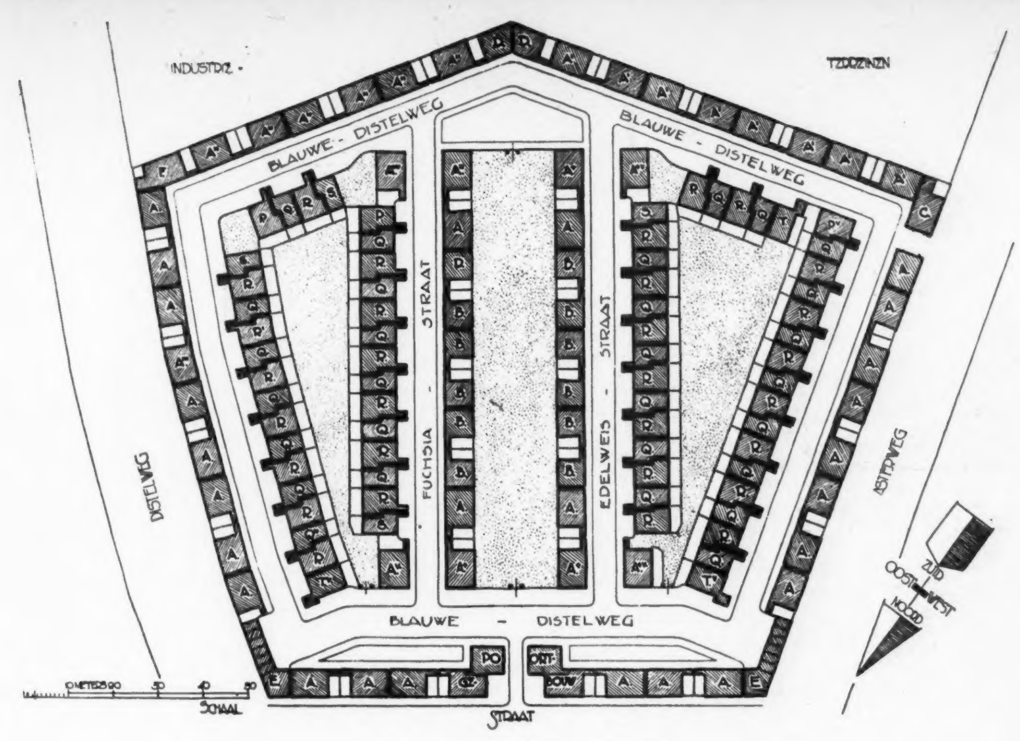
Trois lignes à couloir extérieur. Orientation à peu près est-ouest; larges distances. Un groupe standard: cuisine, w.-c., douche se répète dans tous les appartements. Solution claire et simple.



LOTISSEMENT « ASTERDORP » (AMSTERDAM) POUR FAMILLES ASOCIALES CONSTRUIT PAR LE « GEMEENTELIJKEN WONINGDIENST », AMSTERDAM



Photos: Gemeentelijken Woningdienst



PLAN DU LOTISSEMENT ASTERDORP

LE LOGEMENT DES FAMILLES ASOCIALES EN HOLLANDE

Une publication au sujet de l'Habitation à Bon Marché ne serait pas complète sans un exposé du problème de l'habitation des familles asociales, puisque la solution de ce problème consiste parfois en des habitations très bon marché.

Avant de présenter les solutions, choisies à Amsterdam, je fais suivre ici un court résumé des causes de ce problème social, et des manières et des proportions avec lesquelles il se manifeste. Je dois les renseignements à des notes et publications que M. Ir. Keppler, Directeur du Service Municipal de l'Habitation à Amsterdam, a bien voulu mettre à la disposition de l'Architecture d'Aujourd'hui:

On peut diviser les familles dites « asociales » en 3 catégories:

1°) Celles avec les grands arriérés du terme;

2°) Celles qui ne savent pas occuper convenablement un logement;

3°) Celles qui causent des désagréments aux voisins par une conduite déréglée.

Cette dernière catégorie concerne des psychopathes de toutes espèces et peut être divisée en plusieurs groupes (ménages querelleurs, d'ivrognes, ménages où l'on néglige les soins corporels, etc.).

Pour les propriétaires d'Habitations à Bon Marché convenables il est facile de mettre à la porte des familles pareilles qui feraient tache dans un milieu de ménages normaux, mais les Autorités sont obligées de s'en occuper pour éviter des dispersions et rassemblements chaotiques dans des baraques, roulottes, bateau-maisons, etc..., surtout après la suppression des taudis qui a rendu le problème aigu à cause d'un grand nombre de personnes expulsées de ces logements insalubres, et ainsi sans abris.

La place manque pour comparer les différentes opinions au sujet du reclassement de ces ménages.

Pour donner une impression de l'importance du problème en Hollande, je fais suivre ici le nombre des logements pour des familles indésirables dans quelques villes (dans l'ordre alphabétique); logements érigés par la municipalité avec subvention de l'état:

Almelo, env. 29.000 habitants: 124 logements.
Amsterdam, env. 750.000 habitants: 56 + 140 = 196 log.
Groningen, env. 10.000 habitants: 50 logements.
La Haye, env. 400.000 habitants: 106 logements.
Utrecht, env. 150.000 habitants: 72 logements.

Solution à Amsterdam:

ZEEBURGERDORP:

Ce groupe, comportant 56 logements est situé sur une langue de terre. Construit en 2 rangées, avec bureau pour l'inspectrice, buanderie commune, salle de bains, 2 salles de récréation, une remise pour charrettes et une crèche.

ASTERDORP:

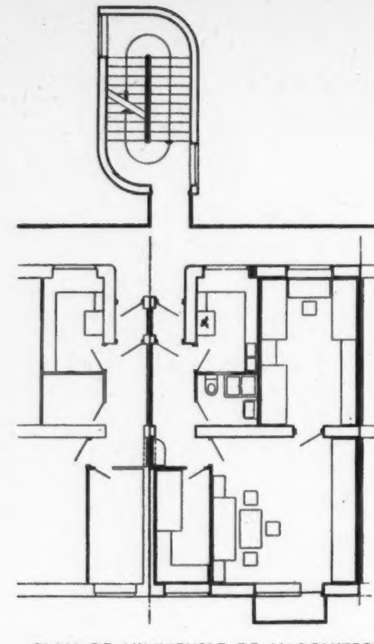
Ce groupe, construit en forme pentagonale, comporte 140 logements, un bureau pour l'inspectrice, un appartement pour le concierge-baigneur-chef, une buanderie, 1 salle de bains, 2 salles de récréation, 12 débarras, 1 place pour jeux d'enfants, un jardin commun et une crèche.

J. P. KLOOS.

PLAN D'UNE DEMEURE A ASTERDORP



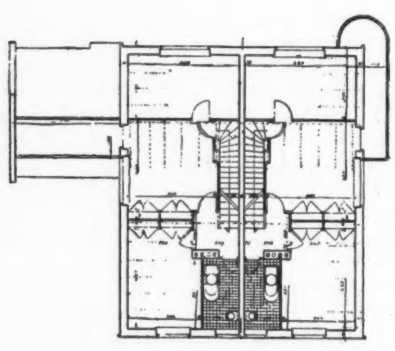
IMMEUBLE D'H. B. M. A VARSOVIE. VUE DE LA COUR
ARCHITECTE: J. SZANAJCA



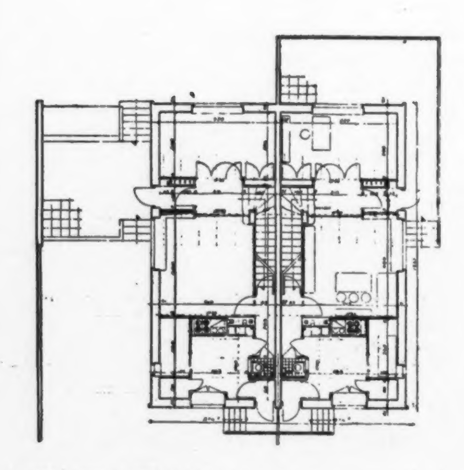
PLAN DE L'IMMEUBLE DE L'ARCHITECTE BRUKALSKI



IMMEUBLE D'H. B. M. A VARSOVIE. FAÇADE SUR COUR DE L'AILE OUEST
ARCHITECTE: S. BRUKALSKI







MAISONS A DEUX FAMILLES A VARSOVIE. ARCHITECTES: J. REDA ET J. SZANAJCA



Le problème de l'habitation est devenu en Pologne une question aussi actuelle que dans tous les autres pays d'Europe saccagés par la guerre mondiale. Son importance est d'autant plus grande que les conditions d'habitation dans la Pologne d'avant-guerre, partagée sous trois régimes étrangers, étaient on ne peut plus déplorables. La mauvaise situation économique du pays après la guerre et le phénomène connu du développement soudain de la vie urbaine furent les causes principales du manque considérable en Pologne qui s'exprime par le chiffre de quelques millions.

La crise économique ne sévissant pas moins en Pologne que dans le monde entier, est aussi un grand obstacle pour le développement de la construction d'habitations à bon marché. Ce n'est qu'avec l'aide des institutions d'Etat ou des institutions sociales qu'on a réussi à atteindre à une sorte de solution de ce grave problème, l'initiative privée se heurtant toujours aux frais de construction trop élevés pour les budgets des ouvriers ou des employés.

Plusieurs institutions polonaises ont donc organisé une action concrète avant pour but l'amélioration des possibilités d'habitation en Pologne.

La Société pour la Réforme de l'Habitation, avec l'appui financier de la Banque de l'Economie Nationale, a entrepris une action de propagande pour la construction de maisons individuelles à bon marché. Cette action ayant, entre autres buts, la propagande pour la construction en bois, qui est la meilleur marché en Pologne, a donné en général de très bons résultats malgré que le nombre de maisons construites était bien loin d'être suffisant.

Ci-dessus je cite plusieurs constructions intéressantes à Bielany, pouvant servir d'exemples caractéristiques de maisons à bon marché polonaises.

Le climat de la Pologne avec ses grands froids, ses neiges et pluies fréquentes nécessite une solution spéciale des problèmes thermiques, tels que les murs chauds, les fenêtres doubles et les toits protégés contre l'humidité des neiges et des pluies.

La maison des architectes B. Lachert et J. Szanajca possède une ossature en bois et des murs non-portants en briques « MUROBLOK » qui sont une composition de sciures avec du ciment (50 × 100 × 7 cm). Entre deux couches de « Muroblok » se trouve une isolation d'air de 5 cm. La surface pratique du logement 72 m². Prix de la maison sans installations 10.000 zlotys (30.000 frs.).

Deux maisons des architectes L. KORNGOLD et P. M. LUBINSKI se trouvent également dans la cité de Bielany. Une de ces maisons aux murs extérieurs de 13 cm. d'épaisseur possède l'isolation intérieure faite à l'aide de plaques de « KORKOLIT » de 5 cm. d'épaisseur. Le prix de cette maison se composant de 3 chambres avec terrasse, cuisine, chambre de domestique et salle de bains se monte également à 10.000 zlotys (30.000 fr.), cependant que le prix de la seconde maison à un étage, construite en bois et « KORKOLIT » est de 12.000 zlotys, ce qui correspond à 36.000 frs.

Les planchers et les toitures de toutes ces maisons sont exécutés en bois et couverts de carton-pierre bitumique. Les fenêtres doubles, en bois sont du type nommé suédois. La Banque de l'Economie Nationale a élaboré en outre par la voie de concours plusieurs types de maisons à bon marché dont les plans complets avec dessins détaillés sont vendus à des prix bien modérés. Les personnes désirant construire les maisons d'après ces plans jouissent de crédits considérables.

Le mois prochain se tiendra à Varsovie une exposition spéciale de petites maisons individuelles à bon marché dont nous aurons le plaisir de donner sous peu un compte-rendu détaillé.

L'Association d'Assurance des Employés s'occupe de la construction de maisons individuelles aussi bien que d'immenses immeubles d'habitation.

Nous reproduisons ici les maisons à deux logements des architectes J. REDA et J. SZANAJCA. Ces maisons sont destinées à la vente aux membres de l'Association à des conditions très avantageuses. Elles sont construites en briques. Les planchers sont en bois.

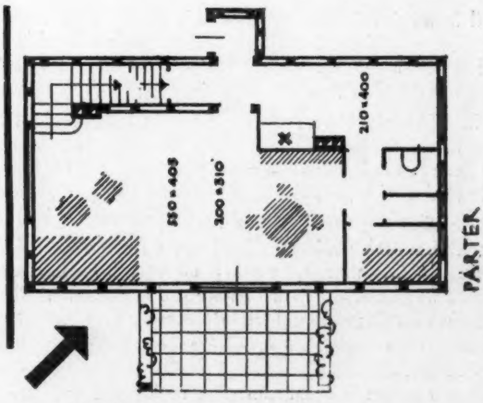
Parmi les grands immeubles il faut citer un immeuble bien intéressant construit d'après les plans de l'Architecte S. BRUKALSKI. Il possède des appartements de 2 et 3 pièces. Les cages d'escaliers séparées composent des éléments architectoniques particuliers. Dans une partie du bâtiment la communication est assurée par les galeries. La construction est mixte en béton armé et briques, les planchers sont également en briques. Chauffage central. Un des types d'immeubles de la Société d'Assurance des Employés, récemment construit pour eux possède d'après les plans de l'architecte J. SZANAJCA des loges de 1,5 2 et 3 pièces. Son architecture est intéressante. Tous les 50 mètres, une cage d'escalier. Construction mixte en béton armé et briques. Planchers en ciment armé. Chauffage par poêles. Chaque immeuble est destiné à 400 habitants. Buanderies et séchoirs mécaniques. Derrière les constructions: jardinets pour les enfants.

La façade est couverte de feuilles d'ETERNIT ondulé ce qui donne un très bon effet plastique.

On a construit à part cela encore toute une suite d'immeubles avec des logis à bon marché pour officiers et sous-officiers.

Le nombre de maisons à bon marché s'accroit d'année en année, ce qui nous permet d'espérer une solution juste du problème des habitations à bon marché.

P. M. LUBINSKI.



H. B. M. INDIVIDUELLE
ARCHITECTES: KORNGOLD ET LUBINSKY
EN HAUT: FAÇADE

L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITATION

PAR M. BONNAUD

L'Association Française pour l'Amélioration de l'Habitation a été fondée en 1930 pour constituer la section française de l'Association Internationale de l'Habitation, dont la création avait eu pour but d'étudier tout spécialement les questions vastes et complexes se rattachant au problème de l'Habitation et de grouper les personnalités des pays dans lesquels ce problème avait reçu les solutions les plus satisfaisantes, ou qui attachaient le plus de prix à une amélioration de la situation du logement.

La première manifestation d'activité de l'Association pour l'amélioration de l'Habitation fut d'assurer la participation française au Congrès organisé à Berlin en juin 1931 par l'Association Internationale et dont les travaux portaient sur les aspects les plus caractéristiques de la question: l'importance actuelle et future du problème économique de l'Habitation, la construction de petits logements à loyers abordables; l'inspection des logements, etc.

En même temps que le Congrès, eut lieu une exposition internationale à laquelle la France fut brillamment représentée.

Les séances de travail du Congrès avaient été suivies de visites d'études aux réalisations du Grand Berlin: Colonies de Britz, Pankom, Berlin-Zehlendorf, Siemensstadt, etc., ainsi que d'un voyage extrêmement instructif à Breslau, Prague, Dresde, Leipzig et Halle.

Les délégués purent ainsi se rendre compte de l'application des théories les plus modernes en matière d'aménagement de quartiers d'habitation.

Depuis cette manifestation, l'Association Française s'est, en collaboration avec l'Association Internationale, occupée de voyages d'études notamment dans les pays scandinaves et en Suisse.

Entre temps l'Association s'est organisée de manière à constituer un centre permanent d'études et d'informations qui permette à ses adhérents d'être constamment tenus au courant des progrès effectués en matière d'habitation et en même temps d'urbanisme, le problème de l'habitation étant, on le conçoit, lié très intimement à tous les problèmes relevant de l'aménagement urbain.

A l'heure actuelle, voici de quelles facilités bénéficient à cet égard les adhérents de l'Association Française:

1°) Ils reçoivent les documents élaborés par l'Association Internationale de l'Habitation: Revue « Habitation et Construction »; Informations à propos des réalisations en matière d'habitation dans tous les pays du monde (1);

2°) Il leur est fait le service gratuit de la revue française « Urbanisme », qui constitue à elle seule une remarquable suite d'études, richement illustrée, sur toutes les questions d'aménagement urbain, d'édification de cités, etc.;

3°) Ils bénéficient de l'organisation du Service de Documentation de l'Office d'Habitations du Département de la Seine, dont la bibliothèque comporte uniquement sur la question de l'habitation plus de 2.000 volumes ainsi qu'une documentation considérable réunie depuis plusieurs années.

Ils sont admis à venir tous les jours au siège de l'Office, 32, quai des Célestins, où ils peuvent prendre connaissance de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures des documents (livres, périodiques ou dossiers) qui les intéressent.

Ils sont tenus au courant des travaux du Service par des listes bibliographiques (articles découpés, livres acquis, traductions effectuées) (2).

Le service possède également des films et des projections sur les réalisations françaises ou étrangères: cités-jardins de Letchworth, de Plessis-Robinson (plans de petits logements, etc...) qui peuvent être prêtés aux membres de l'Association.

⁂

L'Association Française a préparé en liaison avec l'Association Internationale, son IVe Congrès International qui vient d'avoir lieu du 23 au 30 juin et où furent évoquées notamment les questions suivantes: assainissement des taudis, leur destruction, relogement des familles expulsées des zones insalubres, aménagement et installation technique du petit logement, etc.

Le Congrès a été suivi d'un voyage d'études qui a permis aux congressistes de visiter quelques villes caractéristiques de Tchécoslovaquie, et de se rendre compte de la manière dont le problème de l'aménagement urbain, particulièrement en ce qui concerne l'habitation, a été résolu.

⁂

L'Association Française de l'Habitation a organisé pour le mois de juillet (du 14 au 20) avec divers autres groupements: la revue « Urbanisme », l'Union Nationale des Fédérations d'Organismes d'habitations à bon marché, l'Union des Villes, un Congrès national d'urbanisme et d'habitation qui aura lieu à Besançon.

Ce Congrès comprendra tout d'abord l'assemblée générale de l'Association qui donnera aux délégués l'occasion d'échanger quelques idées à propos de l'activité de l'Association depuis sa création, du programme à établir et des buts à poursuivre; il comprendra parallèlement le congrès de la revue « Urbanisme », où seront particulièrement évoqués les problèmes posés par l'aménagement régional, et le Congrès de l'Union Nationale des Fédérations d'organismes d'habitations à bon marché qui groupe tous les organismes officiels (offices publics et sociétés) s'occupant en France de la construction d'habitations à bon marché. Cette dernière manifestation sera consacrée à la situation économique et financière des organismes d'H. B. M. eu égard à la crise, et à la prorogation de la loi Loucheur.

La séance inaugurale et la séance de clôture réuniront tous les congressistes et permettront de dégager des conclusions générales de l'ensemble des travaux.

Des visites d'études autour de Besançon et un voyage dans le Jura français ou suisse donneront aux délégués, en même temps que la possibilité de voir des aménagements urbains, des habitations à bon marché et des cités d'habitation extrêmement intéressantes, l'occasion d'échanger des idées, de confronter l'expérience qu'ils ont pu acquérir dans ces deux domaines si voisins: l'Urbanisme et l'Habitation.

⁂

Pour renseignements, s'adresser au siège de l'Association, 32 quai des Célestins, Paris (Turbigo 49-40).

(1) Ces documents sont envoyés seulement aux adhérents versant une cotisation annuelle d'au moins 150 francs.

(2) Spécimen sur demande adressée à l'Association de l'Habitation.

L'HABITATION A BON MARCHÉ AU TROISIÈME REICH

N. D. L. R. — Au cours de notre étude, nous avons eu l'occasion d'examiner les grandes cités d'habitation réalisées en Allemagne avant l'avènement du national-socialisme. Nous savons que depuis on a abandonné cette forme d'agglomération en faveur d'une colonisation systématique, dépassant largement le cadre de la ville. Nous nous sommes adressés à M. CHRISTIAN LŒRCHER, le principal animateur de ces travaux, afin qu'il nous en expose les principes.

EN PRINCIPE, il faut construire tous les logis là où il en faut.

IL EN FAUT là ou il y a du travail, c'est-à-dire une base d'existence pour les habitants.

Les logis servent L'HOMME, la famille et doivent favoriser le développement de l'homme et de la famille.

LE LOYER PAR MOIS, doit être abordable pour l'habitant et ne doit pas dépasser 20 à 25 % de ses revenus mensuels.

Afin d'enrayer l'urbanisation croissante du pays, et en même temps créer une base d'existence plus sûre, il est souhaitable de doter autant de familles qu'il est possible d'un bout de terrain pour le jardinage (300, 500 m² ou plus).

Les familles peuvent ainsi pourvoir en partie à leurs besoins de légumes et d'épicerie.

En même temps, le plus grand nombre doivent être dotées d'une petite maison individuelle, qui lui rende possible une vie saine et qui conserve la substance du peuple.

LE LOTISSEMENT. — Subdivision de propriétés, lotissements de petites maisons (lotissement périphère des grandes villes), colonisation intérieure. Doit assurer une base d'existence à la famille, au peuple, à l'état. Il faut COLONISER puisque la situation internationale a changé et que l'Allemagne en éprouve en première ligne les répercussions.

L'Allemagne national-socialiste propage la doctrine du droit d'existence pour chaque peuple. Elle respecte les droits primaires des autres nations et s'arrange de façon à ne pas les troubler dans la jouissance de ces droits.

Ceci a pour conséquence un changement de structure de notre économie nationale et de nos habitations. Des mesures nouvelles s'imposent dans la construction des habitations, qui, toutes devront servir ce même but.

Il est impossible de demander à toutes les familles d'habiter exclusivement des maisons individuelles (ou bien des immeubles collectifs). Il y en aura toujours à qui l'une ou l'autre des deux formes ne convient pas. Aussi, nous ne donnons pas la préférence exclusivement à la petite maison. Nous construisons des homes ouvriers, des petites maisons individuelles et des immeubles locatifs (en évitant autant que possible de construire plus de deux ou trois étages).

La COLONISATION PAYSANNE a pour but la création de nouvelles propriétés paysannes (métaieries héréditaires) pour des jeunes paysans et ouvriers agricoles d'une bonne santé héréditaire. Ces métaieries sont montées avec un capital dont le Reich donne 90 %. Les 10 % restant sont le capital personnel du nouveau paysan.

Pour les LOTISSEMENTS PÉRIPHÈRES DES GRANDES VILLES les industriels et aussi le Reich font des prêts. Le lotisseur n'a qu'à fournir une partie relativement petite par ses propres moyens. La tendance actuelle favorise la construction d'habitations par l'initiative privée. La plus grande simplicité s'impose dans les formes, tout en utilisant tous les moyens et installations techniques modernes. Alimentation en eau et électricité, canalisation, parfois aussi chauffage urbain, toujours, bien entendu, en tenant compte des possibilités financières des propriétaires ou locataires.

Afin d'étudier les nombreuses questions qui se rattachent à l'habitation, on a monté un office d'état pour l'ordre dans l'espace (plan de district) qui prépare pour l'Allemagne un nouvel ordre dans l'espace et qui centralise et étudie toutes les expériences importantes ayant rapport à l'habitation.

Il doit disposer les nouveaux lotissements et villages dans l'espace, établir les relations économiques entre villes et campagne, distribuer les villes dans le pays et étudier leur collaboration harmonieuse.

Chaque nouveau programme d'habitation et d'urbanisme doit partir de ces prémices.

Christian LŒRCHER,
Président de la Section Architecture de la Reichskulturkammer.

HABITATION A BON MARCHÉ ET «SLUM CLEARING» A LONDRES

Londres, avec ses huit millions d'habitants, est certes, la capitale qui a le problème d'H. B. M. le plus ardu à résoudre.

Aussi les solutions de l'angoissant problème sont-elles examinées avec le plus grand intérêt. Malheureusement, les efforts gouvernementaux, la bonne volonté du public, les soins méticuleux apportés par l'administration sont loin de donner des résultats satisfaisants.

Le cœur de Londres est inaccessible aux habitations nouvelles, et c'est là, pourtant, que se trouvent les parcs splendides, véritables réservoirs de lumière et de santé. Plus loin, une rue décente cache une rue parallèle où s'entassent les taudis; et la ville entière est ainsi composée de rues aux terrains excessivement onéreux, inabordables aux nouvelles constructions voisinant avec des rues de taudis, que l'on ne peut détruire: les locaux indispensables au déplacement de la population sont inexistants.

Résumons en quelques chiffres cette misère du logement qui s'étale puissante comme un cancer et qui a doté Londres de rues surpeuplées, de rues sans soleil, des rues où les lois stupides permettent de loger dans un sous-sol faiblement éclairé en même temps qu'elles interdisent la surélévation d'un deuxième étage.

1.500.000 personnes vivent dans les slums et ce sont les chiffres officiels qui dressent l'horrifiant tableau que voici:

150.130 personnes sont logées à raison de 3 et au-dessus de 3 par chambre;

Dans l'arrondissement de Istington on a dénombré plus de 250 familles qui demeurent à raison de 6 par chambre.

Penchées sur la ville malade, les administrations responsables, si elles ont la sagesse de ne pas mêler leurs soins à des fins politiques, méritent tout de même un blâme pour n'envisager que des remèdes provisoires, anodins, là où il faut une opération urgente de grande envergure.

Depuis 1919, on a édifié 243.616 habitations à bon marché à Londres;

36.989 maisons furent édifiées par les soins du conseil le plus actif de Londres dénommé L. C. C.;

78.634 ont été érigées par les autres conseils et 164.982 habitations servirent aux fins spéculatives des entreprises privées.

Ces logements reviennent par semaine aux locataires à 10 ou 11 shillings pour deux chambres et de 21 à 23 shillings pour 6 chambres.

De même qu'en Allemagne, un balcon-loggia est imposé dans le plan type ainsi que la salle de bains pour chaque logement, mais ici la baignoire est admise dans la cuisine.

Ce sont les résultats de 15 ans d'efforts, mais aussi de 15 ans de petite médecine.

1934. La mortalité infantile est de 150 pour mille dans certains quartiers. Les services de statistiques réclament d'urgence 165.000 maisons pour remédier au surpeuplement.

Devant de tels faits doivent s'effacer les exigences de la propriété; des quartiers entiers tels que St-Johns Wood, Bedford Square sont la propriété d'une seule personne ou de compagnies qui se refusent à vendre ces terrains pour mieux spéculer en les louant à des taux exorbitants pour de courtes périodes.

De même les municipalités devraient n'envisager, pour le moment, que le déficit sur ces opérations immobilières, car elles sont à même de procéder à des recouvrements ultérieurs par les loyers ou par des emprunts. Le taux de la construction y trouverait sans doute une norme plus normale et les loyers seraient peut-être abordables. Mais surtout, et insistons sur ce fait, si le L. C. C. coordonnait ses services financiers avec les formations techniques de l'extérieur, il n'y a pas de doute que la technique de construction moderne, en même temps qu'elle apporterait une élasticité de conception plus grande, permettrait des prix de revient de beaucoup inférieurs à ceux qui, actuellement, paralysent la mise en chantier de tout projet de sauvetage.

André BOUXIN.



ORPHELINAT DE BENI-MESSOUS. LA COUR. ARCHITECTES: SEILLER ET LATHULLIÈRE *Photo Eichacker*

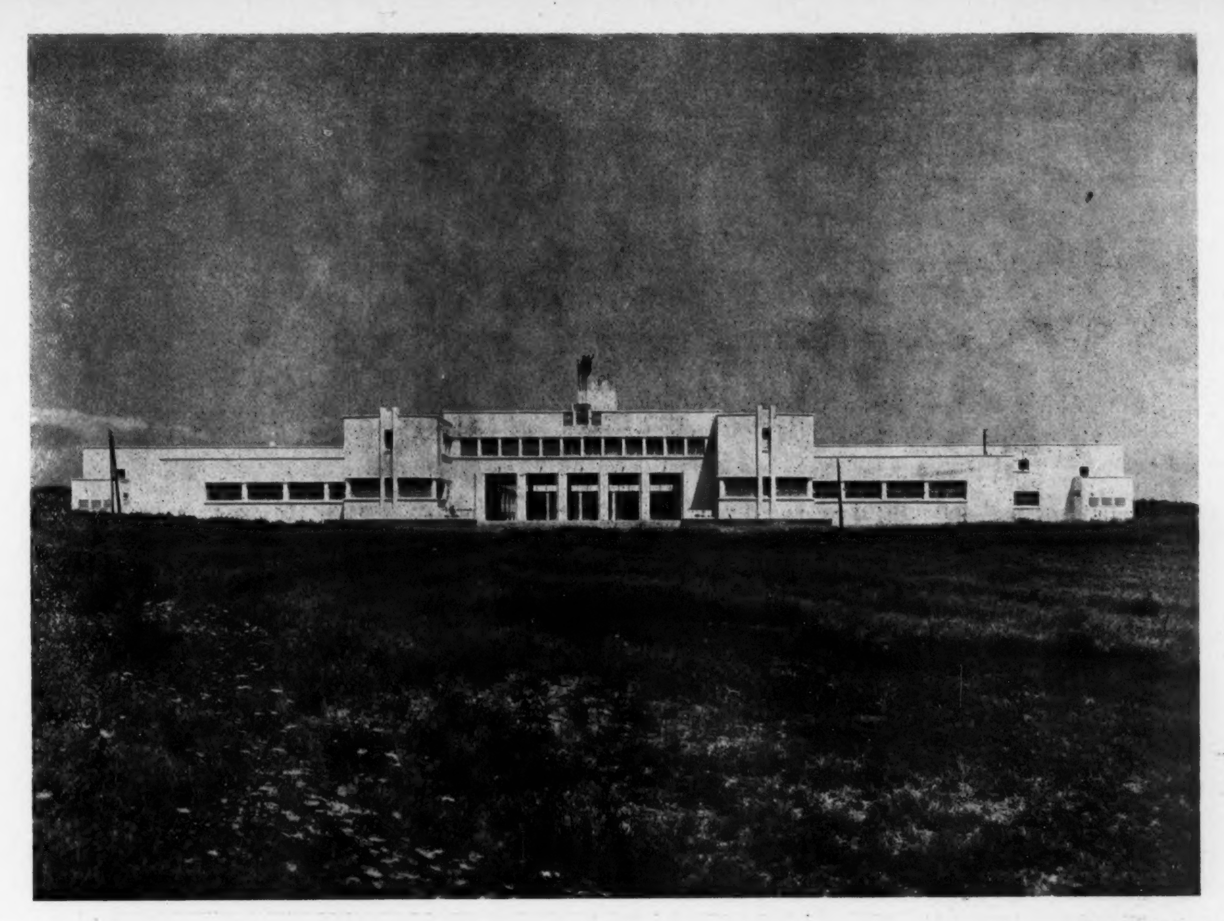


Photo Eichacker

L'ORPHELINAT DE BENI-MESSOUS (ALGÉRIE)

ARCHITECTES: SEILLER ET LATHULLIÈRE

Sur l'initiative de M. Louis Legendre, le Bureau de Bienfaisance Européen de la Ville d'Alger a fait édifier à Beni-Messous, à environ 10 km. d'Alger, dans la commune de Dely-Ibrahim, un orphelinat destiné à recevoir près de 200 enfants des deux sexes.

La disposition générale des bâtiments a été étudiée pour que toutes les classes, dortoirs, réfectoires, ateliers et cuisine soient orientés à l'est.

L'entrée des bâtiments s'effectue par un vaste péristyle au-dessus duquel se trouvent les locaux d'habitation du personnel de l'établissement.

Ce bâtiment se divise en: rez-de-chaussée inférieur, rez-de-chaussée supérieur et premier étage. Il est fondé sur pieux Franki reliés à la tête par une poutre en béton armé.

L'administration est située au rez-de-chaussée supérieur et répartie en deux pavillons: l'un pour la direction, l'autre pour la conciergerie.

L'habitation des tout-petits (4 à 6 ans) comprend un rez-de-chaussée surélevé de quelques marches et divisé en deux dortoirs de 24 lits, deux réfectoires, une grande salle de jeux en rotonde, deux petites classes, deux salles de propreté.

A cet étage sont également situés les ateliers, magasins et garage.

Au rez-de-chaussée supérieur, opposée à l'administration, une partie des dortoirs des grands répartis en plusieurs salles de 17 lits avec, à proximité: chambre de surveillants, lavabos et vestiaires et salles de douches.

Au centre de la composition et au même étage, deux réfectoires avec vestiaires et lavabos à l'entrée, situés de part et d'autre de la cuisine et reliés par des guichets vitrés, les dépendances de la cuisine, la lingerie et la buanderie mécanique.

Au premier étage se trouve la seconde partie des dortoirs. L'infirmerie sépare à cet étage, comme la cuisine à l'étage inférieur, le côté filles du côté garçons. Elle se compose d'une salle d'attente, d'une salle de visites, du bureau du médecin, de deux dortoirs filles et garçons, de chambres d'isolement et de garde, salle de bains, pharmacie et w.-c.

Les communications avec les différents services du bâtiment sont faciles et abritées. Une grande cour d'honneur avec jardin et vasque décorative isole les deux parties symétriques de l'orphelinat, et au rez-de-chaussée supérieur les bâtiments d'instruction de la partie habitation.

Ceux-ci se composent de deux classes pour les filles et de deux classes pour les garçons. Chacune des classes est séparée de l'autre par une petite bibliothèque.

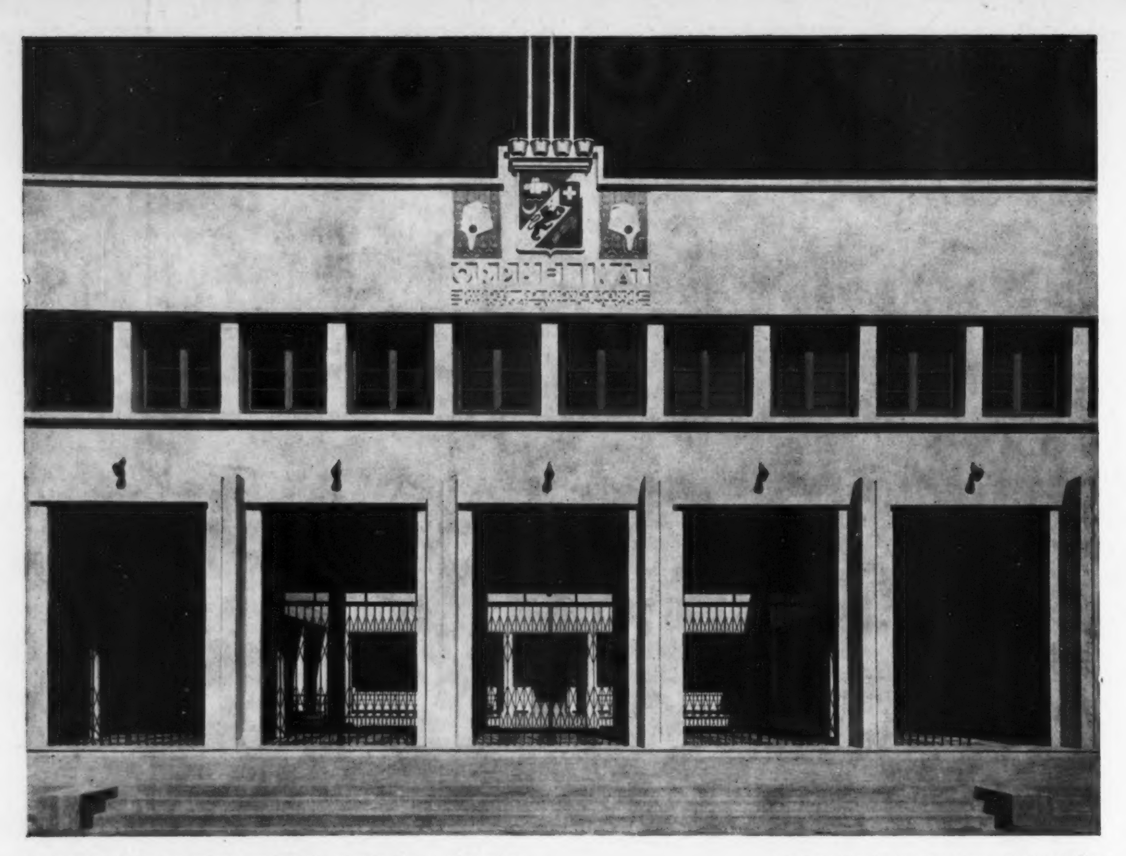
Deux grands préaux couverts et deux cours de récréation complètent ces deux écoles.

Un réservoir d'une capacité de 140.000 litres, situé dans l'axe de la partie postérieure de la construction, a pu servir à donner un effet décoratif avec l'adjonction des cheminées de cuisine et de chauffage central.

Le chauffage central au mazout est installé dans l'établissement.

L'évacuation des eaux usées s'opère par l'intermédiaire d'une station d'épuration appropriée à l'importance du bâtiment.

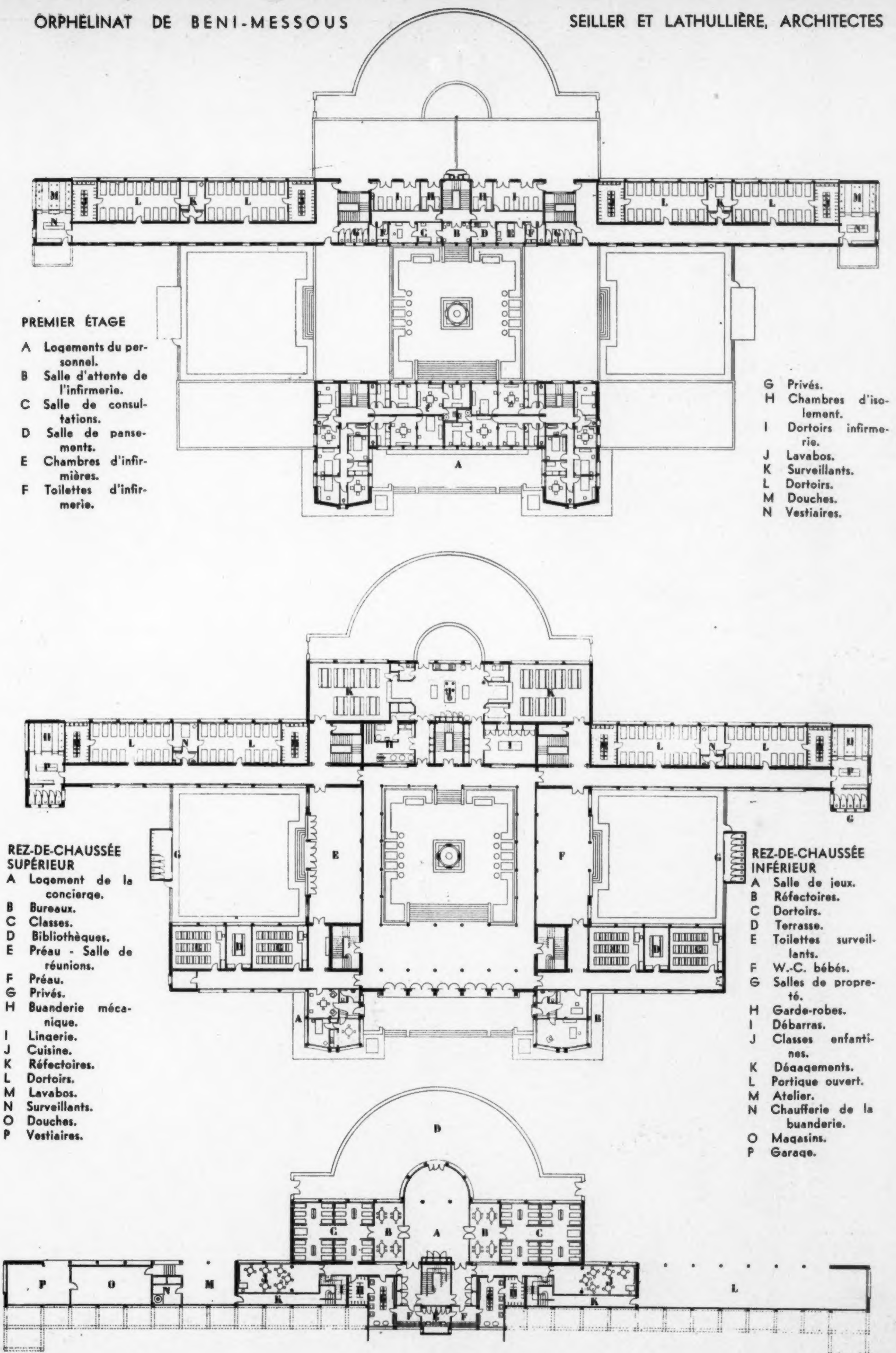
Les travaux ont été commencés le 24 avril 1934 avec la collaboration de: Entrepreneur général: M. Jean Faraone; Fondations: Pieux Franki; Ingénieur du béton armé: M. Garnier; Décoration: Fernez; et inaugurés le 14 avril 1935.



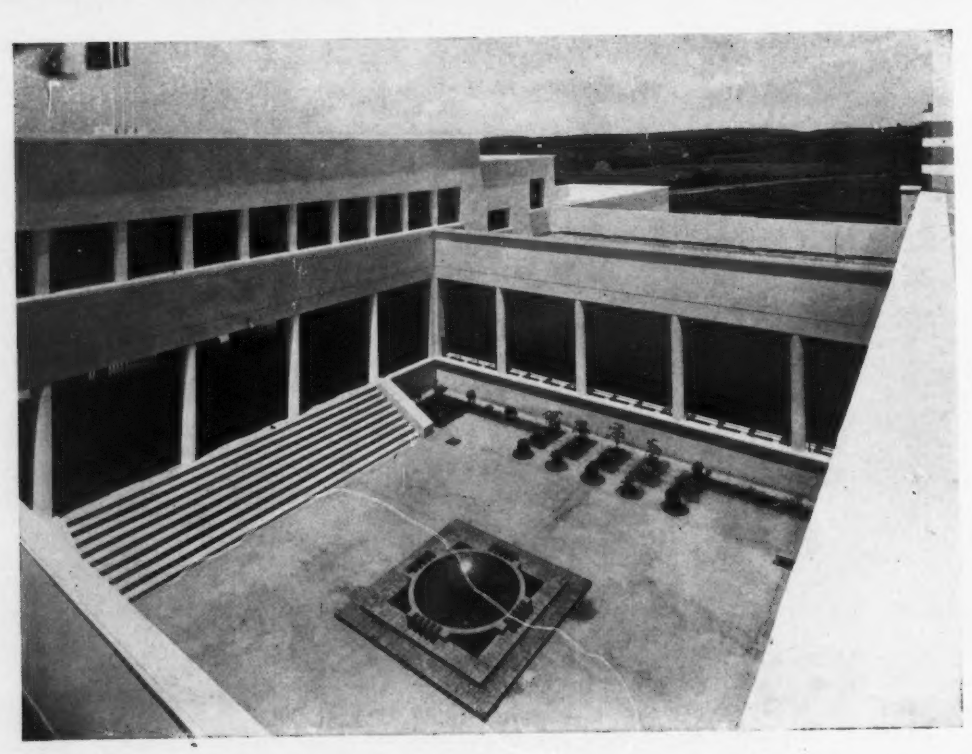
L'ORPHELINAT DE BENI-MESSOUS. L'ENTRÉE PRINCIPALE ARCHITECTES: SEILLER ET LATHULLIÈRE



PRÉAU COUVERT ET COUR CENTRALE


PREMIER ÉTAGE
A Logements du personnel.
B Salle d'attente de l'infirmerie.
C Salle de consultations.
D Salle de pansements.
E Chambres d'infirmières.
F Toilettes d'infirmerie.
G Privés.
H Chambres d'isolement.
I Dortoirs infirmerie.
J Lavabos.
K Surveillants.
L Dortoirs.
M Douches.
N Vestiaires.
REZ-DE-CHAUSSÉE SUPÉRIEUR
A Logement de la concierge.
B Bureaux.
C Classes.
D Bibliothèques.
E Préau - Salle de réunions.
F Préau.
G Privés.
H Buanderie mécanique.
I Lingerie.
J Cuisine.
K Réfectoires.
L Dortoirs.
M Lavabos.
N Surveillants.
O Douches.
P Vestiaires.
REZ-DE-CHAUSSÉE INFÉRIEUR
A Salle de jeux.
B Réfectoires.
C Dortoirs.
D Terrasse.
E Toilettes surveillants.
F W.-C. bébés.
G Salles de propreté.
H Garde-robes.
I Débarras.
J Classes enfantines.
K Dégagements.
L Portique ouvert.
M Atelier.
N Chaufferie de la buanderie.
O Magasins.
P Garage.

ORPHELINAT DE BENI-MESSOUS. FAÇADE POSTÉRIEURE ARCHITECTES: SEILLER ET LATHULLIÈRE



LA COUR

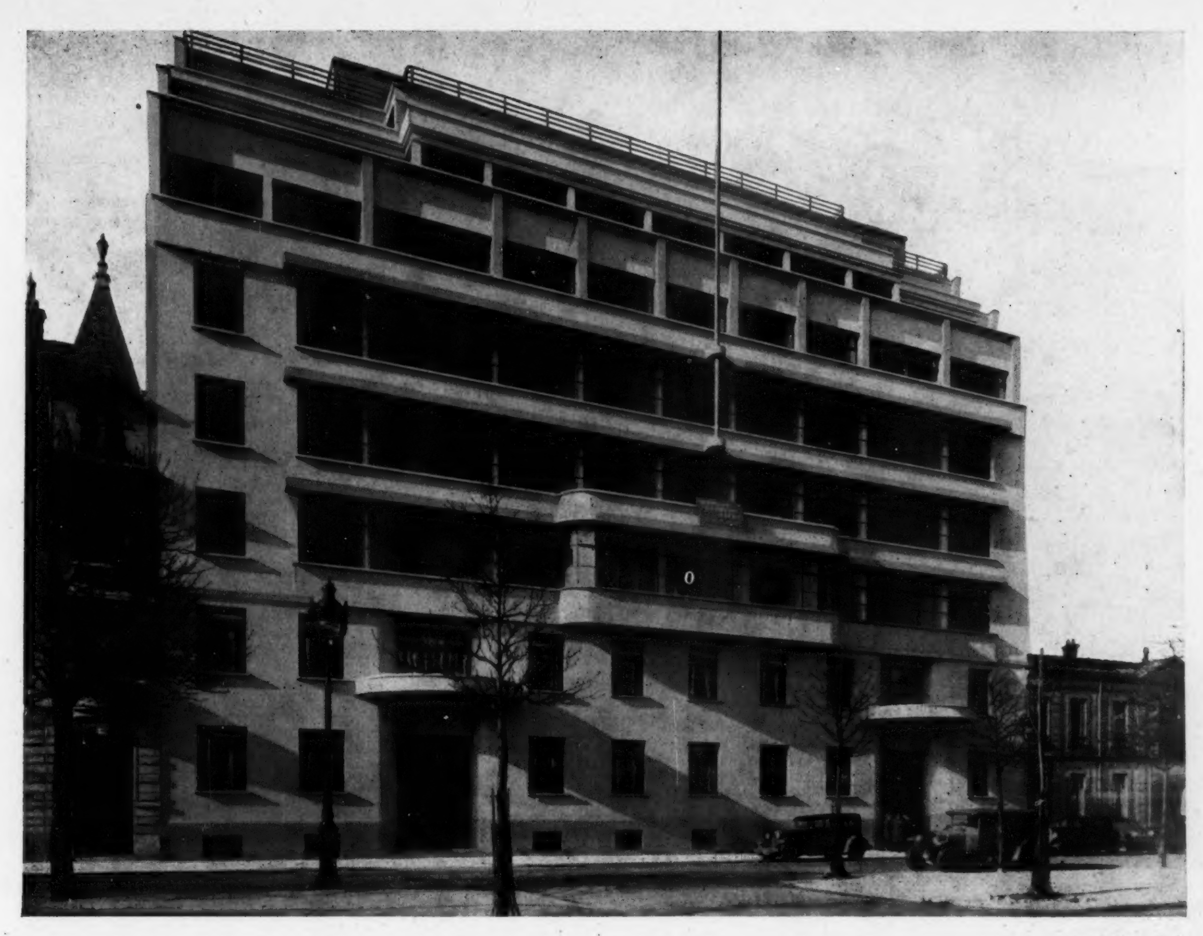


Photo Chevojon

HOTEL DE LA DIRECTION DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ARCHITECTE: JACQUES DÉBAT-PONSAN

Le nouveau bâtiment construit boulevard de Vaugirard pour l'Administration des P. T. T. est destiné à abriter d'une part les services de la direction des téléphones de Paris, actuellement installés rue Bertrand, et d'autre part les services de comptabilité qui sont jusqu'à présent rue Guyot.

Les services de la direction occupent toute la partie du bâtiment située en façade sur le boulevard et les deux ailes en retour le long des mitoyens. Une cour centrale éclaire et aère la face postérieure du bâtiment de façade, les ailes latérales et sur son quatrième côté l'about du bâtiment de comptabilité.

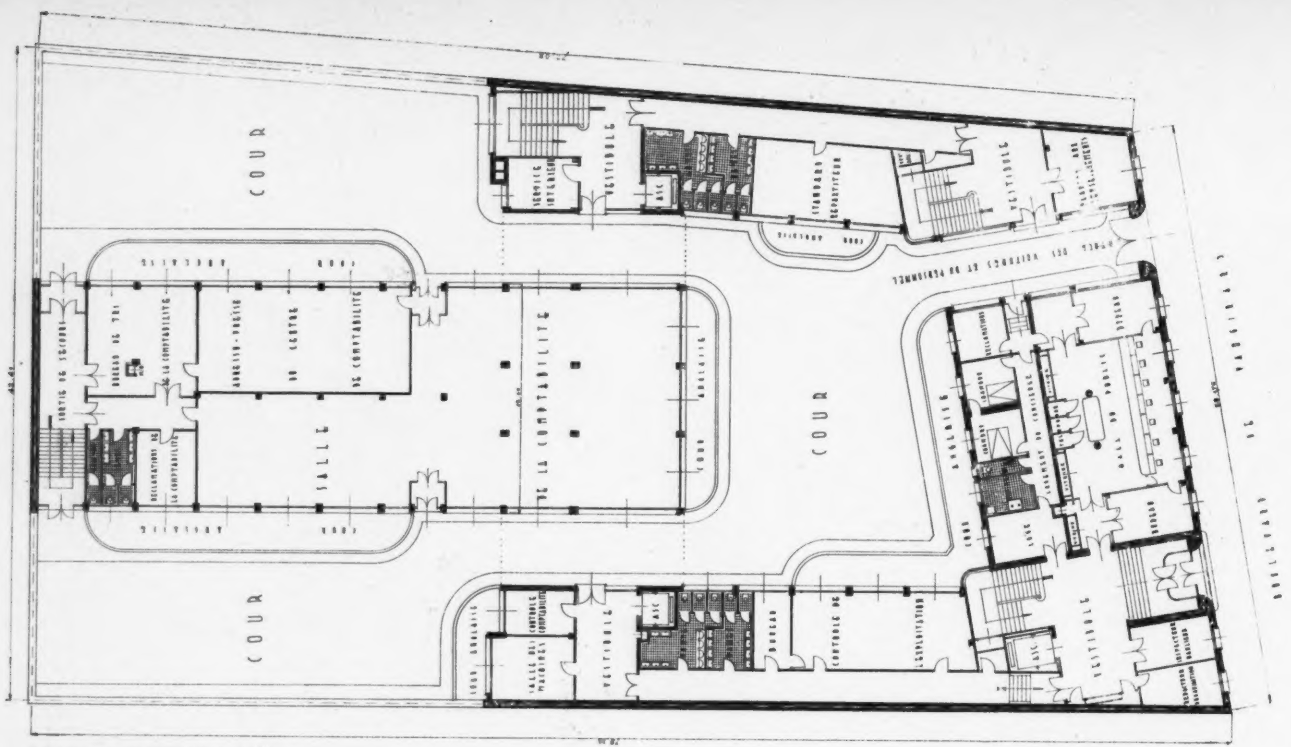
Celui-ci est établi dans l'axe du terrain afin de ménager sur ses deux façades latérales de vastes cours donnant une lumière abondante. Ce bâtiment contient en effet, à chaque étage, une grande salle dans laquelle s'opère tout le travail de comptabilité des abonnés. Il y faut donc de la lumière et de l'air. C'est la préoccupation de la disposition de ces salles qui a dirigé le principe général de la composition de l'édifice.

La direction des téléphones de Paris se compose par contre en grande partie de bureaux individuels. C'est l'entre-axe des poteaux portants qui a déterminé le rythme de la cellule utilisée. Suivant les besoins, cette cellule est unique, double, triple, etc.

Les services se composent des bureaux des abonnements, des lignes, des bâtiments et machines, de l'annuaire, etc. Ce n'est ici que travail d'administration et de bureaux.

Malgré la présence, dans cet édifice, de directeurs et d'ingénieurs importants, l'administration a voulu qu'il soit traité d'une façon utilitaire et sans luxe. On a peut-être été un peu loin dans ce sens et il est regrettable qu'on n'ait pas laissé à l'architecte le soin d'étudier les installations de chauffage électrique.

La façade sur le boulevard est revêtue de Comblanchien et la façade sur cour est en béton bouchardé. La menuiserie métallique donne aux bureaux le maximum de lumière. Nous signalons la réalisation, par M. Douzille, des verrières d'escalier tout à fait dignes d'intérêt. Ce qui est aussi particulier dans ce bâtiment, c'est qu'aucun gabarit de cour n'a été imposé et que l'utilisation des derniers étages a pu être aussi

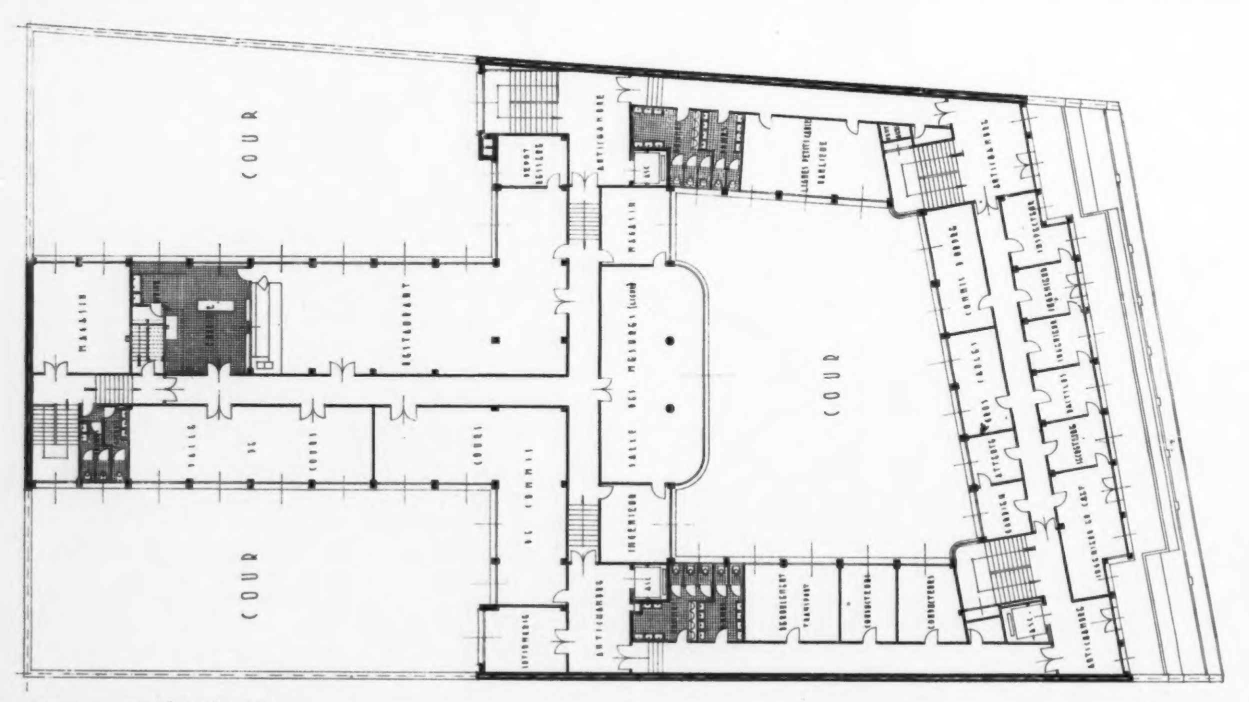


PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

complète que celle des premiers étages. Ceci a permis d'aménager tout en haut de l'édifice un grand restaurant pour le personnel. Nous devons ajouter que les cours sont beaucoup plus vastes que des cours réglementaires et que l'absence de retrait dans les façades ne nuit en rien à l'éclairement des pièces.

Nous pouvons dire aussi que le bâtiment postérieur domine de ses 33 mètres tout Paris et qu'on découvre de la terrasse supérieure une vue absolument exceptionnelle et inattendue.

Nous avons omis de dire que l'ensemble du bâtiment est réalisé par une ossature de béton armé, que toutes les pièces et circulations sont largement éclairées et que trois vastes ascenseurs permettent de distribuer le personnel rapidement dans les étages.



PLAN DU SEPTIÈME ÉTAGE

HOTEL DE LA DIRECTION DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES DE PARIS. FAÇADE SUR COUR. ARCHITECTE: JACQUES DÉBAT-PONSAN



CAGE D'ESCALIER
VERRIÈRE MÉTALLIQUE DE L. DOUZILLE

Photos Chevojon



Photo [illegible]

IMMEUBLE DE PETITS APPARTEMENTS Bᴰ VICTOR A PARIS

ARCHITECTE: PIERRE PATOUT

La Société du Boulevard Victor, possédant un terrain de forme particulière (triangle base 10 mètres sur 90 mètres de hauteur) établit comme programme la construction de petites habitations à usage locatif. Habitations formant studios de 1 pièce avec antichambre et penderie, une petite pièce à eau, une salle de bains, lavabo et w.-c., ascenseurs, vide-ordures. Au premier étage et à l'étage supérieur, les studios sont en deux étages.

Une partie du rez-de-chaussée louée à bail par la Ville de Paris, une autre partie réservée à des boutiques avec chacune leur sous-sol.

Le terrain est situé entre l'alignement du Boul. Victor et la limite du chemin de fer de ceinture avec talus planté d'acacias, ce qui permet de prendre des jours sans cependant établir de servitude sur le domaine public.

Dans la pointe de l'immeuble se trouve un appartement loué sur plans par un des administrateurs.

La partie locative est desservie par une large circulation créée à l'entresol, à laquelle on accède par quelques marches partant à droite dans le vestibule. De cette façon, les boutiques et magasins peuvent prendre jour sur le talus qui est au nord et avoir leur façade sur le boulevard, au soleil.

Un escalier de pierre à double révolution, situé entre les 2 ascenseurs-descenseurs et les 2 cabines de vide-ordures, divise la longueur de la circulation en 2 parties et permet de franchir, soit la hauteur normale des studios d'un étage, soit la hauteur double des studios à deux étages.

Une servitude particulière obligeant à des retraits successifs du côté de la pointe a donné lieu à la création de terrasses accessibles de profondeur de 6 m. en moyenne.

Tous les studios ont la même largeur de 6 m. Leur profondeur varie selon la forme du terrain.

L'architecte a établi ses coupes en situant dans trois étages le window horizontalement sur toute la longueur de la façade; au 1ᵉʳ étage, au-dessus de l'entresol, furent créés des studios de grande hauteur, qui obtiennent ainsi en surface le bénéfice de la saillie.

Les poteaux montent de fond dans les cloisons séparatrices. Au dernier étage, le gabarit obligeant à la retraite normale les parties principales des studios sont établies dans le gabarit des lucarnes, les parties retraitées servent de petites terrasses particulières à chaque locataire.

Etant donné la faible largeur de l'immeuble, il y avait lieu d'examiner attentivement l'action du vent et la stabilité.

Nous donnons sommairement le principe adopté pour la résistance du vent.

Les poteaux en béton armé sont espacés tous les 6 m. 10.

Les poteaux sur façade du boulevard et les poteaux intérieurs sont allongés perpendiculairement à la façade, mais les poteaux de la façade sur chemin de fer sont allongés parallèlement à la façade. Ceci est rendu obligatoire par la circulation générale dans l'immeuble.

On a adopté comme pression du vent: au niveau supérieur de la terrasse: 120 kgr. par m^3 de surface verticale (25 m. au-dessus du sol): 40 kgr. par m^2 au sol.

Il n'a pas été tenu compte dans les calculs de stabilité des poteaux plats de la façade sur chemin de fer.

On a constitué au droit de chaque file de poteaux (tous les 6 m.) un portique rigide de 4 m. 50 de largeur en reliant les poteaux par des poutres très hautes et par des contrefiches obliques.

Ce contreventement est particulièrement utile dans les étages inférieurs, là où le moment de flexion dû au vent est maximum.

Tous les poteaux et leurs semelles ont été calculés en tenant compte du cas le moins favorable.

D'une part, on a majoré les charges statiques des efforts V. de compression et d'autre part on a tenu compte des efforts de traction dans les poteaux.



Photo Gilbert

Ceux de la partie étroite ont été ancrés dans les points en gros béton qui descendent au bon sol.

Les contreventements en béton armé qui ont 18 cm. d'épaisseur ont été logés dans l'épaisseur des cloisons transversales.

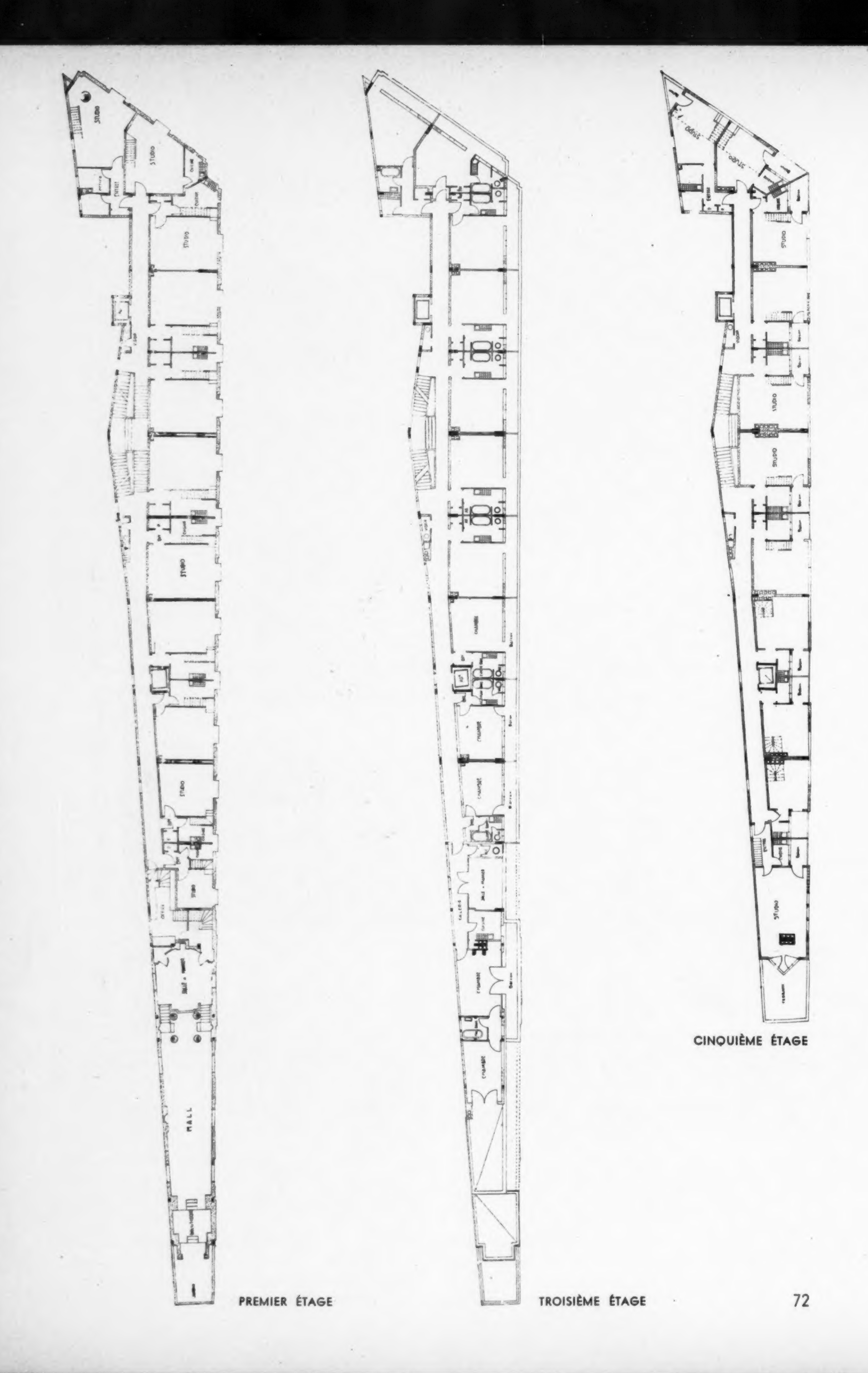
On est arrivé, de cette manière, à constituer un ensemble parfaitement rigide et stable, en mettant en œuvre le minimum de béton et d'acier.

La structure de l'immeuble est complètement en béton armé et les murs extérieurs sont composés de dalles de béton moulé sur place d'une dimension de 3 mètres de hauteur avec chevelus réservés, les dalles une fois dressées, un boisage intérieur permet d'enrober des aciers verticaux épinglant les aciers chevelus tordus en agrafes. Ces petits dosserets intérieurs lient entre elles ces dalles et servent de structure également à une cloison de carreaux de plâtre formant doublage.

Les cloisons intérieures séparatrices ont été établies en carreaux de plâtre Novizol avec aggloméré de liège ainsi que les sols sur terrasses. Le mur arrière sur talus est constitué d'une paroi de bloc-confort.

Toute la menuiserie et les huisseries sont métalliques, seules les portes sont constituées par une âme avec contreplaqué aux deux faces.

La grande porte d'entrée est composée d'après son système de rotation sur pivot et fut réalisée, ainsi que les balcons, d'après les dessins d'ensemble, par le ferronnier Subes.



PREMIER ÉTAGE

TROISIÈME ÉTAGE

CINQUIÈME ÉTAGE



Photo Salaün

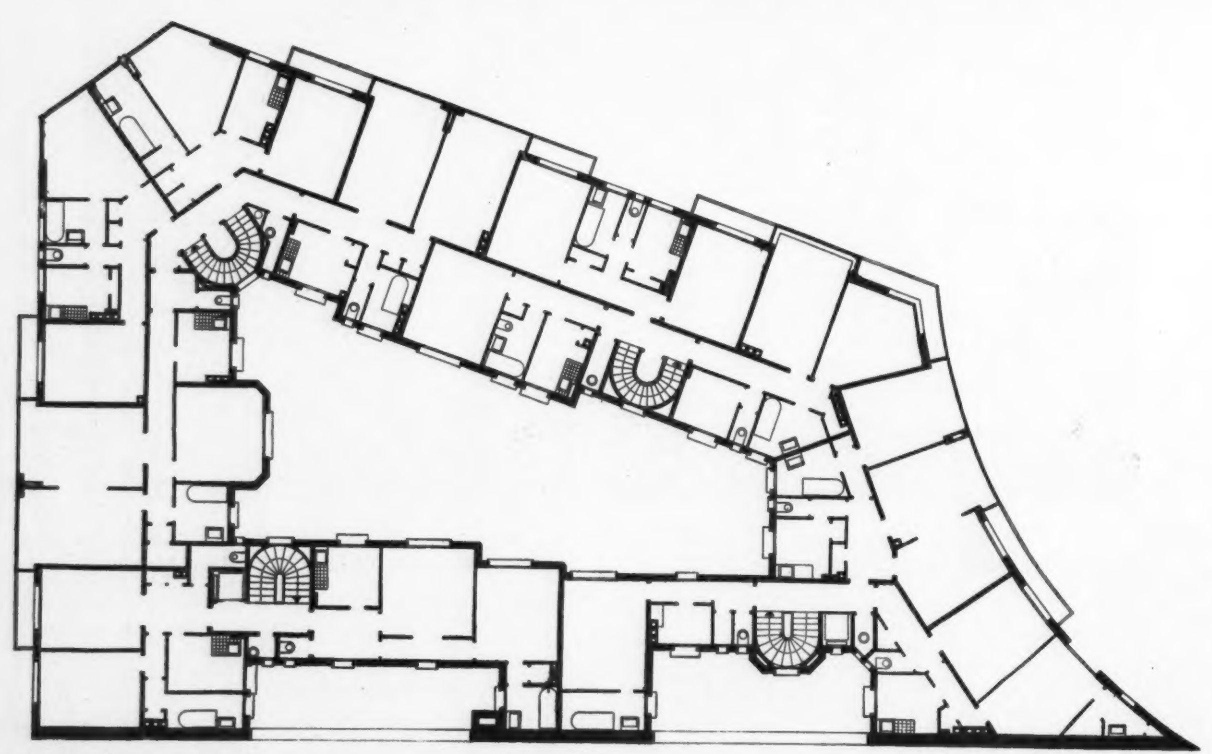
IMMEUBLE ROND-POINT SAINT-CHARLES A PARIS — ARCHITECTES: CHARLES ET HENRY DELACROIX



Photo Salaün

IMMEUBLE ROND-POINT SAINT-CHARLES A PARIS

ARCHITECTES: CHARLES ET HENRY DELACROIX



 PLAN DE L'ÉTAGE COURANT



Photo Salaün

PAN COUPÉ A L'ANGLE DES RUES LACORDAIRE ET RUE DES CÉVENNES

SITUATION, DISPOSITIONS GÉNÉRALES: L'immeuble est situé dans le quartier de Javel; l'une de ses façades donne sur un rond-point dont elle occupe un quart de cercle. Il comporte 96 appartements, soit 12 par étage, de 1, 2 et 3 pièces, entrée, vidoir, cuisine, bains, placards. L'architecte a pris soin de donner à chaque pièce un volume agréable et notamment de ne pas sacrifier les pièces accessoires.

CONDITIONS IMPOSÉES par le propriétaire:

a) Surface bâtie imposée, d'où cour fermée et courettes.

b) Possibilité de pouvoir par la suite diviser la propriété en deux parties distinctes avec cour commune d'où 2 entrées et 2 loges de concierge, etc...

MODE DE CONSTRUCTION: Ossature en béton armé, remplissage brique, planchers en béton armé avec corps creux.

Façades sur rue: Brique rouge apparente, balcons enduits en mortier Weber (Cimentolithe). Sur cour: façades revêtues de mignonette lavée avec joints ciment pour éviter la fissuration. Menuiseries métalliques sur rue.

Menuiseries en bois sur cour.

INTÉRIEURS: huisseries métalliques et portes caissonnées de L. Douzille; portes palières revêtues de contreplaqué de noyer Mayombé apparent, portes intérieures en Okoumé apparent et passé au Vernicire. Cabines d'ascenseurs en noyer Mayombé.

ESCALIERS en béton armé revêtus de granito noir. Ascenseurs-descendeurs. A chaque escalier: cabine de vidoir à ordures, cette cabine renferme également les colonnes montantes et les compteurs.

CHAUFFAGE central et distribution d'eau chaude à tous les appartements. Système de chauffage: à eau chaude à circulation accélérée système Dynor, 8 chaudières Idéal HF 411 alimentées par des appareils à foyer automatique Autocalor.



Photos Salaün

LA SALLE DE RÉDACTION DE « L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI »

ARCHITECTE: J. POSENER

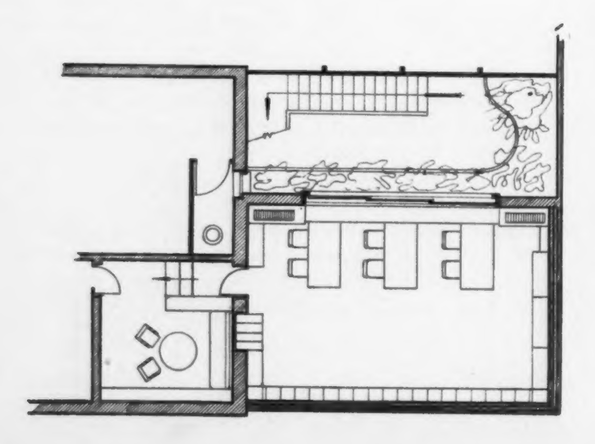
Jusqu'en 1935, « l'Architecture d'Aujourd'hui » n'avait pas de local de rédaction. L'hôtel particulier de son directeur, à Boulogne, était entièrement occupé par les services d'administration. Les numéros étaient préparés chez les principaux collaborateurs qui se réunissaient à Boulogne pour en arrêter les détails de composition. La construction, effectuée maintenant dans le jardin de l'hôtel, permet un travail méthodique, en liaison étroite avec les services d'administration et appuyé sur une documentation de revues et de livres parfaitement classée.

La salle de rédaction sert en même temps de bibliothèque pour les architectes qui viennent nous voir afin de se documenter. Ils peuvent étudier des revues dans un petit salon d'attente.

Le rez-de-chaussée étant très bas, la salle de rédaction est légèrement en contre-bas. Elle est éclairée par une large baie, dont l'allège ne monte que quelques centimètres au-dessus du sol d'un petit jardin.

Les murs de la salle disparaissent derrière une file ininterrompue de casiers métalliques, rayons, meubles à plans, qui ne laissent libres que l'entrée et la fenêtre.

Pour récupérer le terrain perdu dans le jardin, le toit de l'annexe est aménagé en jardin-terrasse qui continue l'étage des bureaux.





VUE SUR LA TERRASSE
CI-CONTRE: PLAN



LE BOULEVARD DU CENTENAIRE. VUE DE NUIT (ÉCLAIRAGE PHILIPS)

A L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Nous avons indiqué dans notre numéro 2 les grandes lignes de l'Exposition de Bruxelles.

Intéressante par la grandeur de l'effort accompli, par l'importance des constructions destinées à subsister, noyau d'utiles développements urbains dans l'avenir, cette manifestation si proche dans le temps et dans l'espace de celle qui se prépare à Paris, nous donne une indication précieuse des tendances actuelles de ce genre spécial d'architecture: les pavillons d'exposition.

Le programme commun à ce genre de construction provisoire exige gaîté, variété d'aspect, larges circulations et bon éclairage, légèreté et économie.

Ce programme peut se traduire par l'emploi de matériaux et de formes imitant à bon marché les constructions massives et durables, ou, plus franchement, par des formes légères avouant un caractère éphémère par l'emploi de matériaux démontables apparents: métaux, bois, verre.

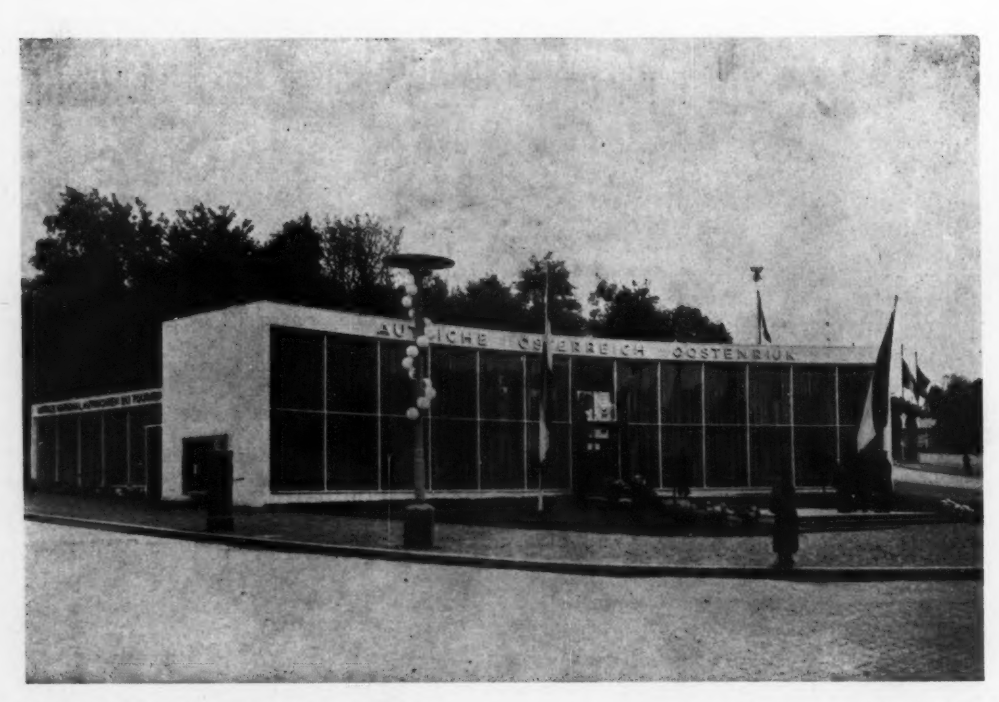
Le deuxième parti, dont certains des pavillons reproduits ici montrent des exemples, donne à ces édifices bon marché une qualité architecturale élevée.

La place dont nous disposons n'est malheureusement pas en rapport avec le nombre des pavillons qui mériteraient d'être reproduits. Nous continuerons dans un de nos prochains numéros cette promenade à travers l'Exposition de Bruxelles et consacrerons quelques pages à l'importante participation française.

A. H.



LE PAVILLON INTERNATIONAL PROTÈGE DE SON OMBRE LA PETITE « MAISON DU PORTUGAL » *Photo « l'Epi »*

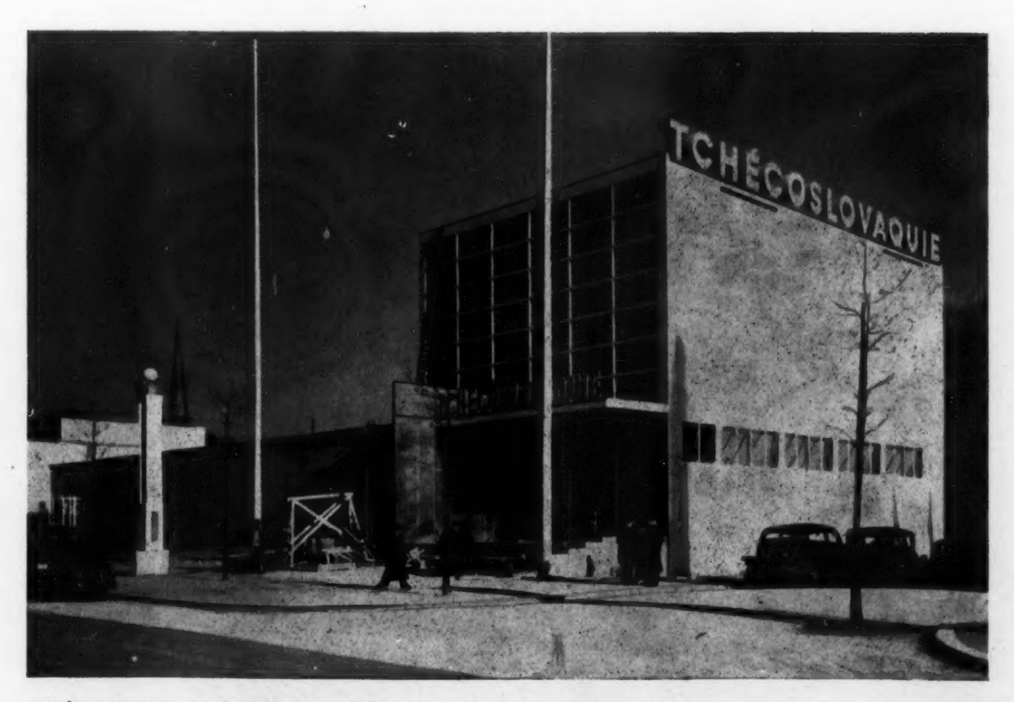


UNE « VITRINE » ACCUEILLANTE: L'AUTRICHE *Photo « l'Epi »*



BOIS ET ACIER: DEUX RICHESSES DE LA SUÈDE

Photo « l'Epi »



TCHÉCOSLOVAQUIE: LE PAYS DU VERRE

Photo « l'Epi »



LE RESTAURANT
LÉOPOLD II

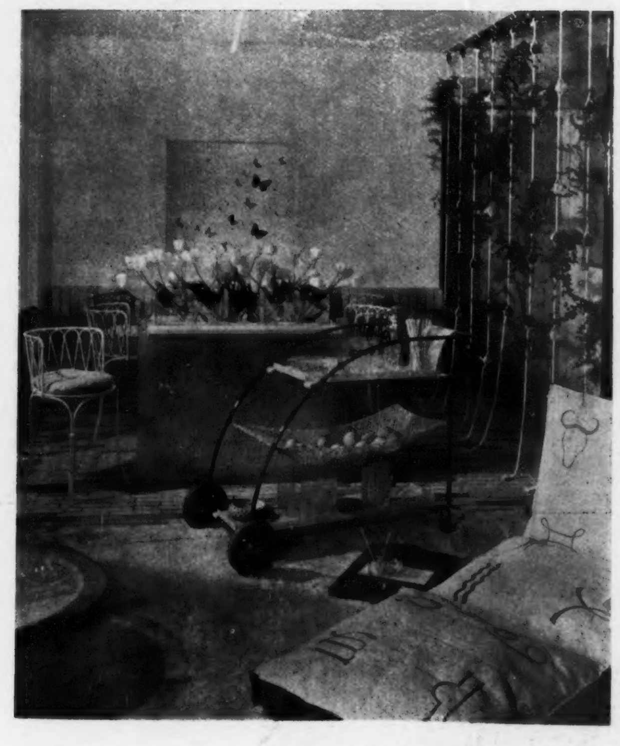
VICTOR BOURGEOIS,
ARCHITECTE



STUDIO. ARCHITECTE: MAURICE BARRET

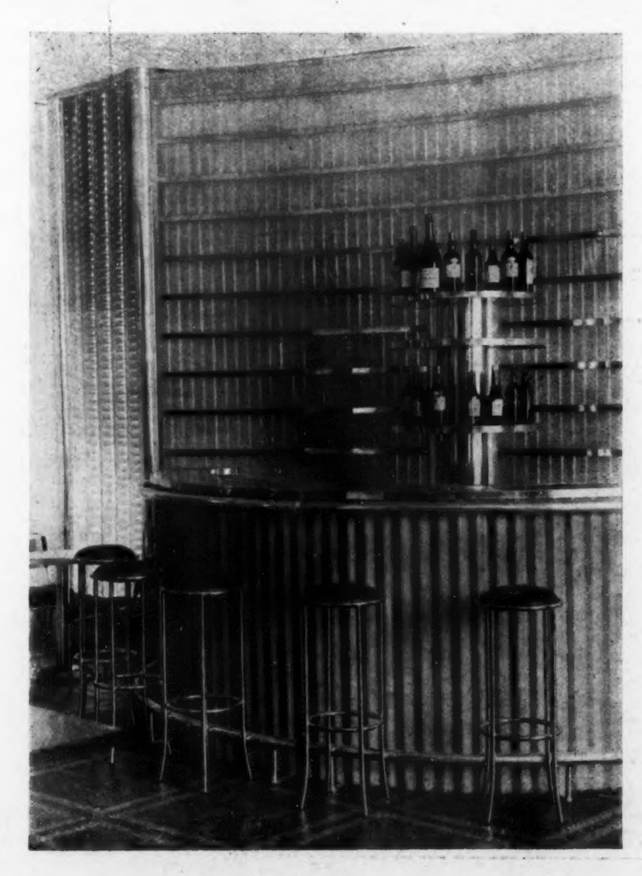


Photo Georges Martin



TERRASSE — ARCHITECTE: COLETTE GUEDEN

LE XXIX[e] SALON DES ARTISTES DÉCORATEURS



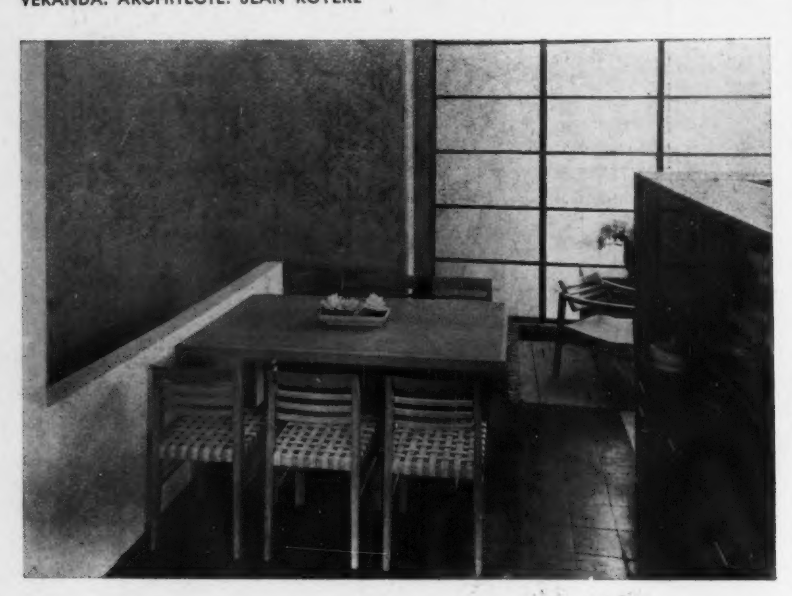
BAR. ARCHITECTE: GÉO
(Stand Cromos)

Photo l'Aluminium Français

LE XXIXe SALON DES ARTISTES DÉCORATEURS

PAR J. P. SABATOU

VÉRANDA. ARCHITECTE: JEAN ROYÈRE



STUDIO AVEC DES MEUBLES EN SÉRIE. ARCHITECTE: RENÉ GABRIEL

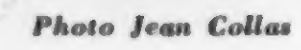
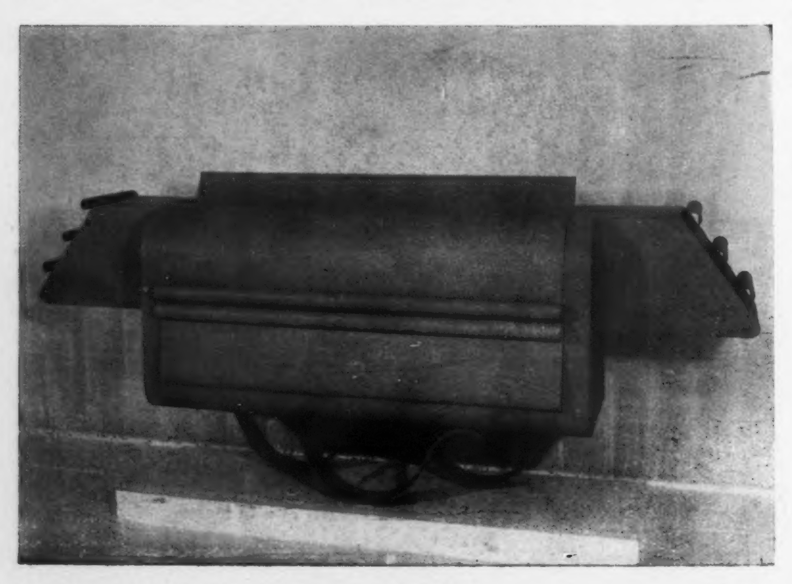


Photo Jean Collas



COFFRE A VAISSELLE. DÉCORATEUR: Mme M. GRÉMERET
Acier gainé de cuir.

Photo Marc Vaux

La Société des Artistes Décorateurs, présidée par un homme lettré et politique, nous offre chaque année la manifestation d'activité artistique et commerciale de ceux — et il y a des artistes dans le nombre — qui se groupent sous ce pavillon.

Le pavillon, bien que national, perd d'année en année ses éclatantes couleurs. Il paraît délavé, passé. L'Art Décoratif est une expédition d'envergure à notre époque où tout semble condamné.

Il n'y a plus de foi, plus d'amour, il reste un espoir désabusé de vendre et pour ce faire, une platitude devant la médiocrité du sentiment artistique de la clientèle.

Le client, lui aussi, est sans foi et sans espoir, et comme personne n'essaye de faire naître chez lui le désir et que tous partagent, au fond, son peu d'empressement, il en résulte une médiocrité générale tiède et édulcorée, soigneusement entretenue par crainte des catastrophes.

Les artistes font un effort stérile quand ils rabâchent les vieilles formules et camouflent les vieux châssis dans les limites d'un conformisme qu'ils estiment être le seul rempart.

Ce conformisme, nous en mourons: c'est là qu'est le mal et ceux mêmes qui, à ce Salon, font preuve d'un louable courage pour essayer de secouer les cendres qui menacent de tout recouvrir, n'en sont pas exempts.

Il y a dans le rationalisme qui semble le plus précis et le plus mathématique, le même stigmate qui condamne irrémédiablement à mort toute œuvre inscrite dans des limites trop étroites.

Rien n'est absolu.

Les ensembles mobiliers, à ce Salon, démentent en quelque sorte le titre de « Salon des Artistes Décorateurs »: il n'y a de vraiment décoratif, c'est-à-dire d'ajouté à l'œuvre constructive, ou d'éphémère et de superflu, que de charmants détails pleins de sensibilité et de goût, de fantaisie, de franchise et de gaîté, qui n'ont rien à voir avec la raison, le luxe, l'artisanat la machine, la pièce unique, la grande série, toutes choses dont on parle beaucoup, autour desquelles les artistes comme les industriels s'agitent beaucoup sans se comprendre ni s'entendre.

Avant le grand ajustement des valeurs, la construction d'un monde nouveau ou tout autre chambardement promis, nous pourrons toujours être séduits, émus, par le charme d'un coloris, d'un bibelot, d'un voile devant la lumière, tous parfaitement inutiles en eux-mêmes mais absolument indispensables si nous ne voulons pas trouver la vie tellement monotone et ennuyeuse.

J. P. SABATOU.

LES ARTS PRIMITIFS DANS LA MAISON D'AUJOURD'HUI



RECONSTITUTION POLYCHROME PAR LE CORBUSIER DU « MOSCHOPHORE » (ART GREC DIT ARCHAIQUE) *Photo Salaün*

LES ARTS DITS PRIMITIFS DANS LA MAISON D'AUJOURD'HUI

Les singuliers rapprochements et les contrastes surprenants réalisés par Louis Carré et Le Corbusier chez ce dernier nous ont montré tout le charme du voisinage inattendu d'arts primitifs et contemporains.

L'art grec archaïque s'accommode assez bien du voisinage d'une tapisserie de Fernand Léger ou d'une sculpture de Laurens, tandis qu'une statue Baoulé de la Côte d'Ivoire fraternise avec une toile fraîchement peinte par Le Corbusier. Car, nous ne devons pas oublier que Le Corbusier est peintre. Si sa peinture ne passionne pas toujours autant que son architecture, elle explique les prodigieuses ressources d'un artiste qui ne s'embarrasse pas toujours de ses propres formules acceptées parfois sans discussion par d'enthousiastes disciples.

A. B.

Les œuvres de l'esprit ne vieillissent pas.

Par périodes, cycles, séries, les retours s'opèrent; les mêmes heures passent, une fois encore, aux minutes de concordance. Ainsi sont apparentées, sont une, les œuvres qu'anima le même potentiel d'énergie. L'unité n'est pas dans l'uniformité des styles; elle est dans l'équivalence des potentiels. Le contemporain s'établit dans la profondeur des âges.

Les arts dits primitifs sont ceux des périodes créatrices, quand une société construisait son outillage, son langage, sa pensée, ses dieux, quand une civilisation éclatait de sève.

Chaque geste, en sa nécessité, était le style même. Rien ne se répétait, tout avançait...

Après, seulement, sont venus « les styles ». Autre affaire. Les dieux étaient inventés; il ne restait plus qu'à les épousseter.

Aujourd'hui, un monde nouveau se crée; tout recommence.

L'architecture qui apparaît actuellement est contemporaine des œuvres de ces autres cycles; leur énergie, leur force crue, le vrai qui est en chacune d'elles sont sa vérité, sa force, son énergie mêmes.

Les arts dits primitifs expriment les âges d'action.

En 1935, l'action domine.

Pourtant, un stock d'écoles encombre le terrain de notre action. Nous les rejetons. Et voici que des épopées reprennent vie, semblables en leur grandeur à celle qui réclame d'urgence notre participation.

⁂

Voilà pourquoi, à notre époque d'universelle information, je ne puis concevoir un intérieur à « style » unique. Mais au contraire, il me paraît réconfortant qu'autour de notre action propre, soient présents les témoins de mêmes aventures.

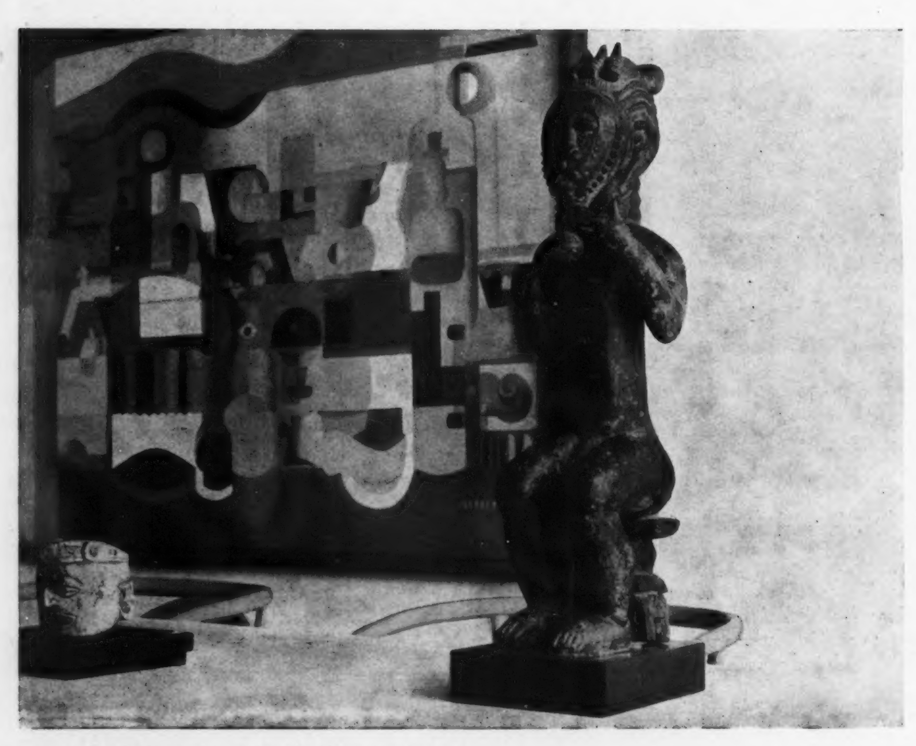
20 juin 1935.

LE CORBUSIER.



ART GREC: MARBRE DE L'ÉPOQUE ALEXANDRINE
ART AFRICAIN: BRONZE DU BÉNIN (16ème SIÈCLE)
ART MODERNE: EN BAS A DROITE
NATURE: GALET DE GRANIT

Photos Salaün

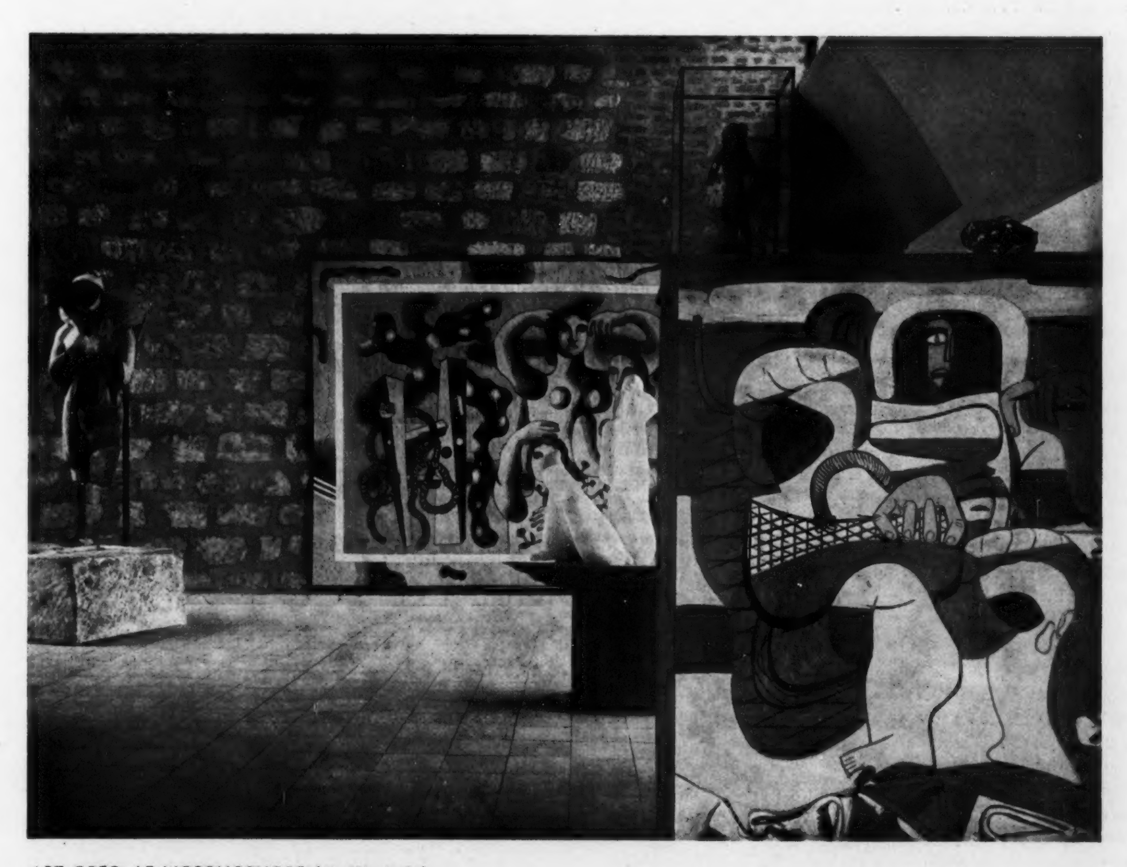


ART AFRICAIN: STATUE BAOULÉ (COTE D'IVOIRE)
ART AMÉRICAIN: MASQUE JADE (PRÉCOLOMBIEN)
ART MODERNE: PEINTURE DE LE CORBUSIER



ART GREC: LE MOSCHOPHORE
ART MODERNE: AUBUSSON DE FERNAND LÉGER

Photos Salaün



ART GREC: LE MOSCHOPHORE (6e AV. J. C.)
ART AFRICAIN: BRONZE DU BÉNIN (15me SIÈCLE)
ART AMÉRICAIN: POTERIE PRÉCOLOMBIENNE
ART MODERNE: a) TAPISSERIE D'AUBUSSON DE FERNAND LÉGER (ATELIER D'AUBUSSON DE Mme CUTTOLI) - b) STATUE DE LAURENS - c) PEINTURE DE LE CORBUSIER

SAINTE ALLIANCE DES ARTS MAJEURS OU LE GRAND ART EN GÉSINE[1]

1 — ARCHITECTURE

L'architecture est, A ELLE SEULE, un événement plastique total. L'architecture, à elle seule, est un support de lyrisme total. Une pensée totale peut être exprimée par l'architecture seule. L'architecture se suffit à elle-même. C'est l'un des genres qui fut créé pour manifester, par soi et en soi, un cycle entier d'émotions dont le plus intense viendra du rayonnement mathématique (proportions); dans lequel le jeu plastique est symphonique (volumes, couleurs, matières, lumière); par lequel la sensation est multiple, innombrable, apparaissant au cours de la marche, autour de l'édifice ou dedans l'édifice — autour de la maison ou dedans la maison. Le dehors et le dedans sont une biologie unique. L'harmonie vient de leur état de juste concordance. (Je ne m'arrête pas une minute aux nécessités préliminaires, a priori, de l'architecture qui sont de répondre scrupuleusement à des besoins utilitaires et d'obéir aux lois de la pesanteur, de la chimie et de la physique.)

Les techniques modernes, acier, ciment, verre, ont prodigieusement multiplié les ressources architecturales. Le « plan » en est transformé; c'est une création des temps nouveaux. Il exprime l'éthique nouvelle d'une nouvelle ère de civilisation. La polychromie est née du plan moderne, imposée et stimulée par lui.

2 — ARTS

Je n'admettrai jamais que l'art décore.

3 — L'ŒUVRE D'ART EST UNE PRÉSENCE

Une œuvre d'art est exactement l'entrée d'un hôte dans la maison, peut-être d'un visiteur important. L'hôte ou le visiteur vous parle. Il ne décore pas, il vous parle. Vous avez le besoin de l'écouter. Vous avez peut-être une immense et profonde joie de l'écouter. S'il vous embête, vous rase, f...ez-le à la porte. « Dis-mois qui tu reçois, je te dirai qui tu es ».

C'est une conscience qui ouvre sa porte sur quelque chose qui n'est pas dans la maison, mais sur un paysage s'enfonçant hors de l'architecture, profond, au loin.

L'œuvre d'art est un hôte dans l'architecture.

4 — LE TEMPS PRÉSENT

Il est autre que ce temps qui s'écroule sous nos yeux en toutes choses et événements, ce temps révolu d'une civilisation déchue. Nous avons tourné le dos, puisque nous sommes partis en avant.

Les luttes, les choses héroïques, les morts en offrande fatale, sont notre destin. Il s'agit d'une histoire nouvelle: l'épopée de la civilisation machiniste. Ce n'est plus une plaisanterie; c'est nous-mêmes qui participons à ce renouveau dont la cause et l'effet nous dépassent. Notre vie sera tragique; admettons-le.

Ceux qui font « ronron » demeurent de l'autre côté; ils ne comprennent rien; nous ne sommes pas avec eux; nous sommes contre eux.

5 — L'ART EN GÉSINE

Question: « Qui est préparé par l'agitation de son âme et par son labeur technique à être cet hôte auquel nous ouvrons la porte de l'architecture — cet AMI que nous allons mettre dans notre vie ? »

Nous nous découvrons séparés d'une multitude d'artistes inattentifs à l'événement qui se tramait. Ils sont en retard, il est trop tard. Au temps des choses faciles (tout récemment) ils se sont dissolus dans les propos futiles, faciles. Ils maniaient le pinceau, le crayon ou le ciseau pour reproduire des aspects de choses dont la sève s'était retirée. C'était un chemin agréable et productif: il ne conduisait pas vers les temps nouveaux.

Les techniques inconnues faisaient irruption. Eux pensaient documenter, établir les archives d'une époque. C'était les archives d'un crépuscule. Mais la photo, le cinéma, le quotidien, le magazine, faisaient en quinze années une invasion dans le champ de la conscience contemporaine, ouvraient tout, distendaient, écartelaient, perçaient, et remplissaient notre entendement de la multitude des splendeurs naturelles: nature et macrocosme et microcosme. Quelle information!

Ainsi meurt sous nos yeux, une corporation, un corps de métier. Est-ce triste? Bien sûr! Mais bien d'autres métiers ont disparu, et tant d'autres sont nés.

On avait exagérément multiplié les artistes; ils n'ont plus d'affectation.

C'est pendant ce temps que les clairvoyants et les inspirés ont fait dans le domaine des arts la révolution la plus approfondie; d'un coup violent, ils sont devenus les explicateurs des temps qui venaient.

A part les accès de fièvre des snobismes, ils ont été haïs.

Ils ont persisté avec une foi et un courage admirables. Ils sont toujours là; aujourd'hui sur la route ouverte, petit à petit, d'autres forces les rejoignent.

Leur art a fait comprendre l'art d'époques et de civilisations qui furent semblables autrefois et ailleurs. Epoques d'action. Mais cet art n'a pas de public, et pas de maisons pour y être reçu. Ça ne fait rien. Ces arts sont nés et ils sont prêts.

6° L'HEURE A-T-ELLE SONNÉ?

Non, pas encore!

Ceux qui pourraient passer commande, décréter l'entreprise des travaux du logis et des villes, ont la face tournée derrière.

Il faut attendre et se tenir prêt, continuer à être sacrifié et à vivre de sa bonne conscience, produire — avec la rage dans le cœur, peut-être — mais avec l'espoir dans le cœur.

7° LA VOIE APPARAIT

Avec l'architecture moderne, dont la loi est la mathématique, s'annonce une grande période de statuaire. Il y a, en toute œuvre saine d'architecture moderne, finie et propre en soi, des lieux indiscutables — des nœuds mathématiques — où doivent venir parler les œuvres de la statuaire. Leur place est précise comme le lieu exact de l'émetteur de son dans une salle tracée sur les lois de l'acoustique, c'est-à-dire que la résonnance de l'œuvre sera accueillie en tous points du vaisseau architectural.

Avec l'architecture moderne, à cause du « plan » nouveau introduit par les techniques modernes pour les exigences d'une conscience moderne (ville et logis), s'annonce une grande période de peinture. Cette peinture qui est couleurs, lignes et formes, fera sauter nos murs là où nous avons besoin de détruire un mur imposé par des raisons autres que celles de la plastique. Ces peintures franches et fortes, créatrices d'espaces, ouvriront des perspectives si indicibles qu'ici peut réapparaître cette quatrième dimension dont il fut souvent obscurément parlé. Il s'agit non pas d'une évasion de l'œil selon la rigide loi des perspecteurs, mais d'une splendide évasion de l'esprit, les yeux étant posés sur des faits colorés et plastiques excellents.

8° LES ARTS MODERNES SONT NÉS

Il n'y a pas de doute possible: l'époque a discerné sa voie et ses arts sont nés.

L'occasion n'a jamais été fournie encore d'en donner la preuve synthétique, parce que le monde est dans une confusion effroyable, où s'agitent les verbiages, les incapacités, les intérêts d'argent et de vanité.

Mais tout se dessine clairement pour qui cherche à voir.

LE CORBUSIER.

(1) Ecrit pour la « Bête Noire », juin 1935.

DÉFENSE DU TITRE ET DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE

La réglementation de la profession d'architecte est à l'ordre du jour. Depuis de nombreuses années cette question n'a pas manqué de retenir l'attention de nos groupements professionnels et des pouvoirs publics; dès 1930, M. Pontremoli faisait adopter par la Fédération des Sociétés Françaises d'Architectes, un premier projet de loi.

La complexité des intérêts en jeu explique aisément l'importance et la violence des discussions que les projets successifs ont suscitées, et qui ne paraissent guère devoir cesser de sitôt.

Dans ce débat, nous avons gardé une attitude d'expectative; il ne nous semble pas que le moment soit venu d'intervenir dans le débat et de préciser notre point de vue.

***

Voici, cependant, les textes autour desquels roule le débat:

I. PROPOSITION DE LOI DE M. BRANDON
du 17 Novembre 1933

ARTICLE PREMIER

Nul ne pourra exercer la profession libérale d'architecte;

1° S'il n'est citoyen ou sujet français;

2° S'il n'a subi avec succès l'examen donnant le droit de porter le titre d'« architecte » sans autre qualificatif et qui sanctionnera les études faites en conformité d'un programme d'études établi par l'Etat, dans les conditions prévues par le règlement d'administration publique prévu à l'article 7.

Seront dispensés de cet examen les titulaires des diplômes délivrés par les écoles agréées par décret rendu en Conseil d'Etat pour l'enseignement de l'architecture.

ARTICLE 2

Les titres professionnels et ceux attachés aux diplômes délivrés par les écoles pourront seuls compléter l'appellation simple d'« architecte » sans autre qualificatif conférée par l'examen prévu à l'article premier.

ARTICLE 3

Un an après la promulgation de ladite loi, aucune construction comportant une demande en autorisation de bâtir ne pourra être exécutée que sous la surveillance d'un architecte après dépôt préalable de plans dressés et signés par un architecte.

ARTICLE 4

Les pays étrangers où les architectes de nationalité française sont autorisés à exercer l'architecture, pourront demander au Gouvernement français des conventions diplomatiques dispensant en certains cas de la nationalité française. Mais une parité devra être établie entre le nombre des architectes originaires des pays avec lesquels les conventions ont été passées, venant exercer en France, et celui des architectes français exerçant l'architecture dans ces pays.

ARTICLE 5

Les architectes étrangers, admis dans les conditions de l'article 2 à exercer leur profession en France, ne pourront le faire et porter le titre d'architecte sans avoir subi avec succès l'examen prévu à l'article premier.

ARTICLE 6

Pendant cinq années à dater de la promulgation de la présente loi, tout Français patenté architecte, ou justifiant de l'exercice de la profession depuis plus de cinq années, sera dispensé de l'examen prévu à l'article premier et pourra porter le titre d'architecte sans aucun qualificatif.

ARTICLE 7

Un règlement d'administration publique, qui devra intervenir dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente loi, après consultation des groupements professionnels les plus représentatifs d'architectes, en déterminera les conditions d'application.

ARTICLE 8

Les infractions aux dispositions de la présente loi sont réprimées conformément à l'article 259 du Code pénal (loi du 28 mai 1858) et suivant la loi du 26 mars 1924. L'article 463 du Code pénal pourra néanmoins être appliqué selon les circonstances.

ARTICLE 9

La présente loi est applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et à l'Algérie.

Des décrets édicteront, dans les colonies et pays de protectorat dépendant du Ministère des Colonies, les dispositions qui pourront être nécessaires.

II. TEXTE DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES BEAUX-ARTS (RAPPORTEUR: M. POMARET)
du 13 Décembre 1934

ARTICLE PREMIER

Est architecte celui qui compose les édifices, en détermine les proportions, les distributions, les décorations, les fait exécuter sous ses ordres et en règle les dépenses.

L'architecte qui exerce même accidentellement la profession d'entrepreneur, d'industriel, de fournisseur de matériaux, ou toute activité rétribuée par des remises ou des commissions, perd la qualité d'architecte.

Nul ne peut exercer la profession d'architecte s'il n'est citoyen ou sujet français et s'il n'a subi avec succès l'examen d'Etat qui sanctionne les études d'architecture faites en conformité d'un programme d'études, établi dans les conditions prévues par un règlement d'administration publique.

Sont dispensés de cet examen les titulaires des diplômes délivrés par les écoles publiques ou reconnues par l'Etat, agréées pour l'enseignement de l'architecture par le règlement d'administration publique ci-dessus visé.

ARTICLE 2

Les architectes qui voudront se prévaloir de la qualification d'architecte diplômé, devront faire suivre immédiatement cette mention de l'indication de l'école publique ou privée, reconnue par l'Etat, qui a délivré le diplôme.

Les architectes diplômés de l'Ecole nationale des beaux-arts portent le titre d'architecte diplômé par le Gouvernement.

ARTICLE 3

La procédure de l'agrément préfectoral des architectes aptes à faire des travaux d'architecture pour les collectivités locales, est supprimée. Chaque année dans chaque département, le préfet fera tenir aux maires la liste des architectes dudit département, au sens de l'article premier de la présente loi.

ARTICLE 4

Les architectes de nationalité étrangère peuvent exercer l'architecture en France s'ils subissent l'examen prévu à l'article premier, et si les architectes français sont eux-mêmes autorisés à l'exercer dans le pays d'origine. Des conventions diplomatiques interviendront pour régler les conditions de la réciprocité.

ARTICLE 5

Tout Français qui justifiera qu'il exerçait la profession d'architecte à la date du 1er janvier 1934, sera dispensé de l'examen prévu à l'article premier et pourra porter le titre d'architecte.

ARTICLE 6

Il est interdit aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de faire acte d'architecte, en dehors de leurs fonctions, même s'ils remplissent les conditions prévues à l'article premier.

Des dérogations nominatives pourront êtres accordées par le Ministre de l'Intérieur pour permettre, dans des circonstances exceptionnelles, aux fonctionnaires qualifiés de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de prêter leur concours aux collectivités locales lorsque celles-ci ne peuvent pas faire appel au concours d'un architecte.

ARTICLE 7

Les architectes de l'Etat, des départements et des établissements publics ne peuvent exercer la profession d'architecte en dehors de leurs fonctions. Des dérogations nominatives peuvent être accordées par le Ministre dont ils relèvent, lorsque leurs émoluments publics, indemnités et honoraires compris, n'ont pas dépassé la moyenne annuelle de 60.000 fr. pour les trois dernières années.

ARTICLE 8

Les infractions aux dispositions de la présente loi sont réprimées conformément à l'article 259 du Code pénal.

ARTICLE 9

Le règlement d'administration publique prévu à l'article premier déterminera, en outre, les conditions d'application de la présente loi. Il devra intervenir dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente loi, et après consultation des groupements professionnels les plus représentatifs d'architectes.

ARTICLE 10

Conforme à l'article 9 de la proposition de loi Brandon.

III. TEXTE DU PROJET GOUVERNEMENTAL

ARTICLE PREMIER

Nul ne peut porter le titre et exercer la profession d'Architecte s'il n'a subi avec succès les épreuves ouvrant l'accès de cette profession.

Un règlement d'administration publique déterminera:

1° Les conditions devant être remplies et la nature des épreuves devant être subies par les candidats au titre d'architecte;

2° Les règles relatives à la composition du jury et au choix de ses membres.

ARTICLE II

Les personnes qui, après avoir été admises dans les conditions prévues à l'article premier à porter le titre d'architecte, voudront se prévaloir de la qualité d'architecte diplômé, devront faire suivre immédiatement cette mention de l'indication de l'Ecole Publique ou de l'Ecole Privée reconnue par l'Etat qui aura délivré le diplôme.

ARTICLE III

Le concours d'une personne investie du titre d'architecte est obligatoire pour l'établissement des projets et plans, la surveillance des travaux et le règlement des dépenses lorsqu'il s'agit:

1° De constructions neuves édifiées pour le compte de l'Etat;

2° De constructions neuves édifiées pour le compte des départements, des communes et des établissements publics, soit avec l'intervention financière de l'Etat, soit dans les communes assujetties à la législation sur les plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes;

3° De constructions édifiées par des particuliers, sociétés ou associations dans les communes assujetties à ladite législation, si elles sont destinées à l'habitation ou si, sans avoir cette destination, elles ont vue sur la voie publique.

En outre, chaque préfet fera tenir avant le 15 janvier de chaque année, aux maires des communes du département, la liste des personnes investies du titre d'architecte, et ayant leur domicile ou une résidence dans le département.

La procédure de l'agrément préfectoral des architectes aptes à faire des travaux pour les collectivités locales est supprimée.

ARTICLE IV

Les architectes de nationalité étrangère peuvent exercer la profession d'architecte en France s'ils subissent l'examen prévu à l'article premier et si les architectes sont eux-mêmes autorisés dans le pays d'origine. Des conventions diplomatiques interviendront pour régler les conditions de la réciprocité.

Toutefois ils ne peuvent être désignés comme experts dans les expertises ordonnées par les tribunaux de l'Ordre Administratif, ni être choisis comme architectes soit par l'Etat, soit par les départements, les communes et les établissements publics dans les cas prévus au paragraphe 2 de l'article III de la présente loi.

ARTICLE V

Toute personne qui justifiera de la qualité d'architecte imposée à la contribution des patentes pendant cinq années consécutives antérieurement au 1er janvier de l'année où est promulguée la présente loi, ou sera entrée avant cette promulgation par la voie du concours et en qualité d'architecte dans les cadres d'une Administration publique, pourra continuer à porter le titre d'architecte sans remplir les conditions requises à l'article premier de la présente loi.

Toutefois pendant un délai de deux années à dater de l'entrée en vigueur de la présente loi, les personnes ayant exercé en fait la profession d'architecte pourront être admises, sur la proposition du jury prévu à l'article 1er, à porter le titre et à exercer la profession d'architecte sous l'empire de ladite loi, sans remplir les épreuves dont fait mention ledit article, si elles remplissent les conditions et produisent les justifications qui seront déterminées par le règlement d'administration publique prévu au même article.

ARTICLE VI

Il est interdit aux fonctionnaires de l'Etat et des départements autres que ceux qui occupent des emplois d'architecte ou des emplois de directeur ou de professeur dans une Ecole d'architecture d'exercer, en dehors de leurs fonctions, la profession réglementée par la présente loi, même s'ils remplissent les conditions prévues à l'article 1er.

Les dérogations à cette règle pourront être autorisées par le Ministre compétent dans des circonstances exceptionnelles.

Lorsque l'interdiction prévue au paragraphe 1er ci-dessus, aura été édictée par un règlement à l'égard des fonctionnaires et agents des communes et des établissements publics départementaux et communaux, l'action disciplinaire pourra être exercée par le Préfet contre tout fonctionnaire ou agent ayant passé outre à cette interdiction, après mise en demeure adressée au Maire ou aux administrateurs des établissements publics et demeurée pendant 15 jours sans effet.

ARTICLE VII

Les architectes qui occupent en cette qualité ou en qualité de directeur ou de professeur dans une Ecole d'architecture des emplois permanents leur conférant la qualité de fonctionnaire de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, ne peuvent pas exercer leur profession en dehors de leurs fonctions.

Ils peuvent être autorisés à faire un travail particulier par le Ministre compétent, statuant après avis d'une commission paritaire centrale présidée par un conseiller d'Etat, comprenant 3 représentants de l'administration et 3 représentants des groupements professionnels les plus représentatifs d'architectes.

ARTICLE VIII

Les infractions aux articles 1er et II de la présente loi sont réprimées conformément à l'article 259 du Code Pénal.

ARTICLE IX

Le règlement d'administration publique prévu aux articles 1er et V déterminera, en outre, toutes les autres conditions d'application de la présente loi. Il sera pris, après consultation des groupements professionnels les plus représentatifs d'architectes, et devra intervenir dans les 6 mois suivant la promulgation de la présente loi, laquelle entrera en vigueur en même temps que ledit règlement.

ARTICLE X

La présente loi sera applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et de l'Algérie.

Des décrets rendus en Conseil d'Etat détermineront dans quelles conditions la présente loi sera applicable dans les Colonies, Pays de Protectorat, Pays sous Mandat dépendant du Ministère des Colonies.

*
* *

Afin de mieux situer le débat, nous allons citer encore:

Voici quelques extraits d'une conférence de M. Appert, Architecte S. N., S. F. A., radiodiffusée par le poste d'Etat de la Tour Eiffel le 31 mai.

Parlant du retrait de la proposition de loi Pomaret de l'ordre du jour de la séance de la Chambre du 15 janvier 1935 par le Gouvernement, M. Appert a déclaré notamment:

Diverses réunions de groupements d'architectes, auxquelles j'ai depuis assisté au Ministère des Beaux-Arts, m'autorisent à affirmer que le retrait de l'ordre du jour de cette proposition de loi avait surtout été opéré à la demande des architectes ou fonctionnaires de l'Etat, qui ne voulaient pas voir s'inscrire dans le projet de la réglementation un texte précis pouvant diminuer leur activité extérieure à leur fonction.

Des démarches de toute nature, pressantes ou amicales, ont assailli le rapporteur, M. Pomaret, à qui, normalement, un nouveau rapport a été demandé, et, comme dans une dernière réunion où l'âpreté des intérêts personnels dominait l'intérêt général, où des architectes fonctionnaires ont même refusé, parce que, disent-ils, insuffisant, de voir le plafond du non cumul s'élever à 90.000 francs, les jurisconsultes des Ministères intéressés, parties prenantes aux débats, sont arrivés à proposer une solution que les architectes libres trouveront certainement meilleure et qui consiste à supprimer purement et simplement le privilège du cumul, puisque, en accord avec M. Grunebaum-Ballin, Président de Section au Conseil d'Etat et délégué du Ministre, M. Pomaret a décidé et fait adopter par le Gouvernement et la Commission, que dorénavant les architectes fonctionnaires n'auraient pas le droit d'exercer la profession d'architecte en dehors de leur fonction rétribuée, et que toute demande de dérogation, aussi minime soit-elle, ne pourrait être accordée que par le Ministre intéressé, sur l'avis d'une Commission tripartite présidée par un membre du Conseil d'Etat et composée de six architectes: trois architectes libres et trois architectes fonctionnaires.

Voici, d'autre part, le point de vue des architectes fonctionnaires: (Extrait d'un manifeste paru dans « La Tribune de l'Architecte », organe du Syndicat professionnel des architectes communaux, départementaux et des collectivités publiques de France et des Colonies):

Sur le principe de ce projet, ou de tout autre qui serait établi avec le même esprit, les architectes qui l'ont réclamé sont d'accord.

Mais M. le Député Pomaret, nommé rapporteur du projet, au sein de la Commission de l'Enseignement, à laquelle ce projet avait été renvoyé pour étude, trouva bon de le transformer, et d'y introduire notamment, de son propre chef, deux articles nouveaux, sous les N°s 6 et 7, traitant de l'ingérence des fonctionnaires, fussent-ils ou non architectes.

Par leur application, ces deux articles, pour l'adjonction desquels M. Pomaret avait pris le cumul comme prétexte, devaient avoir pour effet de retirer aux architectes attachés, par leurs fonctions, à une administration ou à une collectivité publique, le droit d'exercer, dans les affaires d'ordre privé, leur profession libérale.

Le résultat ne se fit pas attendre.

Aussitôt leurs textes connus, ces deux additifs au projet primitif firent naître des protestations et des objections, non seulement de la part des plus hautes compétences de l'architecture, mais aussi des grandes administrations publiques.

Parce que, tout d'abord,

si le cumul doit faire l'objet d'une réglementation générale pour toutes les fonctions administratives quelles qu'elles soient, il est inadmissible, par principe démocratique, que l'exercice de cette seule profession libérale soit frappé et brimé, par une disposition d'exception que rien ne justifie.

Ensuite,

parce que les administrations publiques savent que les architectes qu'elles ont nommés à leur poste, parfois à la suite de concours publics très difficiles, ne pourraient pas être à la hauteur de leur mission, s'ils ne pouvaient participer, comme tous leurs confrères, aux manifestations de l'art, et aux perfectionnements de la technique moderne, en suivant les progrès et découvertes dans le domaine de la construction, conditions qui ne peuvent être réalisées que si leur champ d'action peut s'étendre à des travaux privés.

Elles savent également que l'application des mesures envisagées aurait pour effet d'éloigner les architectes de valeur des emplois publics qu'elles confèrent, cela au détriment des intérêts des collectivités, et en abaissant le niveau de l'architecture française, dont les architectes attachés aux administrations, ont toujours été les fidèles gardiens.

Ceci pour un premier problème délicat, celui des architectes fonctionnaires.

Mais il y a un deuxième point épineux: celui du titre. Le texte proposé par le Gouvernement ne maintient pas le titre « diplômé par le Gouvernement » aux architectes diplômés de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, et ceux-ci, par la voix de leur « Grande Masse », protestent avec véhémence, comme ils ont protesté il y a quelque temps contre leurs camarades diplômés de l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs, qui avaient adopté le titre d'Architectes « diplômés par l'Etat ». Voici quelques passages extraits de l'Ordre du jour voté, le 10 Mai dernier, par les massiers des ateliers de l'Ecole et des Ecoles Régionales d'Architecture:

D'ores et déjà, dans l'ordre pratique, il ressort du texte de loi:

1°) Que le titre d'architecte diplômé par le Gouvernement est à l'avenir supprimé;

2°) Que le seul titre auquel nous aurons droit après les longues études de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts sera: Diplômé E. N. S. B. A.;

3°) Qu'au surplus la forme dictatoriale de l'article 1er, laissant au Ministre toute latitude en ce qui concerne le Jury et toutes les modalités des épreuves, ne nous donne aucune garantie;

4°) Qu'on assisterait à ce spectacle paradoxal, de D. P. L. G., de Grands Prix de Rome et de diplômés d'autres Ecoles, non encore patentés, parce que la dureté des temps les oblige à travailler à la solde de confrères, devant se soumettre, pour avoir le droit d'exercer, à des épreuves, dont seraient dispensés, parce que patentés, de soi-disant architectes, comme nous en connaissons tant, bien souvent d'ailleurs, les propres « Patrons » de nos camarades;

5°) Que les titres acquis dans les différentes écoles, après un travail assidu de quatre à huit années, n'auront aucune valeur pratique, en face de ce « titre d'architecte » que tout un chacun pourra acquérir en quelques mois, et en suivant des cours par correspondance ou, tout au plus, des cours du soir;

6°) Que somme toute, c'est maintenir, pour l'avenir, la situation actuelle en lui donnant force de Loi: c'est accorder la garantie de l'Etat à tous ceux qui auront passé les épreuves, c'est leur accorder à bref délai le droit de s'intituler « agréés par l'Etat », alors que nous serons dépouillés du seul moyen de défense que nous possédons, notre Titre.

7°) Qu'en définitive, l'article III, seul, assure une protection réelle quoique limitée à l'exercice de la profession, mais qu'il devient inopérant et même dangereux du fait que les articles I et II n'assurent nulle défense de la profession et ne donnent aucune garantie réelle au port du titre d'architecte.

***

Voici, cependant, cité de l'ordre du jour même de la Grande Masse de l'Ecole des Beaux-Arts, le point de vue opposé:

Suppression de notre titre? Dans une récente entrevue, toute officieuse d'ailleurs, et ménagée par un tiers, le lundi 11 mars 1935, M. Pomaret nous arrête dès que cette question est posée.

Ce point précis avait soulevé à la commission gouvernementale une controverse extrêmement vive, provoquée par le représentant de l'une des associations d'architectes consultées.

En accord, semble-t-il, avec la S. A. D. G., M. Pomaret nous propose soit la non insertion dans le texte de loi du paragraphe 2 de l'article II, soit la suppression de cet article II lui-même (voir texte de la commission, joint à notre étude).

M. Pomaret doute fort de notre succès quant à l'adoption par les Chambres de ce paragraphe 2, et appuie son argumentation sur la démagogie toujours possible d'une assemblée éminemment influençable et non prévenue de la question.

Certain amendement, à lui communiqué par le parti socialiste corrobore sa thèse.

M. Pomaret, en accord semble-t-il avec M. Grunbaum-Ballin et M. Pontremoli, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, ne nous déclare-t-il pas que le titre d'architecte diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts est tout aussi brillant que celui d'architecte diplômé par le gouvernement.

Le lundi 11 mars, d'ailleurs, en réunion du conseil de la S. A. D. G., lecture est donnée de communications, émanant des mêmes personnalités. Leur argumentation? — Le Japon est devenu Nippon, Christiana est devenu Oslo, ce qui n'empêche certes pas le Japon et la Norvège de conserver intégralement leur prestige international, et qu'en fait le titre de Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, est tout aussi brillant que celui de Diplômé par le Gouvernement, C. Q. F. D...

Au cours de la même séance, par l'organe de M. Prost, M. Laprade, architecte D. P. L. G., n'estime-t-il pas que l'on a cherché à créer une confusion avec le titre d'Architecte du Gouvernement et que cela constitue en propre une véritable escroquerie de la part de ceux qui ont imaginé notre titre.

Et M. Raoul Brandon, seul député architecte, diplômé par le Gouvernement et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, déclare, au dernier banquet de la S. F. A. dont il est le Président:

« ...Le Titre d'Architecte. Oh! je le sais bien, je ne suis pas d'accord avec mes camarades diplômés. Ils voudraient que le titre ne fut accordé qu'à ceux qui sont passés à l'Ecole des Beaux-Arts. Mais vraiment ai-je le droit de le faire? Ce n'est pas seulement parce que je suis le Président de la S. F. A., mais je ne puis tout de même m'empêcher de penser que je n'avais aucune fortune et beaucoup de frères à élever, je ne puis m'empêcher de penser que si je n'avais pas trouvé quelques centaines de francs pour étudier j'aurais été un architecte qui n'aurait pas passé à l'Ecole des Beaux-Arts; je n'aurais pas recueilli une vingtaine de récompenses. Mais j'aurais été architecte tout de même.

Pour moi c'est une question d'honnêteté. Vous jetteriez sur le pavé des architectes dont certains connaissent bien leur métier et sont parfois plus dignes que d'autres. Ce serait évidemment faire un avantage à une catégorie, mais est-ce que ce serait la justice? J'ai beau être diplômé et être professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, je ne le ferai pas, parce que c'est contraire à ma conscience ».

***

Voici donc le résumé de la situation:

Il existe un projet gouvernemental sur lequel les Chambres vont être appelées à se prononcer.

Ce projet est, cependant, loin d'avoir recueilli l'unanimité des suffrages des architectes.

L'opposition provient principalement:

Des architectes fonctionnaires, visés par les articles VI et VII;

D'une partie des architectes, élèves ou diplômés de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, dont la situation privilégiée serait atteinte par la suppression du titre d'architecte « diplômé par le Gouvernement ».

Les reproches, d'ordre plus général, que l'on adresse à la réglementation projetée, sont les suivants:

Le projet de loi ne supprimerait pas des abus scandaleux maintes fois déplorés; il donnerait, au contraire, une consécration légale à une situation de fait lamentable.

Par la possibilité d'obtenir le titre et le droit d'exercer la profession d'architecte par simple examen, le projet de loi risque de provoquer un abaissement du niveau de la corporation. Il est évident que toute réglementation devrait exiger des architectes une formation technique, professionnelle, culturelle et artistique, que seules, des études sérieuses, prolongées et contrôlées peuvent assurer.

Le problème est, évidemment, vaste. Des intérêts multiples et sérieux étant en jeu, le législateur subit, malgré sa meilleure volonté, des pressions et des influences qui se manifestent avec force.

Mais la question est tellement importante, la décision à laquelle va s'arrêter le législateur si lourde de conséquences, qu'il nous paraît indispensable d'élever le débat. Il s'agit de résoudre, en même temps que le problème de la réglementation du titre, ceux de la formation de l'architecte et de l'organisation corporative de la profession.

Le moment est-il bien choisi?

P. VAGO.

TRIBUNE LIBRE

AU SUJET DE LA RÉGLEMENTATION DU TITRE D'ARCHITECTE

La réglementation de notre profession est en voie d'exécution. Un projet de loi a été préparé; un Rapporteur a été nommé. Toutes les Sociétés d'Architectes ont été consultées, ainsi que divers groupements dont les relations avec notre profession sont parfois difficiles à établir. Les Membres de l'Institut ont donné leur avis, il ne semble pas que l'accord soit fait. La loi prévoit la création d'un « diplôme d'Etat » obligatoire et indépendant de tous ceux existant actuellement.

Cette solution a au moins l'avantage de dresser contre elle la majorité des intéressés, c'est-à-dire ceux qui sont déjà titulaires d'un diplôme, ceux qui tiennent à leur liberté; et ceux qui doutent de leurs capacités.

Le but même recherché par cette réglementation, n'est pas clairement exprimé dans le projet de loi.

Il semble que l'on veuille donner au Public une garantie de notre savoir technique, de nos capacités, il a bien été question d'ajouter à cela des garanties de valeur morale et de bonne tenue de la corporation, mais rien n'en apparait dans le texte proposé.

La Situation de notre corporation est grosso modo la suivante: environ 25 % des Architectes de France sont munis d'un diplôme émanant d'une des différentes Ecoles préparant à ce métier. Il reste donc 75 % des Architectes dont la formation est due aux traditions des bureaux dans lesquels ils ont travaillé, ou même au hasard.

Bien que l'on se plaigne que la profession soit embouteillée, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut au moins 80 % des Architectes exerçant actuellement pour assurer la direction des travaux annuellement entrepris, et que leur nombre ne pourra qu'augmenter si l'emploi d'un Architecte devient obligatoire, en même temps que sera créé le diplôme « d'Etat ».

Donc le nombre des Elèves fourni par les Ecoles reste insuffisant, et ces Ecoles telles qu'elles sont, ne peuvent en préparer davantage.

Ceci du point de vue purement matériel du savoir technique. Mais l'architecte est un artiste, tout le monde semble l'oublier volontairement, et la question se complique du fait qu'il ne peut pas y avoir d'enseignement artistique qui soit distribué identiquement à tous, ainsi qu'une panacée universelle.

Du plus indépendant au Grand Prix de Rome, élève du Quai Malaquais, c'est-à-dire de Le Corbusier à Tony Garnier, il est possible de trouver issus de toutes les formations, des hommes de grande valeur, d'esprit original, et de tempérament généreux. Cette liberté-là, il faut absolument la sauver.

Il a surtout été question dans les vœux émis par les différentes Sociétés de sauvegarder les petits intérêts particuliers des membres de chaque groupement.

Les Architectes D. P. L. G. sont étonnés d'être mis au même rang que ceux qui n'avaient que peu ou pas fait d'études, alors qu'ils ont étudié 7 ou 8 années, et sont déjà titulaires d'un diplôme d'Etat; les élèves des Ecoles d'Arts Décoratifs ou autres ont également brandi leur diplôme en assurant qu'il était d'une valeur égale; les autres ont argué de ce qu'ils n'ont été reçus dans les différentes sociétés que parce qu'ils construisaient: donc, tout le monde est bien architecte et tout le monde défend une profession dont chacun tient à vivre dans l'avenir comme il en a vécu jusqu'à ce jour.

Cela devient une question de boutique et même les Pontifes consultés n'ont pas élevé la discussion plus haut.

Le Législateur veut garantir le client du Savoir professionnel de l'architecte. Les groupements veulent sauver l'intérêt particulier de leurs adhérents. Aucun autre point de vue n'a été envisagé.

Personne n'a pensé à « L'ARCHITECTURE », personne n'a voulu penser à la dignité de la profession.

Et pourtant, il existe déjà un Code qui s'appelle le Code Guadet et qui a été rédigé avec une hauteur de vue et une noblesse morale qui font grand honneur à son Auteur.

On aurait peut-être pu lire ce Code et en profiter.

Le projet de Loi est presque muet sur nos devoirs. Il en parle juste pour nous interdire de toucher des commissions, ce qui est normal, de jouer le rôle de l'Entrepreneur, ce qui ne peut pas être toujours absolument rationnel (certains de nos Confrères ont agi en la double qualité d'Architectes et d'Entrepreneurs toute leur vie, avec la plus haute probité). Mais il est muet quant à nos obligations vis à vis de nos mandants, quant au relèvement et à la légifération de nos honoraires, et quant à la suppression des « HONTEUX FRAIS DE PLANS ».

Ces deux derniers points de vue touchent de si près à la dignité morale de notre profession qu'il est invraisemblable qu'on les omette volontairement, puisque d'eux dépend la garantie qu'auront nos clients sur nous-mêmes, pour une part égale à celle que notre savoir technique leur assurera.

Voici l'esprit de la loi, on pourra trouver le détail de ses dispositions dans le Bulletin de la Grande Masse de Mai 1935.

Pour nous, la question se pose autrement, voici une profession que l'on veut réglementer mais les organismes existant pour l'enseigner sont insuffisants, au moins quant à leur nombre, si l'on ne veut pas parler de leur qualité.

Aucun de ces organismes ne permet de mettre l'apprenti dans le Chantier, les Diplômes sont donnés sur le savoir livresque à des jeunes gens qui n'ont jamais vu une brique. Il y a bien à l'Ecole des Beaux-Arts un « Certificat de Place » exigé avec le diplôme, mais quand il n'est pas obtenu par complaisance, il constate tout au plus que l'on a dessiné chez un patron.

Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs; il faut organiser l'Enseignement plutôt que légiférer sur l'inexistant.

Les Médecins font « l'hôpital »; les pharmaciens, les Avocats, les Polytechniciens, sont soumis à des stages.

Dans une profession comme la nôtre, où l'exécution compte beaucoup, l'apprentissage de cette exécution, quelqu'enseignement que l'on reçoive, est laissé à la chance.

Les Elèves qui étudient dans les meilleures Ecoles, reçoivent un enseignement scientifique et théorique, parfois extrêmement bien fait, mais jamais d'enseignement pratique.

Il faut donc: 1°) Organiser et répandre un Enseignement identiquement dans toute la France, ceci pour donner une base commune à la valeur du diplôme final; 2°) Créer le « stage », le rendre réel, efficace et obligatoire.

Ce sont les deux premiers pas à accomplir dans le sens de la réglementation. Cette instruction devra être élémentaire, à la fois artistique, scientifique et technique; son couronnement sera le Diplôme d'Etat.

Nous avons dit « élémentaire », au-dessus de cette instruction, le champ reste libre aux enseignements supérieurs qui existent actuellement et dont le principal défaut est d'être à notre avis, seul à exister.

Les Ecoles Supérieures pourront continuer à donner leur Enseignement Supérieur, à faire vivre leurs traditions, mais un grand pas sera fait, en ce sens qu'il n'y aura plus d'une part, des jeunes gens formés par des examens difficiles, et d'autre part, des jeunes gens ayant appris leur métier accidentellement, et ainsi tout le monde sera familiarisé avec les chantiers.

UN niveau matériel sera ainsi assuré; il reste le niveau moral pour lequel rien n'a été fait de mieux que le Code GUADET.

Mais de tout ceci il n'a été question nulle part; l'intérêt de chacun a conduit les débats, et le malheureux Rapporteur de la Loi a été harcelé de sollicitations.

Nous ne croyons pas dans le présent article apporter toutes les solutions, nous savons que nous n'en sommes pas capables, mais nous voudrions inviter nos Confrères à élever le débat plus haut, en les priant de penser qu'avant tout il s'agit de « l'ARCHITECTURE », bien plus que des Architectes.

G. MICHAU,
Architecte D. P. L. G.

REVUE DES REVUES

ARCHITECTURE (doctrine, polémiques, etc...)

« Le sens du béton armé », par l'arch. Van der Linden: belle étude illustrée (Epoque, N° 3, 1934).
« L'esthétique de l'acier », par M. Schmitz (Epoque, N° 3).
« Le béton armé et sa révolution », et articles divers sur l'emploi du béton armé dans la construction (Bâtir, III).
Béton armé contre acier: conférence contradictoire à l'Architectural Association de Londres (A. A. Journal, III).
L'œuvre de l'architecte Hood (Arch. For., II).
L'œuvre de Dudok (Journal of the R. I. B. A., 27 avril).
Exposition de travaux d'élèves-architectes anglais (Masterbuilder, II).
« La tradition britannique » (Editorial de Architectural Review, III).
L'architecture polonaise (Arch. Forum, III).
Le futurisme italien en Pologne (Stile Futurista, III).
La nouvelle architecture, par A. Sartoris (Stile Futurista, III).
Esthétique de la machine, par Marinetti (Stile Futurista, III).
Architecture rurale (Casabella, II; Case d'Oggi, IV).
Architecture moderne en Tchécoslovaquie (Casabella, II).
« Où en sommes-nous? » par M. Breuer (Casabella, III).
L'œuvre de Gropius (Quadrante, IV).
L'œuvre de Brinkmann et v. d. Vlugt (Casabella, III).
L'œuvre de Duiker (Casabella, IV).
L'œuvre de Luckhardt et Anker (Casabella, V).
Plaidoyer pour une architecture nouvelle: une conférence de P. M. Bardi (Quadrante, II).
« Contre la routine »: par Hylton Scott (Nuestra Arq., I).
« La formation de l'architecte » (Nuestra Arq., II).
« La mission culturelle de l'architecte » (Profil, IV).
L'architecture actuelle en U. R. S. S. (l'Arch. de l'U. R. S. S., I; Profil, IV).
L'architecture actuelle en Finlande (Stavba, N° 6).
L'architecture moderne est-elle internationale? par Max Raphaël (Byggmästaren, III).
« Architecture dynamique », par Max Urban (Styl, N° 9).
L'architecture au Japon (A. A., IV; Nippon, II).
Les possibilités du machinisme, par A. Bloc (Journal de l'Ameublement, 5 avril).
L'architecture antique à Malte (Quadrante, III).
Le mouvement architectural moderne en Italie et le « groupe des sept »: étude historique et polémique (Quadrante, III).
« Art ancien et art moderne », par Al Gaffet (Lo Mestre d'Obres, Perpignan, IV).
« De la profession d'architecte » (Werk, VI).
« Architectures royales » (Arch. Rev., VI).
L'architecture moderne turque (Mimar, revue d'architecture de Stamboul).
Le « style national » (D O M, IV).
Architecture et politique: un article remarquablement intelligent et clair de M. Pagano (Casabella, IV).
Un précurseur américain du rationalisme: L. H. Sullivan (1856-1924) (Rev. de Arq., IV).
« Précurseurs de l'architecture moderne ». Belle étude illustrée (A. C., N° 17).
Architecture et urbanisme en U. R. S. S. (A. C., N° 17).
Architecture et transports (Art Vivant, VI).
« La raison mais l'âme, dans un art complet »: par Eugène Marsan (Amour de l'Art, II).
Le sentiment antique dans l'art moderne, par Waldemar George (Amour de l'Art, II).

ARCHITECTURE COLONIALE

L'urbanisme aux colonies (Urbanisme, II).
Immeuble de rapport et villa à Rabat (Réalisations, II).
L'architecture aux colonies italiennes (Rassegna, II; Architettura, III; Case d'Oggi, V).
L'hygiène urbaine aux colonies (Case d'Oggi, IV).
L'architecture en Lybie (Case d'Oggi, V).
L'habitation coloniale (Urbanisme, V).
Palais de justice à Rabat (Chantiers, IV).

ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

Un important ensemble des architectes Mertens et Koeman à Jutphaas, Hollande (Techn. Trav., II).
L'architecte et le cinéma, par G. Capponi (Giornale d'Italia, 13 mars).
Grand garage d'autos à Venise (Rassegna, III; Baumeister, III).
Nouvelles constructions industrielles dans la Ruhr (Monatshefte, III): magnifique étude, exemples saisissants.
Architecture industrielle (Kunstkammer, II).
Grande boulangerie industrielle à Stuttgart (Baumeister, III).
« Beauté du Travail », numéro spécial préparé sous le patronage du Front du Travail allemand (Form, N° 7).
Ecluse et station hydro-électrique à Frain (Forum, III).
Pont en Anatolie (Arkitekt, III).
Barrage aux Etats-Unis (Arch. Rec., V).
Barrage à Sautet (Techn. Trav., V).
L'architecture industrielle des Soviets (Arch. U. R. S. S., N° 2).
Garage du crédit municipal à Paris (Bât. Illustré, IV).

ART ANCIEN

Etude sur Vincenzo Scamozzi (Journal of the R. I. B. A., 9 mars).
L'architecture de Malte avant Crète: étude remarquable, belles photos (Quadrante, III).
Demeures historiques aux Etats-Unis (Arch. Forum, VI).
Souvenirs normands à Londres (Journal of the R. I. B. A., 8 juin).

ARTS APPLIQUES, BEAUX-ARTS

« Fernand Léger et le cubisme français », par Prampolini (Stile Futurista, III).
La peinture futuriste (Stile Futurista, III).
Les laques (Rass. Istr. Art., IX 34; XII 34; Cadres de la Vie Contemp., IV).
Sculpteurs allemands (Baugilde, III).
La fresque en U. R. S. S. (L'Arch. de l'U. R. S. S., I).
Vitraux de Décorchemont (Mob. et Déc., IV).
Peintures murales de Th. Bosshard (Werk, IV).
Sculptures architecturales (Mod. Baut., VI).
Fresques et bas-reliefs (Kunstkammer, III).
Fresques et bas-reliefs d'artistes soviétiques (Ark. U. R. S. S., N° 2).
Quel sera l'art de demain? (Stile Futurista, V).
La peinture italienne (Art Vivant, V).
Subes, ferronnier (Mob. et Déc., V; Art et Ind., IV).
« Synthèse », luxueuse revue réservée au corps médical, publie dans chacun de ses magnifiques cahiers, un chapitre consacré aux arts.

ART SACRE

Une nouvelle église à Paris: St-Pierre de Chaillot (Mob. et Déc., III).
Maquette d'église très « Perret », d'Antonin Raymond, Tokio (Arch. Record, II).
L'art sacré futuriste, par Marinetti, Fillia, Sartoris, etc... (Stile futurista, III).
Eglises nouvelles (Baukunst, III).
Crématoria en Tchécoslovaquie (Forum, II; Profil, V).
Cimetière de Lausanne (Werk, IV); et autres cimetières; églises de campagne, vitraux, etc...
Cimetière de Sabaudia (Architettura, IV).
Eglise à Hindenburg (Bauformen, IV).
Eglise à Francfort, arch. M. Weber (Baukunst, V).
L'art sacré futuriste (Stile futur., V).
L'art sacré chrétien (Case d'Oggi, IV).

BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Grands magasins, sans fenêtres (Arch. Forum, III).
Immeuble d'une fabrique de verre, arch. Kozma (Casabella, III).
Immeuble pour bureaux à Milwaukee, arch. Holabird et Root (Monatshefte, III).
Immeuble pour les services administratifs du gaz et de l'électricité de Bordeaux (Glaces et Verres, III).
Immeuble pour les services de comptabilité du Téléphone à Paris (Architecte, III; Art Vivant, V).

BATIMENTS PUBLICS

MUSÉES. L'Office International des Musées, organe affilié à l'Institut International de Coopération Intellectuelle (2, rue Montpensier, Paris), édite une très intéressante revue, paraissant 4 fois par an, et complétée par douze fascicules d'informations mensuelles.

Dans le dernier volume de 1933 de cette revue (Mouseion, déc.), nous trouvons une importante étude illustrée de M. Louis Hautecœur, Conservateur du Musée du Luxembourg. Tous les architectes que ce problème intéresse, devraient se procurer cet intéressant article. Le même volume contient deux études sur l'organisation des musées de plein air en Norvège et au Danemark.

Le n° de janvier 1934 n'est pas moins intéressant; il contient un article de l'architecte Paul Cret sur « l'architecture des musées en tant que plastique »; le Prof. Giovannoni (Rome) traite des « exigences de la muséographie moderne »; M. Semenov expose un plan de musée géographique mondial en U. R. S. S.; etc.

Signalons à tous les architectes l'activité remarquable de l'Office International des Musées.

***

Nouveaux bureaux des P. T. T.; arch. Azéma et Boileau (Architecture, II).
Bâtiments de la Bibliothèque Nationale à Versailles (A. A., N° 4; Techn. Trav., II; Encycl., I).
Maison du peuple à Venissieux (C. M., 31 mars).
Concours pour une maison des étudiants à Turin (Arch. Ital., II): solutions intéressantes.
Maison des Etudiants à Rome: projet choisi pour l'exécution (Arch. Ital., II).
Maison des Etudiants à Gênes (Arch. Ital., II).
Pavillon Suisse à la Cité Universitaire de Paris, et Maisons de la Jeunesse à Dresde, Sierra Nevada, Alger, Moscou, etc... (Arch. Ital., II).
Hôtel des Postes à Palerme (Case d'Oggi, V).
Hôtel des Postes à Bari (Edilizia Mod., N° 15).
Hôtel des Postes à Ostie (Architettura, III).
Nouvelles constructions des postes allemandes (Nuevas Formas, N° 10, 34).
Petites constructions rurales des postes allemandes (Baugilde, 25 mars).

Hôtel des P. T. T. à Varsovie (Arch. i Budown., N° 11).
Hôtel de l'Institut des Architectes britanniques à Londres (Emulation, XII).
Musée à La Haye (Bauwelt, 6 juin).
Une « maison allemande » à Prague (Mod. Bauf., V).
Caisse d'épargne de Rakovnik, arch. Libra (Stavba, N° 7).
Palais des Expositions à Ankara (Arkitekt, IV).
Palais de justice à Rabat (Chantiers, IV).

CAFÉS, CERCLES, RESTAURANTS

Golf-Club à Florence, arch. Bosi (Arch. Rev., III; Domus, III; Casabella, IV; Architettura, IV).
Café à Nervi et restaurant à Bari (Stile futurista, IV).
Café à Madrid (Nuevas Formas, N° 10, 34).
« Le Triomphe » à Paris, arch. Siclis (Bât. Ill., III; Art Vivant, IV).
Siège du Racing-Club argentin (Rev. de Arq., III).
Café et restaurant dans la Forêt Noire (Baumeister, V).
Café-restaurant à Cheddar (Arch. Journal, 30 mai; Arch. et Build News, 31 mai).
Dancing Chanteclair à Tokio (Sinkentiku, IV).
Restaurant du Salon des Arts Ménagers (A. A.; Art Mén., VI).

CITÉS ET LOTISSEMENTS

Architecture rurale (Casabella, II).
Cités nouvelles en Allemagne (Bauwelt, 7 et 28 mars).
Cités-jardins en Suisse et en Allemagne: un beau cahier spécial de Baumeister (avril).
Une cité-modèle en Pologne (D. O. M., V).

CONSTRUCTIONS ET ENSEMBLES SPORTIFS

Centre d'Education physique à Peckham, arch. Owen Williams (A. A.; Arch. et Build. News, 29 mars).
Stade Olympique de Tennis à Rome (Architettura, II).
Champ de courses d'auto à Tripoli (Architettura, II).
Constructions sportives (Ter és Forma, III).
Refuges de haute montagne (La Montagne, janvier 1935). Etude documentée des architectes Chevalier et Tezenas du Moncel.
Tennis couverts à Amsterdam (Bauwelt, 6 juin).
Nouveau vélodrome à Milan (Rassegna, V).
Golf à Florence (Casabella, IV).
Stade à Amsterdam (Het Bouwbedrijf, 17 mai).
Palais des Sports à Stockholm (Byggmastaren, 24 avril).
Stade de la Suze (Art Vivant, VI).
Patinoires artificielles (C. M., 28 avril).

ÉCOLES, LABORATOIRES, UNIVERSITÉS

Ecole de plein air à Aalsmeer, arch. Wiebenga (Techn. Trav., III).
Ecole à Ostie, arch. Guidi (Case d'Oggi, III).
Ecole près de Zurich (Baumeister, III).
Ecoles nouvelles en Suisse, Autriche et Allemagne (Bauformen, III).
Ecole à Oslo (Byggekunst, II).
Ecole supérieure de commerce à Prague: concours (Styl, N° 9).
Cité Universitaire à Bordeaux (Linoléum, II).
Laboratoires du Bureau Véritas (Bât. Ill., III).
Ecoles à Belluno, Turin, etc... (Arch. Ital., III).
Ecoles, écoles de plein air, colonies de vacances: esprit, organisation, exemples (l'Hygiène par l'exemple, avril).
Université de Aarhus, Danemark (Baukunst, V).
Nouveaux aménagements et agrandissement des laboratoires des machines de l'école technique supérieure de Zurich (Baumeister, V).
Nouveaux bâtiments de l'Université Catholique de Milan (Rassegna, IV).
Lycée Vaugirard à Paris, arch. Lecœur (A. A.; Encycl. de l'Arch., I).
Ecole à Paris, arch. Expert (A. A.; Architecture, IV).
Ecole Nationale professionnelle de jeunes filles à Vizille (Architecte, II).
Ecole de plein air à Suresnes (A. A.; Architecte, III; Art et Déc., V; Mob. et Déc., V).
Ecole des Sciences Politiques à Paris (Bât. Ill., IV).
Laboratoires de recherches de la Société Carbo-chimique à Tertre-lez-Mons (Techn. Trav., V).
Ecoles nouvelles à Rabat (Techn. Trav., V; Réalisations, IV).

EXPOSITIONS

Salon des Arts Ménagers (Art Ménager, III).
L'Exposition de l'Habitation (A. A., II; Journ. de l'Ameubl., II; Décor d'Aujourd'hui, II; Art et Décorat., III).
Exposition d'art roman à Aix-en-Provence (Sud-Magazine, III).
L'art d'autrefois dans la demeure d'aujourd'hui par A. Bloc (Journ. de l'Ameubl., 20 mars).
Pavillon finnois à l'Exposition de Bruxelles (Arkkitehti, II).
Le Salon de l'Enseigne (Art et Déc., IV).
La Foire de Milan: pavillons intéressants (Arch. Ital., IV; Rassegna, V; Casabella, V).
Le Salon de 1935 (Beaux-Arts, 3 mai).
Salon d'Art Mural (Beaux-Arts, 7 juin).
Une « Exposition d'Architecture Contemporaine » au Grand-Palais (Bâtiment, 23 mai).
L'art italien au Petit-Palais (Beaux-Arts, 17 mai).
L'Exposition de Bruxelles (Arch. et Build. News, 17 et 24 mai; Grad. Vjesnik, V; Casabella, V; Architectura, 15 juin; Bât. Ill., V; C. M., 26 mai).
Exposition à Yokohama (Kentiku Sekai, IV).
L'exposition d'art colonial à Naples (Rass. Istr. Art., XII).
Salon des Artistes Décorateurs (A. A.; Art Vivant, VI; Beaux-Arts, 10 mai).

GARES, GARES MARITIMES, PORTS, AÉROPORTS

Gares de Vanves, arch. Philippot (Beaux-Arts, 8 mars; Bât. Ill., IV).
Les hangars d'aviation (Techn. Trav., III).
Gare de Chartres, arch. Pacon (Beaux-Arts, 5 mars).
Les trains aérodynamiques (Casabella, II).
Projet d'aéroport pour Milan (Arch. Ital., IV).
Port aérien de Venise (Stile futur., V).
Gare de Oberhausen (Kunstkammer, III; Arch. et Build. News, 3 mai).
Le métro de Moscou (Stroit. Moskvi, N° 2-3): numero spécial.
Urbanisme et gares (Architettura, V).
Gare maritime du Havre (Art Vivant, VI).

GRANDS CONCOURS

Le concours des musées (A. A., N° 10; Constr. Mod., 24 février: numéro spécial; Architecture, II).
Les concours de l'Exposition de 1937 (A. A., N° 2; Constr. Mod., 10 mars, 19 mai; Architecture, III, IV, V).
La nouvelle cité hospitalière de Zurich: numéro spécial (Werk, III).
Concours international pour la construction d'un Conservatoire à Istamboul (Mimar, II).
Concours pour une salle de concerts pour 500 personnes à Rome (Arch. Ital., IV).
Concours pour une banque en Turquie (Arkitekt, III).
Concours pour les nouveaux bâtiments de l'Ecole Supérieure de Commerce de Prague (Styl, N° 7-9).

HALLES ET MARCHÉS

Marché couvert à Turin (Baukunst, VI).
Marché couvert à Alger (Chantiers, V).
Marché à Port Lyautey (Réalisations, N° 10).

HOPITAUX, SANATORIA, DISPENSAIRES

Construction hospitalière moderne (Journ. of the R. I. B. A., IV).
Sanatorium à Clermont-Ferrand, arch. Aubert (Architecture, III).
Clinique chirurgicale et maternité à Moulins (C. M., 31 mars).
Hôpital Beaujon à Clichy (A. A., N° 9; Techn. Trav., III).
Hôpital en Algérie (C. M., 21 avril).
Colonie de vacances de la Fédération fasciste de Turin: projet des arch. Sotsass et Guaitoli (Stile futurista, III).
Nouvelle clinique médicale de Bologne (Edil. mod., N° 16).
Sana à Locarna, arch. Cavadin (Quadrante, II).
Dispensaire à Rome: excellente composition. Arch.: Guidi (Architettura, II).
Colonie de vacances à la montagne à Rovigno, arch. Nardi-Greco (Architettura, II).
Cité hospitalière de Zurich: un important concours (Werk, numéro spécial, III).
Hôpital de la Croix-Rouge à Kioto (Sinkentiku, I).
Nouveau sanatorium à Passy, par Abraham et Le Même (Art Vivant, IV).
Projet de sanatorium . urn., 18 avril).
Colonie de vacances près Alger (Journal général, 31 mai).
« Centre de santé » à Peckham, arch. Sir Owen Williams (A. A., VII; Arch. Rev., V).
Hospice de vieillards à Heerlen (Arch. et Build. News, 14 juin).
Dispensaire à Suna, Italie (Rassegna, IV).
Projets de dispensaires (Casabella, IV).
Colonie hélio-thérapique à Turin: un très important chantier (Arch. Ital., V).
Colonie de vacances à Mortara (Rinascita, IV).
Hôpital à Miliana (Chantiers, V).
Clinique d'accouchement à Alger (Chantiers, V).

HOTELS DE VOYAGEURS

Deux nouveaux hôtels à Sestrières (Arch. et Build. News, 8 mars).
Hôtel à Krynicy (Arch. i Budown., N° 1).
Hôtel à Doncaster (Encycl. de l'Arch., I).

HOTELS PARTICULIERS, VILLAS

« La maison d'aujourd'hui »: concours (Arch. Forum, IV). Résultats intéressants. Deux « grands prix » de 2.500 dollars (environ 45.000 fr.): deux premiers prix de 1.500 dollars, 4 seconds prix de 1.250 dollars, 4 troisièmes prix de 1.000 dollars, 40 mentions de 100 dollars: un sujet passionnant; un jury intelligent et compétent; voici des éléments qui ont assuré le succès de ce concours, auquel ont participé les architectes les plus connus des Etats-Unis aussi bien que des tout jeunes. Deux mille quarante projets! Les opérations du jury ont duré une semaine entière, matin et soir. Les lauréats sont presque tous des jeunes, que nous ne connaissions pas. L'Architectural Forum, la grande revue américaine d'architecture, présente dans un numéro fort intéressant, les 48 projets primés et 48 autres projets choisis parmi les plus remarquables. Dans le même numéro: deux villas de l'architecte Neutra (Arch. For., IV).
Villas « tous styles » (Je fais bâtir, II).
Villas d'architectes genevois (Œuvres, II).
Villa à Budapest, arch. Kozma (A. A., I; Architecte, I; Bâtir, IV; Domus, IV).
Villa à la Malmaison, arch. Bouzou: pour ceux qui aiment les hautes toitures (C. M., 24 mars).
Hôtel particulier, arch. Howe (Arch. Forum, III).
Maisons de week-end, des arch. Farkas Molnar (Domus, III); Lodders (Bauwelt, 30 mai).
Maisons de week-end: projet de M. Von Storch (Arch. Rec., II).
Architecture rurale (Casabella, II).
Maisons rustiques en Autriche (Profil, IV).
Hôtels et villas en Amérique du Sud (Rev. de Arq., I, II).

Hôtel à Berlin, arch. Breuhaus (Innendekoration, III; Nuevas Formas, II).
« Maisons et jardins » en Allemagne (Bauwelt, 14 mars).
Hôtels et villas (Profil, II: numéro spécial).
Villas au bord du lac Balaton (Tér és Forma, III).
Maisons individuelles: un concours (Architectura, Amsterdam, 9 mars).
Villas (Bâtir, IV).
Hôtel de M. Kawasaki à Tokio, arch. Raymond (Sinkentiku, I).
Deux villas « en verre », aux Etats-Unis (Encycl. Arch., 4 juillet).
Les habitations à bon marché collectives et individuelles, aux Etats-Unis: numéro très intéressant de l'Architectural Review (N° III).
Villa à Cervia (Rassegna, IV).
Villa à Capri (Arch. Rev., IV).
Villas en Allemagne (Baukunst, IV).
Villa à Vienne, arch. Singer (Arch. i Budown., N° I).
Important hôtel particulier à Prague (Innendekor., IV).
Hôtels et villas en Amérique du Sud (Nuestra Arquitectura; Revista de Arquitectura).
Maisons de week-end (« de 8 », 13 avril).
Maison de week-end en Argentine (Rev. de Arq., III); à New-York (Arch. Rec., V).
Maisons de campagne de l'arch. Bembe (Mod. Bauf., V).
Hôtel particulier, arch. Breuhaus (Innendekor., V).
Villa à Wentworth (Arch. Rev., VI).
Une maison de campagne de J. Lloyd Wright (Arch. Forum, VI).
Très intéressante étude analytique d'un projet de l'architecte Maxvell Fry (Arch. Journ., 13 juin).
Maison de campagne du groupe Tecton (Arch. et Build. News, 14 juin).
Villa à Fiesole (Domus, V).
Un intéressant projet de villa au bord de la mer, arch. Ponti (Domus, V).
Villa en Californie, arch. Neutra (Architettura, V).
Petites maisons économiques (Byggmastaren, 1er mai).

H. B. M.

H. B. M. à Rotterdam (Casabella, XII).
Groupe d'H. B. M. à Maisons-Alfort (Techn. Trav., IV).
Groupe d'H. B. M. à Montrouge (C. M., 17 mars).
Groupes d'H. B. M. près de Paris (Bât. Ill., III).
Immeuble pour les anciens forçats politiques à Leningrad, une des meilleures constructions soviétiques de ces dernières années (Arch. de l'U. R. S. S., I).

IMMEUBLES DE RAPPORT

Immeuble à Casablanca, arch. Balois et Perrotte (Réalisations, II).
Immeuble à Ostie, arch. Libera (Domus, II).
Immeubles de rapport en Amérique du Sud (Nuestra Arq., I, II).
Immeuble de rapport à Bruxelles: plan intéressant (Techn. Trav., IV).
Immeuble de rapport anglais (Arch. Rev., VI; The Architects' Journal, 2 mai).
Immeuble de rapport à Budapest (Ter és Forma, V).
Immeuble de rapport à Trieste (Casabella, IV).
Immeuble de rapport à Paris, arch. Ginsberg (A. A.; Encycl., I; C. M., 28 avril).
Immeuble de rapport à Paris, arch. Boileau (Architecte, III).
Immeuble de rapport à Mostaganem (Chantiers, V).
Immeuble de rapport à Paris, rond-point St-Charles A. A.; C. M., 9 juin).

INTÉRIEURS, MEUBLES, DÉCORATION

« Meubles d'architectes », par A. Bloc (Journal de l'Ameubl., I).
Ameublement et ensembles à la 2e Exposition de l'Habitation, par A. Bloc (Journ. Ameubl., II).
Un cahier spécial sur « la décoration des intérieurs en 1935 »: œuvres de Sue et Mare, Herbst, Le Corbusier, Sabatou, Ginsberg, Siclis, Mallet-Stevens, Perzel, Printz, Appia, Roux-Spitz, Bry, Maisonseul, Emery, Derche, etc... (Chantiers, II).
Paul Colin, décorateur: appartement de M. Venloo (Mob. et Déc., II: Art et Décor., III).
Travaux de Philippe Petit, décorateur (Mob. et Décor., II).
Travaux de Mme Lucie Renaudot (Mob. et Décor., III).
Travaux de P. Bacharah, décorateur (Mob. et Décor., III).
Meubles de Breuer (Domus, II).
Meubles nouveaux (Profil, III).
Intérieurs japonais (A. A., IV: Nippon, II).
Décoration d'un hôtel particulier, par Dupré-Lafon (Mob. et Décor., IV).
Jean Pascaud, décorateur (Art et Industrie, IV).
Intérieurs (Arch. Rec., V).
Intérieurs allemands (Bauwelt, 13 juin; Innendek., V).
Intérieurs anglais (Arch. Rev., V).
Intérieurs autrichiens (Mod. Bauf., VI).
Intérieurs hongrois (Ter és Forma, V).
Un institut de beauté à Genève (Innendekor., V).
« Le Bureau »: belle étude (Amour de l'Art, II).
Meubles de jardin (Décor. d'Auj., V).
Pièce pour un garçonnet (Décor. d'Auj., V).
Lafaille, décorateur (Art et Déc., V).
Jean Royère, décorateur (Art et Déc., V).
Prou, décorateur (Mob. et Déc., V).
« Meubles modernes », par A. Lainé (Meubles et Décors, 20 mai).

MAGASINS, BOUTIQUES, VISAGE DE LA RUE

Magasin d'exposition Citroën à Bruxelles (Ossat. Métall., II).
« Le visage de la rue », par W. W. Wood (Masterbuilder, III).
Boutiques en Espagne (Nuevas Formas, N° 9, 34).
Toilettes dans un parc à Oslo (Byggekunst, II).
Nouvelles boutiques à Budapest (Ter és Forma, IV).
L'art des devantures, par l'arch. Levi-Montalcini (Stile futur., V).

JARDINS

Jardins (Rev. de Arq., III).
Jardins en Allemagne (Bauwelt, 14 et 21 mars).
Jardins anglais (Domus, V).
Une histoire des jardins (Amour de l'Art, II).
Jardins nippons (Nippon, N° 3).

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES

Réglementation de la profession d'architecte en France (Le Bâtiment, 16 juillet; Bulletin de la Grande Masse de l'E. d. B. A., juin).
La nouvelle réglementation du titre d'ingénieur diplômé en France, par M. Géo Minvielle, docteur en droit (Architecte, I).
Le nouveau règlement du béton armé, du 19 juillet 1934, remplace les dispositions de la circulaire du 20 octobre 1906 (C. M., 24 mars).
L'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (C. M., 31 mars).
Un plan quadriennal de ruralisation de la France (L'Arche, IV).
Trois jugements intéressants: « Il ne faut pas passer outre à la défense faite par un auteur de publier son article »: « Un article de bonne foi, publié sans esprit de dénigrement, n'excède pas le droit de la libre critique »: cour d'appel de Paris, 30 avril 1935; enfin: « Le droit de critique est absolu si la critique n'est ni injurieuse ni diffamatoire »: Tribunal civil de la Seine, 9 avril 1935 (Moniteur de la presse, 30 mai).

SALLES DE SPECTACLES ET DE FÊTES

Cinéma Lux à Paris (Art Vivant, IV).
Nouveau cinéma à Nice (Constr. du Sud-Est, 5 14).
Cinéma à Southend-on-Sea (Arch. et Build. News, 22 février).
Cinéma à Amsterdam (Architectura, 9 mars).
Conservatoire de musique et de déclamation à Istamboul: un concours international (Mimar, I et II).
Cinéma à Margate (Arch. et Build. News, 5 avril).
Cinéma à Madrid (Nuevas Formas, I).
Projet de théâtre de masse, arch. Poelzig (Baukunst, V).
Cinémas à Shanghaï et à Zlin (Baumeister, V).
Salle des congrès et des fêtes à Lausanne (Mod. Bauf., V).
Théâtre à Yokohama (Sinkentiku, IV).
Projets pour un « auditorium » géant à Rome (Quadrante, V).
Grand théâtre à Oslo (Byggekunst, IV).
Théâtre à La Haye (Het Bouwbedrijf, 14 juin).

URBANISME

Lisbonne et sa Costa do Sol, par A. Agache (O .T. M., février 1935).
Chicago, ville-métropole et sa région; par le prof. Dickinson (Vie Urbaine, janvier). Etude illustrée de 25 pages.
Tableau chronologique de l'histoire urbaine, par le prof. Deznai: depuis 8.000 av. Chr. jusqu'au Xe siècle. A suivre (La Vie Urbaine, janv.).
Un essai de réorganisation agraire: le projet de « ferme radieuse » de Le Corbusier (Beaux-Arts, 1er mars).
Suresnes: numéro spécial très intéressant de la revue Urbanisme (janvier 1935).
L'urbanisme aux colonies (Urbanisme, II).
Le dernier cahier de la revue « L'Emulation » (N° 11) est consacré à diverses études d'urbanisme.
Projet de « colonie » de week-end, arch. Von Storch (Arch. Rec., II).
Alger: numéro spécial de « Chantiers », Alger.
Les plans « régionaux » (Rassegna, III).
« Reportage » sur New-York (Edil. Mod., N° 16).
Aménagement d'une place à Varèse: concours (Architettura, II).
Plan d'aménagement de Padoue: concours (Architettura, II).
Plan d'aménagement de Novare: concours (Architettura, III).
Une cité industrielle aux bords du Rio Negro en Argentine (Rev. de Arq., III).
Grand plan en couleurs d'aménagement et d'extension d'Amsterdam: excellent document pour les urbanistes (Architectura, Amsterdam, 23 mars).
Projet d'urbanisation d'Istamboul: analyse critique par les membres du jury, dont M. Agache (Mimar, II).
L'urbanisme en U. R. S. S.: divers projets (L'Architecture de l'U.R.S.S., I).
Le Caire: étude de M. Clerget (L'Administration locale, III).
L'urbanisme, devoir social, par A. Véra (Urb., III).
L'urbanisme en Andorre (Urb., III).
Géographie physique et urbanisme (Urb., III).
L'emploi des photos d'avion comme base du dessin graphique des objets à la surface du sol, par R. Danger (Urb., III).
Plan d'aménagement de Nemours, par L. C. (Encycl. Arch. tome VII, 4).
Urbanisme: intéressante étude par M. Heymans, architecte-urbaniste, illustrée. Sociologie et urbanisme, par P. Otlet (L'Epoque, IV).
Vers la ville fonctionnelle: par V. Bourgeois (Bâtir, IV).
Lausanne (Werk, IV).
Evolution de la cité américaine (Baukunst, IV).
Projet d'aménagement de la rive droite du Danube, amont de Budapest (Ter és Forma, IV).
Villeurbanne (A. A.; Architectura, 13 juin; Arch. Forum, VI).
La Cité Universitaire de Rome (Rev. Internat. de la Propriété bâtie, VI).
La défense contre les attaques aériennes et l'urbanisme (Baukunst, V).
Le développement urbain (Arch. Rev., V).
Le Saint-Pétersbourg d'Alexandre Ier (Arch. Rev., VI).
L'urbanisme moderne de Padoue (Case d'Oggi, IV).
L'éclairage des rues (Case d'Oggi, V).
Projet de pont sur le Tibre (Casabella, IV).
Nouvelles constructions à Littoria (A. A.; C. M., 2 juin).
Nouvelles constructions à Sabaudia (Architettura, IV et V).
Urbanisme et gares (Architettura, V).
Gdynia (Architettura, V).
La cité « fonctionnelle » (« de 8 », 25 mai).

I N F O R M A T I O N S

CONCOURS

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE 200 HECTARES

Un concours sera ouvert, entre architectes-paysagistes, pour l'aménagement du parc boisé de Parilly, d'une étendue de 200 hectares environ, que le département du Rhône a décidé de créer, en annexe au boulevard de Ceinture, au lieu dit « Parilly », sur le territoire des communes de Bron et de Vénissieux.

Les concurrents désirant prendre part à ce concours devront être de nationalité française et ils auront à adresser au Préfet du Rhône à Lyon (bureaux du service vicinal), avant le 12 août prochain, les pièces ci-après:

1°) Une demande d'admission au concours établie sur papier timbré;

2°) Les titres et certificats faisant connaître les ouvrages de même nature qu'ils ont exécutés ou les concours analogues auxquels ils ont pris part, ainsi que toutes autres références pouvant être utiles.

Les concurrents agréés seront avisés ultérieurement par l'Administration qui leur enverra, le même jour, le programme du concours ainsi que les dessins destinés à l'étude du projet.

Les pièces adressées par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

CONCOURS D'ART RÉGIONAL DE L'EXPOSITION DE 1937



UN PROJET POUR L'ALSACE-LORRAINE

CONCOURS POUR L'AFFICHE DU XIIIme SALON DES ARTS MÉNAGERS 1936

La maquette de l'affiche qui doit être éditée pour le XIIIme SALON DES ARTS MÉNAGERS est choisie par le Commissariat Général et éditée par ses soins, parmi les projets qui lui sont soumis.

Les projets doivent être déposés au plus tard le 29 Octobre.

Le format imposé est: 120 × 160, monté sur cadre, 4 couleurs au maximum.

Prix:
Premier prix: 4.000 fr.
4 deuxièmes prix de 400 fr.

Notre confrère niçois « LA CONSTRUCTION DU SUD-EST », publie dans son Numéro du 5 Juillet, les projets classés dans le CONCOURS D'IDÉES POUR LE MARCHÉ DE GROS DE LA VILLE DE NICE.

En outre, un intéressant article sur le MUSÉE CANTINI A MARSEILLE.

Prix du numéro: 1 franc. Abonnement: 20 francs par an, 23, rue Pertinax, Nice.

EXPOSITIONS



EXPOSITION DES ARTS DITS PRIMITIFS DANS LA MAISON D'AUJOURD'HUI CHEZ LOUIS CARRÉ ET LE CORBUSIER

L'ARCHITECTURE FRANÇAISE A L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Quatre salles sont consacrées à l'Architecture contemporaine française dans le Palais International des Beaux-Arts.

La première est entièrement consacrée à l'œuvre d'A. G. PERRET.

Deux salles, présentées par la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, contiennent des reproductions d'œuvres de MM. Abraham et Le Même, Beaudouin et Lods (Ecole de Suresnes), Chappey (Salle des fêtes à Issy), Favier (Consulat de France à Jérusalem), Greber (Urbanisme), Laprade et Bazin (Musée des Colonies), Le Même (Châlet), Marrast (Banque et immeubles du carrefour Curie à Paris), Maigrot (Halles de Reims), Letrosne (Club à Monte-Carlo), Patout (Galeries Lafayette), Prost (Travaux en Afrique), Roux-Spitz (Monument du Canal de Suez), Tournon (Eglise à Casablanca), Ventre (Gare de Versailles), Tony Garnier (Villa).

Enfin, l'organisation d'une troisième section a été confiée à l'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI. 40 grands panneaux photographiques représentent le Sanatorium de Passy d'Abraham et Le Même, le musée de Zoologie à Nancy de J. et M. André, une clinique de M. Appia, la piscine Blomet et la cité de Chatenay de Bassompierre, de Rutté et Sirvin, la cité de Drancy de Beaudouin et Lods, la gare maritime du Havre de Cassan, une école de Chollet et Mathon, un garage de Démaret, un immeuble de J. Desbouis, la soufflerie aérodynamique de Meudon et la gare de Reims de Limousin, les ateliers de l'école des Beaux-Arts d'Expert, la Cité de Salagnac de Forestier, une école de G. Gauthier, le garage Marbeuf et l'immeuble de la C. P. D. E. de Laprade et Bazin, la Cité de l'Armée du Salut et le pavillon suisse à la Cité Universitaire de Paris de Le Corbusier et Jeanneret, le centre urbain de Villeurbanne de Leroux, des H. B. M. à Nogent de Maurey, les usines Cutat de Montel, les H. B. M. de Nanterre et la gare du Havre de Pacon, l'hippodrome d'Enghien de Papet, l'Hôtel à St-Tropez de Pingusson, la Bibliothèque Nationale de Roux-Spitz, la plage du Lys-Chantilly de Tiercinier, un groupe scolaire de Tisseyre et Génin, la Mairie de Boulogne de Tonv-Garnier et Debat-Ponsan, le Ministère de la Marine marchande de Ventre, l'hôpital Beaujon de Walter, Plousey et Cassan.

LÉGION D'HONNEUR

Nous sommes heureux d'apprendre la nomination, au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur, de M. Jean-Jacques Coulon, entrepreneur, administrateur des Maisons Individuelles Modernes. Nos bien sincères félicitations.

QUELQUES COLLABORATEURS D'ŒUVRES PUBLIÉES DANS CE NUMÉRO

SALLE DE RÉDACTION DE « L'ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI » A BOULOGNE - ARCHITECTE: J. POSENER

Maçonnerie et béton armé: J. J. COULON, 23, boulevard Delessert, Paris.
Etanchéité: LA CALLENDRITE, 26, avenue de l'Opéra.
Menuiserie métallique: SCHWARTZ-HAUMONT, 42, rue du Hameau, Paris.
Menuiserie bois: MOINEAU, 83, avenue Simon Bolivar, Paris.
Peinture et glaces: PENAUD, 130, bd Jean-Jaurès, Boulogne.
Parquets: SYLVISO, 14, rue de Torcy, Paris.
Chauffage central: BERNARD et Cie, 100, boulevard Victor Hugo, Boulogne.
Isolation thermique: ISOREL, 67, bd Haussmann, Paris; LITHOFIBRE, 11, rue Tronchet, Paris.
Briques: Briques CY à Champigny près Reims (Marne).
Charpente: PEIGNEN, 24, rue de Tolbiac, Paris.
Mobilier: MOBILIER MÉTALLIQUE, 19, rue des 2 Communes, Montreuil-sous-Bois; CROMOS, 3, bd de Levallois, Neuilly-sur-Seine.
Eclairage: PERFECLA, rue Lemoine, Boulogne.
Appareils d'éclairage: GISO, 212, rue Lafayette, Paris.
Interrupteurs: GÉRARD MANG, 14, rue Juliette Dodu, Paris.
Plantations: Ch. WEISS, 18, rue des Villarmains, St-Cloud.
Téléphone: ERICSSON, 10, avenue de la Grande Armée, Paris.

IMMEUBLE ROND-POINT ST-CHARLES ARCHITECTES: MM. DELACROIX

Maçonnerie: LABALETTE frères, 2, rue Berton, Paris.
Menuiserie métallique et menuiserie bois: L. DOUZILLE, 7, rue Sébastien Mercier, Paris.
Ascenseurs: EDOUX-SAMAIN, 76, rue Lecourbe, Paris.
Etanchéité: Ets LAGESSE et NEYMARCK, 8, rue Rouvet, Paris.
Volets roulants: BAUMANN, 8, rue Abel, Paris.
Jalousies: Ets PERRIER, 20, rue de l'Eglise, Bonneuil-sur-Marne.
Vide-ordures: Ets LANCERY, 22, rue de Bondy, Paris.
Tringles à rideaux: RIDORAIL, 56, faubourg St-Honoré, Paris.
Tapis en caoutchouc: HUTCHINSON, avenue des Champs-Elysées, Paris.

IMMEUBLE CENTRAL DES TÉLÉPHONES, BD DE VAUGIRARD A PARIS — ARCHITECTE: J. DEBAT-PONSAN

Maçonnerie, béton armé: Ateliers MOISANT, LAURENT, SAVEY, 20, boulevard de Vaugirard, Paris.
Menuiserie métallique et verrières métalliques: L. DOUZILLE, 7, rue Sébastien Mercier, Paris.

LA MAXÉVILLE

ANDRÉ CROIZÉ ET HENRI CALSAT, ARCH. D. P. L. G.



VUE SUR LE PLAFOND

TABLES ET FAUTEUILS DE THONET FRÈRES

NAISSANCE

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de Jean-Claude Heckly, fils de M. et M[me] Claude Heckly.

Nos bien vives félicitations.





LE SALON DES ARTISTES DÉCORATEURS

Il ne nous a pas été possible, dans notre compte-rendu du Salon des Artistes Décorateurs, de mentionner les appareils d'éclairage de JEAN PERZEL dont nous publions ci-dessus les reproductions:

A GAUCHE: PLAFONNIER A ÉCLAIRAGE INDIRECT ET RAYONS ULTRA-VIOLETS VERS LE BAS

A DROITE: APPLIQUE A ÉCLAIRAGE SEMI-INDIRECT

DEUX PROJETS



CITÉ DES SPORTS POUR ATHÈNES. ARCHITECTE: P. ZANNETTOS
Maquette Perfecta



MAISON FRANCO-BRITANNIQUE A LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE PARIS. ARCHITECTES: MARTIN ET VIEY *Maquette Perfecta*

